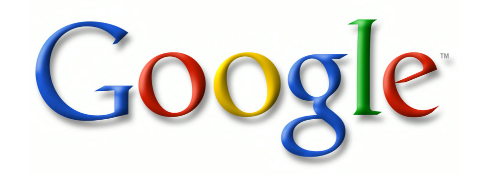
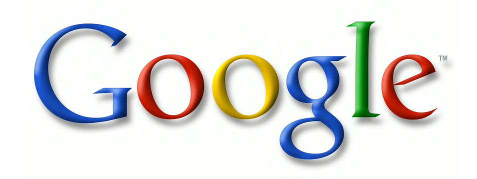
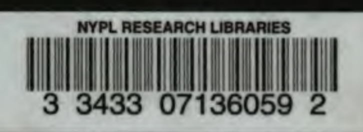
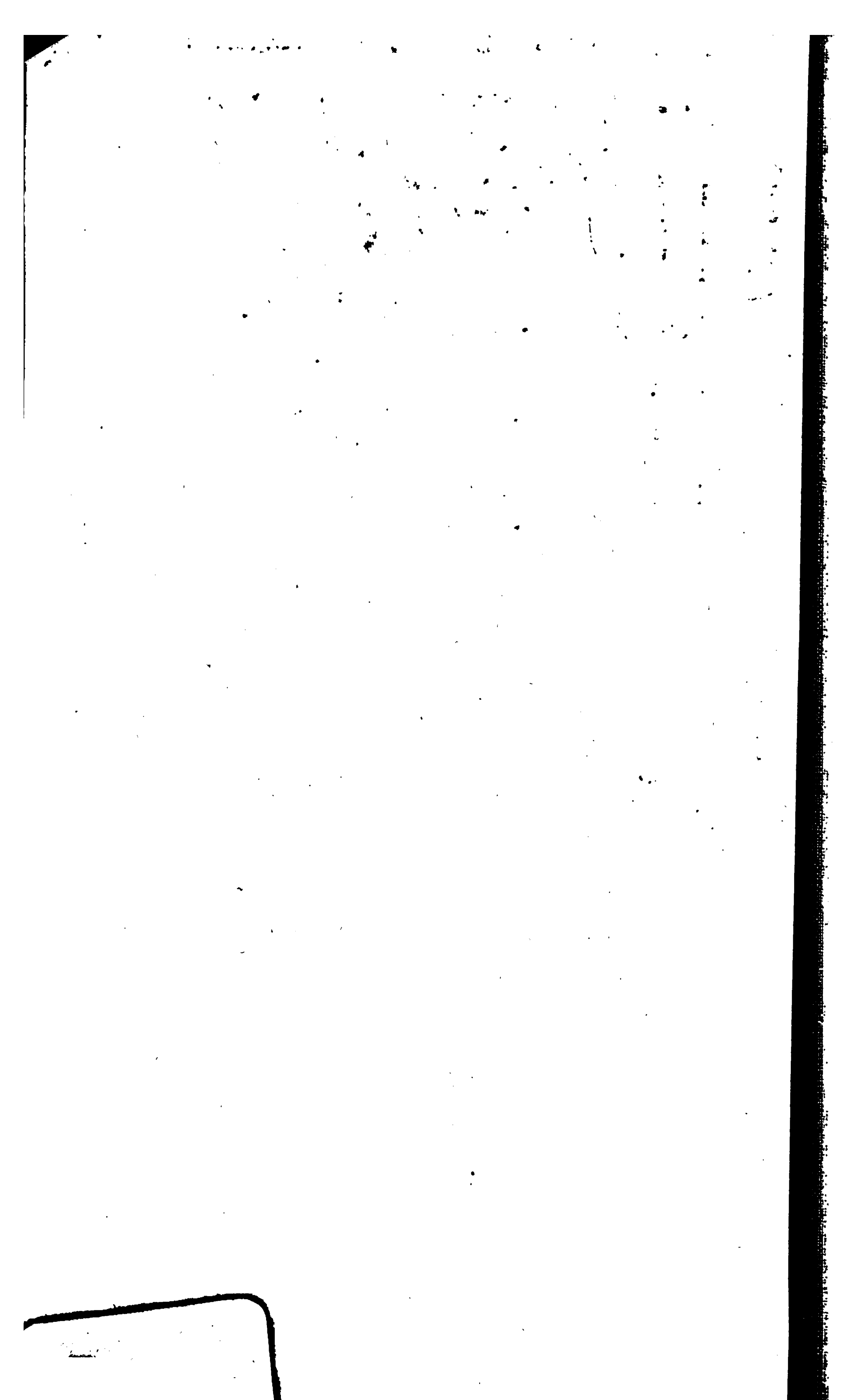





NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07136059 2



HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION

FRANÇAISE

V

Paris.—Imprimerie Bonaventure et Ducessois, 55, quai des Augustins

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION

FRANÇAISE

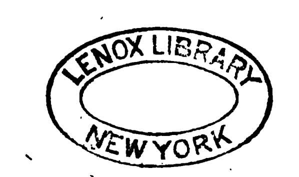
PAR

J. MICHELET

TOME CINQUIÈME

PARIS
CHAMEROT, LIBRAIRE-ÉDITEUR.
13, rue du Jardinet.

1850


LENOX LIBRARY
NEW YORK

LIVRE IX

CHAPITRE I

LOUIS XVI ÉTAIT COUPABLE.

Objet des chapitres suivants. — Circonstances atténuantes en faveur de Louis XVI.—Mensonges du Roi, constatés par les royalistes.—Appel du Roi à l'étranger.— On n'avait, en 93, aucune pièce décisive contre lui. — Son jésuitisme politique, son attachement aux doctrines de la raison d'état et du salut public.— Tradition royale de la raison d'état et du salut public. — Les rois et princes, formant une famille, méconnaissaient, trahissaient aisément la nationalité.—Chaque nation devenant une personne, le viol d'une nation est le plus grand des crimes.

Nous allons être emportés tout à l'heure par le drame révolutionnaire sans pouvoir nous arrêter. Du procès du roi à la catastrophe des Girondins, à la Terreur, nulle halte possible.

Et ce drame cependant, ce n'est pas, il s'en faut bien, toute la Révolution.

I. Elle offre, à côté, un fait immense, qui en est indépendant et qu'on pourrait appeler le grand courant de la Révolution, courant régulier qui coule, invariable, invincible, comme les forces de la nature. C'est la conquête intérieure de la France par elle-même, *la conquête de la terre par le travailleur*,

le plus grand changement qui ait jamais eu lieu dans la propriété depuis les lois agraires de l'antiquité et l'invasion barbare.

II. Ces deux mouvements ne sont pas tout encore. Sous la conquête territoriale et le drame révolutionnaire, on découvre un monde immobile, une région douteuse où il nous faut descendre aussi, le marais, trouble et pesant, de *l'indifférence publique.* On l'observe, surtout dans les villes, spécialement à Paris, dès la fin de 92. Marat la déplore en décembre. Déjà les sections sont peu fréquentées, les clubs sont presque déserts. Où sont les grandes foules de 89, les millions d'hommes qui entourèrent, en 90, l'autel des fédérations? on ne le sait. Le peuple, en 93, est rentré chez lui; avant la fin de cette année, il faudra le salarier pour qu'il retourne aux sections.

III. Dans cette apathie croissante et pour y remédier, se refait, se recompose la redoutable machine, qui s'est relâchée dans l'année 92, la machine du *Salut public* en son principal ressort, *la société des Jacobins.*

Tels sont les trois graves objets où nous devons nous arrêter avant de couper le câble et d'entrer dans le torrent d'où nous ne remonterons pas.

Tout cela avant le procès du Roi; sans cette connaissance préalable, on apprécie mal le procès lui-même. Mais nous ne suspendrons pas jusque là l'attention du lecteur, sans doute intéressée d'avance à cette question d'humanité et de droit. Nous dirons

tout d'abord, et sans délibérer, notre conviction sur la culpabilité de Louis XVI. Chose absolument indépendante de la narration du procès. Le procès était impossible en 93; on n'avait nulle pièce décisive contre le Roi. Le procès est faisable aujourd'hui; nous avons en main les pièces, des preuves irrécusables.

Louis XVI était coupable. Il suffit, pour s'en convaincre, de mettre en face d'une part ses allégations, d'autre part les allégations contraires, les accablants aveux qu'ont faits, surtout depuis 1815, les royalistes français et étrangers, les plus dévoués serviteurs du Roi.

Hâtons-nous de dire que, toutefois, il avait en sa faveur de graves circonstances atténuantes. La fatalité de race, d'éducation, d'entourage, lui constituait, peut-être, une sorte d'ignorance invincible. Chose étrange, parmi ses nombreux mensonges (que nous allons constater), il ne se reprochait rien et se croyait innocent. Coupable plus qu'il ne pensait, du moins n'était-il pas indigne de la clémence publique. Ses velléités de réforme, son ministère de Turgot, la gloire maritime de son règne, Cherbourg et la guerre d'Amérique, demandaient grâce pour lui.

Rapprochons ses allégations et les démentis que leur donnent les royalistes.

I. *Je n'ai jamais eu l'intention de sortir du royaume,* dit-il le 26 juin 91 dans sa déclaration aux commissaires de la Constituante. — Il avait dit le 20 juin à

M. de Valory, le garde-du corps qu'il emmenait au voyage de Varennes : *J'irai coucher demain à l'abbaye d'Orval*, abbaye située hors du royaume sur terre d'Autriche (publié en 1823, p. 257 du volume Affaire de Varennes, collection Barrière). Nul témoignage plus grave que celui de M. de Valory, qui donna sa vie au Roi dans ce périlleux voyage, et, survivant par miracle, déploya en 1815 son fanatisme royaliste comme président de la cour prévôtale du Doubs.

II. *Je n'ai aucune relation avec mes frères*, dit le Roi dans la même déclaration du 26 juin 91. Et dix jours après, le 7 juillet, dit Bertrand de Molleville (Mém. II, 171), *le Roi expédia ses pouvoirs à Monsieur*. — Les mémoires judiciaires de Froment, premier organisateur des Vendées méridionales, nous ont appris vers 1820, que le Roi avait *pour agent ordinaire près de ses frères* l'allemand Flachslanden.

III. *Je n'ai aucun rapport avec les puissances étrangères, je ne leur ai adressé aucune protestation* (déclaration du 26 juin 91). Les Mémoires d'un homme d'État (I, 103 nous donnent textuellement *la protestation qu'il avait adressée* à la Prusse, le 3 décembre 90, et témoignent qu'il en avait adressé de semblables à l'Espagne et aux autres puissances. Mallet-Dupan fut spécialement envoyé, en 91, aux princes allemands, et chargé d'expliquer de vive voix ce qu'on ne voulait pas écrire.

Le jour même où le Roi accepta solennellement la constitution, et reçut en quelque sorte l'amnistie nationale, nous l'avons vu rentrer pleurant de colère,

humilié du nouveau cérémonial, et dans cet accès, écrire immédiatement, *ab irato*, à l'Empereur (Mme Campan, II, 169). Le témoignage assez léger de la femme de chambre devient grave quand il s'agit de cette scène intérieure, si frappante et si pathétique, dont elle fut le témoin avec plusieurs autres personnes.

IV. S'il nia toute relation avec les puissances, à plus forte raison *nie-t-il avoir appelé leurs armées*. Cependant, MM. de Bouillé, dans leurs justifications, adressées aux royalistes, ont été obligés de dire nettement ce qui en était, avec leur franchise militaire. Le père s'en explique déjà dès 1797. Le fils (Mém. 1823, p. 41) parle plus clairement encore; envoyé pour préparer le voyage de Varennes, il exigea un écrit du roi et de la reine. « La reine disait dans ce billet la nécessité de *s'assurer les secours des puissances étrangères et que l'on allait y travailler avec chaleur*... La lettre du Roi était de sa main et détaillée. Il disait *qu'il fallait s'assurer des secours étrangers* et patienter jusque là. »

Il donna tout pouvoir à Breteuil pour traiter avec l'étranger. Tous les écrivains royalistes l'avouent sans difficulté.

En 1835, la Revue rétrospective a publié la lettre que la reine écrivit à l'Empereur, son frère, le 1er juin 91, *pour obtenir de lui un secours de troupes autrichiennes*, dix mille hommes pour commencer; mais, une fois le Roi libre, dit-elle, *ils verront avec joie* les puissances soutenir leur cause.

M. Hue, valet de chambre du Roi, qui, au 10 août,

le suivit des Tuileries à l'Assemblée, le vit, dans les Feuillants même, envoyer un gentilhomme, M. Aubier, au roi de Prusse.—Dans quel but? l'invasion immédiate des armées prussiennes ne l'indique que trop. Dans toute l'expédition, de Longwy à Verdun, de Verdun à Valmy, un agent personnel de Louis XVI, M. de Caraman, est auprès du roi de Prusse (Mém. d'un homme d'État. I, 418), sans doute pour balancer l'influence des chefs des émigrés, pour conserver à l'expédition le caractère d'un secours demandé par Louis XVI, dirigé par lui-même pour agir à son profit.

Captif aux Feuillants, au Temple, il craignait les émigrés et ses frères, autant que les Jacobins. Il prenait ses précautions contre eux près des souverains, il appelait ceux-ci de préférence. Lecteur assidu de Hume, plein du souvenir de Charles Ier, qui périt pour avoir fait la guerre civile, il voulait l'éviter plus que toute chose. Il pensait que les étrangers, entrant pour mettre l'ordre en France, n'y apporteraient pas les passions furieuses des émigrés, leur esprit de vengeance, leur insolence, leur esprit de réaction. Son premier plan était d'introduire l'étranger, mais dans une telle mesure que lui-même pût rester maître; il eût appelé un corps considérable de Suisses, les vingt-cinq mille hommes qu'autorisaient les anciennes capitulations, un autre corps d'Espagnols et de Piémontais, douze mille Autrichiens seulement, peu ou point de Prussiens; il se défiait de l'Autriche et encore plus de la Prusse. Ce ne fut

qu'au dernier moment, après le 10 août, qu'il se jeta dans les bras de cette dernière puissance.

On peut dire qu'en réalité ses frères le perdirent. Implacables ennemis de la reine, ils ne seraient rentrés que pour lui faire son procès, et ils auraient annulé le Roi, en s'arrogeant la royauté, comme lieutenance-générale. Louis XVI craignait surtout le comte d'Artois, le pupille du fourbe Calonne, le prince des fous. Ce qui pouvait être le plus agréable à cette cour d'intrigants, c'était la mort de Louis XVI. On dansa à Coblentz (si nous devons en croire un livre très royaliste) pour le 21 janvier.

La Convention ignorait parfaitement cette situation de Louis XVI à l'égard de l'émigration. Elle en eût eu quelque pitié, si elle eût su que cet homme infortuné était entre deux dangers et craignait sa famille même.

Elle n'ignorait pas moins les faits réels et graves qui incriminaient Louis XVI.

Pas un de ceux qui l'accusèrent à la Convention, ni Gohier, ni Valazé, ni Mailhe, ni Rulh, ni Robert Lindet, ne surent rien, n'articulèrent rien de positif. Ils déclament généralement, ils divaguent, ils cherchent dans les ténèbres, veulent l'atteindre à tâtons, et il leur échappe. Ils l'accusent de trois sortes de choses : ou *de choses amnistiées* (Nancy, Varennes, le Champ-de-Mars) par son acceptation de la Constitution en septembre 91 ; — ou *de choses incertaines* et difficiles à prouver (a-t-il donné de l'argent pour payer un décret? a-t-il volontairement négligé d'or-

ganiser l'armée? a-t-il tiré le premier au 10 août?); — ou bien enfin, *de choses qui ne peuvent motiver l'accusation que très indirectement* (ils lui reprochent, par exemple, de n'avoir eu qu'un jour de la semaine pour recevoir les lettres de France, tandis qu'il ouvrait tous les jours, à la réception même, les lettres de l'étranger).

Nous qui savons les faits maintenant et marchons dans la lumière, il nous reste un point obscur.

C'est d'expliquer comment un homme né honnête, qui crut rester honnête, et jusqu'au bout se dit innocent, put mentir sur tant de points, en sûreté de conscience.

Et je ne parle même pas de ces actes passagers que les politiques accordent sans scrupule aux circonstances, et qui semblent faire partie de la comédie de la royauté. Je parle de discours habituels, de conversations combinées de manière à faire croire, jusqu'en juin 91, à son zèle constitutionnel, lorsqu'il rédigeait en même temps la déclaration du 20 juin, où il dément, désavoue toutes ces paroles, maudit ce qu'il a loué, s'avouant ainsi et se proclamant double, faux, menteur, dans l'acte le plus authentique.

L'éducation jésuitique qu'il avait reçue et la licence de mentir que ses prêtres lui donnaient n'est pas suffisante peut-être pour bien expliquer ceci. Dans sa dépendance même, il les connaissait cependant, ne les estimait pas toujours, et ne leur eût pas obéi, s'il n'eût trouvé leurs avis conformes à ce que lui permettait sa conscience royale.

Le fond de cette conscience, nous le savons par le témoignage du plus grave de tous les témoins, de M. de Malesherbes, c'était la tradition royale, venue directement de Louis XIV, mais bien plus ancienne : le principe du *salut public*, ou de la *raison d'État*. Du temps de Philippe-le-Bel, on se servait du premier mot. Mais au XVII[e] siècle, sous Richelieu, Mazarin, Louis XIV, le second mot prévalait. Louis XVI, dès sa jeunesse, était fortement imbu de l'idée que le salut public est la loi suprême, qu'en son nom tout est permis.

Son valet de chambre, M. Hue, raconte dans ses Mémoires, qu'enfermé pendant la Terreur près de M. de Malesherbes, il allait le voir la nuit, et recueillait religieusement ses dernières paroles. L'illustre vieillard lui parlait sans cesse de Louis XVI, de ses bonnes intentions et de ses vertus. Sur un point, toutefois, la réhabilitation des protestants, il avouait avoir rencontré près du Roi de grandes difficultés. Une loi qui non-seulement excluait les protestants de tous les emplois, mais qui ne leur permettait pas même de vivre et mourir légalement, lui semblait une loi dure à la vérité : « Mais enfin, disait-il, c'est une loi de l'État, une loi de Louis XIV; ne déplaçons pas les bornes anciennes. Défions-nous des conseils d'une aveugle philanthropie. — Sire, lui répondait Malesherbes, ce que Louis XIV jugeait utile alors peut être devenu nuisible ; d'ailleurs la politique ne prescrit jamais contre la justice.—Où est donc, répliqua le Roi, l'atteinte portée à la justice? *La loi suprême*

n'est-ce pas le salut de l'État...? » Cette maxime traditionnelle rendit le Roi inflexible. Malesherbes n'obtint pour les protestants que la suppression des lois pénales portées contre eux, et leur réhabilitation fut moins obtenue qu'arrachée dix ans après, sous Loménie, c'est-à-dire par la Révolution même, qui déjà frappait à la porte, menaçante et terrible.

La doctrine du *salut public*, attestée contre les rois, n'en avait pas moins été tout le fonds de leur propre politique, le grand mystère d'État, *arcanum imperii*, que l'on se transmettait dans les familles royales. Les jésuites l'enseignaient pour les rois contre les peuples, pour les papes contre les rois, et contre les papes eux-mêmes, s'ils n'obéissaient aux jésuites. Louis XVI avait reçu cette doctrine par deux canaux à la fois, par son gouverneur, La Vauguyon, jésuite de robe courte, et par la tradition de Louis XIV, par le respect héréditaire de la famille pour la mémoire auguste du grand roi et du grand règne.

Ce principe commode (vrai jésuite politique), d'accord avec la pratique du jésuitisme religieux, avait permis aux rois toute chose, y compris l'assassinat. Une maison, honnête sous d'autres rapports, la dévote maison d'Autriche, ne se refusa point l'assassinat de Waldstein, d'autres meurtres moins célèbres. Louis XIV, un honnête homme, accorda à la Raison d'état autant qu'à sa dévotion la proscription de six cent mille Français. Qui remplit toutes les Bastilles sous Louis XV, qui les tint remplies soixante

ans (et cela dans un temps si calme)? qui, sinon la Raison d'État?

Combien plus ce principe traditionnel, dans la crise des plus grands dangers, dut-il absoudre Louis XVI à ses propres yeux des faux serments, du mensonge habituel, de l'appel à l'étranger?

Mais le même principe se retournant sur son maître, on reprit impitoyablement les arguments monarchiques pour prouver que la Raison d'état demandait la mort du monarque. La Révolution, devenue reine, entrant dans les Tuileries, trouva là ce vieux meuble royal, et tout d'abord en fit usage, en le cassant sur la tête des rois qui s'en étaient servi.

Le roi, à vrai dire, était moins coupable que la royauté. Celle-ci, faisant des souverains une classe d'êtres à part qui ne s'alliaient qu'entre eux, constituait une seule famille de tous les rois de l'Europe. Ils étaient devenus parents, et trouvaient trop naturel de s'aider en bons parents, ou pour ou contre leurs peuples. Le roi de France, par exemple, plus proche parent du roi d'Espagne que d'aucun Français (plus même que des Orléans, plus que des Condé), eût, sans scrupule, appelé contre la France *ses cousins*, les Espagnols.

A mesure que l'idée des nationalités se fortifiait, se précisait, devenait sacrée parmi les hommes, les rois, n'étant qu'un même sang et formant une race à part hors l'humanité, perdaient entièrement de vue la notion de patrie. Ils allaient ainsi au rebours

du courant du genre humain; on peut dire sans passion le mot passionné de Grégoire; oui, littéralement parlant, sans accusation personnelle, en qualifiant les plus honnêtes comme les plus déloyaux, *les rois devenaient des monstres.*

L'originalité du monde moderne, c'est qu'en conservant, augmentant la solidarité des peuples, il fortifie pourtant le caractère de chaque peuple, précise sa nationalité, jusqu'à ce que chacun d'eux obtienne son unité complète, apparaisse comme une personne, *une âme*, consacrée devant Dieu.

L'idée de la patrie française, obscure au XIIe siècle et comme perdue dans la généralité catholique, va s'éclaircissant; elle éclate aux guerres des Anglais, se transfigure en la Pucelle. Elle s'obscurcit de nouveau dans les guerres de religion au XVIe siècle; il y a des catholiques, des protestants; y a-t-il encore des Français?... Oui, le brouillard se dissipe, il y a, il y aura une France; la nationalité se fixe avec une incomparable force; la nation, ce n'est plus une collection d'êtres divers, c'est un être organisé; bien plus, une personne morale; un mystère admirable éclate : *la grande âme de la France.*

La personne est chose sainte. A mesure qu'une nation prend le caractère d'une personne et devient une âme, son inviolabilité augmente en proportion. Le crime de violer la personnalité nationale devient le plus grand des crimes.

C'est ce que ne comprirent jamais les princes, ni les grands seigneurs, alliés, comme les rois, aux fa-

milles étrangères; ils ne connurent point d'étranger. On sait avec quelle légèreté les Nemours, les Bourbons, les Guise et les Condé, les Biron, les Montmorenci, les Turenne, amenèrent l'ennemi en France. Les leçons les plus sévères ne pouvaient leur faire comprendre le droit. Louis XI y travailla, Richelieu y travailla; et l'histoire, docile esclave des seigneurs qui la payaient, a maltraité la mémoire de ces rudes précepteurs de l'aristocratie..... Et, sans eux pourtant, comment auriez-vous compris ce que sentait tout le peuple, comment seriez-vous devenus des sujets et des Français, grosses dures têtes féodales?

Il y avait déjà deux cents ans que la Pucelle avait dit : « Le cœur me saigne de voir couler le sang d'un Français ». Et ce sentiment national s'était si peu développé dans l'aristocratie française, que, quand Richelieu mit à mort un Montmorenci, allié des Espagnols, pris les armes à la main et répandant sans scrupule le sang de la guerre civile, ce fut pour toute la noblesse un sujet de scandale et d'étonnement.

Les nations n'ont-elles donc pas aussi leur inviolabilité? La France n'est-elle pas aussi une personne, et une personne vivante, une vie sacrée à garantir par les pénalités du droit? ou bien serait-ce une chose, envers qui tout est permis?

Tuer un homme, c'est un crime. Mais qu'est-ce, tuer une nation? comment qualifier ce forfait? — Eh! bien, il y a quelque chose de plus fort que la tuer, c'est de l'avilir, la livrer à l'outrage de l'é-

tranger, c'est de la faire violer et de lui ôter l'honneur.

Il y a pour une nation, comme il y a pour une femme, une chose qu'elle doit défendre, ou plutôt mourir.

Ce ne sont point les savants qu'il faut consulter ici, ni les livres de droit public. Le livre, ce sont nos provinces ravagées par l'étranger. Telle ne s'est rétablie jamais. La Provence, dans plusieurs parties, est aujourd'hui ce désert que fit, il y a trois cents ans, la trahison de Bourbon. Elles le savent bien aussi, nos campagnes de l'Est, depuis 1815, ce que c'est que le crime d'amener l'étranger. Si l'égoïste des villes a pu l'oublier, le paysan n'oublie pas le jour où, rentrant chez lui, il trouva ses bestiaux tués, sa grange brûlée... Malheur à ceux qui nous ont fait voir de telles choses, à ceux qui ont ouvert la porte au Cosaque, qui, dans la maison du Français désarmé, entre la femme qui pleure et la jeune fille qui tremble, ont assis le maître barbare!

Ceux qui, de près ou de loin, amenèrent ces événements, sont à jamais responsables. Ce crime est le seul, pour lequel il n'y ait point prescription.

Plusieurs royalistes loyaux, ceux qui, en 1813, suivirent à l'aveugle leur légitime impatience de briser le joug impérial, devenu insupportable, ont été durement punis; parmi leur triste succès, ils n'ont pu eux-mêmes jamais s'absoudre d'avoir (au moins indirectement) ouvert la voie à l'étranger. J'en eus une preuve très-directe, que je dois donner ici. Elle m'a

bien fait sentir que, si l'irritation, l'illusion, l'instinct même de la liberté, ont conduit parfois les hommes à violer la patrie, immense aussi est le remords, l'inquiétude qui leur reste des jugements de l'avenir.

Au moment où je publiai le commencement de l'Histoire de France, je vis arriver chez moi un homme vénérable par l'âge, d'un caractère respecté, l'un des meilleurs royalistes, l'ancien ministre, M. Lainé.— Il vint pour une recherche qu'il voulait faire aux Archives dans l'intérêt d'une commune, que prétendait dépouiller je ne sais quel personnage; sorte de procès malheureusement trop ordinaire, alors et depuis. Cette question nous rapprocha, et malgré la dissidence de nos opinions générales, M. Lainé me parla de mon histoire commencée et m'encouragea. « Vous en viendrez à 1815, me dit-il; eh bien! n'oubliez jamais que, si nous nous sommes décidés à planter le drapeau blanc à Bordeaux, c'est que plusieurs parlaient de faire occuper la ville par les Anglais, et d'arborer le drapeau rouge». M. Lainé, malade alors, très-près de sa fin, faible d'haleine, long, maigre, un fantôme (je le vois encore), parla sur ce triste sujet avec une force, une chaleur qui me surprirent et me touchèrent; je sentis l'aiguillon profond qu'il portait au cœur, et je respectai en lui, non l'âge seulement et le talent, mais le caractère, la moralité et le remords.

CHAPITRE II

DÉSORGANISATION APPARENTE DE LA FRANCE.

(Octobre-décembre 92.)

Pourquoi le procès semblait nécessaire.—Agitation des campagnes et changement général dans la propriété. — Nul événement n'arrête la vente des biens nationaux.— On en avait déjà vendu pour trois milliards. — Le paysan ne crut jamais au retour de l'ancien régime.—Le mouvement est fortement compromis. — La population des villes se décourage.— Elle devient indifférente aux affaires publiques (déc. 92). — Tableau de Paris, spécialement du Palais-Royal. — La société parisienne énerve les hommes politiques — Influence funeste du monde financier. — Décomposition de la Gironde. — Individualités peu associables. — Esprit légiste; esprit scribe; factions méridionales.— L'autorité n'était dans aucune fraction de ce parti. — Nulle décision, nul génie d'action. — Vergniaud et Mlle Candeille (déc. 92). — *La belle fermière.*

Louis XVI était coupable, mais on n'avait aucune preuve certaine de sa culpabilité. La France était victorieuse, conquérante, le monde se jetait dans ses bras; quel danger immédiat avait-elle à craindre, de novembre en mars? aucun du dehors, vraisemblablement. Le salut public exigeait-il qu'on précipitât le procès du Roi, et qu'on le poussât à mort?

Si l'on cherche à s'expliquer l'ardeur et la persistance que tels politiques du temps montrèrent à le perdre, on en trouvera sans doute une explication trop facile dans l'opposition acharnée des partis de la

Convention, leur sombre furie de joueurs, les uns et les autres ayant joué leur tête sur la tête de Louis XVI. Mais on serait trop injuste envers ces grands citoyens, si l'on ne reconnaissait aussi qu'ils portèrent dans cette lutte un patriotisme sincère, et crurent vraiment ne pouvoir fonder la société nouvelle qu'en mettant à néant la société ancienne dans son principal symbole. Ils crurent que l'une n'était pas, tant que l'autre vivait en lui, et que la mort de Louis XVI était la vie de la France.

Tout le monde était effrayé de la désorganisation universelle. On voulait un gouvernement. Les Girondins croyaient ne pouvoir l'inaugurer que par la punition du massacre de Septembre, les Montagnards par la punition du massacre du 10 août, par la mort du roi, qui, disait-on, l'avait commandé.

La souveraineté se constate par la juridiction. Toute seigneurie ancienne s'était toujours inaugurée en faisant acte de justice, posant son prétoire, plantant son gibet. Beaucoup croyaient que la Révolution devait en agir de même, poser sa souveraineté, en jugeant et prenant le glaive, en faisant acte de foi envers elle-même, prouvant qu'elle croyait à son droit.

La société leur semblait tomber en poussière, s'en aller aux quatre vents. Il y avait hâte de réunir, de gré ou de force, ces éléments indociles, de recommencer l'unité dans un nouvel édifice social. Quelle en serait la première pierre? une négation vigoureuse du monde antérieur. Que firent les Romains,

pour fonder leur Capitole et le douer d'éternité? Ils mirent dans sa fondation une tête sanglante, sans doute la tête d'un roi.

Deux choses semblaient effrayantes plus qu'aucun danger extérieur, *la paralysie croissante des villes*, où les masses devenaient étrangères aux affaires publiques, *l'agitation des campagnes*, où toute propriété semblait bouleversée ; dans les unes et dans les autres, l'anéantissement de l'autorité publique.

La campagne, cette France dormante, qui remue tous les mille ans, faisait peur, donnait le vertige, par son agitation toute nouvelle. Le vieux foyer était brisé, le nouveau à peine fondé. L'ancien domaine déchiré, divisé au cordeau, ses clôtures arrachées ; les meubles seigneuriaux vendus, brisés, jetés par les fenêtres, fauteuils dorés, portraits d'ancêtres, faisaient le feu, cuisaient le pot. Les communaux, ce patrimoine du pauvre, longtemps envahi par le riche, étaient enfin rendus au peuple. Lui-même abusait à son tour, ne connaissait plus de limites ; tout risquait d'être communal.

Les animaux, dociles, font tout comme les hommes ; intelligents imitateurs, ils ont l'air de comprendre parfaitement que tout est changé ; ils vont, ils se confient aux libertés de la nature, ils font tout doucement, eux aussi, leur 92. La démocratie animale, envahissante, insatiable, franchit les clôtures, les fossés. Le bœuf broute gravement la haie seigneuriale. La chèvre, plus hardie, pousse ses reconnaissances au sein des forêts séculaires ; sans

pitié, sa dent niveleuse blesse à mort l'arbre féodal.

Les forêts nationales n'étaient guère mieux traitées. Le roi nouveau, le peuple, n'avait pas grand égard pour son propre domaine. Le paysan, pour faire une paire de sabots, choisissait tel sapin, marqué par la marine, qui eût fait un mât de vaisseau, l'attaquait au pied par la flamme, le gâtait, le coupait, l'abattait. Il saccageait, rasait dans la montagne, le bois même qui l'hiver eût soutenu les neiges, arrêté l'avalanche, protégé le village.

Il ne fallait pas un regard vulgaire, une mesure d'attention commune pour reconnaître, au milieu de tous ces désordres accidentels, l'ordre nouveau qui se fondait.

Une même voix, sur tous ces bruits, s'élevait pourtant distincte, une jeune voix joyeuse, immensément forte et puissante, le *Ça ira!* de la conquête, et non la voix de l'anarchie.

Parmi les bandes de volontaires qui, sans bas ni souliers, s'en allaient gaiement vers le Nord, vous auriez vu aussi, sur toutes les routes, d'autres bandes, non moins ardentes, celles des paysans qui s'en allaient à la criée des biens nationaux. Jamais armée à la bataille, jamais soldat au feu, n'alla d'un cœur si âpre. C'était la conquête pour eux, c'était la revanche sur l'ancien régime; deux fois joyeux, et de gagner, et de gagner sur l'ennemi.

Affaire tellement capitale et suprême pour la Révolution, qu'elle ne sent pas même les crises de la Révolution. Elle influe sur les crises et n'en reçoit

pas l'influence [1]. Elle va sourde et aveugle, insensible? intrépide? on ne sait, elle va... Elle va d'un cours invariable, d'une régularité fatale, tout droit et d'une ligne; c'est une raideur de cataracte, irrévocablement lancée.

Acheter ou mourir. Le paysan, il l'a juré, quoi qu'il arrive, achètera. Les événements n'y font rien: on déclare la guerre, il achète; le trône tombe, il achète; l'ennemi vient, nulle émotion, il achète sans sourciller. La nouvelle des soixante mille Prussiens lui fait hausser les épaules; que ferait cette petite bande pour l'expropriation d'un peuple?

A cette époque, on avait vendu pour TROIS MILLIARDS *de biens nationaux* (rapports du 21 septembre et du 24 octobre). Des livres et des lois, la Révolution avait passé dans la terre, elle avait pris racine.

[1] L'année 91, paisible en comparaison de celles qui suivirent, cette année où l'Assemblée donna tout à coup des facilités excessives aux ventes, avait été signalée par une vente énorme de huit cent millions en six mois. On devait croire que la violente année 92, toute pleine d'incidents tragiques, devait voir s'arrêter la vente. Ajoutez que cette année mit en vente des immeubles infiniment peu vendables, des églises par exemple, qu'on n'achetait que pour démolir; immeubles considérables qui ne pouvaient guère avoir d'acquéreurs que des compagnies, et qui avaient à attendre que les compagnies se formassent. — Autre obstacle: au 14 août, la Législative a ordonné le partage des biens communaux. L'effet d'une telle loi agraire, si elle était exécutée, devait être d'arrêter les ventes; on était sans doute moins impatient d'acheter, lorsque la loi donnait, lorsqu'on se voyait au moment d'être propriétaire, sans bourse déliée. Donc, 92 aura peu vendu? Nullement. La vente continue, un peu moins rapide, il est vrai, mais toujours énorme, immense: sept cent millions en sept ou huit mois.

Solide par la masse, la vente l'était bien plus par le mode de vente et la division infinie. Les parties coupées en parcelles, les parcelles en atomes, et presque pas un qui n'en eût. Des millions d'hommes, directement ou non, de près, de loin, et sans le vouloir même, étaient dans cette glu : si ce n'était comme acquéreurs, sous-acquéreurs, associés, intéressés, c'était comme prêteurs, créanciers, débiteurs, comme parents enfin, comme héritiers lointains, possibles. Foule effroyable en nombre, non moins en force, en passion, en détermination de protéger les siens. En toucher un, c'était les toucher tous. Un procès à un acquéreur eût fait sortir de terre plus d'hommes que l'invasion. Des intérêts sensibles à ce point, mêlés, enchevêtrés ainsi, étaient bien forts, inattaquables. Une révolution fondée là dedans, était solidement fondée. Représentez-vous une forêt énorme, mais une forêt vivante et si vigoureuse qu'en peu de temps tous les arbres ont mêlé, tressé à la fois branches, rameaux et racines, poussé les uns dans les autres, de sorte que l'œil ne trouve plus entre eux ni jour, ni séparation. Viennent sur la forêt tous les orages du monde, on les défie de l'arracher.

Mais justement parce que la création nouvelle était mêlée et compliquée, on la comprenait moins; on n'y voyait que le hasard, le désordre extérieur, on n'y distinguait pas l'ordre profond que la nature cache au fond de ses œuvres. On s'effrayait précisément de la complication du phénomène, et c'est elle qui faisait sa force.

Les politiques criaient : « Nous périssons. » Le paysan riait. Il n'eut pas un moment de doute. Il ne lui vint jamais l'idée ridicule que l'ancien régime pût se rétablir.

Pour revivre, avait-il vécu? Fut-il jamais un être? Misérable damier de cent pièces gothiques, il n'avait rien d'organisé. Il était hors nature, si fort contre nature, qu'à peine détruit, le lendemain, on n'y pouvait presque plus croire. Il avait déjà reculé dans le passé, dans le monde des chimères ; c'était comme un mauvais rêve pendant une trop longue nuit. Ce carnaval de moines, blancs, bruns, gris, noirs, de gens d'épée poudrés, frisés, portant des manchons de femmes, du rouge et des mouches, était fini, et bien fini ; le jour était revenu, les masques partis. C'était chose peu vraisemblable que toute l'Europe s'entendît, dépensât quelques milliards, un million d'hommes, peut-être, pour ramener les capucins.

Fainéant! c'est la rude malédiction de l'homme de travail, le mot dont il appuie sur la bête paresseuse, dont il admoneste l'âne récalcitrant ou le mulet indocile. *Fainéant! tu ne travailles pas; eh! bien tu ne mangeras pas!* C'est son sermon ordinaire. Et c'est aussi la formule d'excommunication dont il usa en lui-même pour exproprier tout l'ancien régime.

Que les *fainéants* revinssent jamais encombrer la terre de leur inutilité, il ne put jamais le croire. Que la propriété, rendue à son créateur primitif, au travail, lui fût ôtée encore, retombât aux mains des indignes,

cela lui semblait monstrueux. Il avait, en instinct, cette maxime au cœur : *Propriété oblige*.

La Révolution était donc fondée, très-bien fondée, et dans les intérêts et dans l'opinion, dans la ferme foi qu'avaient les masses agricoles qu'elle était durable, éternelle. Qu'il y eût en cette fondation un grand trouble extérieur, on ne pouvait s'en étonner. La nature ne serait pas la nature, ni la crise une crise, si mille accidents violents, mille excès, mille désordres, ne se produisaient dans un changement si rapide.

Le grand point, celui qui devait attirer le regard du législateur, c'était que le mouvement ne s'embarrassât pas, ne tournât pas contre lui-même.

Son excès était son obstacle, la passion même que les masses y portaient. La Révolution, en offrant le bien au paysan pour un si mince à-compte, avait prodigieusement augmenté encore en lui son attache à l'argent. Il devenait difficile d'en tirer l'impôt. Donner un sou, au moment où ce sou, bien placé, pouvait le faire propriétaire, c'était pour lui un trop grand crève-cœur. Ce cher argent, il le choyait, le serrait, le cachait, jusqu'au jour bienheureux où, la criée se faisant à la maison de ville, le petit sac apparût fièrement et sonnât sur la table, au nez des envieux.

Pour la même raison, beaucoup serraient leur blé, attendaient la cherté pour vendre, et la faisaient. Les lois les plus terribles contre l'accaparement et le monopole n'avaient nulle action; la peine de mort

ne les effrayait pas; ils aimaient mieux mourir que vendre. Une paysanne me disait : « Oh ! le bon temps que le temps de mon père ! Il cachait bien ses sacs... Le bon temps ! on avait alors tout un champ pour un sac de blé ! »

De bonne heure des associations d'acquéreurs de biens nationaux s'étaient formées, et fort honorables ; des amis achetaient ensemble. On a vu l'association projetée de Bancal et de Roland. Pour les compagnies proprement dites, la première occasion qui les forma fut, je crois, la mise en vente des églises supprimées, des couvents, commencée au printemps de 92. Ces gros immeubles, peu susceptibles de division, peu utiles (la France alors avait peu de manufactures qui pussent les occuper), furent achetés à vil prix, on pourrait dire pour rien, par les premières *bandes noires* ou *chambres noires*, qui les démolissaient. Les bandes ne se bornaient pas à l'innocente opération d'acheter ensemble des lots indivisibles, elles étendaient leurs spéculations sur tout objet, se liguant, machinant de toute façon, pour dominer la vente, se faire la part du lion, rançonner le sous-acquéreur.

La rapidité de l'opération, l'excessive urgence des besoins publics, le désordre inséparable d'un si grand mouvement, ne facilitaient que trop la fraude. Il était temps, grand temps, qu'une autorité clairvoyante eût l'œil aux intérêts du peuple.

Ce qui ne fait pas moins sentir, à ce moment, le be-

soin d'une autorité qui gouverne, c'est que la grande masse des villes, spécialement de Paris, délaisse toute action publique, semble ne vouloir plus gouverner. Le peuple ne va plus guère aux assemblées populaires, aux clubs, aux sections, etc.

Il faut là-dessus en croire Marat : « L'ennui et le dégoût, dit-il, ont rendu les assemblées désertes » (déc. 92, n. 84).

« La permanence des sections est inutile, dit-il encore (12 juin 93)... les ouvriers ne peuvent y assister. » Robespierre dit précisément la même chose (le 17 sept. 93), il allègue le même motif, et demande une indemnité pour ceux qui assisteront.

La Gironde est là-dessus d'accord avec la Montagne. Elle atteste les mêmes faits. Dans une section qui contient trois ou quatre mille citoyens, vingt-cinq seulement ont formé l'assemblée (déc. 92). — Ailleurs, on dit trente ou quarante. — Un agent de Roland lui écrit, dans un rapport du même temps: « Il n'y a quelquefois pas soixante personnes par section, dont dix du parti agitateur; le reste écoute et lève la main machinalement. »

Que signifie ce changement? où est la vie maintenant? où va donc la foule? ces multitudes énormes qui prirent part aux premières scènes de la Révolution, ont-elles fondu, disparu, ou se sont-elles cachées?

La masse ne trouvant nulle amélioration, au gouvernement du parlage, est déjà bien découragée.

Nous dirons par quel art on opère encore, dans les grandes journées, la descente des faubourgs.

La gent timide des bourgeois s'est, tout entière, depuis Septembre, cachée dans son trou. Elle en tire à peine la tête, pour jeter parfois dans la rue un regard troublé, et rentrer bien vite. La garde nationale est devenue sourde; elle n'entend plus l'appel. Les voleurs du garde-meuble eurent beau jeu pour faire leur opération; le poste était resté désert, et, quoi qu'on fît, on n'avait pu y ramener personne.

Mais, si les corps de garde, les clubs et les sections, étaient de moins en moins fréquentés, en revanche les lieux de plaisir l'étaient davantage. Les cafés étaient toujours pleins; les spectacles étaient combles; il y avait queue aux maisons de jeu, à d'autres pires encore. Ni l'impression récente des massacres, ni le drame sanglant du procès du roi, ne suffisaient pour interrompre l'affaire grave et capitale des Parisiens, le plaisir. Les royalistes, s'ils pleuraient, pleuraient le matin sans doute; pour le soir, ils couraient, comme les autres aux amusements, brillaient aux balcons des théâtres, riaient à la comédie, riaient encore plus aux pièces sérieuses de sujets patriotiques.

L'affaire du roi allait mal, mais le royalisme allait bien, c'était leur opinion. La discorde de la Convention était trop visible. La Commune gisait dans le sang de Septembre, et ne pouvait s'en relever. Les départements, chaque jour, étaient plus hostiles à la

tyrannie de Paris. Septembre avait fait du bien. La mort du roi, si elle avait lieu, quelque fâcheuse qu'elle fût, allait faire du bien encore.

Tels étaient les raisonnements des royalistes. Beaucoup d'entre eux sous divers déguisements étaient rentrés ici, dans l'idée généreuse et folle de délivrer Louis XVI. Puis, voyant la chose impossible, ils se résignaient, et profitaient de leur séjour pour toute autre chose; ils se plongeaient avec une incroyable avidité dans les plaisirs de Paris. Les défenseurs du roi martyr, les chevaliers de la reine, faisaient leur campagne au Palais-Royal, entre le jeu et les filles. Les filles pensaient très-bien; elles étaient naïvement, courageusement royalistes, heureuses de cacher, d'aider de toutes manières les amis du roi. Ceux-ci, parfaitement en règle, bien munis de passeports qu'on achetait à bon compte, pourvus de cartes civiques qu'on escamotait pour eux dans les sections, se moquaient de la police : au fond, elle n'existait pas. Les visites domiciliaires, annoncées d'avance, exécutées lentement et à grand bruit, étaient plus effrayantes aux imaginations que réellement à craindre. Les plus compromis allaient et venaient hardiment. Ils vivaient le plus souvent au centre même, autour du Palais-Royal; ce quartier central était énormément peuplé, bien plus qu'aujourd'hui. Les quartiers lointains, le faubourg Saint-Germain, la chaussée d'Antin, étaient à peu près déserts. L'herbe poussait dans les cours des hôtels abandonnés, et dans les rues même. En bien cherchant les maîtres de ces

hôtels que l'on croyait à Coblentz, ont les eût trouvés couchés dans le grenier d'une fille, dormant dans l'arrière-soupente d'un magasin de théâtre, ronflant sur la banquette d'un tripot. Comme les insectes ou les rats, on devinait leur présence, on ne les trouvait nulle part. Ils trouvaient leur sûreté au fond même de la souricière.

Les patriotes irrités faisaient de temps à autre des razzias aux théâtres, et l'on n'y allait pas moins. Ils en faisaient dans les jeux, qui avaient toujours la même affluence. Tel parfois était arrêté; les autres n'en étaient nullement découragés. Quand la patrouille était partie, victorieuse et bruyante, après avoir brûlé les cartes, cassé, jeté par les fenêtres, les dés ou les dames, on se rajustait bientôt derrière elle, intrépidement on recommençait. « En voilà pour une fois... l'orage est passé. — Si l'on revient, si l'on arrête?.. — Ah! bah! ce ne sera pas moi. »

Les émotions trop vives, les violentes alternatives, les chutes et rechutes, n'avaient pas seulement brisé le nerf moral, elles avaient émoussé, ce semble, chez beaucoup d'hommes le sentiment qui survit à tous les autres, celui de la vie; on l'eût cru très-fort dans ces hommes qui se ruaient au plaisir si aveuglément, c'était souvent le contraire. Beaucoup, ennuyés, dégoûtés, très-peu curieux de vivre, prenaient le plaisir pour suicide. On avait pu l'observer dès le commencement de la révolution. A mesure qu'un parti politique faiblissait, devenait malade,

tournait à la mort, les hommes qui l'avaient composé ne songeaient plus qu'à jouir : on l'avait vu, pour Mirabeau, Chapelier, Talleyrand, Clermont-Tonnerre, pour le Club de 89, réuni chez le premier restaurateur du Palais-Royal à côté des jeux ; la brillante coterie ne fut plus qu'une compagnie de joueurs. Le centre aussi de la Législative et de la Convention, tant d'hommes précipités au cours de la fatalité, allaient se consoler, s'oublier, dans ces maisons de ruine. Ce Palais-Royal, si vivant, tout éblouissant de lumière, de luxe et d'or, de belles femmes qui allaient à vous, vous priaient d'être heureux, de vivre, qu'était-ce, en réalité, sinon la maison de la mort?

Elle était là, sous toutes ses formes, et les plus rapides. Au Perron, les marchands d'or; aux galeries de bois, les filles. Les premiers, embusqués au coin des marchands de vin, des petits cafés, vous offraient, à bon compte, les moyens de vous ruiner. Votre portefeuille, réalisé sur-le-champ, en monnaie courante, laissait bonne part au Perron, une autre aux cafés, puis aux jeux du premier étage, le reste au second. Au comble, on était à sec; tout s'était évaporé.

Ce n'était plus ces premiers temps du Palais-Royal, où ses cafés furent les églises de la Révolution naissante, où Camille, au café de Foy, prêcha la croisade. Ce n'était plus cet âge d'innocence révolutionnaire où le bon Fauchet professait au Cirque la doctrine *des Amis*, et l'association philanthropique du *Cercle*

de la Vérité. Les cafés, les restaurateurs, étaient très-fréquentés, mais sombres. Telles de ces boutiques fameuses allaient devenir funèbres. Le restaurateur Février vit tuer chez lui Saint-Fargeau. Tout près, au café Corraza, fut tramée la mort de la Gironde.

La vie, la mort, le plaisir, rapide, grossier, violent, le plaisir exterminateur, voilà le Palais-Royal de 93.

Il fallait des jeux, et qu'on pût sur une carte se jouer en une fois, d'un seul coup se perdre.

Il fallait des filles; non point cette race chétive que nous voyons dans les rues, propre à confirmer les hommes dans la continence. Les filles qu'on promenait alors étaient choisies, s'il faut le dire, comme on choisit dans les pâturages normands les gigantesques animaux, florissants de chair et de vie, qu'on montre au carnaval. Le sein nu, les épaules, les bras nus, en plein hiver, la tête empanachée d'énormes bouquets de fleurs, elles dominaient de haut toute la foule des hommes. Les vieillards se rappellent, de la Terreur au Consulat, avoir vu au Palais-Royal, quatre blondes, colossales, énormes, véritables atlas de la prostitution, qui, plus que nulle autre, ont porté le poids de l'orgie révolutionnaire. De quel mépris elles voyaient s'agiter aux galeries de bois l'essaim des marchandes de modes, dont la mine spirituelle et les piquantes œillades rachetaient peu la maigreur!

Voilà les côtés visibles du Palais-Royal. Mais qui

aurait parcouru les deux vallées de Gomorrhe qui circulent tout autour, qui eût monté les neuf étages du passage Radziwill, véritable tour de Sodome, eût trouvé bien autre chose. Beaucoup aimaient mieux ces antres obscurs, ces trous ténébreux, petits tripots, bouges, culs-de-sac, caves éclairées le jour par des lampes, le tout assaisonné de cette odeur fade de vieille maison, qui, à Versailles même, au milieu de toutes ses pompes, saisissait l'odorat dès le bas de l'escalier. La vieille duchesse de D. rentrant aux Tuileries en 1814, lorsqu'on la félicitait, qu'on lu montrait que le bon temps était tout à fait revenu : « Oui, dit-elle tristement, mais ce n'est pas là l'odeur de Versailles. »

Voilà le monde sale, infect, obscur, de jouissances honteuses, où s'était réfugiée une foule d'hommes, les uns contre-révolutionnaires, les autres désormais sans parti, dégoûtés, ennuyés, brisés par les événements, n'ayant plus ni cœur ni idée. Ceux-là étaient déterminés à se créer un alibi dans le jeu et dans les femmes, pendant tout ce temps d'orage. Ils s'enveloppaient là-dedans, bien décidés à ne penser plus. Le peuple mourait de faim et l'armée de froid; que leur importait? Ennemis de la Révolution qui les appelait au sacrifice, ils avaient l'air de lui dire : « Nous sommes dans ta caverne; tu peux nous manger un à un, moi demain, lui aujourd'hui..... Pour cela, d'accord; mais pour faire de nous des hommes, pour réveiller notre cœur, pour nous rendre généreux, sensibles aux

souffrances infinies du monde... pour cela, nous t'en défions. »

Nous avons plongé ici au plus bas de l'égoïsme, ouvert la sentine, regardé l'égout... Assez, détournons la tête.

Et sachons bien, toutefois, que nous n'en sommes pas quittes. Si nous nous élevons au-dessus, c'est par transitions insensibles. Des maisons de filles aux maisons de jeux, alors innombrables, peu de différence, les jeux étant tenus généralement par des dames équivoques. Les salons d'actrices arrivent au-dessus, et, de niveau, tout à côté, ceux de telles femmes de lettres, telles intrigantes politiques. Triste échelle où l'élévation n'est pas amélioration. Le plus bas, peut-être, encore était le moins dangereux. Les filles, c'est l'abrutissement et le chemin de la mort. Les dames ici, le plus souvent, c'est une autre mort, et pire, celle des croyances et des principes, l'énervation des opinions, un art fatal pour amollir, détremper les caractères.

Qu'on se représente des hommes nouveaux sur le terrain de Paris jetés dans un monde pareil, où tout se trouvait d'accord pour les affaiblir et les amoindrir, leur ôter le nerf civique, l'enthousiasme et l'austérité. La plupart des Girondins perdirent, sous cette influence, non pas l'ardeur du combat, non pas le courage, non la force de mourir, mais plutôt celle de vaincre, la fixe et forte résolution de l'emporter à tout prix. Ils s'adoucirent, n'eurent plus « cette âcreté dans le sang qui fait gagner les ba-

tailles. » Le plaisir aidant, la philosophie, ils se résignèrent ; dès qu'un homme politique se résigne, il est perdu.

Ces hommes, la plupart très-jeunes, jusque-là ensevelis dans l'obscurité des provinces, se voyaient transportés tout-à-coup en pleine lumière, en présence d'un luxe tout nouveau pour eux, enveloppés des paroles flatteuses, des caresses du monde élégant. Flatteries, caresses, d'autant plus puissantes qu'elles étaient souvent sincères ; on admirait leur énergie, et l'on avait tant besoin d'eux ! Les femmes surtout, les femmes, les meilleures, ont en pareil cas une influence dangereuse, à laquelle nul ne résiste. Elles agissent par leurs grâces, souvent plus encore par l'intérêt touchant qu'elles inspirent, par leurs frayeurs qu'on veut calmer, par le bonheur qu'elles ont réellement à se rassurer près de vous. Tel arrivait bien en garde, armé, cuirassé, ferme à toute séduction ; la beauté n'y eût rien gagné. Mais que faire contre une femme qui a peur, et qui le dit, qui vous prend les mains, qui se serre à vous ?.... « Ah ! monsieur ! ah ! mon ami, vous pouvez encore nous sauver..... Parlez pour nous, je vous prie ; rassurez-moi, faites pour moi telle démarche, tel discours... Vous ne le feriez pas pour d'autres, je le sais, mais vous le ferez pour moi... Voyez comme bat mon cœur ! »

Ces dames étaient fort habiles. Elles se gardaient bien d'abord de montrer l'arrière-pensée. Au premier jour, vous n'auriez vu dans leurs salons que de bons républicains, modérés, honnêtes. Au second déjà,

l'on vous présentait des Feuillants, des Fayettistes. Et pour quelque temps encore, on ne montrait pas davantage. Enfin, sûre de son pouvoir, ayant acquis le faible cœur, ayant habitué les yeux, les oreilles, à ces nuances de sociétés peu républicaines, on démasquait le vrai fonds, les vieux amis royalistes, pour qui l'on avait travaillé. Heureux, si le pauvre jeune homme, arrivé très-pur à Paris, ne se trouvait pas à son insu mêlé aux gentilshommes espions, aux intrigants de Coblentz.

La Gironde tomba ainsi presque entière aux filets de la société de Paris. On ne demandait pas aux Girondins de se faire royalistes; on se faisait Girondin. Ce parti devenait peu à peu l'asile du royalisme, le masque protecteur sous lequel la contre-révolution put se maintenir à Paris, en présence de la Révolution même. Les hommes d'argent, de banque, s'étaient divisés, les uns Girondins, d'autres Jacobins. Cependant la transition de leurs premières opinions, trop connues, aux opinions républicaines, leur semblait plus aisée du côté de la Gironde. Les salons d'artistes surtout, de femmes à la mode, étaient un terrain neutre où les hommes de banque rencontraient, comme par hasard, les hommes politiques, causaient avec eux, s'abouchaient, sans autre présentation, finissaient par se lier.

Plus directement encore, le monde de la banque pénétrait dans la Gironde, par le girondin Clavières, banquier genévois, devenu ministre des finances. Clavières était républicain, honnête homme, quoi

qu'on ait dit. Il donnait prise, comme Brissot, en se mêlant de trop de choses. Du ministère des finances, il agissait dans tous les autres, à la guerre, à l'intérieur. C'était une tête ardente, inventive, un peu romanesque. Chassé de Genève en 82, pour son républicanisme exalté, il voulait alors fonder une colonie, une société nouvelle, désespérant de l'ancienne; cette colonie se fût établie en Irlande ou en Amérique. Dans cette dernière pensée. il envoya, à ses frais, Brissot aux États-Unis pour étudier le terrain. Mais la Révolution, qui éclata bientôt, lui montra dans la France un bien autre champ pour ses expériences politiques et financières. Clavières fut comme le Law de la Révolution; il inventa les assignats, donna son invention aux Constituants, à Mirabeau, qui la mirent en valeur. Il eut dès-lors pour ennemis tous ceux qui, avant ces billets, émettaient des billets eux-mêmes, les gens de la Caisse d'escompte, corps puissant où figuraient plusieurs fermiers-généraux. Il eut en même temps contre lui nombre de banquiers politiques, êtres équivoques, amphibies, qui, comme consuls, agents des gouvernements étrangers à différents titres, menaient de front hardiment les intrigues et les affaires. Nommons en tête le ministre des États-Unis, Governor Morris, intime ami des Tuileries, donneur d'avis infatigable, témoin haineux de la Révolution, dont il exploitait les crises à la Bourse. On a publié ses lettres. On peut y lire son regret au massacre du Champ-de-Mars; c'est *qu'on ait si peu tué*. Il avoue hautement (17 mai 91) la légitimité de

la dette des États-Unis, les conditions onéreuses auxquelles la France emprunta pour leur prêter. En septembre 92, au moment où la France, près de périr, poussa aux Américains son gémissement d'agonie, leur demandant comme aumône une partie de cet argent qui jadis les avait sauvés, Morris refusa froidement d'autoriser le paiement en donnant sa signature.

Tous ces joueurs à la baisse avaient hâte de voir la Révolution sombrer, s'enfoncer, et comme les vers qui minent un vaisseau de ligne, ils tâchaient, à fond de cale, de percer un trou. Le ministre des finances, battu de la presse conjurée, de Marat et autres, était travaillé par en bas de ces dangereux insectes. Clavières donnait prise aux attaques; tout au rebours de Brissot, de Roland, qui allaient avec des habits râpés et limés au coude, Clavières se plaisait dans le faste. Mme Clavières, envieuse du génie de Mme Roland, la primait au moins par le luxe. A la voir trôner aux salons dorés où figurait naguères Mme Necker, on eût pu croire que rien n'était changé, qu'on était encore en 89, la veille des États-Généraux.

La rapide décomposition de la Gironde éclatait à tous les yeux. Elle avait été un parti tant que l'élan de la guerre (contre le roi, contre l'Europe), au commencement de 92, la poussa d'ensemble, lui donna unité d'action, sinon d'idée. Après le 10 août, elle présenta des fractions, des groupes, disons mieux, des coteries, qui furent retenues ensemble par la haine de Septembre et des fureurs de la Montagne. Ces grou-

pes même offraient des diversités intérieures que nous allons signaler; ils se résolvaient en individus. Ce parti tombait en poudre.

L'éclatante individualité de tels et tels des Girondins ne contribuait pas peu à cette dissolution. Vergniaud planait dans des hauteurs inaccessibles à ses amis, et il était seul. Le sombre Isnard, enveloppé de son fanatisme, restait sauvage, insociable. Mme Roland, qui, à tant de titres, pouvait attirer, retenir, lier les hommes par le culte commun qu'on avait pour elle, était hautaine et souvent dure; sa pureté ne pardonnait rien; son courage ne ménageait rien; tous approchaient, mais avec crainte; environnée, admirée, elle était seule ou presque seule.

On peut dire la même chose de cet étrange Fauchet, le mystique, le philosophe, le tribun, le prêtre tête chimérique, n'ayant ni tenue ni mesure, souvent vulgaire ou ridicule; parfois, quand l'éclair le frappait, transfiguré dans la lumière, et parlant comme Isaïe... Un fol? un prophète? l'un et l'autre, mais incapable, à coup sûr, d'entraîner personne. Qui l'aurait suivi? les curieux? ou, peut-être, les petits enfants?

La Gironde, nommée je ne sais pourquoi la Gironde, comprenait tout élément, toute province, toute opinion. Il n'y avait que trois hommes de Bordeaux; les autres n'étaient même pas tous méridionaux; à côté des Provençaux, des Languedociens, il y avait des Parisiens, des Normands, des Lyonnais, des Genévois.

Les professions n'étaient guère moins diverses. Toutefois, les avocats dominaient, l'esprit légiste était une maladie de la Gironde. Chose étrange! dans ces jeunes hommes, émancipés, élargis par la philosophie du dix-huitième siècle, on retrouvait par moments des traces de l'étroitesse du barreau, ou d'un formalisme timide, diamétralement opposé à l'esprit révolutionnaire. Cela éclata dans la discussion où ils soutinrent contre Danton « que le juge devait être nécessairement un légiste ».

Autre défaut de la Gironde, l'esprit journaliste, *bellétriste,* pour dire comme les Allemands. Brissot en était le type ; plume rapide, intarissable, la facilité même, il eût écrit plus de volumes que ses ennemis de discours. Mme Roland, plus sévère, écrivait pourtant beaucoup trop. Tant de paroles, tout éloquentes ou brillantes qu'elles pussent être, n'en fatiguaient pas moins le public, excitaient les envies, les haines. Rien n'énerve plus un parti que de donner sans cesse sa force en paroles, de fournir par une infinité d'écrits, toujours discutables, matière aux disputes. Ajoutez les escapades, souvent imprudentes, des enfants perdus qu'on a peine à retenir. Les Roland eurent à regretter dans leur guerre contre Robespierre de laisser Louvet aller étourdiment à sa tête, accuser sans rien prouver, aboyer sans mordre. Brissot avait sous la main un jeune homme hardi, brillant, doué d'un emporte-pièces, que le trop facile Brissot n'eut jamais dans les mâchoires ; ce jeune homme, Girey-Dupré, qui rédigeait le *Patriote,* publia un matin une

chanson, un noël, dont Robespierre et Danton, toute la Montagne, furent si cruellement mordus, qu'ils durent sentir à jamais la brûlure dans la morsure. Danton surtout était atteint, et de part en part; on lui arrachait son mystère, son masque d'audace; le noël impitoyable le réduisait, dans la Passion, au rôle de Ponce-Pilate, qui se lave les mains, et ne dit ni oui ni non.

Esprit légiste, esprit scribe, deux maladies de la Gironde. Une troisième, c'était le très-mauvais héritage des factions du Midi. Les provençaux Barbaroux, Rebecqui, ces violents modérés de la Convention, dont les paroles étourdies compromirent plus d'une fois les affaires de la Gironde, la compromettaient plus directement encore par leur étroite intimité avec les hommes d'Avignon. Ceux-ci, très-ardents Français, ardents révolutionnaires, avaient donné leur pays à la France, à quel prix affreux, on le sait. Barbaroux à la tête de ses Marseillais avait ramené triomphants dans Avignon ces hommes de la Glacière, les Duprat, Minvielle, Jourdan. Et en récompense, ils avaient aidé l'élection de Barbaroux, lui avaient donné les voix d'Avignon. Quand celui-ci réclamait contre les hommes de Septembre, ils auraient bien pu lui répondre : « Et vous? qui vous a élu ? »

Les vieilles rancunes du Midi se mêlaient indiscrètement aux questions générales. Le rapporteur qui avait obtenu de la Législative l'amnistie d'Avignon était le protestant Lasource, illustre pasteur des Cé-

vennes, éloquent, honnête, sincèrement fanatique, qui n'oubliait pas, sans nul doute, qu'Avignon n'avait fait qu'imiter Nîmes. A Nîmes, en 90, les catholiques commencent; les révolutionnaires d'Avignon suivent en 91; Paris, en 92. Mais, Lasource, excusant les uns, n'avait pas grande autorité pour incriminer les autres.

Les protestants étaient une cause de dissolution dans le sein de la Gironde. Près du violent Lasource, siégeaient les *modérés* Rabaut Saint-Etienne et Rabaut-Pommier, deux Constituants d'un noble caractère, qui toutefois n'allaient guère en avant que par des mouvements gauches et faux. Rabaut-Saint-Etienne, ne soutint ni à l'Assemblée ni dans son journal l'attaque de Louvet contre Robespierre. Mais il fit de *Robespierre prêtre, au milieu de ses dévotes*, un portrait spirituel, amer, d'une haine si méprisante, qu'on sentit que c'était un prêtre aussi qui avait dû le tracer. Robespierre n'avait rien senti des attaques de Louvet, mais ici il fut percé.

Brissot, non plus, nous l'avons vu, n'avait point appuyé Louvet, point secondé les Roland. Les journaux de la Gironde allaient tous à part, tiraient à droite ou à gauche, sans se consulter. Le *Patriote* de Brissot et Girey, la *Sentinelle* de Roland et Louvet, les *Annales* de Carra, les *Amis* de Fauchet, la *Chronique* de Condorcet et Rabaut, semblaient, dans certains moments, représenter cinq partis.

Où était l'autorité? partout et nulle part. Ni dans le génie de Vergniaud, ni dans la vertu de Roland, ni

dans le savoir-faire du grand faiseur Brissot, ni dans l'universalité encyclopédique de Condorcet.

Et l'initiative, l'ordre, le commandement dans les moments décisifs? impossible, on le comprend.

En octobre, par exemple, les Girondins étaient très-forts sur le pavé de Paris. La majorité des vainqueurs du 10 août, Marseillais, Bretons ou autres, leur étaient encore favorables. Les nombreux fédérés, appelés de toutes parts, ne juraient que par la Gironde. Le marseillais Granier, vaillant homme, qui le premier entra hardiment aux Tuileries pour gagner les Suisses et les sauver (lui-même il fut près d'y périr), s'était déclaré, en octobre, ennemi juré de Marat. Tels étaient aussi les sentiments du bataillon des Lombards (celui qui fit la première ligne à la bataille de Jemmapes). Tout cela était, en octobre, sous la main de la Gironde, et elle n'en sut rien faire. Les fédérés furent gagnés par les jacobins ou ils s'écoulèrent : Granier, par exemple, s'en alla, comme lieutenant-colonel à l'armée de Savoie, le bataillon des Lombards alla à celle du Nord. Dans l'hiver, la Gironde regretta trop tard d'avoir laissé perdre ces forces; elle ne sut pas maintenir ce qui lui restait de fédérés dans le même esprit

De cette incapacité absolue pour l'action, de cette impuissance d'aboutir aux résultats, il arrivait une chose, c'est que les esprits vains et chimériques (Louvet, Fauchet, Brissot même) devenaient plus vains, se livraient à leurs romans, suivaient plus étourdiment encore telle lueur ou telle autre. Le

grand esprit de Vergniaud, plus loin de la terre, et moins averti des réalités, allait d'autant mieux planant dans ses rêves, insoucieux de la mort, dominant la vie, souriant avec mélancolie aux menaces du destin.

Il avait un monde en lui, un monde d'or qui le rendait peu sensible au monde de fer : la possession de son génie, de son libre cœur, dans l'amour. Une femme belle et ravissante, pleine de grâce morale, touchante par son talent, par ses vertus d'intérieur, par sa tendre piété filiale, avait recherché, aimé ce paresseux génie, qui dormait sur les hauteurs; elle que la foule suivait, elle s'était écartée de tous pour monter à lui. Vergniaud s'était laissé aimer; il avait enveloppé sa vie dans cet amour, et il y continuait ses rêves. Trop clairvoyant toutefois pour ne pas voir que tous deux suivaient les bords d'un abîme, où sans doute il faudrait tomber. Autre tristesse ; cette femme accomplie qui s'était donnée à lui, il ne pouvait la protéger. Elle appartenait, hélas! au public ; sa piété, le besoin de soutenir ses parents, l'avaient menée sur le théâtre, exposée aux caprices d'un monde si orageux. Celle qui voulait plaire à un seul, il lui fallait plaire à tous, partager entre cette foule avide de sensations, hardie, immorale, le trésor de sa beauté auquel un seul avait droit. Chose humiliante et douloureuse ! terrible aussi, à faire trembler, en présence des factions, quand l'immolation d'une femme pouvait être, à chaque instant, un jeu cruel des partis, un barbare amusement.

Là était bien vulnérable le grand orateur. Là, craignait celui qui ne craignait rien. Là, il n'y avait plus ni cuirasse, ni habit, rien qui garantît son cœur.

Ce temps aimait le danger. Ce fut justement au milieu du procès de Louis XVI, sous les regards meurtriers des partis qui se marquaient pour la mort, qu'ils dévoilèrent au public l'endroit qu'on pouvait frapper. Vergniaud venait d'avoir le plus grand de ses triomphes, le triomphe de l'humanité. Mademoiselle Candeille elle-même, descendant sur le théâtre, joua sa propre pièce, *La belle fermière*. Elle transporta le public ravi à cent lieues, à mille de tous les événements, dans un monde doux et paisible, où l'on avait tout oublié, même le danger de la patrie.

L'expérience réussit. *La belle fermière*, eut un succès immense; les jacobins eux-mêmes épargnèrent cette femme charmante, qui versait à tous l'opium d'amour, les eaux du Léthé. L'impression n'en fut pas moins peu favorable à la Gironde. La pièce de l'amie de Vergniaud révélait trop que son parti était celui de l'humanité et de la nature, plus encore que de la patrie, qu'il serait l'abri des vaincus, qu'enfin ce parti n'avait pas l'inflexible austérité dont le temps semblait avoir besoin.

CHAPITRE III

RECOMPOSITION DES JACOBINS, AVANT LE PROCÈS DU ROI.

(Septembre-décembre 92.)

Nécessité des Jacobins (fin de 92).—Leur double rôle : la censure, l'initiative révolutionnaire.—Purent-ils le remplir ?—Ils ont donné une sorte d'unité à la Révolution.— Combien leur Société fut concentrée, exclusive. — La Société jacobine avait faibli en 92.—Les élections de septembre se firent dans le local des Jacobins.— La Société jacobine reprend force.— Elle frappe la Gironde, en Fauchet (19 septemb.). — Elle frappe la Gironde, en Brissot (10 oct.). — Elle intimide les réunions mixtes de représentants. — Elle dissout une réunion mixte de membres de la Convention (oct. 92).—Prudence de Robespierre, qui reste muet (oct. 92). —Robespierre craint d'avoir trop poussé la Convention.—Il demande, par l'organe de Couthon, que les Jacobins blâment les exagérés (oct. 92). —Les Jacobins blâment les exagérés, et s'en repentent (14 oct. 92). — Robespierre se résigne et suit les exagérés.

Dire la décomposition, l'impuissance de la Gironde, les signes de désorganisation que donnait la société tout entière, c'est dire la nécessité des Jacobins.

Au défaut d'une association naturelle qui donnât à la Révolution l'unité vivante, il fallait une association artificielle, une ligue, une conjuration qui lui donnât du moins une sorte d'unité mécanique.

Une machine politique était nécessaire, d'une grande force d'action, un puissant levier d'énergie.

La Presse n'était point cela; elle est insuffisante à une telle destination. Son action est immense; mais, parmi tant de choses contradictoires qu'elle dit, cette action est vague, flottante. De paroles en paroles, souvent elle manque le moment, elle n'arrive point à l'acte. Plusieurs, dès qu'ils ont lu, relu, amusé leur passion du bruit des journaux, sont satisfaits, et ne font plus rien.

L'Assemblée n'était pas non plus la force dont nous parlons. La grande masse de la Convention, cinq cents députés, au moins, timides, incertains, défiants, souvent pensaient d'un côté, et votaient de l'autre, nageaient, flottaient, sans avancer.

La situation demandait une force qui, sans prendre précisément l'Assemblée à la remorque, marchât devant elle, écartant sévèrement ce qui lui ferait obstacle, ce qui la pouvait tromper, lui triant, épurant d'avance et les hommes et les idées, la maintenant sur la ligne étroite, inflexible, des principes.

Grand rôle, qui supposait une autorité extraordinaire. Il impliquait deux choses fort diverses, qui exigent des vertus rarement conciliées: *la censure morale et politique,* force négative; *l'initiative révolutionnaire,* force positive.

La censure exige surtout du censeur que, pour censurer, critiquer, écarter le mélange impur, il ait un principe très-pur, une idée du droit, très-simple et très-forte. Les Jacobins flottèrent toujours, on le verra, entre deux idées. Ils se renouvelèrent plusieurs fois, sans devenir plus conséquents. Organisés

par l'avocat Duport et les Lameth, comme machine de polémique et de surveillance, ils changèrent peu de caractère. Leurs velléités morales, sous Robespierre, restèrent impuissantes. L'acharnement aux personnalités les écarta sans cesse des principes qu'ils posaient. Il fallait une censure ; ils ne furent qu'une police.

Quant à la grande initiative révolutionnaire, ils ne l'eurent jamais ; aucun des actes solennels de la Révolution ne sortit des Jacobins. Nés après la prise de la Bastille et le 5 octobre, ils furent étrangers à l'appel des Fédérations. Ils se déclarèrent nettement contre la guerre, contre la croisade de délivrance universelle, pensant qu'avant tout la France devait songer à elle-même et faire son salut. Ils n'eurent qu'une part fort indirecte au 10 août, à la création de la République.

L'initiative révolutionnaire demandait un don suprême qui se trouve rarement dans une société disciplinée, où la cohésion ne s'achète que par l'immolation commune des forces trop hautes. Ce don, c'est la magnanimité et le génie.

Ces grandes facultés, peu disciplinables, étaient mal vues des Jacobins, en suspicion chez eux. L'aversion, au reste, était réciproque. Le génie (Mirabeau, Danton) se sentait mal aux Jacobins. Les hommes forts, les spéciaux, Carnot, Cambon, ne mirent jamais les pieds chez eux.

La haute lumière du salut (que personne n'eut au reste, dans cette sombre mêlée d'une affreuse nuit

de combat) demandait, avant toute chose, la grandeur de cœur, qui élève aussi la pensée. Les larges et bienfaisantes mesures qui de bonne heure auraient calmé les âmes, emporté d'emblée la Révolution en lui rendant inutiles la plupart des violences, elles ne pouvaient être inspirées que par une qualité absolument étrangère au caractère jacobin, quelle? la bonté héroïque.

La lutte les absorba; lutteurs acharnés, ils se prirent successivement aux obstacles, les minèrent, les frappèrent d'en bas. Il fallait les dominer, et frapper d'en haut. Frapper? non, enlever le monde du haut de la Fraternité.

Ils eurent la foi, sans nul doute. Mais cette foi ne fut ni aimante, ni inspirée. Ils furent les ardents avocats, les procureurs acharnés de la Révolution. Elle demandait d'abord des apôtres et des prophètes.

Qui niera, avec tout cela, les services immenses qu'ils ont rendus à la Patrie? Leur surveillance inquiète des actes de l'Assemblée, leur regard défiant sur les hommes politiques, leur rejet sévère des faibles et des tièdes, donnèrent à la Révolution un nerf incroyable. Ce qui les honore encore plus, c'est qu'à peine sortis de l'ancien régime, souvent corrompus eux-mêmes, en haine de la corruption royaliste, ils voulurent des mœurs. Ils firent des efforts sérieux pour se réformer, réformer les autres. Noble effort, qui, avec leur patriotisme ardent et sincère, doit leur compter dans l'avenir. Qui peut voir aujourd'hui encore, sans émotion, sans une sorte de respect et

de crainte, les trois portes des Jacobins dans la noire et humide petite rue qui tient au marché. Elles menaient par derrière au cloître. L'entrée principale était rue Saint-Honoré ; mais celle de la petite rue dut souvent être préférée par les principaux meneurs. Robespierre, Couthon, Saint-Just, montaient ce sombre escalier. La rampe de fer travaillée au goût du XVIIe siècle, l'écuyer sale en vieux bois qui, du côté du mur, vous prête aussi son appui, tout cela n'a pas bougé, et sur ce bois, sur ce fer, vous sentez encore la trace brûlante des mains sèches et fiévreuses qui s'y sont appuyées alors, et les ont marquées pour toujours.

Ce vieux méchant local de moines, démeublé et délabré, avait gardé je ne sais quoi qui, dès l'entrée, gênait l'esprit, mettait le cœur mal à l'aise. Tout était étroit, mesquin. Le cloître d'un style sec et pauvre, l'escalier médiocre (pour deux personnes de front), appuyé sur quatre évangélistes de demi-grandeur [1], la bibliothèque peu vaste, avec un tableau janséniste, la chapelle nue, ennuyeuse, baroquement échafaudée de tribunes étouffées par dessus des tombes de moines, tout cela était d'une impression pénible. Il n'y avait pas beaucoup d'air ; on respirait mal.

Telle maison, tels hôtes. Les nouveaux, comme les anciens, avaient, pour idée fixe, une étroite orthodoxie. Les vieux Jacobins, dans la robe serrée de

[1] Attribués à Jean Goujon, et placés aujourd'hui au Louvre. On avait coiffé saint Jean du bonnet de la liberté.

Saint-Dominique, avaient eu la prétention de savoir marcher seuls sur la ligne précise de la foi catholique. Et les nouveaux Jacobins se piquaient d'avoir seuls le dépôt de la foi révolutionnaire. C'était une compagnie tout exclusive, concentrée en soi. Ils se connaissaient entre eux, et ils ne connaissaient qu'eux; tout ce qui n'était pas jacobin leur restait suspect; ils se défiaient, quoi qu'on pût dire pour les rassurer, ils se détournaient, ils ne voulaient pas entendre, ils secouaient la tête d'un air d'incrédulité. Ils avaient leurs mots à eux, leurs saints et leurs dévotions, des formules qu'ils répétaient : « Les principes, d'abord! les principes!.... » — « Surtout, il faut des hommes purs », etc., etc. Vous n'entendiez autre chose, lorsque, vers sept heures du soir, cette foule, à cheveux noirs et gras, en grosses houppelandes du temps, dans une pauvreté calculée, s'en allait dévotement au sermon de Robespierre.

La raideur de l'attitude, la fixité extérieure, leur furent d'autant plus nécessaires qu'en réalité leur *credo* fut très-flottant. Quelques changements qu'opérât la situation, quelques déviations qu'elle imposât à leurs doctrines, ils affirmaient l'unité [1].

Cette unité apparente, cette fixité dans certai-

[1] Une question curieuse s'élève ici. Pourquoi les Jacobins faisaient-ils illusion sur leurs divisions intérieures, tandis que celles des Girondins apparaissaient si nettement au grand jour, d'une manière si compromettante? — Une des réponses qu'on peut faire, c'est que les Girondins agissaient principalement *par la Presse*, qui illumine toute chose, qui fixe impitoyablement en pleine lumière ce qu'on a montré

nes formules, cette intolérance pour ceux qui, animés du même esprit, ne disaient pas les mêmes mots, servirent la Révolution dans plus d'une circonstance, et lui furent parfois fatales.

La France de 92, dans son jeune élan immense de république et de combat, au premier coup de la trompette, sembla un moment oublier ses fatigants précepteurs. Le grand souffle de Danton, le joyeux canon du 10 août, l'emportaient à bien d'autres fêtes. Si haut tonnait la Marseillaise, qu'on n'entendait presque plus le marmottement jacobin (Les principes, d'abord, les principes!)

Le 10 août se fit sans eux, et, ce qui est assez pi-

une fois. Les Jacobins ne regardèrent jamais la Presse que comme un moyen secondaire; ils employèrent de préférence les communications verbales, la circulation orale d'homme à homme et de club à club, les paroles qu'on peut toujours interpréter, démentir même. *L'association, la prédication*, furent les moyens des Jacobins. Ils tiraient à petit nombre les pièces même qu'ils tenaient le plus à répandre, à 3,000 seulement les discours de Robespierre. Mais, de ces trois mille, on envoyait les deux tiers à 2,000 sociétés; la diffusion devenait véritablement immense. Le discours pouvait être vague, sans inconvénient. L'interprétation orale en déterminait le sens. — Ces moyens, qui avaient été ceux du moyen âge, furent aussi ceux des Jacobins; moyens dont l'avantage principal était de conserver plus aisément une certaine apparence d'unité dans les doctrines. La fameuse *unité catholique* eût été impossible à affirmer, dans la lumière de la Presse; elle put très-bien se feindre, dans le demi-jour de la publicité verbale, comme l'avait le moyen âge. *L'unité jacobine* put aussi s'affirmer, se soutenir, jusqu'à un certain point, subissant à l'intérieur et sous le masque fixe d'une parole identique, les changements que réclamait la Révolution dans ses phases rapides. Les Jacobins furent quasi-prêtres; ils soutinrent invariablement, de changements en changements, leur orthodoxie.

quant, il se prépara chez eux. Dans l'enclos même des Jacobins, était un grand bâtiment qui, quelque temps, servit de caserne. Là, peu avant le 10 août, peut-être même avant le 20 juin et la première invasion des Tuileries, se réunissaient la nuit les plus ardents patriotes de l'Assemblée législative. Ils ne venaient là qu'à minuit, une heure ou deux après la clôture de l'Assemblée et des Jacobins. A cette réunion venaient, pêle-mêle, des hommes qui plus tard se divisèrent en Girondins et Montagnards; près du girondin Pétion siégeait le montagnard dantoniste Thuriot. Nous ignorons entièrement quelle fut la part de ce conciliabule de représentants dans le renversement de la royauté. Cette petite assemblée nationale autorisa-t-elle le changement de la Commune, donna-t-elle le signal et l'ordre à Manuel et Danton, eut-elle connaissance du comité insurrectionnel qui travailla au 10 août? Nous l'ignorons. Ce qui est sûr, c'est que les représentants ne se fièrent point à la Société, trop mêlée, des Jacobins, que cette Société, qui gardait obstinément son titre des *Amis de la Constitution*, n'aurait nullement accepté la responsabilité de ces actes audacieux, d'un succès si incertain. On a vu avec quel soin Robespierre se préserva de tout contact avec le comité insurrectionnel. L'hôtesse de Robespierre, craignant qu'on ne le compromît, ne voulut pas même souffrir ce comité dans une chambre de la même maison, et mit littéralement la Révolution à la porte.

Marseille, comme bien d'autres villes, ne corres-

pondait plus avec les Jacobins. C'était sans leur avis et peut-être à leur insu qu'elle avait recruté, envoyé cette élite de vaillants soldats, qui fut l'avant-garde du 10 août. L'inertie de la Société ne fit pas tort à ses membres dans cette circonstance. Beaucoup furent appelés, sinon le 10, au moins le 11, à la nouvelle Commune. Ils profitèrent en grand nombre de la victoire, furent placés de préférence dans les fonctions de toute espèce, jurys, missions, présidences ou secrétariats de sections. Le club fut laissé désert.

Une chose était à craindre : c'était que les Jacobins, tout en réussissant comme individus, ne périssent comme Société.

Déjà la correspondance avec les Sociétés de province était tout-à-fait désorganisée.

Qu'adviendrait-il de la Société de Paris, si, pendant qu'elle se dépeuplait de jour en jour, la réunion nocturne des représentants, qui se tenait dans le même enclos, allait prendre corps, se fortifier, s'enraciner? Ne finirait-elle pas par remplacer l'ancienne Société, lui prendre son nom (qui, après tout, n'était que celui du local), et s'appeler *les Jacobins?* La Société, menacée à ce point, devait faire pour vivre un effort décisif, ou se résigner à périr.

Telle était la situation. Elle fut simplifiée le 2 septembre, et la question tranchée. On trouva moyen de faire faire les élections de Paris, dès ce jour, au sein même des Jacobins. Robespierre, sans prendre une part directe au terrible événement, en profita à merveille.

Le corps électoral, appelé ce jour même par la Commune pour élire les députés à la Convention, vint tremblant à l'Hôtel-de-Ville, cinq cent-vingt-cinq électeurs seulement[1]. Ces pauvres gens se rassurèrent en nommant président, vice-président, les plus fameux patriotes, Collot d'Herbois et Robespierre : on leur persuada alors de ne point faire l'élection au lieu ordinaire qui était une salle de l'archevêché, mais de prendre un lieu plus tranquille, fort éloigné des massacres, le local des Jacobins. Ils n'y furent pas tellement tranquilles qu'ils ne reçussent, le 4, le 5, pendant qu'on tuait encore, les visites très-effrayantes de soi-disant volontaires qui, partant pour les frontières, venaient crier qu'ils ne partiraient pas l'âme tranquille si l'on ne chassait pas du corps électoral tel ou tel aristocrate. Robespierre fit décider qu'on ne laisserait voter pas un seul de ceux qui avaient signé les fameuses pétitions constitutionnelles des 8,000 et des 20,000. On sait les élections. Elles portèrent à l'assemblée, outre Robespierre, Danton, Desmoulins, etc., les hommes de septembre ; Sergent, Panis et Marat.

C'était un vrai coup de maître d'avoir fait du club désert le théâtre populaire du grand événement du jour, les élections de Paris. La vieille boutique fut réachalandée : on y était, on y resta. Les élections faites, la Société s'assembla, peu nombreuse encore,

[1] Ces détails si importants sont consignés dans les registres de la Commune, *Archives de la préfecture de la Seine.*

il est vrai, mais s'appuyant sur le point de départ que le corps électoral, dominé par Robespierre, lui avait laissé : *Épurer la Convention*, réserver au peuple la faculté de révoquer ses députés; *épurer les décrets de la Convention*, en les soumettant à la révision, à la sanction populaire[1]. L'assemblée future, avant d'être nommée entièrement, était déjà placée sous la tutelle des clubs, et sous le coup de l'émeute.

[1] Dans l'adresse où la Société exprimait ce vœu et qu'elle envoyait à ses sœurs des provinces, elle en ajoutait un autre, énoncé, il est vrai, indirectement, mais dans une clarté parfaite, le vœu de la mort du Roi : « Le chef, le prétexte des machinations respire encore, etc. » La chose n'était pas mûre, on ne la mûrit (voir le tome précédent) que par les adresses des sections et des sociétés de provinces.—Des scènes patriotiques de caractère fort divers se succédaient au sein de la Société, et lui rendaient l'importance. L'envoyé de Dumouriez, Westermann, vint lui offrir l'étrenne de la guerre, le premier Allemand qu'on avait fait prisonnier. Des gens qui se croyaient lésés venaient se plaindre aux Jacobins ou demander leur appui. Un soldat vient solliciter de la Société qu'elle donne à un de ses camarades (poursuivi, on ne sait pourquoi, par l'autorité) un défenseur officieux. Une commune, Brie-sur-Marne, veut que les Jacobins interviennent pour qu'on répartisse mieux ses contributions. Parfois, on fait des collectes pour des malheureux ou des volontaires qui partent. La Société refuse d'intervenir pour les ouvriers dans les questions de salaire, mais leur nomme des défenseurs. Elle écoute avec un vif intérêt un enfant qui sait par cœur la Déclaration des droits, et le président embrasse le petit prodige, aux applaudissements des tribunes, sur quoi un membre propose de faire jurer à tous les enfants qu'un jour ils tueront les rois. La Société prend part au chagrin des canonniers d'Orléans, dont le corps se voit cassé pour avoir escorté, sans les défendre, les prisonniers massacrés à Versailles.—Parfois les dénonciations se présentent aux Jacobins sous des formes dramatiques qui peuvent toucher la sensibilité d'une Société essentiellement philanthropique. On amène une aveugle enceinte pour

La foule reprenait lentement le chemin des Jacobins. Tout septembre et tout octobre, il y eut encore peu de monde. En octobre même, un membre s'étonna de voir moins de Jacobins que dans sa petite ville, où l'assemblée, dit-il, est toujours de six ou sept cents. La Société fraternelle d'hommes et de femmes, qui siégeait dans un local tout voisin, vient se plaindre aussi de sa solitude, demander aide et conseil.

La terreur seule, la crainte de l'excommunication jacobine, pouvait rendre force à la Société. Il lui restait une grande autorité dans l'opinion; elle en usa hardiment pour intimider la Convention, ne frappant, il est vrai, que des députés jacobins, ne réclamant de juridiction que sur ses propres membres, mais de manière à imprimer en tous la terreur de ses justices.

L'expérience se fait sur Fauchet. Ce personnage léger, chimérique, qui se croyait à la fois révolutionnaire et chrétien, évêque du Calvados, et, comme tel, peu en rapport avec ses confrères de la Gironde (voltairiens en majorité), est le premier des Girondins que les Jacobins frapperont. C'est comme un membre extérieur de la Gironde auquel on s'attaque d'abord. Son crime était d'avoir demandé un passeport pour le ministre Narbonne au

dénoncer les administrateurs des Quinze-Vingts. La Société nomme pour défenseurs aux aveugles de rudes et redoutés patriotes, Tallien, Legendre et Bentabole.

comité de défense générale : « Un passeport ! avait dit Bernard de Saintes, président du comité ; un passeport ! je viens d'expédier celui qu'il mérite, et c'est un mandat d'arrêt. » Fauchet alors se troubla, balbutia ; en réalité, il ne connaissait pas Narbonne, mais il soutint, ce que personne ne crut, que le passeport lui avait été demandé pour Narbonne par une personne inconnue. Aux Jacobins, il nia, et fut convaincu. Fauchet sans doute était coupable d'avoir voulu soustraire à l'examen juridique un homme responsable, un ministre, qui n'avait pas rendu ses comptes. Et pourtant dans un tel moment, quand tout le monde prévoyait le massacre de Septembre, quand il y avait si peu de chances d'un examen sérieux, d'un jugement équitable, qui de nous n'aurait commis cette faute d'humanité ?

Fauchet fut rayé le 19 septembre. Peu de jours après, la Société, enhardie, en vint à Brissot, qui fut rayé le 10 octobre.

Elle se posa ainsi inflexible, impitoyable. Un de ses membres les plus violents, Albitte, ayant hasardé un jour quelques mots d'humanité, ayant dit qu'en punissant de mort les émigrés qui combattaient contre la patrie, on devrait épargner du moins les émigrés de la peur..., ce fut une indignation générale, des murmures vivement improbateurs. Albitte, effrayé, fit amende honorable, déclara son repentir, rougissant d'avoir cédé à ce mouvement instinctif de sensibilité et de faiblesse.

La Société reprenait son ascendant de terreur. Elle

déclara *qu'elle exclurait de son sein tout député qui tiendrait à une Société non publique*, en d'autres termes, qu'elle ne permettrait pas à la Convention de continuer ce qu'avait fait la Législative, que les représentants fort nombreux (deux cents à peu près), qui s'assemblaient hors du club, dans la même enceinte, *ne pourraient être Jacobins*.

Véritable tyrannie. En écartant tout esprit de parti, on devait convenir qu'une infinité de sujets, politiques et diplomatiques, qui ne pouvaient être traités à la Convention devant les tribunes, ne pouvaient pas davantage être confiés au public, tellement mêlé, qui fréquentait les Jacobins.

La *réunion* (c'est ainsi qu'on appelait les deux cents), mêlée de Girondins et de Dantonistes, avait excité non-seulement la jalousie des Jacobins, mais leur crainte. Quelqu'un y avait proposé, après le 2 septembre, de mettre Robespierre en accusation.

Donc, point de milieu, les Jacobins ressuscités menacent et montrent les dents : « Point de milieu ! soyez avec nous, ou bien soyez contre nous ».

Celui qui prit peur le premier fut Guirault, l'adjudicataire de l'enceinte et des bâtiments des Jacobins. Voyant l'excommunication de ses terribles locataires déjà suspendue sur sa tête, il pria les deux cents députés de ne plus le compromettre et de ne plus revenir. Désobliger la Convention, c'était peu de chose; mais désobliger une Société si violente et si rancuneuse, qui ne lâchait jamais prise, c'était un danger

très-grand. Guirault vint aux Jacobins et fit ses excuses.

L'impérieuse Société, non contente d'avoir chassé les députés de son voisinage, les mit en demeure de venir aussi s'excuser, d'assister à ses séances. L'exigence était grande, hardie, de vouloir que les hommes de la nouvelle Assemblée, à peine au courant encore, tenus le jour à la séance, la nuit aux commissions, trouvassent encore le temps de venir au club, d'écouter l'infini bavardage d'une Société si mêlée, des parleurs infatigables qui ne quittaient presque jamais la tribune des Jacobins, Chabot et Collot, Collot et Chabot. Le comédien de province, hardi par l'ivresse, lançait ordinairement les choses. Puis, le capucin venait appuyer avec des farces; sa face, allumée de luxure vers les tribunes des femmes, faisait rire, même sans parler. Fort supérieur à Collot, parfois plein de force et de sens, cet excellent bateleur, spirituellement trivial, mettait l'assaisonnement; il allait remuant, salant, au goût de la foule, aussi bien et mieux que n'eût fait son père, le cuisinier de Rhodez.

On a vu, au tome IV, comment, le 23 septembre, la guerre commença par la presse du côté de la Gironde, par la parole aux Jacobins. Chabot, ce jour-là, tenait le fauteuil de président, et Collot parlait : « N'est-ce pas chose scandaleuse, de voir des députés qui se disent Jacobins, et qui font des réunions hors des Jacobins? Que vont-ils chercher ailleurs, ces patriotes? N'est-ce pas ici la serre chaude qui fait

germer la plante républicaine qui étend ses rameaux sur l'empire français? *N'est-ce pas ici seulement* qu'il faut la cultiver?... »

Cette sommation fut entendue, et Pétion, le lendemain, revint enfin à la Société dont il était le président nominal. On a vu cette séance. Tout s'y dessina nettement. Chabot dit qu'il fallait, avant tout, *forcer la Convention* de constituer un gouvernement. En réponse aux articles de Brissot qui dénonçait un parti *désorganisateur*, Chabot dénonça un parti *fédéraliste* qui voulait démembrer la France, au profit de l'aristocratie. Accusation calomnieuse, mais qui sembla confirmée par les menaces insensées de l'étourdi Barbaroux (v. t. IV, p. 346).

Les Dantonistes, voulant à tout prix garder l'avant-garde de la Révolution, faisaient alors des avances aux Jacobins, et les flattaient de leur mieux en médisant de la Gironde. Cependant il est probable qu'ils conservaient l'espoir de continuer la réunion mixte qui eût prévenu le divorce absolu de la Convention. Thuriot (exprimant ici, je le crois, la pensée de Danton) demanda encore, le 1er octobre, que les Jacobins révoquassent leur décret d'exclusion; il dit que la réunion n'avait lieu qu'à minuit, après la séance; il ne dit pas, mais tout le monde dut comprendre, qu'on y traitait des affaires qui, demandant du secret, ne pouvaient être divulguées aux Jacobins. Ces paroles sensées ne firent que ménager un triomphe à Collot. Le déclamateur soutint, aux applaudissements des tribunes, qu'il ne

pouvait pas y avoir de secret pour le peuple souverain, qu'on ne pouvait rien qu'avec le peuple, qu'on devait tout faire sous les yeux du peuple, — c'est-à-dire traiter les plus secrètes affaires de diplomatie, de police, en confidence des agents royalistes et des espions étrangers, mêlés au peuple des tribunes.

La Société confirma son arrêté d'exclusion. Les deux cents cédèrent, ne s'assemblèrent plus. Chose grave. Dès ce moment, on ne pouvait plus se rencontrer sur un terrain neutre, mais toujours au champ de bataille, ou à la Convention, ou aux Jacobins, toujours sous les yeux des tribunes, avec le masque officiel, dans la tenue obligée de gladiateurs politiques. Tout espoir d'accord entre les partis cessait. Tout gouvernement par la Convention elle-même était impossible. Elle allait être obligée d'agir par des comités, de petits groupes que les Jacobins influenceraient, domineraient, ou qui, sortis des Jacobins, deviendraient, comme il arriva, les tyrans de l'Assemblée.

Que faisait pendant tout ce temps Robespierre? rien et toujours rien, du moins ostensiblement. Durant cette exécution, cet acte de dure pression que les Jacobins exerçaient sur l'Assemblée, il faisait le mort. Résurrectionniste habile, il avait profité du 2 septembre et des élections de Paris transportées aux Jacobins, pour galvaniser la Société, la remettre sur ses jambes. Mais une fois relevé ainsi, relancé dans la vie et l'action, l'être singulier voulait croire qu'il allait tout seul, monté sur Collot, Chabot, n'importe, mais non pas sur Robespierre. Le fonds propre au

Jacobin; par dessous son patriotisme, très vrai et sincère, c'était (Robespierre le savait bien par lui-même), c'était l'orgueil et l'envie. Si, dans ces commencements, l'habile restaurateur de la Société, à qui elle devait tant, n'eût pris des précautions extraordinaires pour se faire moindre, se tenir sur le second plan, paisible et muet, le Jacobin, pour coup d'essai, eût fort bien pu se tourner contre son père et créateur, mordre sa nourrice.

Donc, Robespierre restait tranquille à sa place, tirant les mannequins parlants, et ne parlant pas. A peine dit-il un mot, le 3 octobre, et un mot, le 5. Le 3, on parlait de lui pour le faire maire de Paris: « Non, dit-il, nulle force humaine ne me ferait quitter la place de représentant du peuple. » Le 5, on parlait d'envoyer aux Sociétés affiliées le nom des députés revenus aux Jacobins, pour leur dénoncer indirectement ceux qui ne revenaient pas. Robespierre, avec une modération que tout le monde admira, demanda l'ordre du jour: « Toute mesure coercitive étant, disait-il, indigne d'une société d'hommes libres. » La Société trouva que Robespierre avait trop bon cœur et trop de facilité; elle ne l'écouta pas, et elle envoya les noms.

Sa douceur et sa patience éclatèrent encore, lorsqu'un membre ayant osé dire que la députation de Paris déshonorait la capitale, Robespierre calma la fureur des Jacobins, et demanda, pour toute peine, l'ordre du jour et le mépris.

Cette conduite porta ses fruits. Robespierre, sans

même parler, frappa, par Collot et d'autres, le coup décisif qu'il méditait depuis longtemps, l'exclusion de Brissot, et sa condamnation solennelle par la Société, avec une publicité immense, plus meurtrière que n'eût été le mandat d'arrêt, dressé le 2 septembre, pour le mettre à l'Abbaye. Quelles qu'aient été les fautes de Brissot, son esprit remuant, inquiet, son ardeur à remplir toutes les places de ses amis, sa crédulité misérable pour Lafayette et Dumouriez, on est confondu pourtant en lisant l'adresse que les Jacobins lancèrent, et qui, envoyée à deux ou trois mille sociétés Jacobines, lue par elles à la tribune, répétée de bouche en bouche, multipliée ainsi en proportion géométrique, dut arriver, en huit jours, à la connaissance à peu près d'un million d'hommes, tous désormais convaincus qu'une cause examinée de si près par l'*Incorruptible* était décidément jugée, tous condamnant sans examen et jugeant à mort, sur la parole de Caton.

Il n'y a aucun exemple, dans la mémoire des hommes, d'une pièce si calomnieuse. Jamais la fureur de l'esprit de corps, le fanatisme monastique, l'ivresse de confrérie s'animant à huis clos, et de degré en degré, marchant sans contradiction dans la calomnie jusqu'aux limites de l'absurde, n'ont trouvé choses semblables. Brissot, entre autres crimes, a méchamment rédigé la pétition républicaine du Champ-de-Mars, *pour donner aux royalistes l'occasion d'égorger* le peuple. *La Gironde a calomnié*, avant le 10 août, *les fédérés des départements*, — accusation vraiment

étrange, effrontée, imprudente même, qui montre jusqu'où les rédacteurs comptaient sur la crédulité des Jacobins de province. Qui ne savait que c'était justement la Gironde qui avait appelé en juin 20,000 fédérés, et que, sur le refus du roi, le ministère Girondin s'était retiré? Qui ne savait que les fédérés du 10 août, ceux de Marseille du moins, avaient été embauchés, amenés, par les Girondins, Rebecqui et Barbaroux? Au moment même, en octobre, la Gironde faisait venir à Paris les fédérés des départements, que les Jacobins repoussaient.

Quelles étaient les dispositions de la Convention, de la grande masse, du centre? Elle ne s'émouvait pas trop du coup frappé sur la Gironde. Comme une bande d'écoliers sournois, elle s'amusait de voir son précepteur et pédagogue, Brissot, fouetté lui-même aux Jacobins. Ce qui lui plaisait beaucoup moins, c'était l'excommunication que ceux-ci avaient lancée contre une réunion mixte de deux cents députés de toute nuance, et montagnards même, leur interdisant en quelque sorte de s'assembler près d'eux, à la porte du saint des saints. Qu'était donc cette Société, recrutée si légèrement, qui, sans mission ni titre, jugeait la Convention, les représentants élus de la France avec pouvoir illimité! Quel était ce pouvoir supérieur au pouvoir suprême? Était-ce un concile? un pape?

Robespierre heureusement n'avait pas dit un seul mot. Il faisait parler et ne parlait pas. Ne s'étant point avancé, il pouvait reculer sans peine. Reculer lui-

même? non, mais reculer par un autre. C'est ce qu'il hasarda de faire par l'organe de son ami Couthon, le premier des Jacobins après lui. C'était un jeune représentant auvergnat, d'une gravité peu commune, immobile par infirmité (il était paralytique), d'une voix toujours très-douce, d'un caractère âpre et fort et d'une force contenue. On ne parlait guère de lui sans dire : « Le respectable Couthon. » Pour faire un pas dangereux, on ne pouvait le faire par un homme plus estimé dans la société.

Il faut savoir que Robespierre, en poursuivant la Gironde, sentait derrière lui, dans le dos, un parti ardent, violent, qui peut-être lui serait plus dangereux que la Gironde. Je parle de la Commune, où s'était logée la fraction la plus violente des Cordeliers, Hébert, Momoro, Chaumette. Derrière la Commune elle-même, venaient d'étranges figures d'agitateurs équivoques, le prêtre Roux, une bête sauvage qui hurlait aux Gravilliers, le petit Varlet, tribun du ruisseau, dont nous parlerons tout-à-l'heure, un certain Gusman, espagnol, qui se disait grand d'Espagne. Gusman était militaire, il était venu mettre son épée au service de la liberté; très-puissant dans les faubourgs, on l'avait toujours vu à la tête des mouvements, dépassant de loin les plus furieux en violentes motions; plusieurs le soupçonnaient d'être un agent étranger.

Ce dangereux personnage fut nommé, au 1er octobre, président de la section des piques (place Vendôme), section de Robespierre, où siégeaient

pourtant plusieurs hommes tout-à-fait à lui, Lhuillier, qu'il portait à la mairie de Paris, Dumas, son futur président du tribunal révolutionnaire, Duplay, hôte de Robespierre, qui le fit aussi nommer juré de ce même tribunal.

Évidemment le flot montait plus que ne voulait Robespierre. Le plan de Gusman et de ses amis (consenti par la Commune) semble avoir été de former à l'évêché des réunions fréquentes des commissaires de sections, une assemblée quasi-permanente, une contre-convention, qui pût, au besoin, briser l'Assemblée nationale. Robespierre vit d'abord avec inquiétude se créer cette force anarchique. Puis, l'entraînement des événements l'obligea, comme on verra, de composer avec elle, de s'en aider pour mutiler la Convention, pour en arracher la Gironde.

Il était loin de le prévoir au moment où nous sommes (12 octobre). Il crut utile de frapper ces exagérés par la voix de Couthon et l'improbation des Jacobins.

Couthon était fort courageux. Il ne craignit pas de professer une théorie d'équilibre. Il dit qu'en face des intrigants de la Gironde qu'il fallait perdre au plus tôt, *il y avait aussi des exagérés qui tendaient à l'anarchie*. Les Jacobins, à toute époque, s'étaient flattés d'être les sages et les politiques de la Révolution, d'en tenir la haute balance. Couthon entrait dans leur idée ; il leur montrait en eux-mêmes l'équilibre de la Montagne, de la Convention, de la

France, c'est-à-dire du monde. La question élevée ainsi, tous furent saisis d'enthousiasme. Les Dantonistes même, quoique peu satisfaits de la Société, cédèrent à l'élan. Thuriot appuya Couthon : « Nous nous sommes ralliés en 89, en 90, au 10 août; nous nous rallierons encore, quand il le faudra ». A ce mot, ce furent des cris, tous virent la patrie sauvée, sauvée par eux; ils prirent le mot de Thuriot, comme une déclaration des Dantonistes de s'unir sans réserve aux Jacobins. On se précipita au bureau, on ne se contenta pas d'applaudir Couthon, on voulut signer son discours. Le vieux Dussaulx eut seul la fermeté de ne pas signer, ne reconnaissant pas pour doctrine d'équilibre un discours dont le point de départ était la mort de la Gironde, la suppression de la droite, et qui cherchait la ligne centrale non dans la Convention, mais seulement dans la gauche.

Pour une raison contraire, les Cordeliers aussi prirent mal la chose. Plusieurs Jacobins trouvèrent qu'il était trop tôt dans la Révolution pour blâmer l'exagération, qu'elle était encore nécessaire. Mobilité des assemblées! tout change, du 12 au 14. Tallien, l'homme de la Commune, Camille Desmoulins pour l'honneur des vieux Cordeliers, les Jacobins Bentabole, Albitte, Chabot même, demandent un changement au discours qu'ils ont signé. Pourquoi parler d'*exaltés?* il n'y a point d'exalté; un seul peut-être, Marat; un individu exalté ne peut s'appeler un parti. La Société prie Couthon de modifier son discours; il refuse, on passe à l'ordre du jour, on

n'adopte point le discours, on ne l'envoie pas aux départements.

Coup grave pour Robespierre. On savait bien que Couthon n'avait fait qu'exprimer sa pensée. Mais les Jacobins s'étaient dit : « Robespierre est encore ici trop doux et trop modéré ; nous ne pouvons pas le suivre ; c'est un philosophe, un sage, plus encore qu'un politique ; c'est un moraliste, un saint... »

Les *exaltés*, encouragés par ce manifeste échec de Robespierre aux Jacobins, poussèrent vivement l'affaire de l'évêché, y signèrent et firent signer une pétition furieuse, rédigée par Gusman et ses amis, approuvée de Tallien, Chaumette, Hébert ; l'on y contestait à la Convention le droit de faire des lois, ne reconnaissant pour tel que ce que le peuple aurait sanctionné plus tard. Cet acte insensé eût établi un provisoire d'anarchie (V. le tome précédent, p. 465).

L'effet fut tel dans la Convention, que la Montagne elle-même accueillit la pétition d'un silence désapprobateur. Robespierre ne souffla mot. Gusman, nullement abattu, rapporta la pétition dans la section dont il était président (section même de Robespierre) ; il en reçut les félicitations, les consolations[1]. On lui adjoignit un membre pour l'appuyer aux Jacobins, où il portait aussi ses plaintes. Il y fut très-bien accueilli, malgré les réclamations de plusieurs représentants. Ce qui fut très-grave, autant au moins que

[1] Tout ceci est tiré en partie du *Journal des Amis de la Constitution*, en partie des *Procès-verbaux de la Commune* (Archives de la Seine) et des *Procès-verbaux des sections* (Archives de la Préfecture de police).

la pétition, c'est que le gros Santerre, bas flatteur de toute force qui semblait poindre à l'horizon, voyant que décidément les exaltés l'emportaient, vomit contre l'Assemblée nationale les mots d'un homme ivre : « Je le leur ai dit, ils ont pu l'entendre ; ils ont de longues oreilles... Qu'ils aillent dans le Midi, on leur donnera les étrivières, ils regretteront bien Paris, etc. » Voilà l'homme à qui étaient confiés le soin de l'ordre et le maintien de la paix publique. Le tout, entendu des Jacobins avec applaudissements.

Robespierre, heureusement pour lui, n'avait pas professé lui-même la doctrine d'équilibre ; un autre ayant seul parlé, il était encore à temps de pactiser avec les exaltés et de revenir sur ses pas. Nous le verrons en effet, au procès de Louis XVI, s'appuyer sur la Commune renouvelée et fanatisée, enfin, dans son combat désespéré contre la Gironde, recourir à la force anarchique, que, de son premier mouvement, il avait voulu réprimer.

CHAPITRE IV

SUITE DE L'HISTOIRE INTÉRIEURE DES JACOBINS. ROBESPIERRE.

(Fin de 92.)

Les Jacobins de 92 font la troisième génération qui ait porté ce nom.— Effort de Robespierre pour les discipliner.—Austérité croissante de ses mœurs.— Robespierre établi dans la famille d'un menuisier, vers la fin de 91.—Tendances honorables de Robespierre pour la médiocrité de fortune et d'habitudes. — Sa défiance et son aigreur croissantes. — Marat lui reproche d'incliner à l'inquisition. — Ses vertus et ses vices concourent à le rendre impitoyable. — Les Jacobins font craindre un nouveau massacre, sur la Convention même (nov. 92). — Cambon décide la Convention à garder les fédérés à Paris (10 nov. 92).

L'avantage obtenu par les exaltés sur Robespierre au sein même de la Société Jacobine, est-ce un hasard de violence, un mouvement aveugle, inconséquent, comme en ont les assemblées? Est-ce défiance pour Robespierre, impatience de s'affranchir de son autorité morale? Non, ce n'est ni l'un ni l'autre, c'est l'effet d'un changement grave et essentiel, au fond de la Société même.

De nom, ce sont toujours *les Jacobins*, mais sous ce nom, généralement, ce sont déjà d'autres personnes.

Une troisième génération entre dans la Société. Il y a eu le jacobinisme primitif, parlementaire et nobiliaire, de Duport, Barnave et Lameth, celui qui tua

Mirabeau. Il y a eu le jacobinisme mixte, des journalistes républicains, orléanistes, Brissot, Laclos, etc., où Robespierre a prévalu. Enfin, cette seconde légion ayant comme fondu en 92, passé dans les places, l'administration, les missions diverses, commence le jacobinisme de 93, celui de Couthon, Saint-Just, Dumas, etc., lequel doit user Robespierre, s'user avec lui.

Cette troisième légion, convoquée en quelque sorte au nom de l'égalité, différait beaucoup des deux autres. D'abord, elle était plus jeune. Puis, la grande majorité se composait d'hommes de conditions peu lettrées, comme le menuisier Duplay, le sellier Rigueur, etc. Ces braves gens, très-passionnés, mais généralement honnêtes et désintéressés, avaient une foi pieuse, forte, docile. Profondément fanatiques du salut de la patrie, s'avouant leur ignorance, ils ne cherchaient qu'un directeur; il leur fallait un honnête homme, bien sûr et solide, qui voulût pour eux; ils remettaient leur conscience dans la main de Robespierre.

Ils étaient, si je ne me trompe, plus naïfs et plus violents, moins fins et moins pénétrants que le peuple d'aujourd'hui. Quand il convenait au chef de faire arriver sa pensée indirectement (comme tout-à-l'heure, par Couthon), ils étaient sujets à ne pas comprendre. Ils mettaient d'ailleurs si haut Robespierre, sa sainteté politique, que souvent ils croyaient devoir lui épargner telles décisions rigoureuses de salut public qui eussent coûté quelque chose à son cœur ou à la pureté de son caractère. S'il

y avait quelque mauvaise besogne machiavélique à faire, ils aimaient mieux la faire sans lui, pour ne pas gâter leur Dieu, qu'elle fût ou non conforme à sa politique réelle. Il ne manquait pas de gens pour les dévoyer ainsi, les porter au-delà de Robespierre même, des gens de lettres de la pire espèce, des artistes adolescents, rapins affamés, qui jouaient la frénésie, de très-près d'après David ; tel est devenu depuis pair et baron de l'Empire.

Le fanatisme, sincère, si peu éclairé des uns, la violence, vraie ou simulée des autres, la concurrence de fureur qui était entre eux, chacun voulant primer l'autre en colère patriotique, rendait la Société (toute disciplinée qu'elle semblait) très-difficile à manier. Elle sortait souvent de la mesure que comportait le moment. Robespierre avait profité de la terreur de Septembre pour faire l'élection de Paris. Il lui convenait assez que la Convention gardât quelque reste de terreur, qu'elle redoutât l'émeute, mais point du tout que l'émeute partît des Jacobins même.

Le degré d'intimidation qu'il voulait se contenter d'exercer sur l'Assemblée est très-bien caractérisé par un mot qu'il fit dire au représentant Durand de Maillane, dès les premières séances de la Convention. Celui-ci, prêtre, canoniste gallican, timide entre les timides, il le dit lui-même, s'était assis à la droite, près de Pétion. Robespierre comprit parfaitement que le pauvre homme avait peur de la Montagne, que, comme tant d'autres, il n'avait guère de parti que *sa sûreté*. Un ami de Robespierre traversa la salle et

vint lui dire à sa place : « Vous croyez la révolution finie, et vous vous trompez. *Le parti le plus sûr* est celui qui a le plus de vigueur et de force contre les ennemis de la liberté. »

Pour ébranler ainsi la droite, le centre, par menace ou douceur, par des conseils de prudence ou des prophéties menaçantes, l'émeute ne lui valait rien. Il fallait que les Jacobins, modérés, disciplinés dans la violence, pussent servir d'intermédiaire entre l'Assemblée et la rue, effrayer et rassurer tour à tour la Convention.

Sa grande affaire était donc de discipliner les Jacobins, chose assez difficile, avec l'invasion de barbares que la Société venait de subir. La discipline politique ne tient pas peu aux habitudes de décence et de tenue, lesquelles expriment ou simulent les bonnes habitudes morales. Robespierre, quelle que fût l'autorité de ses discours, ne pouvait rien à cela que par son exemple. Nulle parole n'y suffisait; mais sa tenue personnelle, sa vie connue, l'atmosphère d'honnêteté qui l'entourait, prêchaient, commandaient la moralité, au moins extérieure.

En ce sens, on peut dire qu'il n'était guère d'acte de sa vie privée qui ne fût aussi un acte de sa vie politique. Ses discours ont été peut-être la moindre partie de son influence. L'impression muette d'une personnalité arrangée si fortement était plus efficace encore.

Toute la vie de cet homme fut un calcul, un effort, une tension non interrompue de la volonté. Quoiqu'il

ait varié d'une manière très-notable, comme on va voir, dans les mœurs et dans les principes, ses variations furent voulues, nullement naïves, en sorte que même en variant, il fut systématique encore, et parut tout d'une pièce.

Personne n'ordonna plus heureusement sa vie, dans l'épuration progressive de ses mœurs. Arrivé à la Constituante, et d'abord dans l'amitié des Lameth, il toucha un moment, par cette société de jeunes nobles, à la corruption du temps. Peut-être croyait-il, en cela, suivre encore son maître Rousseau, le Rousseau des *Confessions*. De bonne heure, il se releva[1]. L'*Émile,* le *Vicaire Savoyard,* le *Contrat Social,* l'affranchirent et l'ennoblirent; il fut Robespierre. Comme mœurs, il n'est point descendu.

[1] En 90, apparemment, il en était à l'Héloïse; il avait une maîtresse (V. t. II, p. 323). Pour sa conduite en 89, j'hésite à raconter une anecdote suspecte. Je la tiens d'un artiste illustre, véridique, admirateur de Robespierre, mais qui la tenait lui-même de M. Alexandre de Lameth. L'artiste reconduisant un jour le vieux membre de la Constituante, celui-ci lui montra, rue de Fleurus, l'ancien hôtel des Lameth, et lui dit qu'un soir Robespierre, ayant dîné là avec eux, se préparait à retourner chez lui, rue de Saintonge, au Marais; il s'aperçut qu'il avait oublié sa bourse, et emprunta un écu de six francs, disant qu'il en avait besoin, parce qu'au retour il devait s'arrêter chez une fille : « Cela vaut mieux, dit-il, que de séduire les femmes de ses amis. » —Si l'on veut croire que Lameth n'a pas inventé ce mot, l'explication la plus probable, à mon sens, c'est que Robespierre, débarqué récemment à Paris et voulant se faire adopter par le parti le plus avancé, qui, dans la Constituante, était la jeune noblesse, croyait utile d'en imiter les mœurs, au moins en paroles. Il y a à parier qu'il sera retourné tout droit dans son honnête Marais.

Nous l'avons vu, le soir du massacre du Champ-de-Mars (17 juillet 91), prendre asile chez un menuisier; un heureux hasard le voulut ainsi; mais s'il y revint, s'y fixa, ce ne fut en rien un hasard.

Au retour de son triomphe d'Arras, après la Constituante, en octobre 91, il s'était logé avec sa sœur dans un appartement de la rue Saint-Florentin, noble rue, aristocratique, dont les nobles habitants avaient émigré. Charlotte de Robespierre, d'un caractère raide et dur, avait, dès sa première jeunesse, les aigreurs d'une vieille fille; son attitude et ses goûts étaient ceux de l'aristocratie de province; elle eût fort aisément tourné à la grande dame. Robespierre, plus fin et plus féminin, n'en avait pas moins aussi, dans la raideur de son maintien, sa tenue sèche, mais soignée, un certain air d'aristocratie parlementaire. Sa parole était toujours noble, dans la familiarité même, ses prédilections littéraires pour les écrivains, nobles ou tendus, pour Racine ou pour Rousseau.

Il n'était point membre de la Législative. Il avait refusé la place d'accusateur public, parce que, disait-il, s'étant violemment prononcé contre ceux qu'on poursuivait, ils l'auraient pu récuser comme ennemi personnel. On supposait aussi qu'il aurait eu trop de peine à surmonter ses répugnances pour la peine de mort. A Arras, elles l'avaient décidé à quitter sa place de juge d'église. A l'Assemblée Constituante, il s'était déclaré contre la peine de mort, contre la loi martiale

et toute mesure violente de salut public, qui répugnaient trop à son cœur.

Dans cette année, de septembre 91 à septembre 92, Robespierre, hors des fonctions publiques, sans mission ni occupation que celle de journaliste et de membre des Jacobins, était moins sur le théâtre. Les Girondins y étaient; ils y brillaient par leur accord parfait avec le sentiment national sur la question de la guerre. Robespierre et les Jacobins prirent la thèse de la paix, thèse essentiellement impopulaire, qui leur fit grand tort. Nul doute qu'à cette époque, la popularité du grand démocrate n'eût un besoin essentiel de se fortifier et se rajeunir. Il avait parlé longtemps, infatigablement, trois années, occupé, fatigué l'attention; il avait eu, à la fin, son triomphe et sa couronne. Il était à craindre que le public, ce roi, fantasque comme un roi, facile à blaser, ne crût l'avoir assez payé, et n'arrêtât son regard sur quelque autre favori.

La parole de Robespierre ne pouvait changer, il n'avait qu'un style; son théâtre pouvait changer et sa mise en scène. Il fallait une machine. Robespierre ne la chercha pas; elle vint à lui, en quelque sorte. Il l'accepta, la saisit, et regarda, sans nul doute, comme une chose heureuse et providentielle, de loger chez un menuisier.

La mise en scène est pour beaucoup dans la vie révolutionnaire. Marat, d'instinct, l'avait senti. Il eût pu, très-commodément, rester dans son premier asile, le grenier du boucher Legendre; il préféra les ténè-

bres de la cave des Cordeliers; cette retraite souterraine d'où ses brûlantes paroles faisaient chaque matin éruption, comme d'un volcan inconnu, charmait son imagination; elle devait saisir celle du peuple. Marat, fort imitateur, savait parfaitement qu'en 88 le Marat belge, le jésuite Feller, avait tiré grand parti pour sa popularité d'avoir élu domicile, à cent pieds sous terre, tout au fond d'un puits de houille.

Robespierre n'eût pas imité Feller ni Marat, mais il saisit volontiers l'occasion d'imiter Rousseau, de réaliser en pratique le livre qu'il imitait sans cesse en parole, de copier *l'Émile* d'aussi près qu'il le pourrait.

Il était malade, rue Saint-Florentin, vers la fin de 91, malade de ses fatigues, malade d'une inaction nouvelle pour lui, malade aussi de sa sœur, lorsque Mme Duplay vint faire à Charlotte une scène épouvantable pour ne pas l'avoir avertie de la maladie de son frère. Elle ne s'en alla pas sans enlever Robespierre, qui se laissa faire d'assez bonne grâce. Elle l'établit chez elle, malgré l'étroitesse du logis, dans une mansarde très-propre, où elle mit les meilleurs meubles de la maison, un assez beau lit bleu et blanc, avec quelques bonnes chaises. Des rayons de sapin, tout neufs, étaient à l'entour, pour poser les quelques livres, peu nombreux, de l'orateur; ses discours, rapports, mémoires, etc., très-nombreux, remplissaient le reste. Sauf Rousseau et Racine, Robespierre ne lisait que Robespierre. Aux murs, la main passionnée de Mme Duplay avait suspendu partout les images et

portraits qu'on avait faits de son dieu; quelque part qu'il se tournât, il ne pouvait éviter de se voir lui-même; à droite, à gauche, Robespierre, Robespierre encore, Robespierre toujours.

Le plus habile politique, qui eût bâti la maison spécialement pour cet usage, n'eût pas si bien réussi que l'avait fait le hasard. Si ce n'était une cave, comme le logis de Marat, la petite cour noire et sombre valait au moins une cave. La maison basse, dont les tuiles verdâtres attestaient l'humidité, avec le jardinet sans air, qu'elle possédait au-delà, était comme étouffée entre les maisons géantes de la rue Saint-Honoré, quartier mixte, à cette époque, de banque et d'aristocratie. Plus bas, c'étaient les hôtels princiers du faubourg et la splendide rue Royale, avec l'odieux souvenir des quinze cents étouffés du mariage de Louis XVI. Plus haut, c'étaient les hôtels des fermiers généraux de la place Vendôme, bâtis de la misère du peuple.

Quelles étaient les impressions des visiteurs de Robespierre, des dévots, des pèlerins, quand, dans ce quartier impie où tout leur blessait les yeux, ils venaient contempler le Juste? La maison prêchait, parlait. Dès le seuil, l'aspect pauvre et triste de la cour, le hangar, le rabot, les planches, leur disaient le mot du peuple : « C'est ici l'*incorruptible.* » —S'ils montaient, la mansarde les faisait se récrier plus encore; propre et pauvre, laborieuse visiblement, sans parure que les papiers du grand homme sur des planches de sapin, elle disait sa moralité parfaite, ses travaux infatigables, une vie donnée toute au peuple. Il n'y avait pas

là le théâtral, le fantasmagorique du maniaque Marat, se démenant dans sa cave, variable, de parole et de mise. Ici, nul caprice, tout réglé, tout honnête, tout sérieux. L'attendrissement venait; on croyait avoir vu, pour la première fois, en ce monde, la maison de la vertu.

Notez pourtant avec cela que la maison, bien regardée, n'était pas une habitation d'artisan. Le premier meuble qu'on apercevait dans le petit salon du bas en avertissait assez. C'était un clavecin, instrument rare alors, même chez la bourgeoisie. L'instrument faisait deviner l'éducation que Mlles Duplay recevaient, chacune à son tour, au couvent voisin, au moins pendant quelques mois. Le menuisier n'était pas précisément menuisier; il était entrepreneur en menuiserie de bâtiment. La maison était petite, mais enfin elle lui appartenait; il logeait chez lui.

Tout ceci avait deux aspects; c'était le peuple d'une part, et ce n'était pas le peuple; c'était, si l'on veut, le peuple industrieux, laborieux, passé récemment, par ses efforts et son travail, à l'état de petite bourgeoisie. La transition était visible, Le père, bon homme ardent et rude, la mère d'une volonté forte et violente, tous deux pleins d'énergie, de cordialité, étaient bien des gens du peuple. La plus jeune des quatre filles en avait la verve et l'élan; les autres s'en écartaient déjà, l'aînée surtout, que les patriotes appelaient avec une galanterie respectueuse Mlle Cornélia. Celle-ci, décidément, était une demoiselle; elle aussi sentait Racine, lorsque Robespierre faisait

quelquefois lecture en famille. Elle avait à toute chose une grâce de fierté austère, au ménage comme au clavecin; qu'elle aidât sa mère au hangar, pour laver ou pour préparer le repas de la famille, c'était toujours Cornélia.

Robespierre passa là, une année, loin de la tribune, écrivain et journaliste, préparant tout le jour les articles et les discours qu'il devait le soir débiter aux Jacobins; — une année, la seule, en réalité, qu'il ait vécue en ce monde.

Mme Duplay trouvait très-doux de le tenir là, l'entourait d'une garde inquiète. On peut en juger par la vivacité avec laquelle elle dit au comité du 10 août, qui cherchait chez elle un lieu sûr : « Allez-vous-en; vous allez compromettre Robespierre. »

C'était l'enfant de la maison, le dieu. Tous s'étaient donnés à lui. Le fils lui servait de secrétaire, copiait, recopiait ses discours tant raturés. Le père Duplay, le neveu, l'écoutaient insatiablement, dévoraient toutes ses paroles. Mlles Duplay le voyaient comme un frère; la plus jeune, vive et charmante, ne perdait pas une occasion de dérider le pâle orateur. Avec une telle hospitalité, nulle maison n'eût été triste. La petite cour, avivée par la famille et les ouvriers, ne manquait pas de mouvement. Robespierre, de sa mansarde, de la table de sapin où il écrivait, s'il levait les yeux entre deux périodes, voyait aller et venir, de la maison au hangar, du hangar à la maison, Mlle Cornélia ou telle de ses aimables sœurs. Combien dut-il être fortifié, dans sa pensée démocratique, par

une si douce image de la vie du peuple ! Le peuple, moins la vulgarité, moins la misère et les vices, compagnons de la misère ! Cette vie, à la fois populaire et noble, où les soins domestiques se rehaussent de la distinction morale de ceux qui s'y livrent ! La beauté que prend le ménage, même en ses côtés les plus humbles, l'excellence du repas préparé par la main aimée !..... qui n'a senti toutes ces choses ? Et nous ne doutons pas que l'infortuné Robespierre, dans la vie sèche, sombre, artificielle, que les circonstances lui avaient faite depuis sa naissance, n'ait pourtant senti ce moment du charme de la nature, joui de ce doux rayon.

Il reste bien entendu qu'avec une telle famille, offrir une pension, un dédommagement, était impossible. Je juge qu'il en fut ainsi, d'après le reproche qu'un Jacobin dissident fit un jour à Robespierre, « D'exploiter la maison Duplay, de se « faire nourrir par eux, comme Orgon nourrit Tar- « tufe, » reproche bas et grossier d'un homme indigne de sentir la fraternité de l'époque et le bonheur de l'amitié. Si Robespierre se hasarda d'offrir quelque chose, nul doute qu'il n'ait été rudement réprimandé de Monsieur et de Madame, et boudé des filles ; à coup sûr, il n'y revint plus.

On peut s'étonner d'une chose, c'est qu'une telle année, passée ainsi, n'ait pas considérablement modifié son caractère, adouci son cœur. Chose inattendue ! ce fut le contraire.

Tout s'aigrit dans un vase aigre. Et, dans cette

âme, née malheureuse, travaillée dès l'enfance par le malheur, par l'effort habituel, l'âpre sentiment de la concurrence, ce qui eût été pour un autre le bonheur eut un effet différent. Tout ce qu'il avait, en théorie, de prédilection pour le peuple, fortifié par le spectacle qu'il eut de cette excellente famille, semble l'avoir exalté dans la haine des ennemis du peuple ; l'amitié (l'amour peut-être?), les sentiments les plus doux profitèrent en lui à l'amertume. Il devint impitoyable, comme il ne l'avait jamais été jusque-là. Sa haine, de plus en plus aigrie, lui rendit nécessaire, désirable la mort de ses ennemis, de ceux de la révolution ; pour lui, c'était même chose.

Dans ce nombre, il comprenait tous ceux qui n'étaient pas exactement sur la ligne qu'il avait marquée. Le juste milieu de la Montagne, qu'il croyait avoir trouvé, était un trait fin, précis, ligne infiniment étroite, comme le fil d'une lame acérée, qu'il ne fallait pas manquer ni à droite ni à gauche. Des deux côtés également, c'était la damnation.

La *médiocrité d'or*, qui était son idéal en politique, en fortune, en habitudes et en tout, était rappelée sans cesse dans ses paroles morales et sentimentales, sortes d'homélies qu'il mêlait aux diatribes; elle l'était plus encore dans sa personne, sa tenue et son costume. La blancheur honnête et pure des bas, du gilet et de la cravate, surveillés sévèrement par Mme et Mlles Duplay; la culotte de nankin et l'habit rayé [1];

[1] Successeur de l'habit olive, prédécesseur du célèbre habit bleu-de-ciel qu'il porta à la Fête de l'Être-Suprême.

les cheveux poudrés, relevés en ailes, donnaient l'idée d'un rentier d'une aisance médiocre, le type même que Robespierre avait en esprit : *L'homme de trois mille livres de rente* (ce serait cinq mille aujourd'hui). Il répétait souvent ce mot : « Il ne faut pas qu'on ait plus de trois mille livres de rente. »

Au premier coup d'œil, on eût soupçonné que ce rentier tenait encore à l'ancien régime sous quelques rapports, ce qui était vrai. Ses habitudes étaient toujours celles de l'ancienne robe, raides et guindées. Toutes les naïves enfances de l'esprit révolutionnaire (le bonnet de l'égalité, le tutoiement fraternel) lui étaient insupportables; longtemps il parvint à les empêcher de s'établir aux Jacobins, comme choses inconvenantes. La décence d'abord, la tenue d'abord. La sienne était moins d'un tribun que d'un *moralisateur* de la République, d'un censeur impuissant et triste. Il ne riait guère que d'un rire aigu; s'il souriait de la bouche, c'était d'un sourire si triste qu'on le supportait à peine; le cœur en restait serré.

Il avait l'idée, juste au fond, que si l'on fondait la statue de la Révolution moitié d'or, moitié de boue, la boue emporterait l'or, et tout tomberait par terre. Comment empêcher ce mélange, avec le triste héritage de l'ancienne société? Comment distinguer l'or du patriotisme et de la vertu, à quels signes le reconnaître? On avait abusé de tous. Et plus la terreur venait, plus soigneusement on se masquait sous les signes patriotiques. La cocarde fut un masque dès 89. L'habit simple, les couleurs sombres, les cheveux

noirs et plats, tout cela fut pris, en 91, par les plus aristocrates. Les discours, qui n'en faisait? La philanthropie, qui n'en abusait? On ne peut trop accuser la défiance de Robespierre, quand on voit les déplorables alliés qui lui venaient tous les jours depuis le 2 septembre. Les exaltés lui étaient très-spécialement suspects; il les croyait traîtres, payés par Pitt ou par Coblentz, pour déshonorer la Révolution.

Toutes ces pénibles pensées qui le travaillaient apparurent de plus en plus dans son extérieur et en firent un objet étrange. Gauche, mal à l'aise, souffrant, dès 89, sous les risées de la Constituante, il avait raidi de haine, et s'était comme dressé sous l'applaudissement du peuple. Sa démarche automatique était d'un homme de pierre. Ses yeux, inquiets de plus en plus, roulant une lueur d'acier pâle [1], exprimaient l'effort d'un myope qui veut voir, qui voudrait voir au cœur même, et l'abstraction impitoyable d'un homme qui ne veut plus être homme, mais un principe vivant. Vain effort! Il restait homme,—homme pour haïr toujours plus, — principe pour ne point pardonner.

Marat le lui avait dit, dès 90 (24 octobre), qu'il

[1] Bleuâtre, ou verdâtre. Un jeune homme (aujourd'hui représentant) demandant un jour au vieux Merlin de Thionville comment il avait pu condamner Robespierre, le vieillard parut en avoir quelque regret. Puis, se levant tout-à-coup avec un mouvement violent : « Robespierre! dit-il, Robespierre!..... Ah! Si vous aviez vu *ses yeux verts*, vous l'auriez condamné comme moi. »

tendait à l'inquisition. Il voulait alors comprendre dans les criminels de lèse-nation non-seulement ceux qui attaquaient l'existence physique de la nation, mais *son existence morale*. Dès-lors, lui dit très-bien Marat, il vous faudra mettre à mort les libertins ; ils attaquent à coup sûr les mœurs de la nation. L'Évangile même ne sera pas à l'abri ; son précepte d'obéir aux puissances peut devenir une attaque directe à la moralité politique de la nation.

Cette tendance ultra-moraliste eût été loin, sous Robespierre, si les circonstances, violemment politiques, n'y eussent fait distraction. Déjà on commençait à porter, soit aux Jacobins, soit à la Commune, des causes d'adultère, et autres affaires morales, qui au Moyen-âge regardaient l'autorité ecclésiastique.

Robespierre avait une chose très-propre aux natures de prêtre, c'est que ses vertus s'arrangeaient à merveille avec ses vices, et leur prêtaient, en quelque sorte, une assistance fraternelle. Sa rigueur de mœurs et de pensée lui sanctifiait ses haines. Ses ennemis, ses rivaux, même ses amis peu dociles, ceux qu'on appelait *Indulgents* (Danton, Desmoulins, Lacroix, Fabre d'Églantine), il les sacrifia d'autant plus aisément qu'il put les condamner comme censeur des mœurs [1].

[1] Je tiens le récit suivant d'un ami de Robespierre, d'un ennemi de Camille Desmoulins. Tout suspect qu'il peut paraître, je dois le rapporter. Un jour Camille, avec une légèreté très-coupable et très-libertine, aurait donné un livre obscène à l'une des plus jeunes demoiselles Duplay. Robespierre le lui surprit dans les mains, et, comme tout

Il en vint, de plus en plus, à croire toute accusation, à juger dignes de mort tous ceux qu'il avait intérêt à perdre. Le rêve atroce d'une purgation absolue de la République prit racine en lui. Imitateur, de sa nature, barbarement imitateur, il semble s'être inspiré, non-seulement des passages durs et amers de Rousseau, mais d'un petit livre qu'il savait par cœur, le paradoxal dialogue de Sylla et d'Eucrate. Il aimait à en répéter ces fâcheuses paroles (qu'eût tant regrettées Montesquieu, s'il eût deviné l'usage qu'on devait en faire) : « La postérité trouvera peut-être que l'on n'a pas versé assez de sang, et que tous les ennemis de la liberté n'ont pas été proscrits[1]. »

Il se jugea assez pur pour prendre ce terrible rôle. Hélas ! qui est assez pur ?

homme sage eût fait, il le retira adroitement à la jeune fille, en lui donnant pour compensation un livre de belles images qui n'avait rien de dangereux. Il ne montra ni aigreur, ni violence. Mais, soit haine du libertinage, soit profonde blessure d'amour-propre contre l'insolent qui respectait si peu le saint des saints de Robespierre, il oublia tous les services de l'ami, de l'ancien camarade, qui avait travaillé tant d'années à sa réputation, et « dès cette heure il voulut sa mort ».

[1] Un fait terrible témoigne du prodigieux endurcissement où parvint Robespierre. Un homme, non innocent sans doute, mais enfin illustre à jamais, un des fondateurs de nos libertés, le Constituant Chapelier, se tenait caché dans Paris. A la fin de 93, ne pouvant plus supporter sa réclusion, ses angoisses, il écrivit à Robespierre, son ancien collègue, qu'il était caché dans tel lieu et le priait de le sauver. Robespierre, à l'instant, envoya la lettre à l'autorité, qui le fit prendre, juger, guillotiner. Le fait est attesté par M. Pillet, alors commis dans les bureaux du Comité de salut public, par les mains duquel la lettre passa.

Est-ce qu'il ne pouvait donc pas, dans son âme malade, à travers le patriotisme, qui lui en couvrait le fond, distinguer le mal terrible qui était en lui? le mal qui le transforma en si peu d'années? Je parle de cette exaspération de rivalité et de concurrence. Rien ne lui fut plus fatal que sa jalouse tristesse de n'avoir jamais paru aux grandes journées de la République, ni en juillet 91, ni en août 92. La presse Girondine le lui rappelait sans cesse, et il en souffrait cruellement. Quelque bonne contenance qu'il fît, il sentait vivement la piqûre de ces guêpes envenimées. Il ne fallut pas moins pour le pousser à cet excès incroyable, de faire accuser Brissot comme auteur du massacre du Champ-de-Mars, de le proclamer assassin du peuple, et le vouer aux poignards.

De là, encore, la facilité étrange avec laquelle, oubliant ses velléités d'équilibre, il donna la main aux furieux qu'il avait voulu arrêter, avant leur adresse insensée contre la Convention.

Les Jacobins descendaient. Une scène inattendue révéla jusqu'où ils pouvaient aller pour trouver des auxiliaires. Il y avait, au plus bas de l'échelle des aboyeurs, un garçon, nommé Varlet, qui avait à peine vingt ans, qu'on avait toujours vu partout où le sang avait coulé, poussant au sang et au meurtre. Marat, plus d'une fois, exprima son horreur pour le jeune tigre; il voulait bien qu'on tuât, mais qu'on tuât politiquement, disait-il, à propos, comme en Septembre. Varlet allait son chemin, riant du bonhomme Marat. On le voyait, communément, portant d'une main une

pique, de l'autre un petit tréteau, qu'il appuyait à une borne; si l'occasion semblait bonne, il sautait dessus, prêchait. Il aimait surtout à parler sur la terrasse des Feuillants, à la porte de l'Assemblée, dont le massacre était son texte le plus ordinaire. Les Jacobins, jusque-là, n'avaient jamais reçu Varlet qu'avec des huées. Une fois, le 7 novembre, il entre avec sa pique surmontée d'un bonnet rouge, obtient la parole, et dit qu'il s'est constitué, dans sa tribune ambulante, le défenseur de Robespierre, l'accusateur de la Gironde, etc., etc. La rougeur vint à plusieurs de l'audace du vaurien; un seul pourtant osa parler pour qu'on le fît taire, un honnête homme, le boucher Legendre. Les autres prirent alors courage, et chassèrent Varlet. Chose triste, un membre considérable de la Convention et de la montagne, Bazire, prit sa défense, exigea qu'on l'entendît. Il rentra vainqueur, s'établit à la tribune, parla tout son soûl, et fut applaudi.

Cette apparition choquante d'un farceur de carrefour, qui prêchait habituellement le massacre de l'Assemblée, était-elle un accident? Cette affreuse lueur de sang, était-ce un éclair fortuit? Point du tout. Deux jours avant (5 novembre), le parleur ordinaire de la Société, celui qui si souvent tenait la tribune avec tant d'applaudissements, Collot-d'Herbois, déclara : « Notre *credo* est Septembre[1]. »

[1] Selon le Journal des Amis de la Constitution, qui pâlit et énerve tout, les propres paroles sont celles-ci : « Il ne faut pas se dissimuler que c'est là le grand article du *credo* de notre liberté... Nous, hommes

La Société s'avilissait. Danton même, nullement hostile aux hommes les plus violents, ne voulait plus y venir, dégoûté par le triomphe du bavardage et de la fausse énergie. Nommé président en octobre, il ne put se décider qu'à venir deux fois, dans deux grandes occasions, pour féliciter Dumouriez vainqueur, et pour accueillir les Savoyards qui se donnaient à la France.

Une partie de la Montagne, Cambon, Carnot, Thibaudeau et d'autres, ne purent jamais surmonter leur répugnance instinctive pour les Jacobins, pour la violence des uns, pour l'hypocrisie des autres. Il y avait à l'entrée de la caverne une odeur de sang, et pourtant fade et mielleuse, que beaucoup ne supportaient pas.

Personne ne doutait, dès-lors, qu'il n'y eût aux Jacobins un parti déterminé à refaire le 2 septembre, mais sur la Convention. Pour qu'ils en vinssent à flatter la tourbe émeutière en ses plus vils représentants, il fallait bien qu'ils eussent des desseins sinistres. La garde départementale n'avait point été créée. Mais un grand nombre de fédérés étaient accourus des départements, les uns pour défendre la vie de leurs députés en péril, les autres pour aller plus loin rejoindre l'armée ; on les retenait ici, pour imposer à

sensibles, qui voudrions ressusciter un innocent, pourrions-nous admettre en principe que les lois ont été violées dans cette journée, etc. — Au reste, la Société elle-même, dans une circulaire du 15 octobre que Marat nous a conservée textuellement (V. son n° 58, 27 novembre), avait fait un éloge enthousiaste de la journée du 2 septembre.

l'émeute. La Convention, presque entière, était secrètement unanime pour les garder à Paris; elle n'osait le vouloir tout haut. Elle avait été profondément impressionnée d'un mot de Buzot, un mot prophétique, tiré des entrailles, d'un homme nullement timide, mais qui voyait venir la mort. A propos d'un rapport de Bazire, qui innocentait Septembre, il lança ce mot au centre : « Doit-on croire qu'on pourra toujours vous faire voter l'ordre du jour? Quel gouvernement voulez-vous donc? *Quel apprêt funèbre vous préparez-vous à vous-mêmes?...* »

L'Assemblée eut froid, se tut. Mais elle reprit courage peu après, lorsqu'un homme, indépendant de la coterie girondine, Cambon, brisant à l'improviste tous les vains ménagements, lui montra sa position réelle, son danger, l'abîme où elle se laissait glisser, fascinée par la violence. Les Jacobins voulaient faire partir les fédérés, autrement dit, désarmer la Convention. On avait fait, hypocritement, présenter la demande par le ministre de la guerre, sous prétexte des besoins publics. Cambon, éclata en paroles brèves et d'un accent terrible, comme un homme qui dirait : Non, je ne veux pas mourir. La Convention repoussa la demande du ministre, c'est-à-dire elle vota : *Que les fédérés restaient à Paris*.

Le discours de Cambon, sans apprêt ni éloquence, disait à peu près ceci : Qui a fait le 10 août? Non ceux qui s'en vantent, mais nous, nous la Législative, qui avons désarmé le Roi, lui avons chassé sa garde. Eh

bien, la Convention, en chassant aujourd'hui les fédérés, ne fait rien autre chose que préparer un 10 août contre elle-même. — Il parla ensuite de Septembre avec une violente horreur, avoua l'affreuse mort du cœur dont tous avaient été saisis, lui, Cambon, comme les autres; il regretta amèrement que la Législative n'eût tout prévenu, *en s'emparant de la force municipale*. « Et c'est encore, dit-il, par ces terreurs de Septembre qu'on vient de dicter au ministre cette demande d'éloigner les fédérés, de désarmer la Convention... On dit que les méridionaux veulent fédéraliser la France. S'ils voulaient ce gouvernement, nous ne serions pas ici. S'ils le voulaient, ils l'auraient. Mais tout au contraire, ils nous ont dit au départ, à nous députés du Midi : « *Nous voulons être Français, être un avec nos frères du Nord, et qu'il n'y ait qu'une France... Vos têtes en répondront...* » On a parlé de dictature, de Cromwell; d'autres ont dit : *On ne voit pas de Cromwell*. Eh! sans doute, on ne le voit pas. Mais, qu'arrivera-t-il le jour où un ambitieux aura gagné des victoires et viendra vous dire : « *Faites-moi roi, et vous serez plus heureux?*..... » Oui, voilà ce qu'on voudrait pouvoir dire, mais cela ne sera pas. Meurent les rois, les dictateurs, les *protecteurs*, les Cromwell! »

D'un même coup, il avait frappé Dumouriez comme perfide, Robespierre comme impuissant.

CHAPITRE V

LE PROCÈS DU ROI. — ESSAI DE LA GAUCHE POUR TERRORISER LA DROITE. SAINT-JUST.

(13 novembre 92.)

L'idée morale de la Révolution. — Unanimité morale de la France révolutionnaire, jusqu'aux derniers mois de 92. — Épreuve unique et terrible que subit alors la France. — Il y avait pourtant des motifs de se rassurer. — Le procès, mal engagé par la Gironde (13 nov. 92). — Discours meurtrier de Saint-Just. — Figure de Saint-Just. — Ses précédents, ses premiers essais. — Il est nommé, avant l'âge, à la Convention. — Son discours menace la Convention (13 nov. 92). — La droite intimidée par l'audace de la Montagne.

Les fédérés des départements restent à Paris; la France garde la Convention. Celle-ci aura moins à craindre matériellement du dehors. Il lui reste à se bien garder elle-même moralement. On pourra exercer sur elle une terreur d'opinion, si elle reste vacillante, si elle n'asseoit fortement son siége et son tribunal sur un principe invariable, qui lui fasse mépriser les vaines agitations.

C'est la première nécessité au moment grave où commence un procès criminel, un jugement à mort, que le juge, la main sur le cœur, y sente bien nettement sa règle, son principe et sa foi, l'idée tellement sacrée qu'on puisse violer pour elle ce qui semble inviolable, je veux dire, la vie humaine.

L'idée du droit étant une, le droit judiciaire, le droit politique ont le même fondement. Déterminer le principe en vertu duquel va peut-être mourir l'accusé, c'est déterminer le principe dont vit la société qui le juge. La Révolution, en jugeant Louis XVI, allait implicitement se juger aussi, se dire de quelle idée morale elle empruntait sa vie et son droit.

Quelle était l'idée morale de la France?... Tous nos fameux politiques sourient, remuent la tête à ce mot d'idée. Qu'ils sachent que le glorieux ennemi des idéologues a péri faute d'une idée. Ceux qui vivent vivent d'une idée; les autres, ce sont les morts.

L'idée vitale de la Révolution, elle avait éclaté dans une incomparable lumière, de 89 à 92:

L'idée de Justice.

Et pour la première fois, on avait su ce que c'est que la Justice. On avait fait jusque-là de cette vertu souveraine une sèche, une étroite vertu. Avant que la France l'eût révélé au monde, on n'en avait jamais soupçonné l'immensité.

Justice large, généreuse, humaine, aimante, et jusqu'à la tendresse, pour la pauvre humanité.

Toute la terre, avant Septembre, avait adoré la Justice de la France. On l'admirait, emportant comme en un pli de sa robe tout ce qu'eut de meilleur le principe du moyen-âge. Une telle Justice, large et douce, contenait la Grâce. Elle était la Grâce elle-même, moins l'arbitraire et le caprice; la Grâce selon Celui qui ne varie pas, selon Dieu.

Pour la première fois, en ce monde, la loi et la religion s'étaient embrassées, pénétrées et confondues.

L'Assemblée constituante usait de son droit, du droit des héros sauveurs, bienfaiteurs du genre humain, en érigeant un autel, le premier véritablement qui ait été élevé à l'humanité. Elle ordonnait que cet autel existerait dans chaque municipalité, qu'on y ferait les actes de l'état civil, qu'on y sanctifierait les trois grands actes de l'homme : naissance mariage et mort. Le premier croyant qui apporta son enfant à cet autel fut Camille Desmoulins. Hélas ! l'autel n'existait pas. Il n'a point été bâti.

S'il exista, c'est dans les lois. On ne peut lire sans attendrissement ces lois humaines et généreuses, tout empreintes de l'amour des hommes. On touche encore avec respect les procès-verbaux des grandes discussions qui les préparèrent. Si l'on ose leur faire un reproche, c'est qu'elles sont confiantes à l'excès, qu'elles croient trop à l'excellence de la nature humaine, qu'obligées d'être des lois, de juger et réprimer, elles ne sont que trop généreuses et clémentes. Elles supprimèrent le droit de grâce; on le conçoit

parfaitement : dans cette législation, il était à chaque ligne.

L'âme du XVIIIe siècle, sa meilleure inspiration, la plus humaine et la plus tendre, celle de Voltaire, de Montesquieu, de Rousseau, parfois aussi l'utopie de Bernardin de Saint-Pierre, ont passé ici.

Dissidents sur tant de choses, les chefs de la révolution sont parfaitement d'accord sur deux points essentiels : 1° Rien d'utile que ce qui est juste; 2° Ce qu'il y a de plus sacré, c'est la vie humaine.

Lisez Adrien Duport, lisez Brissot et Condorcet, lisez Robespierre (à la Constituante), l'accord est complet, profond.

« Rendons l'homme respectable à l'homme. » Cette grande parole de Duport est aussi la pensée de Robespierre, dans son discours contre la peine de mort. Il veut du moins, pour condamner, que les jurés soient unanimes.

Brissot, avant 89, avait publié un livre sur les *Institutions criminelles*, inspiré de l'esprit de Beccaria, de la douceur des Quakers américains, qu'il venait de visiter.

Condorcet va plus loin dans ses derniers écrits. Esprit profondément humain, son propre danger ne fait qu'approfondir encore en lui l'humanité, la pitié, l'amour universel de la vie ; il émet ce vœu et cette espérance : Que, grâce au progrès des sciences, l'homme en viendra dans l'avenir jusqu'à supprimer la mort.

L'homme, mais les animaux? Ils mourront toujours; leur mort est indispensable à la vie générale. Condorcet s'en attriste dans les dernières paroles qu'il a écrites. La mort restera une loi fatale du monde; il ne s'en console pas.

Ah! doux génie de la France et de la Révolution..... Que ne puis-je briser ma plume, et finir ici ce livre!

L'humanité dans la Justice, ne flottant plus, mais fondée, *la Justice*, *reine absolue*. Voilà le *credo*, la foi de ce nouvel âge, son symbole trois fois saint, plus que celui de Nicée.

« Le Droit, a dit Mirabeau, est le souverain du monde. »

Robespierre : « Rien n'est juste que ce qui est honnête; rien n'est utile que ce qui est juste. » (16 mai 91.)

Et Condorcet (25 octobre 91) : « C'est une erreur de croire que le salut public puisse commander une injustice. »

Même langage encore en 92. — Et c'est alors que tous sont induits en tentation.

Le péril vient de tous côtés, la nécessité terrible, la menace de l'Europe, les trahisons du dedans. On parle moins de justice; chacun se dit à voix basse: « Qui sait? nous allons périr, sans doute, si nous restons justes..... Sauvons la France aujourd'hui, nous serons justes demain. »

La Gironde est tentée la première, et succombe la première.

La duplicité de la cour lui enseigne la duplicité. Elle joue le roi qui la joue, feint d'agir avec lui, le brise.

L'honneur est compromis ici. L'humanité reste encore, le respect de la vie humaine. Vient la seconde tentation, l'invasion et Septembre; que diront les philanthropes? Puis, vient le procès du roi, l'occasion d'appliquer ou ruiner la Justice. Faut-il périr, ou rester justes?

Périr? Songeons bien qu'il ne s'agit pas du danger individuel, non pas même seulement du danger de la patrie. Si elle craignit, cette France révolutionnaire, ce ne fut pas pour elle seule. Apôtre et dépositaire des droits communs du genre humain, portant à travers les mers, dans le plus terrible orage, l'arche sainte des lois éternelles, pouvait-elle, de sang-froid, la laisser sombrer dans les flots? Cette lumière si attendue, allumée enfin après tant de siècles, fallait-il déjà la laisser éteindre et périr avec la France d'un commun naufrage?... Celle-ci, en vérité, avait bien droit de vouloir vivre, voyant qu'en sa mort était contenue la mort de l'humanité.

Voilà qui était spécieux. Mais, ce qui était certain, c'est que le premier mot précisément de la loi nouvelle que la France voulait sauver, le premier mot, le dernier, c'était celui de *Justice*.

Justice absolue, et droit absolu, impliquant l'humanité, c'était toute la loi nouvelle; rien de plus et rien de moins. Justice profondément aveugle en ce qui est de l'intérêt. Justice sourde à la politique. Justice igno-

rante, divinement ignorante, des raisons de l'homme d'État.

Ah ! il n'y eut jamais un peuple éprouvé comme la France, ni soumis à une si terrible tentation. Jeune, inexpérimentée au début de la vie nouvelle, n'ayant pas même eu le temps d'affermir son cœur et sa conscience dans la fixité du droit, la voilà mise un matin en face de cette étonnante épreuve. Qu'auriez-vous fait, vous tous qui maintenant calculez froidement ces choses ? En est-il un seul de vous qui aurait eu cette foi, plus qu'humaine et plus qu'héroïque, de dire : « Périsse la France ! périsse le genre humain, au moment de recueillir la moisson de la Justice !... Et vive la Justice pure ! abstraite ou vivante, n'importe. Elle ira inviolable, et saura toujours ailleurs se bâtir un monde où régner. »

Foi terrible, au-delà de ce qu'on peut attendre de la nature ! Mépriser toute apparence, toute vraisemblance et tout calcul ! Retirer sa main, et voir si la Révolution, délaissée de la politique, se sauverait elle-même !... Nos pères n'eurent pas cette foi. Mais qui l'aurait eue ? Ils crurent qu'ils sauvaient la France, donnèrent à son salut le leur, leur âme et leur vie, leur honneur, plus encore, leurs propres principes.

Ils ne virent pas, et personne ne voyait alors ce que si aisément on voit aujourd'hui, ce que nous avons dit plus haut, c'est que la Révolution, submergée des flots, s'était, dessous, fait une base immensément large, incommensurablement profonde. Elle était fondée deux fois, dans la terre, dans la foi du peuple.

Celui qui, par la tempête, surpris dans un des forts de la digue de Cherbourg, voit bondir par-dessus sa tête la nappe effroyable, sent trembler les murs, ne voit plus et ne sait plus qu'il a sous les pieds la base puissante qui rit de la mer, l'immuable et solide assise, la montagne de granit.

Trois milliards de propriétés, déjà vendues, divisées à l'infini ! Trois millions d'épées tirées !.. Voilà ce que j'appelle la base, le granit et la montagne. Une montagne vivante. Si elle faisait un mouvement, c'était au monde à frémir.

Non, il n'était pas nécessaire que la France devînt barbare, qu'elle fît à la Peur des sacrifices humains. Elle pouvait rester juste. Clémente? non, le moment avait un trouble infini et de grands périls. Il fallait une justice acérée et forte, mais enfin une justice.

Robespierre, dit dans un de ses discours de janvier, que son cœur avait hésité. Je le crois, en vérité. Parole sortie de la nature, échappée, ce semble, d'une âme torturée contre elle-même. Oui, il y eut lieu d'hésiter, quand, par la mort d'un homme, coupable, il est vrai, on sentit qu'on ouvrait à la mort la vaste carrière où elle ne s'arrêterait pas.

Hélas! dans les premiers mois de 92, et Robespierre et tout le monde parlait encore d'humanité ! L'encre n'avait pas séché sur ces discours ardents, sincères, où tous proclamaient à l'envi l'inviolabilité de la vie humaine ; les murs les répétaient encore, et l'écho ne s'était pas tu.

Combien plus étaient-elles, vivantes, ces paroles,

réclamant et protestant, au fond de ces cœurs malades, forcés d'arracher d'eux-mêmes ce qui fut leur meilleure pensée! — de passer, d'un bond si brusque, de l'humanité à la barbarie.

La France fut prise, ardente de bonté, d'amour, de bienveillance universelle,—enlevée par la main de fer,—plongée aux froides eaux des morts.

La discussion s'ouvrit le 13 novembre. Et Pétion demanda que préalablement on discutât si le roi était ou n'était plus inviolable.

Demande inepte qui portait à la Gironde, à la droite, le plus funeste coup, les rendant justement suspectes de vouloir faire avorter le procès.

L'inviolabilité ! elle était restée noyée dans le sang du Carrousel, c'était une question oubliée, perdue. Comment Pétion pouvait-il ignorer tout ce qui s'était écoulé de siècles depuis quelques mois? On savait bien en général qu'il y avait eu jadis une certaine Constitution de 91, vieilles lois antiques et surannées, déjà enterrées aux catacombes de l'histoire, entre Lycurgue et Minos. Mais, pour l'inviolabilité, on ne s'en souvenait même plus.

Pour achever le Girondin, il ne lui fallait plus qu'être appuyé des royalistes. S'en trouvait-il dans la Convention? Un Vendéen se présenta, audacieux et tremblant; il fit bon marché de Louis XVI, dit qu'il ne le défendait pas, mais que, « malgré l'atrocité de ces forfaits, » le Roi restait inviolable.

Débuts maladroits et funestes qui ne firent rien

qu'annuler, compromettre une bonne moitié de l'Assemblée. L'indignation des tribunes et du peuple se souleva, formidable, et le sang du 10 août se remit à bouillonner. Les violents en tirèrent une incalculable force. Ils n'étaient pas soixante à la Montagne qui voulaient la mort du Roi ; mais du moment que les champions insensés de l'inviolabilité eurent l'air de vouloir le couvrir du bouclier de la loi, les soixante devinrent les ministres de l'indignation publique, ils se virent suivis d'un grand peuple ; la modération devint impossible, et la clémence impossible.

Qui allait porter le glaive ? Les chefs de la Montagne s'abstinrent, restèrent sur leurs bancs. Ce glaive de la Montagne, il fut porté par Saint-Just.

Il fallait un homme tout neuf, qu'aucun précédent de philanthropie ne pût entraver, qui n'eût jamais dit un mot de douceur ni de pitié, qui n'eût pas même entendu les nobles discussions par lesquelles nos Assemblées s'étaient compromises, engagées dans la cause de l'humanité, du respect du sang humain.

Saint-Just monta lentement à la tribune, et, prononçant sans passion un discours atroce, dit qu'il ne fallait pas juger longuement le roi, mais simplement le tuer.

Il faut le tuer, il n'y a plus de lois pour le juger ; lui-même il les a détruites.

Il faut le tuer, comme ennemi ; on ne juge qu'un citoyen ; pour juger le tyran, il faudrait d'abord le faire citoyen.

Il faut le tuer, comme coupable, pris en flagrant

délit, la main dans le sang. La royauté est d'ailleurs un crime éternel; un roi est hors la nature; de peuple à roi, nul rapport naturel.

On voit que Saint-Just s'inquiétait peu d'accorder logiquement ces moyens divers; il les empruntait indifféremment à des systèmes contraires; tout lui était bon pour tuer.

Il y avait des mots terribles, outrageusement violents, magistralement sanguinaires : « Un jour, les hommes éloignés de nos préjugés s'étonneront de la barbarie d'un siècle où ce fût une chose religieuse que de juger un tyran..... » Et par une dérision odieuse : « On cherche à remuer la pitié; on achètera bientôt des larmes, comme aux enterrements de Rome... » etc.

Le jour où la pitié devient ainsi moquerie, commence un âge barbare.

Saint-Just avait obtenu de Robespierre et de la Montagne cette terrible initiative, de porter le premier coup. Mais nous serions tentés de croire que son discours n'avait pas été communiqué. Il allait, en deux passages, jusqu'à dire que le peuple souverain lui-même ne pouvait obliger un seul citoyen de pardonner au tyran, que chacun ici restait juge; il rappelait que, pour juger César, il n'avait fallu d'autres formalités que vingt-deux coups de poignard, etc. Quoiqu'il terminât en conseillant à l'Assemblée de juger promptement, il était à craindre que quelque individu ne se crût autorisé par ces violentes paroles à se faire juge et bourreau. Robespierre le craignit

lui-même, et dans son discours (3 déc.), il établit qu'un arrêt était nécessaire et qu'il ne fallait pas le prévenir.

On pouvait comprendre dès-lors que ce jeune homme, très-jeune, ne serait pas précisément un disciple de Robespierre, qu'il marcherait du même pas, ou le précéderait dans la violence, qu'un jour peut-être il serait pour lui un dangereux concurrent. Et cela fût arrivé, sans le coup de Thermidor.

L'atrocité du discours eut un succès d'étonnement. Malgré les réminiscences classiques qui sentaient leur écolier (Louis est un Catilina, etc.), personne n'avait envie de rire. La déclamation n'était pas vulgaire ; elle dénotait dans le jeune homme un vrai fanatisme. Ses paroles, lentes et mesurées, tombaient d'un poids singulier, et laissaient de l'ébranlement, comme le lourd couteau de la guillotine. Par un contraste choquant, elles sortaient, ces paroles froidement impitoyables, d'une bouche qui semblait féminine. Sans ses yeux bleus fixes et durs, ses sourcils fortement barrés, Saint-Just eût pu passer pour femme. Était-ce la vierge de Tauride? Non, ni les yeux, ni la peau, quoique blanche et fine, ne portaient à l'esprit un sentiment de pureté. Cette peau, très-aristocratique, avec un caractère singulier d'éclat et de transparence, paraissait trop belle, et laissait douter s'il était bien sain. L'énorme cravate serrée, que seul il portait alors, fit dire à ses ennemis, peut-être sans cause, qu'il cachait des humeurs froides[1]. Le col était comme

[1] Chose au reste fort commune à Reims, où il séjourna longtemps.

supprimé par la cravate, par le collet raide et haut; effet d'autant plus bizarre que sa taille longue ne faisait point du tout attendre cet accourcissement du col. Il avait le front très-bas, le haut de la tête comme déprimé[1], de sorte que les cheveux, sans être longs, touchaient presque aux yeux. Mais le plus étrange était son allure, d'une raideur automatique qui n'était qu'à lui. La raideur de Robespierre n'était rien auprès. Tenait-elle à une singularité physique, à son excessif orgueil, à une dignité calculée? peu importe. Elle intimidait plus qu'elle ne semblait ridicule. On sentait qu'un être, tellement inflexible de mouvement, devait l'être aussi de cœur. Ainsi, lorsque, dans son discours, passant du Roi à la Gironde et laissant là Louis XVI, il se tourna d'une pièce vers la droite, et dirigea sur elle, avec sa parole, sa personne tout entière, son dur et meurtrier regard, il n'y eut personne qui ne sentît le froid de l'acier.

Il faut savoir quel était ce jeune homme qui, pour son début, avait pris le rôle funèbre de parler au nom de la mort, au nom des vengeances du peuple, qui, par delà la Montagne, et par delà Robespierre, imposait à l'Assemblée l'assassinat politique. Ses précédents tranchaient fort avec cette audace. Un mois

Les enfants et jeunes gens d'un tempérament lymphatique y prennent aisément ces maux, pour lesquels il a toujours existé dans cette ville un hôpital spécial.

[1] Cette singularité est frappante dans le beau portrait que possède Mme Lebas, et d'abord je croyais que c'était un accident, une maladresse du peintre. Mais cette dame vénérable, qui a bien vu et connu Saint-Just, m'affirma qu'effectivement il était ainsi.

n'était pas écoulé depuis qu'on avait publié *Mes passe-temps, ou le nouvel Organt de 1792, par un député de l'Assemblée nationale*, poëme imité de la Pucelle de Voltaire; ce poëme était de Saint-Just.

Cette œuvre, qui a pourtant quelque mérite, quoi qu'on ait dit, était morte en 89, à sa première apparition, et mourut à la seconde, en 92. La terrible célébrité qu'obtint alors le jeune auteur ne profita point à son livre. Ses amis furent, on doit le croire, plus intéressés encore que ses ennemis à l'enterrer, le faire oublier.

Saint-Just était né dans la Nièvre, un des rudes pays de France, et qui a produit plus d'un homme de sève âpre, amère (Bèze, entre autres, le bras droit de Calvin). Son père était un officier de fortune, un de ces militaires de l'ancien régime, qui, par la plus grande énergie, avec une longue vie d'efforts, ayant, vingt-cinq ans, trente ans, percé le granit avec leur front, obtenaient sur leurs vieux jours, la croix de Saint-Louis et finissaient par être nobles. Tout cet effort accumulé s'était résumé dans Saint-Just, l'effort et la raideur même. Il était né sérieux, âprement laborieux; c'est tout ce qu'on voit dans ses cahiers d'écolier, qui existent encore. Celui que j'ai sous les yeux ne promettrait rien autre chose qu'un esprit exact, un peu lourd, peut-être appelé aux travaux de l'érudition. C'est une pesante histoire du fameux château de Coucy. Sa famille avait un peu de bien dans l'Aisne, à Blérancourt, près Noyon, et s'y était transportée.

Envoyé à Reims pour étudier le droit, le jeune homme ne trouva dans ces écoles, honteusement nulles alors, que vide, ennui, mauvaises mœurs. Il revenait de temps à autre à son village, Blérancourt, et y menait (si nous en jugeons par les vers qu'il faisait alors) la vie peu édifiante des jeunes gentilshommes de campagne. Un autre s'y fût absorbé; Saint-Just en fit un poëme [1].

L'auteur valait plus que l'œuvre. Il n'était pas né pour s'en tenir là. Il avait le goût naturel des grandes choses, une volonté très-forte, une âme haute et courageuse. Il se dévorait lui-même, dans cette vie de néant. On dit qu'à Reims il avait tendu sa chambre à coucher d'une tenture noire à larmes blanches, fermant les croisées, passant de longues heures dans cette sorte de sépulcre, comme s'il se fût plu à croire qu'il était mort et déjà dans l'antiquité. Les morts

[1] Il croyait imiter Voltaire, ne sachant pas que la Pucelle est une satire politique plus encore que libertine, relevée par l'audace et par le péril. Si Latude passa trente années dans un cul-de-basse-fosse pour une simple plaisanterie, il faut reconnaître l'audace intrépide de celui qui, chassé d'État en État, n'ayant ni patrie ni foyer, hasardait ces vives attaques aux rois, aux maîtresses des rois. — L'Organt n'est pas en général un poëme libertin, ni obscène ; il y a seulement trois ou quatre passages d'une obscénité brutale. Ce qui y est partout, ce qu ennuie et fatigue, c'est l'imitation laborieuse des esprits les plus faciles qui aient jamais été, de Voltaire et de l'Arioste. L'auteur semble viser à la légèreté de la jeune noblesse, et sans doute il compte sur son livre pour s'y enrôler. Cette œuvre, d'un cynisme calculé, témoigne peut-être moins de libertinage que d'ambition. — L'Organt de 92 n'est, dit-on, qu'une réimpression avec un titre nouveau. Je n'ai pu me procurer que celui de 89.

héroïques de Rome hantaient cette chambre, cette jeune âme violente. Il se répétait ce mot : « Le monde est vide, depuis les Romains. » Et il avait hâte de le remplir.

Pour sortir de la province et percer au jour, il s'était adressé d'abord au brillant journaliste de l'Aisne, à Camille Desmoulins ; celui-ci, d'une nature tout antipathique à la sienne, ne fit pas grand accueil à cet écolier hautain ; il ne vit dans Saint-Just et son œuvre que pathos et prétention ; il n'encouragea en lui ni le romain ni le poëte, se moqua des deux. Le voilà qui reste dans sa solitude, irrité et impatient, indigné d'être encore obscur, lisant son Plutarque, Sylla, Marius. On le surprenait abattant (à la Tarquin) des pavots d'une baguette, dans l'un Desmoulins peut-être ? dans l'autre Danton ?

[1] Lettre de Saint-Just à Daubigny (20 juillet 92) : « Je vous prie, mon cher ami, de venir à la fête... Depuis que je suis ici, je suis remué d'une fièvre républicaine qui me dévore et me consume. J'envoie par le même courrier, à votre frère, ma deuxième lettre. Vous m'y trouverez grand quelquefois. Il est malheureux que je ne puisse rester à Paris. Je me sens de quoi surnager dans le siècle. Compagnon de gloire et de liberté, prêchez-la dans vos sections ; que le péril vous enflamme. Allez voir Desmoulins, embrassez-le pour moi, et dites-lui qu'il ne me reverra jamais ; que j'estime son patriotisme, mais que je le méprise, lui, parce que j'ai pénétré son âme, et qu'il craint que je ne le trahisse. Dites-lui qu'il n'abandonne pas la bonne cause, et recommandez-le-lui, car il n'a point encore l'audace d'une vertu magnanime. Adieu ; je suis au-dessus du malheur. Je supporterai tout ; mais je dirai la vérité. Vous êtes tous des lâches, qui ne m'avez point apprécié. Ma palme s'élèvera pourtant, et vous obscurcira peut-être... Infâmes que vous êtes ! je suis un fourbe, un scélérat, parce que je n'ai point d'argent à vous donner. Arrachez-moi le cœur, et mangez-

Une occasion vint, très-belle. Saint-Just la prit, d'un grand cœur. Blérancourt était menacé de perdre un marché qui le faisait vivre. Saint-Just écrit à Robespierre, sans le connaître, le prie d'appuyer la réclamation du village; il offre de donner, pour être vendu, son petit bien, tout ce qu'il a, comme domaine national.

L'offre fut-elle acceptée, je l'ignore. Mais ce qui est sûr, c'est que Robespierre, qui aimait le désintéressement, accepta dès-lors le jeune homme qui se donnait si noblement sans réserver rien et sans regarder derrière. Il fut ravi d'avoir ce jeune fanatique à opposer, dans l'Aisne, aux hommes de ce département, à Condorcet, qu'il détestait, à Desmoulins, trop peu sûr. Ce fut, sans nul doute, par sa toute-puissante influence que Saint-Just fut nommé à la Convention, quoiqu'il n'eût que vingt-quatre ans. Le président du corps électoral, Jean Debry, protesta en vain.

La grandeur des circonstances, la noblesse peut-être aussi que donne à l'âme un acte de désintéressement et de dévouement, avaient fort relevé Saint-Just. Si son poëme reparaît en 92, il faut s'en prendre peut-être au libraire plus qu'à l'auteur. A ce

le; vous deviendrez ce que vous n'êtes point : grands!—Je suis craint de l'administration, je suis envié, et, tant que je n'aurai point un sort qui me mette à l'abri de mon pays, j'ai tout ici à ménager.— O Dieu! faut-il que Brutus languisse oublié loin de Rome! Mon parti est pris cependant : si Brutus ne tue point les autres, il se tuera lui-même. — Adieu, venez. SAINT JUST. »

moment, il semblait purifié. Il arrivait plein de pensées hautes et viriles. Il vivait dans l'intimité de Robespierre, participait à son austérité. Il avait pris aussi, on le sent trop, ses haines et ses défiances, les tendances d'un âpre censeur, d'un purificateur impitoyable de la République. Le programme donné par Robespierre même aux élections de Paris et reçu des Jacobins, *épurer la Convention*, c'était la pensée de Saint-Just. En entrant dans cette Assemblée, il regardait de tous côtés, et semblait régler en lui-même qui devait vivre ou mourir.

On le sentit, dans ce premier discours, où, tout en poursuivant le Roi, il menaçait la Convention elle-même, faisait à-la-fois le procès de Louis XVI et celui des juges qui hésiteraient à condamner Louis XVI. C'étaient déjà pour lui des accusés qu'il séparait en catégories. Il leur reprochait amèrement d'empêcher l'union de la France, que la mort seule du tyran pouvait assurer. Les uns, disait-il, c'était la peur, les autres le regret de la monarchie qui les faisaient hésiter : « D'autres craignent un acte de vertu qui serait un lien d'unité pour la République. » Le ciment de l'unité devait donc être le sang. Ce que le comédien Collot avait hasardé aux Jacobins, le jeune et grave Saint-Just, qui siégeait près de Robespierre, le répétait, le professait au sein de la Convention ; le sang était le signe, l'épreuve, le fatal *shiboleth*, auquel seul on devait reconnaître les patriotes !

Ce discours eut sur le procès un effet énorme, un effet que Robespierre sans doute n'avait pas deviné

lui-même; autrement, il eût hésité à donner au jeune disciple l'occasion de planter le drapeau si loin en avant. La brutalité violente de l'idée, la forme classiquement déclamatoire, la dureté magistrale, tout enleva les tribunes. Elles sentirent la main d'un maître, et frémirent de joie. Leurs idoles favorites jusque-là étaient des parleurs, des prêcheurs, des pédagogues. Ici, c'était un tyran.

La Gironde sourit pour se rassurer. Elle affecta de ne voir que le jeune homme et l'écolier. Brissot, dans le *Patriote*, alla jusqu'à le louer. « Parmi des idées exagérées, qui décèlent la jeunesse de l'orateur », il trouve dans ce discours « des détails lumineux, un talent qui peut honorer la France. »

Jeune ou non, exagéré ou non, il avait eu cette puissance de donner le ton pour tout le procès. Il détermina le diapason; on continua de chanter au ton de Saint-Just. On osa à peine dire un mot de modération. Le premier orateur Fauchet ne trouve, pour sauver le Roi, que cette raison pitoyable, ridiculement hypocrite : Que ses crimes sont si grands que la mort serait trop douce; il faut le condamner... à vivre.

CHAPITRE VI

LE PROCÈS. ESSAI DE LA GAUCHE POUR TERRORISER LE CENTRE ET LES NEUTRES. LUTTE DE CAMBON ET DE ROBESPIERRE.

(Novembre-décembre 92.)

Barrère, intimidé, incline à gauche (5 nov.) — Forte position de Cambon. — Il veut la guerre universelle et la révolution territoriale. — Cambon hostile à Robespierre, à la Commune. — Il est attaqué par les Jacobins, les prêtres et les banquiers. — Ses mesures hasardeuses pour forcer Dumouriez de révolutionner la Belgique (15 nov.). — Il est dénoncé aux Jacobins (16 nov.). — Robespierre, pour les prêtres, contre Cambon. — Son article contre Cambon. — Il y demande qu'on borne et restreigne la guerre. — Saint-Just attaque l'assignat et Cambon (29 novembre). — La Gironde ne soutient point Cambon. — Cambon ne se soumet point aux Jacobins, mais les dépasse. — Il fait proclamer la guerre révolutionnaire (15 déc.). Il fait limiter le pouvoir des généraux. — Danton appuie le décret de Cambon. — Cambon est désormais fixé à la gauche. — Cambon et ses amis voteront la mort du roi.

La droite était profondément ébranlée par l'audace de la Montagne. Que pensait, qu'allait faire le centre, cinq cents députés sur près de sept cent cinquante que comptait la Convention?

Cette masse lourde et muette était forte, comme masse; elle trouvait dans le nombre, dans le silence, sa sécurité. Comment influer sur elle?

Directement on ne le pouvait, mais peut-être indirectement, en frappant des hommes importants, qui, sans appartenir au centre, étaient restés maîtres d'eux-mêmes, agissaient tantôt pour la droite, tantôt pour la gauche, selon leur libre opinion. Ap-

pelons-les neutres ou flottants. Je parle spécialement de deux personnages, du parleur souple et facile, Barrère, très-agréable, très-aimé dans l'Assemblée, et de l'homme, tout autrement important, qu'elle suivait docilement en toute affaire de finances, du redoutable Cambon. Si ces deux hommes étaient fixés à la gauche, il y avait à parier que la gent moutonnière du centre irait tout entière à gauche.

On eut bon marché de Barrère. Le jour même (5 novembre), où, dans un moment de la plus heureuse audace, il avait charmé la Convention, sauvé Robespierre en le flétrissant (V. t. IV, p. 482), il frémit de son succès, courut le soir aux Jacobins expliquer ses paroles et demander grâce. Il succédait à Collot qui louait le 2 septembre, et disait que là était le *credo* des Jacobins. Barrère dit qu'il pensait tout à fait comme Collot, qu'en effet le 2 septembre avait du bon « aux yeux de l'homme d'État. »

Barrère se sentait prenable par deux endroits dangereux. D'une part, il était nommé dans les lettres de Laporte au Roi, comme ayant fait espérer (en fév. 92) de faire sur le domaine un rapport royaliste. D'autre part, ses liaisons avec M[me] de Genlis lui avaient donné un titre dans la maison d'Orléans, celui de tuteur de la jolie Paméla, fille naturelle du prince, qu'on élevait avec ses enfants. Barrère, jeune et spirituel, léger de mœurs, de caractère, semblait bien peu l'homme grave à qui ce titre convenait. Comment était-il payé? En argent? ou en amour? On ne le

sait[1]. Ce qui est sûr, c'est que, dans l'attaque violente que la Gironde dirigea bientôt contre la maison d'Orléans, Barrère, éperdu de crainte, se cacha au fond de la gauche, au sein même de la Montagne, et, dans le procès du Roi, se fit comme procureur-général contre lui, résumant les opinions, et concluant à la mort.

Cambon était un autre homme, et il n'y avait guère espoir de l'intimider. Il était très-fortement assis dans la Convention, représentant l'énorme question de l'assignat et de la vente, la question éminemment révolutionnaire qui remuait à fond le sol, changeait les conditions, faisait du dessous le dessus. La force de cette question entraînant Cambon, il voulait la guerre, et partout la guerre (contrairement à Robespierre), pour porter partout l'assignat. Les Girondins aussi voulaient la guerre et l'affranchissement des peuples; seulement, par un respect excessif pour la liberté, fatal à la liberté même, ils voulaient les laisser maîtres d'entrer plus ou moins dans la Révolution. Cambon n'avait point ces réserves, ces hésitations; il voulait la révolution *à fond* dans toute l'Europe; il la voulait territoriale, enracinée dans le sol; il voulait (selon le mot très-fort d'Adrien Duport), *labourer profond*. Là-dessus, il n'entendait à aucune composition, ne connaissait ni Jacobin, ni Girondin, se sentant plus que Jacobin sur la question de la guerre, plus que Girondin pour l'esprit d'inva-

[1] Et on le sait moins encore quand on a lu Barrère et Mme de Genlis. Leurs dénégations méritent-elles quelque attention?

sion, de nivellement commun, d'assimilation des peuples à la France nivelée. Le génie de la grande révolution agraire qui était en lui le rendait indifférent, méprisant, pour les factions politiques. Partager la terre, c'était tout pour lui, la partager au travailleur; la donner? non, mais la vendre, la vendre à bas prix et pour un à-compte, de sorte qu'elle fût toujours la prime du travail ou fait ou à faire.

Son idée fixe, en ce moment, qui était celle de Danton, c'était de révolutionner complétement la Belgique, d'y vendre tous les biens ecclésiastiques ou féodaux au profit de la guerre, de niveler le pays. « Mais alors, lui dit Dumouriez, dans une conférence qu'ils eurent, vous voulez apparemment qu'ils deviennent, comme nous, misérables et pauvres? » — Oui, monsieur, précisément, répliqua sans se troubler l'homme aux assignats; il faut qu'ils deviennent tous pauvres comme nous, misérables comme nous; ils s'associeront à nous, nous les recevrons.... — Et après?..—Nous en ferons autant plus loin; nous irons ainsi devant nous; toute la terre, à notre image, deviendra la Révolution.—Le général recula, et dit: « C'est un fou furieux. »—La folie de la Révolution, ici, c'était la sagesse; elle ne faisait rien du tout, si elle ne le faisait partout. Sa première condition, pour être durable, c'était d'être universelle. La seconde, c'était d'être profonde, d'atteindre partout la propriété et s'enfoncer dans la terre.

Ce violent génie, qui était la Révolution ellemême sous la forme palpable et matérielle de l'intérêt

territorial, semblait une pyramide, rude et brute, inattaquable, au milieu de la Convention. Restait à trouver le fer ou la lime qui mordrait sur ce granit, en attaquerait la base, et la ferait choir par terre.

Robespierre tournait autour pour percer les fondements. Nous allons le voir encore, pour cette œuvre difficile, employer une arme neuve, le couteau aigu de Saint-Just.

Tout granit que fût Cambon, comme idée, comme principe, il était un homme aussi, un homme de chair, et tuable. Il donnait prise surtout par la fureur qu'entretenait en lui le sentiment des obstacles, la haine des voleurs de la République, la colère et le dégoût du parlage interminable, l'insuffisance des ressources, l'immensité des besoins, la clameur d'un monde infini qui criait à lui de toutes parts. Le vertige de cette situation ne troublait pas son esprit, mais le maintenait dans un état violent de colère permanente. Il avait spécialement dans l'âme une chose qui l'ulcérait, dont le souvenir l'humiliait, c'était que la Législative eût pu être, au 2 septembre, terrorisée, annulée. Il en voulait à la Commune, qui, même avant cette époque, avait menacé l'Assemblée par l'organe de Robespierre. Aussi, quand Louvet rappela ces scènes funèbres, et que la Convention, plusieurs même des Girondins, l'appuyaient assez mollement, Cambon ne se contenant plus, et s'élançant de son banc jusqu'au milieu de la salle, poussa ce cri à Robespierre, montrant sa main

prête à frapper : « Misérable ! voilà l'arrêt du dictateur. »

Inflexible pour la Commune, à tout ce qu'elle disait, Cambon répondait : « Vos comptes ! rendez vos comptes, d'abord. » A travers toutes les crises, rien ne put le faire reculer d'un pas là-dessus, jusqu'à l'enquête de mars, qui tira de la bouche de Sergent et de quelques autres de tristes aveux[1].

Il y eut ainsi contre Cambon un accord singulier, extraordinaire.

La Commune voulait perdre, en lui, son accusateur obstiné.

Les Jacobins voulaient le perdre. Ils ne lui pardonnaient pas son absence, son éloignement de la Société, le mépris qu'il semblait en faire.

Les prêtres voulaient le perdre. Il vendait leurs biens en France, et voulait les vendre en Belgique.

Mais les plus furieux peut-être contre l'assignat et Cambon, c'étaient les banquiers. La banque, frappée en Belgique, menacée en sa capitale, je veux dire en Hollande, en Angleterre même, agissait ici

[1] Les dépositions, fort curieuses, témoignent que Maillard avait pris d'extrêmes précautions pour que les effets et bijoux des morts de l'Abbaye fussent en sûreté. Ces effets, enlevés, malgré Maillard, par le comité de surveillance, sans inventaire, sans précaution, furent (Sergent l'avoue) convoités par les membres du comité ; Sergent, Panis, Deforgues et autres, *se choisirent chacun une montre* (outre la fameuse agate). Sergent emporte les montres pour les faire estimer par son horloger, il se charge d'en faire acheter, il en achète pour un autre, il donne un à-compte, etc. Triste maquignonnage, dans cette magistrature terrible, et alors toute-puissante ! *Archives de la Seine, Conseil-général de la Commune Comptabilité, vol.* 39, *c.* 13.

contre lui d'une action insaisissable, par ses longs bras invisibles. Cambon les sentait partout, et ne les atteignait pas. Tout ce qu'il en voyait, des fenêtres de la Trésorerie, c'était le Perron, les marchands d'argent du Palais-Royal, ces courtiers d'or et de sang. Il les voyait, sous ses yeux même, tramer à leur aise, semer les fausses nouvelles, discréditer l'assignat, à petit bruit tuer la France. Il les voyait, et souvent échangeait avec eux des regards brûlants de fureur.

Il prit un parti violent contre le monde de l'argent, les banquiers, les fournisseurs. Il joua sa tête. Le 15 novembre, il fit décider que l'ancienne régie cesserait pour les fournitures de l'armée, et que la nouvelle ne commencerait qu'au 1er janvier. C'était décréter que, pendant six semaines, l'armée deviendrait ce qu'elle pourrait. Dumouriez jetait les hauts cris, disait que Cambon était fou. Cambon savait parfaitement qu'une armée établie dans le plus gras pays du monde ne périrait pas; il croyait que sa détresse obligerait à toucher aux biens ecclésiastiques et féodaux, à en faire des assignats. Cette question si grave, sur laquelle la Convention hésitait, allait se trouver ainsi tranchée par la nécessité. La Belgique, malgré Dumouriez, eût été révolutionnée à fond. L'ambitieux général, qui désirait au contraire qu'elle restât Belgique, avec son clergé, ses nobles, son vieux système gothique, s'arrangea avec ce clergé, avec les banquiers, essaya de vivre sans faire la Révolution. Cambon se trouva dans une situation terrible, ayant aventuré l'armée, ayant réuni contre lui, ce qu'on

n'aurait cru jamais, les trois grandes forces du monde, la banque, les prêtres et les Jacobins.

Les Jacobins crurent le moment venu et qu'il était mûr, que cet homme, où personne n'avait pu mettre encore la dent, mollissait, était bon à mordre. Le 16 novembre, un membre du comité des finances, un collègue de Cambon, le dénonce à la Société. «On a cru Cambon ennemi des banquiers, des agioteurs, et l'on s'est trompé; ces gens-là ne sont atteints que par l'impôt mobilier; Cambon veut les exempter. Il veut supprimer les patentes. Un projet qu'il va présenter supprime aussi pour les prêtres le salaire donné par l'État. Quel moyen plus sûr d'irriter le peuple, de préparer la guerre civile? »

Dans la réalité, le complet anéantissement de l'industrie, la fermeture universelle des boutiques, rendaient l'impôt des patentes très-peu productif. L'impôt mobilier rendait peu; les riches ou étaient partis, ou s'étaient faits petits et humbles; l'impôt ne savait où les prendre. Au contraire, rien n'était plus facile et plus raisonnable que de faire porter l'impôt sur la propriété, dans un moment où elle subissait un changement si favorable. Le nouveau propriétaire, joyeux de son acquisition, était encore trop heureux de posséder une terre, dût-elle supporter plus d'impôts.

Quant aux prêtres, le rude Cambon avait pris nettement son parti. Il croyait, non sans raison, que les prêtres, même assermentés, étaient toujours prêtres. On a vu en effet la facilité avec laquelle cette Église,

qu'on eût crue révolutionnaire, s'est remise sous le joug du pape. De ce grand corps du clergé, les trois quarts étaient l'ennemi de la Révolution et son capital obstacle; l'autre quart, sans autorité morale et sans force, était un dangereux appui, où la Révolution n'essaierait pas un moment de s'appuyer sans risquer une lourde chute.

Cambon, qui avait vécu longtemps à la porte de la Vendée, croyait que cette question de salaire ne ferait rien dans la crise, n'empêcherait rien. Danton était d'avis contraire. Il craignait que cette économie ne devînt le prétexte de l'éruption.

Pour Robespierre, cette affaire devenait un texte excellent. On a vu que, pendant la Constituante (t. II, p. 335), il avait été constamment le défenseur officieux des prêtres. C'était un des points les moins variables de sa politique; il y resta fidèle en pleine Terreur; c'est pour eux, en grande partie, pour le maintien de l'ancien culte, qu'il frappa Hébert et Chaumette. Les prêtres lui surent un gré infini de ce sacrifice, et jusqu'au dernier moment espérèrent en lui. Forte base pour un politique de se voir assis à-la-fois sur les seules associations qui existassent en France, chef actuel de la société jacobine, et patron en espérance de la société ecclésiastique, toujours si forte en dessous.

Ce rôle n'était pas sans péril. Robespierre, en attaquant le projet de Cambon, montra une extrême prudence; il ne parla pas, il écrivit. Dans une *Lettre à ses commettants*, il allégua contre le projet des rai-

sons purement politiques, rappelant que les anciens législateurs avaient ménagé les préjugés de leurs concitoyens, et, conseillant « d'attendre le moment où les bases sacrées de la moralité publique pourraient être remplacées par les lois, les mœurs et les lumières ». Il semblait, au reste, se fier peu à la foi du peuple, à son zèle pour l'ancien culte; il ne faisait pas difficulté d'avouer que « Ne plus payer ce culte ou le laisser périr, c'était à peu près la même chose. »

Vers la fin de cette lettre, il jetait, comme en passant, une attaque très-directe, très-personnelle contre Cambon. Si l'on veut des économies, disait-il, il y en aurait d'autres à faire. « Ce seraient celles qui rendraient impossibles les déprédations du gouvernement...; celles qui ne laisseraient point à un seul *l'administration* presque arbitraire *des domaines* immenses de la nation, avec une dictature aussi ridicule que monstrueuse. »

Le mot *administration* et le mot *domaines* étaient très-perfides; jamais Cambon n'avait voulu rien *administrer*, jamais il n'avait eu entre les mains le moindre *domaine* public, pas plus qu'il n'avait manié un seul denier de l'État. Il surveillait, voilà tout. Il était, si on peut le dire, censeur général des finances, 'œil impitoyable et sévère, toujours ouvert sur les comptables, fournisseurs, etc. Ces mots, parfaitement inexacts, *administration* et *domaines*, étaient habilement combinés pour éveiller les imaginations. Rien que de vague, il est vrai, nulle accusation précise.

Mais le commentaire venait assez de lui-même; le public pouvait l'ajouter : « Robespierre ne dit pas tout; on voit qu'il ménage Cambon. N'importe, on devine sans peine qu'un homme qui *administre* toute la richesse publique ne doit pas s'y appauvrir..... » Hypothèses d'autant plus naturelles que ce reproche *d'administrer arbitrairement les domaines* était précédé de bien près par le mot *déprédations,* à deux lignes de distance.

Tout cela n'est pas sans art. Employer le fer et le feu pour renverser un grand chêne, c'est un procédé grossier, c'est faire du bruit, de l'éclat. Celui qui saurait en passant lui mettre un ver à la racine aurait travaillé bien mieux. Il pourrait suivre son chemin et vaquer à ses affaires. Le ver n'en irait pas moins, et tacitement, doucement, accomplirait à la longue l'œuvre de la destruction.

La lettre conseillait encore, si l'on voulait des économies : « *De fixer des bornes sages* à nos entreprises militaires », rentrant ainsi dans l'inintelligente politique que tant de fois Robespierre exposa aux Jacobins, et qui nous porterait à croire que ce grand tacticien des clubs n'eut point le génie révolutionnaire. Contenir une telle Révolution *dans des bornes prudentes et sages!* ne pas comprendre que la garder, la tenir murée et close, c'était la chose impossible, la chose ridicule et la chose injuste !... Elle appartenait au monde; personne ne pouvait se charger de la circonscrire. Elle devait périr ou s'étendre indéfiniment. Idée puérile, en vérité, de dire à l'Etna : « Tu fe-

ras éruption, mais *jusqu'à un certain point...* » C'est traiter ce mont terrible comme ces petits puits de feu, qui, dans la Chine, s'appliquent et se proportionnent aux usages domestiques, innocents petits volcans, que la ménagère prudente emploie à chauffer la marmite.

Robespierre, à son ordinaire, n'indiquait aux maux publics que des remèdes très-vagues. Il fallait *craindre l'intrigue,* il fallait *éviter les mesures mesquines,* avoir des vues générales *et profondes.* Il ne descendait nullement sur le terrain scabreux, difficile, des voies et moyens. Il laissa ce soin à l'aventureux Saint-Just, qui, le 29 novembre, à l'occasion des troubles relatifs aux subsistances, attaqua le système même de Cambon, toute l'économie du temps, spécialement l'assignat.

La Convention prêta à ce discours une attention bienveillante. Il la transportait dans un monde tout différent de celui dont elle était fatiguée, un monde fixe et sans mouvement, une économie politique, dont le premier point était que les fonds de terre ne bougeraient plus, ne pourraient plus être représentés, ne seraient plus des objets de commerce. C'était le principe immobile de certaines législations antiques, adopté par nos philosophes, c'étaient Lycurgue et Mably. Tout cela dit avec une remarquable autorité, une gravité peu commune, un style sentencieux, impérieux, d'allure brusque et forte, des effets à la Montesquieu. De temps à autre, parmi les utopies, des choses de bon sens pratique, qui témoignaient

que le jeune homme avait vécu à la campagne et avait bien vu. Il s'inquiétait par exemple des défrichements immenses, de la diminution des bois, des pâturages et des troupeaux. Mais sur la cause réelle de la cherté des subsistances, il se trompait en accusant l'assignat et la difficulté que faisait le paysan de recevoir du papier. Ce papier était fort recevable alors et bien reçu en effet; il ne perdait pas beaucoup dans le commerce; et l'on pouvait le rendre sans perte à l'État, soit comme paiement de l'impôt, soit en achetant des biens nationaux. La cherté venait des obstacles que les communes mettaient à la circulation des grains, et de l'avarice des paysans qui voulaient toujours attendre, croyaient, demain, après-demain, vendre encore plus cher, avoir, comme ils disaient eux-mêmes, « Tout un champ pour un sac de blé. »

Quel remède économique proposait Saint-Just aux embarras de l'époque? Le vieux remède de Vauban, l'impôt en nature, en denrées. Sans examiner tout ce que ce système a de difficultés pratiques, il suffit de faire remarquer la lenteur infinie qu'il mettrait dans l'action de l'État. C'était, au moment de la crise la plus terrible, dans les besoins les plus urgents, lorsque nul métal, lorsque l'assignat lui-même en son vol, n'allait assez rapidement, c'était proposer l'inertie des sociétés barbares. C'était, à l'homme qui court pour sauver sa maison en flammes et qui demande à Dieu des ailes, conseiller la paralysie.

Le lendemain, Brissot, dans le *Patriote,* fit cet éloge illimité du discours de Saint-Just: « Saint-Just

traite la question *à fond, et sous tous ses rapports politiques et moraux;* il déploie de l'esprit, de la chaleur et de la philosophie, et honore son talent *en défendant la liberté du commerce.* » (N° 1207, p. 622.)

Cet éloge étourdi, insensé, donné par l'homme le plus considérable de la Gironde à l'adversaire de Cambon, dut prouver à celui-ci qu'il n'avait à attendre aucun appui de la droite. La déclamation du jeune homme était accueillie par elle, sans qu'elle s'aperçût seulement que ce discours renversait la pierre angulaire de la Révolution, l'assignat. Ébranler la foi à cette base de papier, la rendre chancelante, dans une telle crise, dans des besoins si impérieux, et lorsqu'on ne proposait, en réalité, aucun moyen sérieux qui y suppléât, c'était une grande légèreté, une étonnante ignorance de la situation.

Triple faute. Robespierre voulait une petite guerre bornée, décourageait la grande guerre de la révolution du monde.—Saint-Just déchirait le papier qui seul soutenait cette guerre; il immobilisait la terre mobilisée par l'assignat, coupait l'aile à la révolution.—Et la Gironde, à cela que disait-elle, elle qui, jusque-là, lançait la guerre et l'assignat? La Gironde? chose incroyable, elle applaudissait.

Il y avait là-dessous, on est tenté de le croire, des rivalités fâcheuses, une envie peu honorable. Les Girondins, très-probablement, goûtaient peu la surveillance de Cambon sur Clavières, leur ministre des finances.

Cambon, délaissé de la Gironde, avait à faire de deux choses l'une,—ou s'en aller comme Barrère, faire amende honorable aux Jacobins, se soumettre à Robespierre, subordonner les affaires aux déclamations et demander conseil à la science de Saint-Just,—ou bien, passer par-dessus, précipiter au-delà de la prudence jacobine le char de la Révolution, pousser la guerre et réglementer la conquête de manière à ce qu'elle fût la Révolution elle-même.

Il ne s'adressa ni à la Gironde ni à la Montagne, mais à la Convention, et, contrairement aux idées émises par Robespierre, il proposa, le 15 décembre, le grand et terrible décret de la guerre révolutionnaire, la charte de la conquête, ou plutôt de la délivrance.

Personne ne contredit.

C'était la Révolution, cette fois, qui avait parlé elle-même; c'était le second coup de trompette qu'elle sonnait aux nations.

Le 18 novembre, la Convention avait proclamé la guerre politique, disant qu'elle appuierait toute nation qui voudrait la liberté.

Et le 15 décembre, elle donnait à la guerre un caractère social, se portant pour défenseur du peuple, des classes pauvres, par toute la terre, renouvelant les gouvernements au suffrage universel, enfin (Cambon le dit lui-même), dans tout pays envahi, *sonnant le tocsin.*

Le rapport fait par lui-même, au nom des trois

comités (des finances, diplomatique, militaire) est le manifeste solennel, l'éternel testament que la France révolutionnaire a légué à l'avenir, non un acte accidentel, mais celui qu'elle reprend, chaque fois qu'elle se réveille et revient à elle-même.

Le sens de ce manifeste n'est rien autre que la négation de l'ancien monde. « Quand la France s'est levée en 89, elle a dit : *Tout privilége du petit nombre est usurpation*; *j'annule et casse tout ce qui fut sous le despotisme, par un acte de ma volonté.* Voilà ce que doit faire et dire tout peuple qui veut être libre, et mériter la protection de la France. »

« Pour elle, partout où elle entre, elle doit se déclarer franchement *pouvoir révolutionnaire*, ne rien déguiser, sonner le tocsin.... Si elle ne le fait pas, si elle donne des mots, et point d'acte, les peuples n'auront pas la force de briser leurs fers.... Voyez déjà la Belgique; vos ennemis y sont triomphants, menaçants, ils parlent de Vêpres Siciliennes. Vos amis y sont abattus; ils sont venus ici, timides et tremblants, n'osant même avouer leurs principes; ils vous tendaient les mains, disaient : « Nous abandonnerez-vous? »

« Non, ce n'est pas de la sorte que la France doit agir. Quand les généraux entrent dans un pays, ils doivent assembler le peuple, lui faire nommer des juges, des administrateurs provisoires, une autorité nouvelle, et l'ancienne, la mettre à néant.... Voulez-vous que vos ennemis restent à la tête des affaires?... Il faut que les *sans-culottes* participent partout à l'administration (tonnerre d'applaudissements).

« Nos généraux doivent donner sûreté aux personnes, aux propriétés. Mais celles de l'État, celles des princes, de leurs fauteurs et satellites, celles des communautés laïques et ecclésiastiques, ils doivent les saisir (c'est le gage des frais de la guerre), les tenir, non par leurs mains, mais par celle des administrateurs que nommera le peuple affranchi.

« Ils doivent supprimer toute servitude, tout privilége, les droits féodaux, les dîmes, tous les anciens impôts. S'il faut des contributions, ce n'est point à vos généraux à les établir; c'est aux administrations provisoires, à vos commissaires, qu'il appartient de les lever, et sur les riches seulement; l'indigent ne doit rien payer. Nous ne sommes pas des gens du fisc; nous ne venons pas pour vexer le peuple.

« Rassurez-les, ces peuples envahis; donnez-leur une déclaration solennelle que jamais vous ne traiterez avec leur ancien tyran. S'il s'en trouvait d'assez lâches pour traiter eux-mêmes avec la tyrannie, la France leur dira : *Dès lors, vous êtes mes ennemis!* Et elle les traitera comme tels. »

Ni Robespierre, ni personne, n'osa faire objection. On ne pouvait se dissimuler pourtant qu'un tel décret, en rendant la guerre toute révolutionnaire, sociale sous un rapport, la rendait universelle.

La France s'y déclarait tutrice des jeunes peuples, se chargeait de les soutenir dans les voies de la liberté. Elle se fiait à elle-même de leur affranchissement. Elle ne croyait pas que des esclaves, faibles d'esclavage envieilli, des mains engourdies de chaî-

nes, des prisonniers jetés au jour, clignotant sous la lumière, fussent en état de lutter seuls contre la ruse et la force du vieux monde conjuré. Elle craignait avec raison qu'ils ne se décourageassent, ne se rejetassent, tremblants, effrayés de la vie même, dans la nuit et dans la mort. Elle disait d'une voix tonnante : « Vivez et soyez vous-mêmes ; si vous aimiez mieux rester morts, je ne le pardonnerais jamais ! »

Il n'y eut nulle objection, mais seulement une addition, fort raisonnable, proposée par la Gironde. Buzot demanda, obtint, que, dans chaque pays envahi, *les nobles, les membres des corporations privilégiées, ne pourraient être élus aux administrations nouvelles*, exclusion momentanée du reste, et bornée à la première élection.

Un autre Girondin, Fonfrède, voulait même (chose remarquable chez un député de Bordeaux) qu'on exclût aussi « les banquiers, les hommes d'argent, tous ennemis de la liberté. »

Plusieurs amis de Robespierre, n'osant attaquer en général le manifeste de Cambon, se dédommagèrent en combattant l'addition de Buzot. Mais Rewbell et autres montagnards plus raisonnables, l'appuyèrent, montrant par les faits que, si la Belgique allait mal, c'était justement parce qu'aux premières élections, on avait nommé les nobles et les prêtres, les aristocrates. On avait constitué les loups gardiens des moutons.

Le décret du 15 décembre avait déployé au vent le vrai drapeau de la France, par-dessus tous les

partis. Si l'on eût pu en douter, il fallait ne pas regarder dans tel club ou telle assemblée, mais savoir ce qu'en pensait la grande assemblée, le peuple. Il tressaillit tout entier, embrassant d'un cœur immense la suprême nécessité qui lui arrivait d'en haut. Le manifeste nouveau était celui de la croisade pour la délivrance du globe; il annonçait aux tyrans que la France partait de chez elle pour sauver toute la terre... Quand finirait une telle guerre? comment s'arrêterait-elle? on ne pouvait le deviner.

Mais, si la France tressaillit, croyez bien que le vieux monde tressaillit aussi. Il avait prévu notre audace, mais pas jusque là. Il aperçut avec terreur qu'elle nous créait d'un mot l'alliance universelle des tribus sans nom, sans nombre, infinies comme la poussière et foulées comme la poussière. C'était l'évocation d'une création inférieure, oubliée, muette, qui, à la voix de la France, allait sortir des ombres de la mort.

L'Angleterre jeta là l'hypocrisie, qui ne servait plus à rien. Elle déclara la guerre.

Ce grand coup tombait d'à-plomb sur la Belgique et la Hollande. Qu'adviendrait-il de l'Angleterre, si cette côte d'en face, dont la nullité a fait la grandeur anglaise, ressuscitait au souffle de la Révolution!

Dumouriez et ses alliés, les banquiers, les prêtres, tombaient tous à la renverse. L'ambitieux général avait reçu, coup sur coup, des décrets? non, des poignards. Avant d'être César, il avait trouvé Brutus.

Avec le décret du 15 décembre, il en reçut un du 13, qui défendait aux généraux de passer aucun marché, qui créait près d'eux des commissaires-ordonnateurs, lesquels n'ordonneraient qu'en informant le ministre, et le ministre devait rendre compte tous les huit jours à la Convention. Le ministre était cependant Pache, un ex-ami de Roland, converti aux Jacobins et qui peuplait ses bureaux entièrement de Jacobins. Toute cette pureté civique n'empêcha pas que la Convention, défiante pour le général, ne le fût pour le ministre. Un ministre qui rendait compte par semaine était annulé. Ainsi, Cambon sut fixer, et pour ainsi dire, clouer le grand gouvernail de la guerre aux mains de la Convention, il ne lui permit pas d'être confiante ni d'un côté ni de l'autre; la Gironde se serait fiée à Dumouriez, la Montagne à Pache, au ministre jacobin.

Il avait traîné à la barre les hommes de Dumouriez, ces grandes puissances d'argent, qui croyaient qu'on achetait tout, au besoin l'impunité. On les éplucha de près. Cambon prétendait qu'un seul, un abbé gascon, avait eu l'industrie de se faire sur les subsistances de l'armée un gain modéré, honnête, de 21,000 fr. par jour.

Dumouriez avait Danton près de lui, en Belgique, quand il reçut ce coup profond du décret du 15 décembre. Consterné, il le lui montre, lui demande ce qu'il en pense: « Ce que j'en pense, dit Danton, c'est que j'en suis l'auteur. »

C'est une gloire très-durable pour Danton, vérita-

blement peu commune, d'avoir, sinon fait, au moins soutenu la grande mesure révolutionnaire que Cambon signait de son nom. Celui-ci, dans son âpreté d'économie, quelquefois malentendue, n'avait que trop favorisé les ennemis de Danton en lui demandant un compte impossible. Le grand homme ne s'en souvint pas. C'est à son influence, sans nul doute, qu'on dut, en grande partie, l'accord de la Convention. Les Dantonistes votant le décret du 15 décembre, aux applaudissements du peuple, les Robespierristes n'auraient voté contre qu'en affrontant une extrême impopularité.

Un ordonnateur-général fut envoyé pour veiller de près Dumouriez, et il fut choisi parmi ces *exagérés* que Robespierre avait fait attaquer en octobre aux Jacobins. C'était un intime ami des hommes de la Commune et leur futur général, le poëte, le militaire Ronsin; Robespierre le fit plus tard guillotiner avec eux. Fut-il choisi du consentement de Cambon? je n'en fais nul doute. S'il en fut ainsi, il faut croire que le violent dictateur de la révolution agraire, délaissé de la Gironde, attaqué des Jacobins, ne se fit aucun scrupule de chercher des alliés au plus profond de la Montagne, et par delà Robespierre, hors de la Montagne même et de la Convention.

Cambon était dès-lors fixé à la gauche, marié avec la gauche sans retour et sans divorce, voué à la suivre dans toutes ses mesures, non-seulement à la mort du roi, qui, je crois, ne lui coûtait guère, mais à toutes les extrémités, aux dernières misères

de 93. Il endura tout et avala tout, excepté le 31 mai, qui lui arracha le cœur et qu'il n'a jamais pardonné.

Il avait entraîné la Montagne, au 15 décembre, et il en était entraîné. Il tua le roi avec elle, et en le tuant il crut avoir renversé la borne qui retenait la Révolution en France, l'empêchait de déborder. Le roi semblait le vieux Terme, la limite et la barrière. Beaucoup crurent qu'on ne pouvait passer la frontière que sur son corps, qu'il fallait un sacrifice humain, un homme immolé au dieu des batailles.

L'autorité et l'exemple de celui qui représentait la révolution agraire dut peser beaucoup. Cette révolution, non-sanglante jusqu'ici, distincte du drame violent, en devint l'auxiliaire; la vente se lia au procès, elle se crut garantie par la condamnation du roi; l'assignat parut assis sur la tête de Louis XVI.

CHAPITRE VII

LE PROCÈS. — LE ROI AU TEMPLE. — L'ARMOIRE DE FER.
(Novembre-décembre 92.)

Il eût fallu que le procès du Roi fût celui de la royauté. — Opinions de Grégoire et de Thomas Payne.— Imprudence de la Montagne et de la Commune, qui provoquent la pitié. — État de la famille royale au Temple.—Dépenses considérables pour les prisonniers.—Comment le Roi était nourri.—Intérêt que la Commune témoigne aux serviteurs de Louis XVI. — Quelle foi on doit avoir à la légende du Temple.—Papiers du Roi dans l'armoire de fer. —Roland saisit les papiers et les emporte chez lui.—Ces papiers n'accusent guère que le Roi et les prêtres —Le procès est repris, le 5 décembre.

Le procès une fois lancé, une chose était désirable, pour la France, pour le genre humain, c'était qu'on lui donnât toute sa grandeur, qu'il n'amenât pas seulement la condamnation d'un individu, si facile à remplacer, mais la condamnation éternelle de l'institution monarchique.

Ce procès, conduit ainsi, avait la double utilité de *replacer la royauté où elle est vraiment*, dans le peuple,

de constater le droit de celui-ci et d'en commencer pour lui l'exercice par toute la terre; d'autre part, de *mettre en lumière* ce ridicule mystère dont l'humanité barbare a fait si longtemps une religion, *le mystère de l'incarnation monarchique,* la bizarre fiction qui suppose la sagesse d'un grand peuple concentrée dans un imbécile, — gouvernement de l'unité, dit-on, comme si cette pauvre tête n'était pas ordinairement le jouet de mille influences contraires qui se la disputent.

Il fallait que la royauté fût traînée au jour, exposée devant et derrière, ouverte, et qu'on vît en plein le dedans de l'idole vermoulue, la belle tête dorée, pleine d'insectes et de vers.

La royauté et le roi devaient être très-utilement condamnés, jugés et mis sous le glaive. Le glaive devait-il tomber? C'était une autre question. Le roi, confondu avec l'institution morte, n'était qu'une tête de bois, vide et creuse, rien qu'une chose. Que si l'on frappait cette tête, et qu'on en tirât seulement une goutte de sang, la vie était constatée; on recommençait à croire que c'était une tête vivante; la royauté revivait.

L'opinion la plus prudente, à ce point de vue, la plus sage, qui ait été émise dans le procès du Roi, ne sortit ni de la Gironde, ni de la Montagne. Ce fut celle de Grégoire et de Thomas Payne.

Grégoire votait avec la gauche, et n'était ni jacobin, ni montagnard. Payne avait été accueilli de

la Gironde, était lié avec elle, mais n'était pas girondin.

Tous deux étaient des esprits fort indépendants, et qui passaient pour bizarres. Grégoire, sanguin, emporté, violent, effervescent, d'un caractère en désaccord avec sa robe de prêtre. Payne, d'un flegme extraordinaire, plus qu'anglais, plus qu'américain, couvrant de la placidité apparente d'un quaker une âme plus naturellement républicaine que ne le fut peut-être celle des plus bruyants zélateurs de la République.

Le discours de Grégoire était foudroyant pour Louis XVI. Il faut le juger, disait-il, mais il a tant fait pour le mépris *qu'il n'y a plus place à la haine.* Et il l'accablait d'un trait; c'est qu'au 10 août il avait pu abandonner ses serviteurs à la mort; tranquille au sein de l'Assemblée, *il mangeait,* pendant qu'on mourait pour lui.

Payne, dans une lettre qu'il écrivit à la Convention (il ne parlait pas notre langue), se prononçait de même contre l'inviolabilité. Il voulait qu'on fît le procès, non pas pour Louis XVI qui n'en valait pas la peine, mais comme un commencement d'instruction judiciaire contre la bande des rois. « De ces individus, dit-il, nous en avons un en notre pouvoir. Il nous mettra sur la voie de leur conspiration générale. Il y a aussi de fortes présomptions contre M. Guelfe, électeur de Hanovre, en sa qualité de roi d'Angleterre. Si le procès général de la royauté fait voir qu'il a acheté des Allemands, payé de l'argent anglais le

landgrave de Hesse, l'exécrable trafiquant de chair humaine, ce sera une justice envers l'Angleterre de lui bien établir ce fait. La France, devenue république, a intérêt de rendre la révolution universelle. Louis XVI est très-utile pour démontrer à tous la nécessité des révolutions. »

Que la forme fût bizarre ou non, le fond de cet avis était la sagesse même. Il fallait faire du procès du Roi celui de la royauté, le procès général des rois. Le seul peuple qui fût république, c'est-à-dire qui fût majeur, agissait pour tous les autres qui étaient mineurs encore, procédait contre les tuteurs infidèles qui les retenaient en minorité. En agrandissant ainsi le procès et le transportant dans une sphère supérieure, la France se plaçait bien haut elle-même; elle siégeait comme juge dans la cause générale des peuples, et méritait la reconnaissance du genre humain.

Ni la Montagne, ni la Gironde, ne semblent avoir compris ceci. L'une et l'autre laissèrent au procès un caractère individuel.

On pouvait douter s'il n'eût pas mieux valu ne pas commencer le procès. Mais, une fois décidé, il fallait y entrer franchement, vigoureusement, n'y mettre ni retard, ni obstacle. C'est ce que ne fit point la Gironde. Elle se laissa traîner, elle se rendit suspecte. Elle chercha sur la route des diversions politiques. Elle fut si maladroite qu'elle finit par faire croire qu'elle était royaliste (ce qui était faux), qu'elle voulait blanchir le Roi et l'innocenter (ce qui était faux). La défiance et l'esprit de contradiction allèrent aug-

montant; une foule d'hommes, modérés d'abord, s'indignèrent à l'idée qu'on allait escamoter le coupable, et désirèrent dès-lors la tête de Louis XVI.

La Montagne, d'autre part, montra une passion si furieuse et si acharnée qu'elle excita pour lui un intérêt extraordinaire. Ce fut elle, en réalité, qui blanchit le Roi; on fut tenté de croire qu'un homme si cruellement poursuivi était innocent; telle est la disposition plus généreuse que logique du cœur. La Montagne vint à bout de la Gironde, l'écrasa et l'avilit. Mais elle releva Louis XVI, le glorifia, lui mit l'auréole au front. Elle gagna la partie dans la Convention, et elle la perdit par-devant le genre humain.

Mais le coup le plus grave, le plus cruel, qui pût être porté à la Révolution, ce fut certainement l'ineptie de ceux qui tinrent constamment Louis XVI en évidence, sous les yeux de la population et en rapport avec elle, qui le laissèrent voir à tous, comme homme et comme prisonnier, qui dévoilèrent ce qu'il avait d'intéressant, son foyer, qui le montrèrent au milieu de sa belle famille, prisonnière comme lui, qui n'oublièrent rien, ce semble, pour soulever la pitié, arracher les larmes.

Donnez-moi un prisonnier, le moins intéressant des hommes, fût-il très-coupable et de ces crimes qui éteignent la pitié, avec le régime que la Commune établit au Temple, je vais vous faire pleurer tous.

Chaque jour, la Commune envoyait de nouveaux municipaux au Temple. Chaque jour, toutes les vingt-

quatre heures, un nouveau détachement de gardes nationaux en relevait les postes intérieurs et extérieurs. Ces gens arrivaient, la plupart, fort contraires au Roi, pleins de la passion du temps, l'outrage à la bouche. Comment sortaient-ils le lendemain? Tout autres, entièrement changés. Beaucoup arrivaient jacobins, et revenaient royalistes.

Voici la conversation qui s'établissait le soir où l'homme descendait la garde, entre lui et sa femme, impatiente et curieuse. « Eh bien, as-tu vu le Roi?—Oui, disait l'homme tout triste.—Mais comment est-il? et que faisait-il?—Ma foi! je ne peux pas dire autrement, le tyran a l'air d'un brave homme. Je l'aurais pris, si je n'avais été prévenu, pour un bon rentier du Marais. Il passe le temps, quand il a fait ses prières, à étudier avec son fils, et tout exprès il s'est remis au latin...—Et encore?—Eh bien, encore, il s'occupe à chercher le mot des énigmes du *Mercure*, pour désennuyer sa femme...—Et encore?—Ma foi, la nuit, il soigne son valet de chambre; il s'est levé en chemise, pour lui donner la tisane..... » Qu'on juge de l'effet de ces détails naïfs; la femme éclatait en sanglots, et souvent le mari lui-même laissait échapper des larmes.

Ce qui frappait le plus les gardes nationaux et leur faisait croire que le Roi pouvait fort bien être innocent, c'était la profondeur et le calme de son sommeil. Tous les jours après le dîner, il s'endormait pour deux heures, au milieu de sa famille, parmi les allants et les venants. Ce sommeil était celui d'un

homme en parfait état de conscience, qui se sent juste et bien avec Dieu.

Sanguin et replet, comme il était, l'air, l'exercice lui étaient fort nécessaires, il souffrait de la prison. L'humidité de la tour lui donna, à l'entrée de l'hiver, des fluxions et des rhumes. Sa sœur, madame Élisabeth, jeune et forte personne de vingt-huit ans, avait le même tempérament; dans sa très-pure virginité, elle souffrait beaucoup du sang, des humeurs. On fut obligé, au Temple, de lui établir un cautère. Elle passait le temps à coudre et raccommoder, ou bien à lire les offices. La pauvre princesse n'avait pas une dévotion bien haute, ni beaucoup d'instruction, si j'en juge par ses cahiers de jeune fille que j'ai sous les yeux. On avait essayé aux Tuileries de lui apprendre l'anglais et l'italien, et elle étudiait cette dernière langue dans le plus sot livre religieux dont personne ait connaissance, la *Canonisation du bienheureux Labbre,* faite au dernier siècle.

Quelque inquiète que fût la surveillance de la Commune, ce jeune gouvernement révolutionnaire était si nouveau dans la tyrannie, qu'on trouvait mille moyens, sous ses yeux même, d'arriver à la famille royale. Il suffisait pour cela d'avoir l'air d'un furieux patriote, de crier, gesticuler, de vomir contre le Roi des injures et des menaces. Non-seulement la garde et les municipaux approchaient du Roi, mais des ouvriers qui travaillaient à la tour, des inconnus même parfois, sans prétexte ni motif. Beaucoup achetaient, par cette comédie de colère patriotique, la facilité de

le voir, l'occasion de le servir. C'est ce que la famille royale ne comprenait pas toujours. Elle sut mauvais gré à Cléry, le fidèle valet-de-chambre, de manger et faire gras avec ostentation les jours que le Roi jeûnait. Elle s'indigna de voir un médecin, très-zélé pour elle, plein de cœur, et qui réclamait en sa faveur près de la Commune, faire un jour, devant le Roi, une dissertation sur l'éducation démocratique qui convenait au dauphin. L'objet de la plus vive aversion de la famille royale était un concierge du Temple, le sapeur Rocher, qui ne perdait nulle occasion d'afficher l'insolence. Cet homme était pourtant un agent de Pétion, placé là par la Gironde ; il appartenait au parti qui voulait épargner le sang du Roi. Détesté de la famille royale, il n'en fut pas moins dénoncé aux clubs, et n'eut pas peu de peine pour s'excuser aux Jacobins. On le chassa en décembre.

Les traitements dont le Roi pouvait avoir à se plaindre ne tenaient nullement au mauvais vouloir de la Convention. Pétion avait eu l'idée, humaine certainement, politique peut-être, de le garder au centre de la France, loin de l'émeute, loin de Paris, que sa présence agitait, dans une résidence très-digne d'un roi fainéant, à Chambord, de l'engraisser là. On eût eu seulement à craindre, par la Loire, quelque coup des Vendéens. On pensait au Luxembourg; mais il y avait le danger d'une fuite par les catacombes. La Commune exigea qu'on le mît au Temple, et la Convention le vota ainsi, entendant par là le palais du Temple.

Ce ne fut qu'au moment même de la translation, et lorsque Pétion avait déjà amené la famille royale au palais, que la Commune, alarmée par une dénonciation, décida qu'il devait être renfermé au donjon du Temple. Ordre d'exécution difficile; rien n'était prêt. La tour n'avait jamais eu d'habitant, depuis des siècles, qu'un portier ou un domestique. Ce logis abandonné n'offrait, dans son étroit circuit, que de misérables galetas, de vieux lits, fort sales. Manuel en rougit lui-même lorsqu'il y amena le Roi. On travailla immédiatement à rendre le logis plus propre et plus habitable.

La Convention n'avait pas marchandé pour la subsistance du Roi. Elle vota tout d'abord la somme de 500,000 livres. Sur cette somme, en quatre mois, la dépense de la bouche fut de 40,000 livres, c'est-à-dire 10,000 livres par mois, soit 333 livres par jour (en assignats, mais alors ils perdaient très-peu); c'était une dépense suffisante, en vérité, pour un temps de famine et de misère générale.

Louis XVI avait, au Temple, trois domestiques et treize officiers de bouche. Il avait, chaque jour, à dîner, « quatre entrées, deux rôtis, chacun de trois pièces, quatre entremets, trois compotes, trois assiettes de fruit, un petit carafon de Bordeaux et un de Malvoisie ou de Madère. » (Rapport du 28 novembre.) Ce vin était pour lui seul; la famille n'en buvait pas.

Cette nourriture, convenable pour un homme qui eût passé les jours à la chasse dans les bois de Ram-

bouillet ou de Versailles, était beaucoup trop forte pour un prisonnier. Toute la promenade était, non pas une cour, non pas un jardin, mais un malheureux terrain sec et nu, avec deux ou trois compartiments de gazon flétri, quelques arbres rabougris, effeuillés au vent d'automne. Là, tous les jours, à deux heures, la famille royale venait prendre un peu d'air et faisait jouer l'enfant. Elle y était l'objet de la curiosité peu respectueuse des gardes nationaux qui se renouvelaient chaque jour. Des paroles grossières, outrageantes, échappaient parfois, parfois des mots licencieux qu'on eût dû épargner aux oreilles des princesses. L'attitude de la reine, il faut le dire (je parle ici d'après le témoignage de mon père, qui monta la garde au Temple), était souverainement irritante et provoquante. La jeune dauphine, malgré le charme de son âge, intéressait peu; plus autrichienne encore que sa mère, elle était toute princesse et Marie-Thérèse, elle armait ses regards de fierté et de mépris.

Le Roi, avec l'air myope, le regard vague, la démarche lourde, le balancement ordinaire aux Bourbons, faisait à mon père l'effet d'un gros fermier de la Beauce.

L'enfant était joli et intéressant; il avait toutefois (on peut en juger par ses portraits) l'œil d'un bleu cru, assez dur, comme l'ont généralement les princes de la maison d'Autriche. Très-affiné par sa mère, il comprenait tout, sentait parfaitement la situation, et montrait souvent de l'adresse, une innocente petite

politique, qui surprenait dans un enfant si jeune et allait au cœur.

Quel était en réalité le traitement fait par la Commune à la famille royale? rigoureux certainement, plein de défiance, quelquefois de vexations. Il faut songer qu'on ne parlait que de tentatives d'enlèvement, que des rassemblements suspects étaient toujours autour du Temple, que la garde nationale, introduite chaque jour, était mêlée de royalistes. On comprend parfaitement l'inquiétude de la Commune, qui répondait d'un tel dépôt à la France.

N'oublions pas non plus que ces terribles magistrats de la Commune étaient les moins libres des hommes, qu'à chaque instant il leur fallait obéir à un bien autre tyran et le plus terrible, le caprice populaire, ému parfois au hasard d'un faux bruit, d'une délation. Sur un mot mal rapporté, peut-être entendu de travers, on courait à l'Hôtel-de-Ville, on enjoignait à la Commune telle mesure nouvelle pour garder le Temple. Il ne restait qu'à obéir.

Le valet de chambre, M. Hue, raconte qu'en septembre, mené, enfermé à l'Hôtel-de-Ville, il ne trouva dans Manuel que douceur et qu'humanité. Manuel s'absentant fut suppléé par Tallien, au grand chagrin du valet de chambre. Il voit entrer dans son cachot un jeune homme d'une physionomie douce, qui lui montre beaucoup d'intérêt, le console et lui donne espoir; ce jeune homme était Tallien.

M. Hue, sorti de prison, et demandant avec une

honorable obstination à rentrer dans le Temple, alla solliciter la protection de Chaumette, devenu alors, comme on va voir, procureur de la Commune. Chaumette le reçut à merveille, et ferma sa porte pour mieux lui parler. Il lui conta toute sa vie, son emprisonnement à la Bastille pour un article de gazette, comme s'il eût voulu s'excuser, sur ces persécutions, de sa violence actuelle. Il nomma à M. Hue les traîtres qui se trouvaient parmi les serviteurs du Roi. Il parla avec intérêt du petit dauphin : « Je lui ferai donner quelque éducation, dit-il; mais il faudra bien l'éloigner de sa famille, pour qu'il perde l'idée de son rang. Quant au Roi, il périra. » Puis s'adressant à M. Hue : « Le Roi vous aime, » dit-il. Et comme Hue fondait en larmes : « Pleurez, dit Chaumette, donnez cours à votre douleur.... Je vous mépriserais si vous ne regrettiez votre maître. »

Chaumette a été guillotiné, ainsi que toute la Commune. Une bonne partie de la Montagne l'a été aussi. Ils n'ont pas eu le temps d'écrire, ils ont abandonné leur mémoire aux hasards de l'avenir. Les royalistes, au contraire, qui se posent comme seules victimes et réclament pour eux seuls la commisération publique, ont survécu, et ont eu tout le temps, tout le loisir, d'arranger à leur guise ces événements. Qui nous les a racontés? pas un jacobin, pas un montagnard, pas un homme de la Commune. Les seuls témoins par lesquels nous connaissions les détails du séjour du Roi au Temple, ce sont

ses valets de chambre. C'est M. Hue, qui imprime à l'imprimerie royale, en 1814, en pleine réaction. C'est Cléry, qui imprime à Londres en 98, parmi les Anglais et les émigrés, qui tous avaient intérêt à canoniser celui dont la mort les servait si bien. Notez que telles anecdotes, trop naïves, de cette première édition ont été hardiment supprimées dans l'édition française. Nous avons encore de prétendus mémoires de madame d'Angoulême, *écrits à la tour du Temple*, où elle ne pouvait écrire, n'ayant jamais eu ni papier ni encre. Ceux qui vinrent la délivrer furent touchés de voir qu'elle était réduite à charbonner sur les murs.

Les royalistes ont si prodigieusement usé de fraudes pieuses et de saints mensonges dans leurs actes des martyrs (spécialement pour la Vendée), nous les surprenons si souvent en flagrant délit, lorsque nous pouvons contrôler, qu'il faut bien qu'ils nous permettent de conserver quelques doutes sur maints détails de cette légende du Temple, où ils parlent seuls dans leur propre cause. Parfois, ils se contredisent entre eux, et l'on pourrait discuter. Je n'essaierai pas de le faire. Je regrette seulement que les historiens aient copié docilement, développé même parfois la prolixe légende des chroniqueurs de parti.

De très-bonne heure, on put remarquer que cette affaire, conduite maladroitement, brutalement, par le gouvernement de la foule et du hasard, présentée habilement au point de vue légendaire par le parti royaliste, aurait un effet terrible dans l'opinion, que

tout l'intérêt serait pour le coupable, la haine pour les juges, pour la France révolutionnaire. Les tyrans sont plus habiles; ils ne montrent pas leurs victimes, ils les cachent, les enfouissent, les enterrent aux donjons du Spielberg, aux puits de Venise. Dans sa prison tout ouverte, sur l'échafaud même, Louis XVI trônait encore. Qui savait la destinée, qui compatissait aux souffrances des martyrs de la liberté, que, pendant ce temps, Catherine faisait mourir en Sibérie?

Il y avait bien des raisons de presser ce fatal procès qui créait tous les jours de nouveaux partisans au Roi. Chose remarquable, et peu attendue, ce fut la Montagne qui en suspendit le cours (jusqu'au 3 décembre).

Elle voulait, avant tout, et raisonnablement, il faut l'avouer, qu'on examinât sévèrement dans les papiers des Tuileries si, comme le bruit en courait, plusieurs des députés de la Législative, devenus membres de la Convention, n'y étaient pas compromis. Une commission fut chargée de cet examen, et la Gironde se plut à faire nommer rapporteur un des plus violents montagnards, un vieux légiste d'Alsace, devenu l'élixir des Jacobins, le député Rulh.

Ces papiers excitaient la plus vive curiosité. C'était Louis XVI qui les avait cachés dans un mur des Tuileries. Le prince forgeron avait lui-même, sans autre témoin que son compagnon ordinaire de forge, fabriqué une porte de fer, qui, recouverte elle-même d'un panneau de boiserie, fermait la cachette.

Le compagnon, d'esprit faible, ne put porter ce grand secret. Il y avait toujours eu d'anciens contes populaires de princes qui faisaient disparaître le dépositaire d'un secret, l'enfouisseur d'un trésor. Tout cela apparemment lui vint en mémoire; il ne dormit plus, languit. Il s'imagina que le roi avait pu lui jeter un sort, ou l'avait empoisonné. Il se rappelait en effet qu'un jour, le roi, le voyant altéré, lui avait versé à boire de sa propre main; dès ce jour, il avait commencé à dépérir. Sa femme le confirme dans cette pensée. Il veut se venger, au moins, avant de mourir; il court chez le ministre de l'intérieur, lui dévoile tout.

M. et Mme Roland crurent qu'il n'y avait pas une minute à perdre. Ils n'appelèrent personne, n'associèrent personne à la découverte. Roland courut aux Tuileries, ouvrit l'armoire mystérieuse, mit les papiers dans une serviette, et revint les verser sur les genoux de sa femme. Après un examen rapide entre les deux époux, après que Roland eut pris note de chaque liasse, et inscrit son nom dessus, alors seulement le fatal trésor fut porté à la Convention (20 novembre).

La conduite de Roland en ceci fut étrange, difficile à justifier : ne devait-il pas se faire assister d'une commission de représentants dans la levée des papiers ? ne devait-il pas les porter immédiatement à l'Assemblée nationale ? Oui, certes, selon l'usage, la loi, la raison, ce semble. Et pourtant, s'il l'eût fait ainsi, il eût fort bien pu se faire que les papiers con-

fiés immédiatement à une commission, placés dans un des bureaux, sous la clef des commissaires, fussent en partie soustraits, ou peut-être falsifiés. Ces bureaux n'étaient nullement sûrs. Un membre d'une commission pouvait y venir, dans l'absence des autres, ouvrir, travailler à son aise. Des papiers disparurent plus d'une fois. D'autres, altérés plus ou moins habilement, servirent d'instrument aux haines. On vit par exemple produire à la Convention un faux maladroit, honteux; on avait profité d'un nom peu différent de Brissot; au moyen d'une légère surcharge, d'un changement d'une lettre ou deux, un ennemi avait entrepris de perdre le célèbre girondin, et le faire passer pour traître. Qui accuser? les commis des bureaux, ou les représentants eux-mêmes qui, tous les jours, au sein des commissions, avaient les pièces à leur discrétion, les maniaient et les annotaient?

Les papiers de l'armoire de fer, gardés aujourd'hui aux Archives nationales, portent le seing de Roland. Je suis disposé à croire que le défiant ministre ne les laissa pas échapper de ses mains sans avoir pris cette précaution contre la Convention elle-même, je veux dire contre les mains inconnues auxquelles la Convention allait en confier la garde.

En relisant attentivement cette masse de documents, lettres, mémoires, actes de tous genres, je trouve qu'ils n'ont d'importance sérieuse que contre le roi lui-même, et les prêtres qui le dirigeaient. Pas un homme politique de quelque importance n'y est

compromis par aucun acte qui puisse faire preuve. Les prêtres apparaissent là dans leur véritable jour, comme auteurs réels de la guerre civile. Depuis les funestes oracles de l'évêque de Clermont, toujours consulté par le roi dès 89, jusqu'aux fatales et meurtrières philippiques des prêtres de Maine-et-Loire qui lui donnent, en 92, le courage de la résistance et précipitent sa chute, cette correspondance ecclésiastique présente l'arrière-scène de la Révolution, sa misérable coulisse, la ficelle honteuse qui tira le Roi au gouffre.

Le Roi lui-même apparaît sous un jour fâcheux, d'un esprit étroit et aigre, ingrat, et ne haïssant que ceux qui veulent le sauver; Necker, Mirabeau, Lafayette, sont les principaux objets de sa haine.

Ce qui est plus triste, c'est de voir combien ce prince dévot entre aisément dans les plans de corruption que lui présentent un ministre confident, Laporte, un magistrat d'une aptitude spéciale aux choses de police, ce Talon qui escamota le fatal papier de Favras, des intrigants, des aventuriers, un Sainte-Foy, et d'autres. Nul scrupule, nulle répugnance, ce semble, du côté du Roi; ces marchés d'hommes lui vont. On le voit avec étonnement passer sans hésitation du confessionnal à la manipulation des consciences politiques.

Maintenant, cette corruption écrite, en projets, alla-t-elle jusqu'aux actes? Les gens que les entremetteurs se vantent d'avoir achetés, le furent-ils effectivement? Rien ne l'indique, en vérité; je ne

vois pas là leurs reçus. Ce que je vois, c'est que la plupart de ces courtiers de consciences sont eux-mêmes des misérables que personne n'aurait voulu croire dans la moindre chose. Qui nous dit que cet argent qu'ils assurent avoir donné, ne s'est point arrêté dans leurs poches?

Le seul qu'on soit tenté de croire est Laporte, quand il nous donne le traité de Mirabeau, les sommes qu'il exigeait pour organiser son ministère de l'opinion publique.

Madame Roland, sans nul doute, eût ardemment désiré trouver quelque chose contre Danton. On ne trouva rien, ni là, ni ailleurs. Aujourd'hui encore, il n'y a rien qu'une allégation de ses ennemis, Lafayette et Bertrand de Molleville.

Rulh chercha, comme on peut croire, avidement contre la Gironde, et ne trouva rien non plus. Un seul mot contre Kersaint. Et ce mot, en réalité, était son éloge; un donneur de conseils, voulant guérir le mal par l'excès du mal, proposait de mettre au ministère de la marine un violent patriote, et c'était Kersaint.

Les sauveurs secrets de la monarchie écrivaient au roi que, s'il voulait leur donner la légère somme de deux millions, ils se faisaient forts de lui acheter seize des membres les plus remarquables par le talent et le patriotisme, ceux qui menaient l'Assemblée.

Un mot de Guadet, un mot de Barrère (accusé vaguement, comme on a vu), prouvèrent qu'il n'y avait rien contre la Législative, que ses membres pou-

vaient procéder au jugement. Barbaroux le réclama, à l'heure même, et demanda que Louis XVI fût mis *en cause.*

—Non, dit le montagnard Charlier, *en état d'accusation.*

—Mais d'abord, dit un député de la droite, qu'il soit entendu.

Jean-Bon Saint-André : « Louis Capet a été jugé le 10 août; remettre son jugement en question, ce serait faire le procès à la Révolution; ce serait vous déclarer rebelles. »

Robespierre reprit cette idée, avec un long développement, un discours très-calculé, que personne n'attendait alors, qu'il gardait depuis trois semaines (depuis le discours de Saint-Just), et qu'il lança au moment où la Commune de Paris, renouvelée de la veille, venait d'exprimer son vote pour la mort immédiate. Le discours de Robespierre tirait de cette circonstance une autorité terrible.

Un mot de ce renouvellement de la Commune, qui vient changer la face des choses.

CHAPITRE VIII

LE PROCÈS. COMPARUTION DU ROI.

(11 décembre 92.)

La nouvelle Commune (2 déc.). — Discours de Robespierre contre le Roi (3 déc.). —Versatilité singulière de la Gironde et de la Montagne (4-9 déc.). —Crédulité aux accusations.—Mme Roland à la Convention (7 déc.).—Actes d'accusation par Lindet et Barbaroux. — Le Roi comparaît à la barre (11 déc.). — Il ne récuse point la Convention. — Ses mensonges évidents. — Retour du Roi au Temple. — Intérêt qu'inspire le Roi. — Les défenseurs du Roi. —Malesherbes. — Vie de Malesherbes.—Sa mort, en 93. — Olympe de Gouges demande de défendre le Roi (déc. 92). — Sa mort, en 93.

Le 2 décembre, la Commune du 10 août s'en va, et la nouvelle s'installe, la Commune de 93.

C'est une autre génération, comme une autre race d'hommes, qui vient siéger au Conseil-général; ceux-ci sont, en grande partie, des artisans de tout métiers, d'habitudes rudes et grossières. Peu, très-peu de ressemblance avec le peuple d'aujourd'hui, n'ayant ni l'allure militaire de ceux-ci, leur vivacité spirituelle, leurs élans parfois chevaleresques; n'ayant non

plus, et ne pouvant avoir la grande expérience que soixante ans de plus (et d'une telle histoire!) ont donnée au peuple.

Ces hommes de main et de bras, de gestes et de cris sauvages, n'en étaient pas moins dirigés (comme toujours) par l'homme de plume. J'appelle ainsi trois personnages, déjà très-influents dans la Commune du 10 août; Lhuillier d'abord, l'homme de Robespierre, ex-cordonnier, quelque peu clerc, qui prenait alors le titre d'homme-de-loi; puis, au-delà de Robespierre, les aventureux journalistes, Hébert et Chaumette. Ils se firent nommer procureur et procureur-syndic de la Commune. Le maire seul fut girondin; ce fut le médecin Chambon; on a pu voir par Septembre, par la mairie de Pétion, que cette charge était un honneur plutôt qu'une autorité.

Le 2 décembre, la veille du discours de Robespierre, la nouvelle Commune, à peine nommée, vint, comme un flot furieux, frapper à la Convention. Fureur vraie ou simulée? Si l'emphase ridicule rendait la parole suspecte, on croirait volontiers que l'adresse, froide et violente, enflée jusqu'au dernier burlesque, sortit d'une plume hypocrite (peut-être celle d'Hébert). Le nouveau roi, le peuple, comme les rois du moyen âge, avait près de lui tel bouffon, pervers et cynique, qui se moquait de son maître. Le rédacteur, s'inspirant des plus mauvais vers de Corneille, se dressant sur des échasses pour commander à l'Assemblée de toute la hauteur du peuple, jetait toutefois, parmi les banalités, des mots signi-

ficatifs : « *Le peuple peut s'ennuyer*... » Et encore : « *La mort pourrait vous soustraire votre victime*....., et alors on publierait que les Français n'ont pas osé juger leur roi... »

Le discours de Robespierre, prononcé le 3, fut comme la traduction littéraire, académique, de cette rhétorique barbare. Cette pièce fort travaillée, comme une chose qui doit rester et faite pour la lecture, a (sauf quelques antithèses) une gravité triste et noble, peu de pointe, peu de tranchant. Pour ma part, j'aime mieux le poignard romain de Saint-Just, plus atroce et moins odieux.

Saint-Just, en apparence plus violent, plus habile en réalité, n'insiste pas sur la justice. La royauté, selon lui, est chose *hors nature*; nul rapport naturel de peuple à roi; un roi est un monstre qu'il faut étouffer; — ou, si c'est un homme, c'est *un ennemi* qu'il faut tuer au plus vite.

Robespierre reprend cette thèse, mais la rend plus odieuse, en voulant l'approfondir, en s'efforçant d'être juste, en remontant à ce qu'il croit la source de la justice. Elle n'est autre, selon lui, que la volonté populaire. Il fait du peuple, non l'organe naturel et vraisemblable de la justice éternelle, mais il a l'air de le confondre avec la justice même. Déification insensée du peuple, qui lui asservit le droit.

Beaucoup de choses confuses, discutables, sur *l'ordre de la nature* que nous prenons pour désordre, sur *l'état de nature* qui, dit-il, est celui de guerre, et autres banalités du XVIIIe siècle. Des flatteries

sur les mouvements majestueux d'un grand peuple, que notre inexpérience prend pour l'éruption d'un volcan, etc.

Ce qui est plus sérieux, ce qu'a négligé Saint-Just, c'est la thèse de l'intérêt, avouée par Robespierre et posée par lui mieux que celle de la justice : « Le roi est en guerre avec vous; il combat contre vous du fond de son cachot... Qu'arrivera-t-il, si le procès traîne, s'il dure encore au printemps, quand les despotes nous livreront une attaque générale? » — Là, Robespierre était fort, réellement; il y avait lieu de songer si la vie du roi, à cette époque, ne serait pas un danger national. « Statuons donc, dès ce moment, disait-il. Point de procès, mais une mesure de salut public, un acte de providence nationale à exercer. Louis doit mourir, parce qu'il faut que la patrie vive..... Déclaré traître à la nation, criminel envers l'humanité, qu'il meure au lieu même où sont morts au 10 août les martyrs de la liberté... »

Robespierre disait, dans ce discours, une chose qu'on pouvait tourner contre lui, qui servait ses adversaires : « *Le roi a été tué*... Qui a le droit de le ressusciter pour en faire un nouveau prétexte de troubles et de rébellions? »

C'est précisément ce que disait la Gironde : *Le roi a été tué*... Vous le ressuscitez, en voulant le tuer encore. — Et la chose, en effet, arriva ainsi. Le roi, tué au 10 août, revécut par le procès, et, le 21 janvier, consomma sa résurrection dans l'âme et le cœur de l'Europe.

« Je demande, dit Buzot le 4 décembre, que quiconque parlera de rétablir la royauté soit puni de mort..... On saura s'il y a des royalistes dans cette Assemblée. » — Grand tumulte, la Montagne demande qu'on réserve *le droit* du peuple, celui *des assemblées primaires.* — Et la Gironde s'écrie : Vous êtes donc royalistes? — L'Assemblée, par acclamation, vote la proposition de Buzot ; mais elle accorde à la Montagne que le roi soit jugé sans désemparer. Robespierre voulait qu'il ne fût pas même entendu. Buzot demanda, obtint qu'on le laissât parler, au moins pour nommer ses complices.

La Montagne, le 4 décembre, attestait ainsi le pouvoir suprême du peuple dans les assemblées primaires, *son droit absolu* en toute question, et *même contre la république*, ce qui impliquait cette absurdité que le peuple avait le droit de se renier, de s'abdiquer, se suicider et ne plus être le peuple.

Pitié pour la nature humaine ! pour le vertige effroyable d'une tempête où toute tête d'homme tournait à son tour !... Cette thèse dangereuse du droit illimité du peuple, la Gironde la reprend, le 9, dans une autre question. Mais alors la Montagne n'a pas même souvenir de son absurdité du 4, elle devient raisonnable, et repousse la théorie qu'elle a posée cinq jours avant.

Il s'agissait cette fois du très-funeste principe dont mourut la Convention, et qui, dès sa naissance, avait été posé contre elle par Robespierre aux Jacobins, à savoir : *Que le peuple garde le droit de révoquer ses*

députés, avant la fin de leur mandat, qu'à tout moment il peut briser l'élection qu'il vient de faire, ce qui revient à dire qu'aucune élection n'est solide, aucune assemblée sûre de vivre, que le député tremblant siégera et votera sous la censure des tribunes, soumettant jour par jour sa conscience aux injonctions de la foule. A quoi Marat ajoutait cette aimable variante que le peuple souverain viendrait écouter ses députés avec des poches pleines de pierres, pour que, s'ils ne marchaient pas droit, il pût non pas seulement annuler l'élection, mais anéantir les élus.

Le 9, les Girondins reprirent la thèse jacobine de la révocabilité des députés, comme une arme contre la Montagne. Ce jour-là, ils signèrent leur mort.

Ils voulaient frapper de cette arme l'apôtre de Septembre, Marat. Mais quelque Marat qu'il pût être, il n'en avait pas moins le signe sacré de la représentation nationale; la violer en un seul, c'était l'effacer en tous, leur arracher à tous la toge de représentants du peuple, et, nus, désarmés, dépouillés, les livrer aux violences de la force, aux fureurs des factions.

Il était d'autant plus hasardeux de toucher cette question que la Convention ne sortait point du suffrage universel; elle n'était pas nommée par les assemblées primaires, mais par l'élection à deux degrés. Les électeurs, élus eux-mêmes, qui l'avaient nommée, cette Assemblée, lui donnaient-ils la même force qu'elle eût eue si elle fût sortie, sans intermédiaire,

du peuple? C'était une question dangereuse à soulever, effroyable pour les conséquences, qui peut-être contenait dix ans d'anarchie.

La Gironde, par l'organe de Guadet, eut l'insigne imprudence d'appuyer une adresse des Bouches-du-Rhône qui invoquait contre Marat le principe jacobin de la révocabilité des députés. Guadet demanda, la Convention vota par acclamation « Que les assemblées primaires se réuniraient pour prononcer sur le rappel des membres qui auraient trahi la patrie. »

Il se trouva heureusement quelques hommes de bon sens, de divers partis, pour écarter le danger. Manuel, Barrère, Prieur, montrèrent à la Convention le gouffre qu'elle ouvrait sous ses pas. Prieur dit qu'en ce moment l'appel aux assemblées primaires ne serait qu'un appel aux influences aristocratiques, qu'au moment d'un jugement, l'assemblée se tuait elle-même, si elle proclamait son autorité incertaine et provisoire. Guadet demanda lui-même l'ajournement de sa proposition, et la Convention révoqua son décret.

Entre ces deux journées du 4 et du 9, où les deux partis donnèrent l'étrange spectacle de changer de rôle, l'un se chargeant de soutenir la thèse que l'autre abandonnait, la Convention eut le 7 un misérable intermède où l'on vit l'excès de crédulité où la passion furieuse peut faire descendre les hommes.

Un intrigant, nommé Viard, avait amusé Fauchet et le ministre Lebrun des intelligences qu'il avait, disait-il, dans le parti royaliste dont il surprendrait

les secrets. Il en tira une mission, et, au retour, n'étant pas sans doute rétribué selon ses prétentions, il alla trouver Chabot et Marat, se fit fort de leur faire saisir les fils d'un grand complot girondin ; Roland en était, et sa femme. Marat tomba sur l'hameçon avec l'âpreté du requin ; quand on jette au poisson vorace du bois, des pierres ou du fer, il avale indifféremment. Chabot était fort léger, gobe-mouche, s'il en fut, avec de l'esprit, peu de sens, encore moins de délicatesse ; il se dépêcha de croire, se garda bien d'examiner. La Convention perdit tout un jour à examiner elle-même, à se disputer, s'injurier. On fit au Viard l'honneur de le faire venir, et l'on entrevit fort bien que ce respectable témoin, produit par Chabot et Marat, était un espion qui probablement travaillait pour tous les partis. On appela, on écouta Mme Roland, qui toucha toute l'assemblée par sa grâce et sa raison, ses paroles pleines de sens, de modestie et de tact. Chabot était accablé. Marat, furieux, écrivit le soir dans sa feuille que le tout avait été arrangé par les rolandistes pour mystifier les patriotes et les rendre ridicules.

Il y avait près d'un mois que le procès commencé restait là, par terre, ne remuant plus, n'avançant plus, en réalité faisant place à un procès plus grand encore. J'appelle ainsi le duel d'extermination qu'engageaient l'une contre l'autre la Montagne et la Gironde, se prenant maladroitement, se colletant gauchement, comme des lutteurs novices, se tâtant extérieurement encore, si l'on peut dire, jusqu'à ce

qu'ils trouvassent une place où le fer glissât et perçât le cœur.

Le 10 enfin, au nom des vingt-et-un, chargés du procès du Roi, Robert Lindet lit une espèce d'histoire du Roi depuis 89, histoire habilement accusatrice, où se reconnaissait la main d'un légiste normand consommé en sa sagesse normande. Les Lindet étaient deux frères, Robert et Thomas, l'avocat, le prêtre; tous deux siégeaient à la montagne. Robert, dans son exposé historique, s'attachait à bien concentrer toute l'accusation sur la tête du Roi, à empêcher qu'elle ne s'égarât, que du Roi, elle ne se détournât sur les ministres. Il établissait, ce qui était vrai, que les ministres de Louis XVI avaient eu sur lui très-peu d'influence. Ce que Lindet ne dit point, c'est que celle de la Reine, de la cour, avait été pour beaucoup dans ses déterminations, celle des prêtres plus puissante encore; les pièces du procès ne le témoignaient que trop.

Chaque parti voulait sa part dans l'accusation. La commission, ayant donné à un Montagnard la part historique, dédommagea la Gironde en chargeant le girondin Barbaroux de présenter l'acte des griefs, acte dont chaque article devait fournir au président la matière, la forme même des questions qu'il adressait à l'accusé.

« Le 11 décembre, Louis se leva à sept heures. Sa prière fut de trois quarts d'heure. A huit heures, il entendit avec inquiétude le bruit du tambour, se

promena dans la chambre et écouta attentivement. « Il me semble, disait-il, que j'entends le trépignement des chevaux. » Ils ont ensuite déjeuné en famille; la plus grande agitation régnait sur les visages. Après le déjeuner, au lieu de la leçon ordinaire de géographie, il a fait avec son fils une partie au jeu de siam. On l'a prévenu alors que le maire allait venir, mais qu'il ne lui parlerait pas en présence de son fils. Il l'a embrassé et renvoyé. Le maire n'est venu qu'à une heure; on a lu le décret qui ordonne que Louis Capet sera conduit à la barre de la Convention. « Je ne m'appelle point Capet, a-t-il dit; mes ancêtres ont porté ce nom, mais jamais on ne m'a appelé ainsi... Au reste, c'est une suite des traitements que j'éprouve depuis six mois *par la force*... » Il ajouta encore : « Vous m'avez privé, une heure trop tôt, de mon fils. » Il a demandé ensuite à passer sa redingote noisette pardessus son habit. Au bas de l'escalier, les fusils, les piques, les cavaliers bleu-de-ciel dont il ignorait la formation, ont paru l'inquiéter. Dans la cour, il a jeté un dernier coup d'œil sur la tour (où il laissait sa famille); on est parti. Il pleuvait. »

« Il ne donna dans la route aucun signe de tristesse, parla peu. Il demanda, en passant devant les portes Saint-Martin et Saint-Denis, laquelle on avait proposé de démolir. Entré aux Feuillants, Santerre lui mit la main sur le bras, et le mena à la barre, à la même place et sur le même fauteuil où il accepta la Constitution. »

Le roi, jusque-là était sans conseil, mais on voit qu'il avait réfléchi sur ce qu'il avait à faire. L'Histoire de Charles Ier surtout, qui refusa d'abord de répondre et demanda à parler lorsqu'il n'était plus temps, avait instruit Louis XVI, et l'avait décidé à suivre une marche contraire. Il ne récusa point ses juges. Quoiqu'il eût fait entendre, au départ, qu'il ne cédait qu'à la force, il ne fit pas difficulté de répondre au président comme à une autorité légitime.

A la première question : « Pourquoi avez-vous, le 23 juin 89, entouré l'Assemblée de troupes et voulu dicter des lois à la nation? » — Il répondit : « Il n'existait pas de loi qui me le défendît. J'étais maître de faire marcher des troupes, mais je n'ai point voulu répandre le sang. »

Il continua de répondre avec assez d'adresse et de présence d'esprit, tantôt se rejetant sur les ministres, tantôt alléguant la Constitution même qui lui avait permis tels des faits qu'on lui reprochait, et pour les faits plus anciens, alléguant que son acceptation de la Constitution, en septembre 91, les avait comme effacés. Il soutint, pour le 10 août, qu'il n'avait rien fait que de défendre les autorités constituées réunies dans le château.

Plusieurs de ces réponses, d'une mauvaise foi évidente, étaient de nature à lui faire grand tort dans l'opinion. Quand on lui rappela, par exemple, les millions qu'il avait donnés pour acheter des consciences, il répondit froidement : « Je n'avais pas de

plus grand plaisir que de donner à ceux qui en avaient besoin. »

Il assura n'avoir jamais eu connaissance d'un seul projet de contre-révolution.

Sur les lettres, actes et mémoires contre-révolutionnaires qu'on lui représenta datés et annotés de sa main, sa réponse fut toujours la même : « Je ne les reconnais pas. »

Cette triste manière de chicaner sa vie par des mensonges évidents était de nature à diminuer l'intérêt. Cependant, la force de la situation, le caractère terrible de la tragédie, domina, fit oublier les misères de la défense. Tous furent émus, ceux même qui s'étaient le plus déclarés contre lui et le menaient à la mort.

« Au sortir de la Convention, Louis étant dans la salle des conférences, comme il était près de cinq heures, le maire lui demanda s'il voulait prendre quelque chose. Il répondit : Non. Mais, un instant après, voyant un grenadier tirer un pain de sa poche et en donner la moitié à Chaumette, Louis s'approcha de celui-ci pour lui en demander un morceau. Chaumette, en se reculant : Demandez tout haut ce que vous voulez, Monsieur.—Capet reprit : Je vous demande un morceau de votre pain. — Volontiers, dit Chaumette ; tenez, rompez, c'est un déjeuner de Spartiate. Si j'avais une racine, je vous en donnerais la moitié.—On descendit dans la cour, Louis, fut accueilli d'un chœur formidable de forts de la halle et de charbonniers qui chantaient à pleine poi-

trine le refrain de la Marseillaise : « Qu'un sang impur abreuve nos sillons ! » — Il remonta en voiture, et mangea seulement la croûte de son pain. Il ne savait trop comment se débarrasser de la mie, et il en parla au substitut, qui jeta le morceau par la portière. — Ah ! reprit Capet ; c'est mal de jeter ainsi le pain, surtout dans un moment où il est rare. — Et comment savez-vous qu'il est rare ? reprit Chaumette. — Parce que celui que je mange sent un peu la terre. — Le procureur de la commune, après un intervalle, s'avisa d'ajouter : — Ma grand'-mère me disait toujours : Petit garçon, on ne doit pas perdre une mie de pain, vous ne pourriez pas en faire venir autant. — Monsieur Chaumette, reprit Louis Capet, votre grand'mère était, à ce qu'il me paraît, une femme de grand sens. »

Il y eut quelque silence. Chaumette resta muet, enfoncé dans la voiture. Puis, soit qu'il n'eût pas lui-même mieux déjeuné que le roi, soit qu'à la longue la fatigue, la force des impressions violentes dans ce lugubre jour eussent triomphé de sa nature, il avoua qu'il ne se sentait pas bien. Le roi attribua la chose au roulis de la voiture, qui allait au pas. « Avez-vous été sur mer ? » dit-il à Chaumette. — « Oui, reprit celui-ci, j'ai fait la guerre avec Lamothe-Piquet... » — « Lamothe-Piquet, dit le roi, c'était un brave homme. » Et à son tour, il se tut quelques moments, se reportant sans doute à sa pensée favorite, la marine, à cette glorieuse époque de son règne, déjà éloignée, où ses vaisseaux étaient vain-

queurs sur toutes les mers, où lui-même donnait ses instructions à La Peyrouse, dessinait le port de Cherbourg. Ah! s'il y eut jamais un contraste, c'était celui-ci sans doute, le souvenir de ce jour où le roi, jeune, puissant, florissant de vie, dans l'éblouissant costume d'amiral (rouge et or), sous la fumée de cent canons, traversa la rade du grand port créé par lui, visita la fameuse digue où la France avait vaincu (plus que l'Anglais) l'Océan.

Qui l'eût reconnu au jour du 11 décembre, dans cette image de pitié qui, tout ce long jour d'hiver, en son triste vêtement brun, naviguait, pour ainsi dire, entre la pluie qui tombait et la boue des boulevards?... Chose dure! et triste à dire, les détails de cette misère, loin d'augmenter l'intérêt, l'auraient neutralisé plutôt. La sienne n'était rehaussée d'aucun effet dramatique. Ce n'était nullement le spectre livide, le sombre Ugolin que l'imagination populaire cherche dans un prisonnier. C'était l'homme gras encore, mais qui déjà a maigri, d'une graisse pâle et malade qui ne remplit plus les joues, et pend sur le col plissé. Sa barbe était de trois jours; on lui avait ôté l'avant-veille les rasoirs et les ciseaux; ni courte, ni longue, elle n'était qu'inculte et sale, une végétation fortuite, inégale, de vilains poils blonds, rendaient toute sauvage sa face hérissée. Au retour surtout, le jeûne, l'affaissement, la fatigue, en faisaient un objet pitoyable à voir. Cet homme qui semblait fort, mais très-lourd, très-mol,

ne pouvait rien supporter; on l'a vu, la nuit du 10 août, cette nuit suprême de la monarchie, il ne put veiller, se coucha. Au 11 décembre, le grand air, nouveau pour le prisonnier, l'effarouchait en quelque sorte, ajoutait à l'éblouissement naturel du myope en pleine lumière. Il promenait sur la foule un regard qui ne regardait rien; seulement, à chaque rue que l'on dépassait sur la ligne des boulevards, la faculté proverbiale des Bourbons, la mémoire automatique, lui en faisait dire le nom : « Voici telle rue, —Puis : « Telle rue, » comme un enfant à moitié endormi, qui répète une vieille leçon, ou une montre qui machinalement, indifféremment sonne l'heure. Une chose parut l'éveiller; il nommait la rue d'Orléans : « Dites la rue de l'Égalité, » lui dit-on. — « Ah ! oui, dit-il, à cause de... » Dès lors, il se tut, et ne dit plus rien.

L'effet sur toute la route ne fut pas celui qu'on eût cru ; il y eut un grand silence, peu de cris de mort. Il y avait beaucoup de monde; tous individus isolés, point de groupes, on n'en souffrait pas. Ils regardaient, observaient, contenant leur pensée, quelle qu'elle fût.

Un mouvement de pitié, cependant, s'était fait dans les cœurs. Ceux qui craignirent le moins de le manifester, ce furent ceux qui avaient constamment demandé la mort du roi, et la demandaient toujours. Les *Révolutions de Paris*, journal où Chaumette avait souvent écrit, et peut-être écrivait encore, n'hésitèrent pas à exprimer le sentiment public. Ce

journal blâme avec raison le rapport d'un commissaire de la Commune « qui se permet de faire de l'esprit aux dépens d'un prisonnier qui va être jugé à mort. » Il blâme la Commune même : « Louis s'est plaint avec justice qu'on l'ait privé trop tôt de la compagnie de son fils. Il est pourtant si facile de concilier les droits de la justice et le vœu de l'humanité. *On se conduit avec les prisonniers du Temple de manière qu'ils finiront par exciter la pitié.* »

C'était l'impression générale. Elle se produisit avec force dans la Convention même. On y manifesta plus hardiment le désir que le procès se fît d'une manière régulière. Le 12, Thuriot demandant qu'on hâtât le jugement, et qu'au plus tôt « le tyran portât sa tête sur l'échafaud », il y eut un soulèvement d'indignation dans l'Assemblée ; on lui cria : « Rappelez-vous votre caractère de juge ! » Il fut obligé de s'expliquer, d'ajouter : « Je dis seulement que, *si les crimes imputés à Louis sont démontrés*, il doit périr... »

Un membre insista pour qu'on donnât à l'accusé le temps d'examiner les pièces, disant : « Nous ne craignons pas la haine des rois, mais l'exécration des nations... »

Le 15, un représentant qui jusque-là marquait dans les violents de la Montagne, l'homme du 6 octobre, Lecointre de Versailles, étonna toute l'Assemblée, en demandant que Louis pût voir sa famille, ses enfants.

L'opposition furieuse de Tallien qui osa dire

« Qu'en vain la Convention le voudrait, si la Commune ne le voulait pas, » irrita et rallia à la proposition de Lecointre. On vota *que l'accusé verrait ses enfants*, mais qu'eux-mêmes ne verraient leur mère et leur tante qu'après les interrogatoires.

Ce qui fut plus significatif encore, c'est que, Barrère sortant de la présidence, la Convention nomma président Fermont, qui, le 11, avait demandé que l'accusé pût être assis à la barre, et qu'on lui donnât un siége. Les secrétaires furent Girondins ou d'opinion modérée : Louvet, Creuzé-Latouche et Osselin.

Le Roi avait choisi pour défenseurs des avocats propres à le conduire adroitement dans son triste genre de défense, de chicanes, de négations, les Constituants Tronchet et Target. Target dit qu'il était malade, fatigué et épuisé; ce qui n'était que trop vrai. Le Roi prit à sa place un homme connu dans le barreau, l'avocat Desèze.

Le gentilhomme que le Roi avait envoyé au roi de Prusse, M. Aubier, voulait revenir et le défendre. Un M. Sourdat, de Troyes, s'offrit de même, disant hardiment : « Qu'il était conduit à défendre Louis XVI par le sentiment de son innocence. »

L'offre de M. Aubier était tardive; elle n'eut d'autre effet que de lui valoir une pension de douze mille livres que lui donna le roi de Prusse.

Pour les deux autres qui s'offrirent, c'étaient deux

personnes qui, à divers titres, avaient bien mérité de la Révolution, et qui n'avaient nullement à se louer de la cour. Moins heureux que le royaliste, ils n'eurent d'autre récompense de leur courage que la guillotine.

Le premier, c'était Malesherbes.

L'autre était une femme, la brillante improvisatrice méridionale dont nous avons parlé déjà, Olympe de Gouges.

Je dirai ici même, sans ajourner davantage, ce que j'ai à dire sur la destinée de ces généreuses personnes, je n'attendrai pas jusqu'à la fin de 93; ils passeraient dans la foule, mêlés à tant d'autres, sur le fatal tombereau. Je veux les mettre ici à part. Là où ils furent héroïques, là aussi, qu'ils reçoivent ce qui leur revient de larmes.

Malesherbes était, comme on sait, de cette famille Lamoignon, laborieuse entre toutes, qui travailla utilement sous Louis XIV à la réforme des lois, famille honnête, n'eût été la bassesse servile de son dévouement monarchique. Malesherbes était petit-neveu de ce Lamoignon de Basville, le tyran du Languedoc, le bourreau des protestants, qui couvrit ce pays de potences, de roues, de bûchers. Le neveu, pour cela même sans doute, fut philosophe, se jeta dans l'excès contraire, et, si j'en crois l'un de ses plus intimes amis, dépassa l'incrédulité des plus incrédules.

Il n'y avait pas un meilleur homme, plus honnête, plus généreux. Sans espoir d'une vie à venir (que sa

vertu méritait), sans l'appui des consolations qu'on trouve dans la pensée divine, il suivit, simple, droit et ferme, l'idée du bien, du devoir. Jamais la magistrature n'eut de plus dignes paroles que les remontrances de Malesherbes, président de la cour des aides. Il fut ministre avec Turgot, tomba avec lui. Il était peu propre au pouvoir, étant né gauche et maladroit, sans ménagements ni tempéraments, sans connaissance des hommes.

Une chose, parmi tant de services rendus au pays, rendait cet homme sacré, c'est que, sans lui, ni l'Émile, ni l'Encyclopédie, ni la plupart des grands ouvrages du XVIII[e] siècle n'auraient pu paraître. Il était alors directeur de la librairie; il couvrit de sa protection les libertés de la pensée, enseigna lui-même aux écrivains à éluder l'absurde tyrannie du temps. Il revit lui-même, ne censura pas, corrigea avec respect les épreuves de Rousseau.

L'âge n'avait rien changé dans M. de Malesherbes. Il avait, en 92, à soixante-douze ans, l'esprit ferme, le cœur chaleureux de son âge viril. C'était un contraste piquant de trouver dans ce petit homme, un peu rond, un peu vulgaire (vraie figure d'apothicaire sous une petite perruque), un héros des temps anciens. Il avait dans la parole, la sève, parfois la verve facétieuse, un peu caustique, de la vieille magistrature, et avec cela des traits admirables échappaient de son âme noble, bien près du sublime. Rien ne put, dans le procès, l'empêcher de dire : « Le Roi, » et (en lui parlant) : « Sire. » — « Qui donc vous

rend si hardi? » lui dit un conventionnel.—« Le mépris de la vie ».

Il était resté tranquille, chez lui, à la campagne, en 93. Un tel homme ne songeait guère à émigrer. N'était-il pas sous la protection des grandes ombres du XVIIIe siècle? Qu'aurait dit Rousseau, bon Dieu! si on lui avait annoncé que ses inintelligents disciples tueraient le bienveillant censeur, le propagateur d'Émile, au nom même de ses doctrines!

En octobre 93, on arrêta son gendre, le président Rosambo, pour une vieille protestation du parlement en 89; faute réelle, certainement, mais enfin déjà ancienne, d'un homme inoffensif, qu'on aurait pu oublier. Puis, le lendemain, sans cause ni prétexte, on arrêta Malesherbes. Il se montra indifférent, plutôt gai; il aimait autant en finir. Le seul témoin contre lui était un domestique, qui lui aurait dit, en 89, que les vignes avaient gelé, et Malesherbes aurait répondu : « Tant mieux! s'il n'y a pas de vin, nos têtes seront plus sages. » Il ne voulut pas se défendre, et s'en alla, en causant tranquillement, à la guillotine.

Le concierge de Monceaux (où l'on portait alors les corps des suppliciés) eut une preuve singulière du calme de Malesherbes. Quand il dépouilla son corps, il trouva, dans ses culottes, sa montre montée à midi. Il la montait habituellement à cette heure, et il l'avait fait encore, deux heures avant l'échafaud.

On trouvera peu convenable que, près d'un nom si

vénéré, j'amène Olympe de Gouges, une femme légère, très-légère, comme on l'a dit durement. Cette femme s'est rapprochée de Malesherbes par l'analogie de son dévouement, et elle s'est trouvée aussi rapprochée de lui par la mort. Qu'il l'accueille donc près de lui dans cette histoire avec la bonté et l'indulgence paternelle qu'il aurait eue dans sa vie.

Elle n'était pas, comme lui, protégée par cette longue vie de services rendus au pays; elle risquait davantage. Elle était fort compromise, cette infortunée ; elle avait déjà assez de se défendre elle-même. Plusieurs amis, Mercier entre autres, lui avaient conseillé, dès-longtemps, de s'arrêter. Elle n'écouta personne, parla toujours, et très-haut, flottant d'un parti à l'autre, selon sa sensibilité, au flot de son cœur. Révolutionnaire de nature et de tendance, lorsqu'elle vit pourtant, au 6 octobre, le Roi et la reine amenés ici captifs, elle se sentit royaliste. La mauvaise foi de la cour et sa trahison évidente la refirent républicaine, et elle conta naïvement sa conversion au public dans un très-noble pamphlet : *La Fierté de l'Innocence*. Elle fondait alors des sociétés populaires de femmes, essayant de tenir un milieu difficile entre les Jacobins et les Feuillants. Ses liaisons avec la Gironde, son *Pronostic sur Robespierre,* ne la mettaient que trop en péril, lorsque la scène émouvante du 11 décembre l'enleva à la considération de ses propres dangers, et elle offrit de défendre le Roi. L'offre ne fut pas acceptée, mais, dès lors, elle fut perdue.

Les femmes, dans leurs dévouements publics où elles bravent les partis, risquent bien plus que les hommes. C'était un odieux machiavélisme des barbares de ce temps de mettre la main sur celles dont l'héroïsme pouvait exciter l'enthousiasme, de les rendre ridicules par ces outrages que la brutalité inflige aisément à un sexe faible. On a vu les craintes de madame Roland, et l'insulte trop réelle qu'on fit à Théroigne en 93. Olympe fut au moment d'être traitée de même, ou plus cruellement encore. Un jour, saisie dans un groupe, elle est prise par la tête; un brutal tient cette tête serrée sous le bras, lui arrache le bonnet; ses cheveux se déroulent... pauvres cheveux gris, quoiqu'elle n'eût que trente-huit ans; le talent et la passion l'avaient consumée. « Qui veut la tête d'Olympe pour quinze sols? » criait le barbare. Elle doucement, sans se troubler: « Mon ami, dit elle, mon ami, j'y mets la pièce de trente. » On rit, et elle échappa.

Ce ne fut pas pour longtemps. Traduite au tribunal révolutionnaire, elle eut l'affreuse amertume de voir son fils la renier avec mépris. Là, la force lui manqua. Par une triste réaction de la nature dont les plus intrépides ne sont pas toujours exempts, amollie et trempée de larmes, elle se remit à être femme, faible, tremblante, à avoir peur de la mort. On lui dit que des femmes enceintes avaient obtenu un ajournement du supplice. Elle voulut, dit-on, l'être aussi. Un ami lui aurait rendu, en pleurant, le triste office, dont on prévoyait l'inutilité. Les matrones et

les chirurgiens consultés par le tribunal, furent assez cruels pour dire que, s'il y avait grossesse, elle était trop récente pour qu'on pût la constater.

Elle reprit tout son courage devant l'échafaud, et mourut en recommandant à la Patrie sa vengeance et sa mémoire.

CHAPITRE IX

LE PROCÈS. — DISCUSSION INCIDENTE SUR L'ÉDUCATION.
— DIVERSION CONTRE LE DUC D'ORLÉANS.
(Décembre 92.)

Plan d'éducation, par les Girondins (décembre). — Les prêtres et les Jacobins d'accord pour ne vouloir qu'un seul degré d'instruction (déc. 92).—Emportements du philosophisme girondin. — Robespierre brise le buste d'Helvétius (5 déc. 92). — Faiblesse morale des deux partis, dans leurs plans d'éducation. — Suite du procès. — Diversion contre la maison d'Orléans (16 déc. 92). — Comment s'est formée et conservée la fortune de la maison d'Orléans.—La Montagne sauve le duc d'Orléans (19 déc. 92).

La Convention remplissait les intervalles du procès par un sujet non moins grave, l'organisation première d'un système *d'éducation nationale.*

La Constituante était arrivée à la fin de sa longue carrière sans trouver le temps de jeter cette première pierre de la société nouvelle. Elle laissa à la Législative pour héritage en ce genre un fastueux rapport de Talleyrand *sur l'instruction* en général.

Dissertation littéraire, élégante, qui posait seulement les principes dans une vague généralité. La Législative y ajouta un travail plus philosophique, le rapport de Condorcet *sur l'instruction*. Dans cette œuvre sérieuse, importante à la fois par la hauteur des vues et par la tendance pratique, on distinguait quatre degrés d'instruction, depuis les écoles primaires jusqu'à l'institut. La Convention, au commencement de décembre, reçut et discuta un projet d'organisation des écoles primaires, proposé par son comité d'instruction publique, d'après les vues de Condorcet.

Ce projet apporté par Lanthenas, ami de Roland et d'abord chef de bureau dans son ministère, contenait la pensée la plus démocratique de la Gironde, le procédé par lequel elle croyait niveler sans secousse la société [1]. L'école primaire, gratuite pour tous, était la porte par laquelle l'enfant laborieux du pauvre pouvait entrer dans la classe des *élèves de la patrie*, qui parcouraient gratuitement tous les autres degrés de l'instruction. Les instituteurs étaient élus, au suffrage universel, par les pères de famille. Le prêtre ne pouvait devenir instituteur qu'en renonçant à la prêtrise. L'enseignement était commun à

[1] Les idées sociales de ce parti, telles qu'on les entrevoit dans les articles de Brissot (décembre 92) et dans l'important discours de Jean Debry (24 décembre), auraient été les suivantes : 1° *Nul impôt sur le pauvre*. 2° *L'impôt progressif* sur ceux qui possèdent. 3° *L'abolition de toute succession en ligne collatérale*. 4° *L'adoption*, érigée en institution et combinée de manière à élever la condition du pauvre.

tous, sans distinction de culte. « Ce qui concernait les cultes n'était pas enseigné dans l'école, mais seulement dans le temple. »

Le projet girondin était basé, on le voit, sur la séparation de l'Église et de l'État. Les prêtres, même constitutionnels, étaient éloignés de l'école, renvoyés au temple, à l'enseignement strictement religieux; on ne leur laissait que Dieu, qui, ce semble, est la meilleure part (puisqu'au fond elle contient tout).

Cette part ne leur suffit jamais. Le prêtre Durand de Maillane, assis à droite, sur les mêmes bancs que les Girondins, réclama vivement contre leur projet. Il demanda que les prêtres pussent être instituteurs, et soutint la thèse populaire qu'il ne fallait qu'un seul degré d'instruction. Il s'accordait parfaitement en ceci avec Robespierre, qui de même croyait l'égalité blessée par une hiérarchie d'écoles, dont les plus élevées sans doute ne peuvent être fréquentées de tous. Que faire cependant, en pratique? Les partisans de cette opinion seront obligés d'admettre une des deux conclusions qui suivent, — ou qu'il faut supprimer le haut enseignement, découronner la science, abolir à la fois les écoles philosophiques qui la résument, et les écoles de spécialités difficiles qui l'approfondissent, niveler la science pour niveler les hommes, l'abaisser, faire une science peu savante, enfin une science non science; — ou bien, porter dans l'enseignement primaire ces hautes sciences dont on a fermé les écoles, professer (pour

ceux qui épellent!) le calcul infinitésimal et les difficultés de la métaphysique [1].

Durand de Maillane était un canoniste gallican de réputation, un savant. On n'en fut que plus étonné de l'entendre dire qu'une même école suffisait, autrement dit qu'on pouvait fermer les écoles supérieures. Le prêtre, en ceci, faisait sa cour aux Jacobins, à Robespierre. Il avait parfaitement compris le conseil de celui-ci : « La sûreté est à gauche. » (V. plus haut, p. 73.) Il n'avait pas passé à gauche, mais il trouvait politique, en restant à droite, de constater qu'il était indépendant des opinions de la droite, que, sur des questions de doctrine (sinon d'actualité), il appartenait réellement à la Société jacobine, où il s'était fait agréger, et qu'il était bon Jacobin.

On lui répondit de la droite, et de la gauche ellemême. Chénier, qui était de la gauche, mais qui ne dépendait nullement de l'église jacobine, réclama vivement contre la fermeture des hautes écoles et l'abaissement des sciences.

Un député de la droite, Dupont, répondit aussi

[1] Ce dernier parti est absurde, direz-vous, il ne peut tomber dans l'esprit. Vous vous trompez. Tel a été l'enseignement chrétien, tel il est encore; l'Église enseigne aux plus ignorants, sans préparation, sans initiation préalable, le résumé prodigieusement abstrait des subtilités byzantines qu'Aristote et Platon auraient eu peine à comprendre. Éducation singulière, qui a contribué, plus que nulle chose au monde, à fonder une ignorance solide et durable, bien plus, à fausser les esprits, à les stériliser pendant tant de siècles.—V. mon livre *Le Peuple*, et l'important ouvrage de M. Quinet : *Enseignement du peuple*.

avec chaleur aux déclamations cléricales et jacobines de Durand contre la philosophie. Il dit assez heureusement : « Vous êtes député de Marseille..... Eh bien ! savez-vous qui a armé vos Marseillais contre le trône et qui a fait le 10 août?... C'est la philosophie, monsieur!... Vous demandez, en vrai barbare, si les arts mécaniques ne devraient pas être recommandés plus que les sciences? Vous ignorez que tout se lie, que la charpente d'un vaisseau, sa construction, tiennent à tout ce que les sciences ont de plus élevé et de plus abstrait... »

Puis, s'attaquant droit au prêtre, et perdant tout son sang-froid, Dupont se jeta dans un furieux dithyrambe à la Diderot, peu philosophique et peu politique, très-propre à compromettre son parti : « Quoi! dit-il, les trônes sont renversés, les rois expirent, et les autels sont debout!.... Et pourtant, les trônes abattus laissent ces autels à nu, sans appui et chancelants ; un souffle de la raison suffit pour les faire disparaître.... Croyez-vous donc fonder la République avec d'autres autels que celui de la Patrie?.. » Sa voix fut ici, de droite et de gauche, couverte par les vociférations des prêtres et évêques constitutionnels, nombreux dans la Convention.—Alors s'emportant davantage, il répéta le cri d'Isnard : « La nature et la raison sont les dieux de l'homme, mes dieux... » (L'abbé Audrein : « On n'y tient plus... » Et il sort.) Dupont, s'animant encore plus : « Je l'avouerai à la Convention, je suis athée (Rumeurs; quelques voix : Qu'importe? vous êtes honnête homme)... Mais je défie un

seul homme d'attaquer ma vie, mes mœurs... Je ne sais si les chrétiens de Durand pourront faire le même défi. »

L'emportement du Girondin, qui croyait ne nier le prêtre qu'en niant Dieu même, tournait contre son parti; il avait pour effet naturel d'éloigner de la Gironde, de jeter de l'autre côté beaucoup d'âmes religieuses, une bonne partie du peuple.

Robespierre, bien plus habile, pendant cette discussion, s'était déclaré, aux Jacobins, l'ennemi de la philosophie immorale, irreligieuse du XVIIIe siècle. Il avait proposé à la Société de proscrire cette philosophie, aussi bien que la corruption politique. Un membre ayant demandé qu'on brisât le buste de Mirabeau, Robespierre proposa aussi de briser celui d'Helvétius. « Un intrigant, disait-il, un misérable bel-esprit, un persécuteur de ce bon Jean-Jacques... Helvétius eût augmenté la foule des intrigants qui désolent la patrie..... » On dressa à l'instant des échelles, on descendit les deux bustes; ils furent brisés, foulés aux pieds, et leurs couronnes brûlées avec grand applaudissement.

Les Girondins ayant, comme on a vu, défendu, mis sous leur patronage politique la philosophie du XVIIIe siècle (sans bien distinguer les nuances si diverses de cette philosophie), un coup sur Helvétius semblait porter sur la Gironde.

On a vu combien ce parti flottant avait peu d'unité d'esprit, et l'on a pu deviner qu'il était incapable de formuler une foi simple, identique. C'est

le reproche le plus grave qu'on eût pu faire au plan de Condorcet, au projet spécial de Lanthenas et des Roland. On n'y sent nulle part la force d'une grande idée morale, l'autorité de la foi. Condorcet y prétend que l'étude des sciences physiques et mathématiques doit être antérieure, supérieure à l'étude des sciences morales, ne s'apercevant pas que les mathématiques ne sont qu'*un instrument*, une méthode, un procédé, qu'elles ne donnent rien *pour la substance* que l'éducation veut former. Quant aux sciences de la nature, elles fournissent à la substance morale sans doute, à condition qu'elles soient enveloppées et pénétrées, vivifiées profondement par ce qui vivifie tout, par l'âme.

Au reste, la simplicité forte de l'idée morale, la religion du droit absolu, manque également aux deux partis, à la Gironde, à la Montagne, à Condorcet, à Robespierre.

C'est précisément le moment où Robespierre, quittant sa doctrine primitive (Rien n'est utile que ce qui est juste), invoque, pour loi suprême, l'intérêt, le salut public.

S'il atteste la Providence, ce n'est pas comme témoin du Droit absolu, c'est comme consolation ici-bas, ce qui est un intérêt, comme espérance d'avenir, ce qui est encore un intérêt éloigné.

Il flotte, comme son maître Rousseau, qui, dans l'Émile, pose le droit absolu, même indépendant de Dieu, et tellement absolu, qu'il lui assujettit Dieu même; — et qui, dans le Contrat social, éprouve

le besoin de donner au droit une base autre que le droit; il croit trouver cette base dans l'intérêt (l'intérêt public, l'intérêt privé. Livre II, chap. 4).

La pierre de touche des cœurs et des doctrines, se trouve dans les deux questions qui occupaient l'Assemblée, *la question du Jugement* (tuer? en vertu de quelle foi?), et *la question de l'Éducation* (créer? en vertu de quelle foi?) — Ni l'un, ni l'autre parti ne répondait nettement.

Quel enseignement sérieux recommande Condorcet, dans son rapport sur l'instruction, quelle nourriture qui puisse donner à l'âme la force vitale et la substance? un peu de morale et d'histoire. Quelle morale? Il fallait le dire. La société sera entièrement différente, selon la morale différente que vous mettrez à la base.

Lepelletier-Saint-Fargeau, dans son remarquable plan d'éducation, lu à la tribune par Robespierre, est de même ici très-bref et très-vague. Il adopte, dit-il, les vues du comité sur le choix des études; on donnera aux élèves des principes de morale, on gravera dans leur mémoire les plus beaux récits de l'histoire des peuples libres.

Saint-Just, dans ses Institutions politiques, ne touche même pas ce point. Il s'occupe du cadre de l'éducation, mais nullement du fond. Pas un seul mot de morale.

Le projet de Lakanal, inspiré de Sieyès et présenté après le 9 Thermidor, voté par la Convention, n'est

pas plus explicite sur cette question intime. Tous parlent de la forme extérieure de l'éducation, pas un de ce qu'on peut appeler le fond, la substance, l'âme de l'éducation. Ils sont ou vagues ou muets sur cela, et cela, c'est tout.

Il ne faut pas trop s'étonner, dans cette incertitude du principe moral, si les discussions politiques vont flottantes et troubles. L'orage de la Convention ne tient pas seulement à l'exaspération des passions et des haines, mais autant et davantage à la fluctuation des principes, à l'absence d'une base fixe et forte.

Ce serait à tort, néanmoins, ce serait aux dépens de la vérité, que l'histoire voudrait essayer de systématiser ces discussions décousues; elle doit les suivre pas-à-pas, se laisser mener par elles, sans vouloir être plus sage.

Le 16, sur je ne sais quels bruits de trahison royaliste, de pacte avec l'étranger, deux motions surgissent à l'imprévu.

Thuriot: « Mort à celui qui tenterait de rompre l'unité de la république, celle de son gouvernement, ou de détacher des parties du territoire pour les unir à un territoire étranger! »

La droite, toute la Convention, répond sans hésitation à ce cri de la Montagne. La chose passe en décret.

Mais en récompense, la droite demande, par la voix de Buzot, que tous les Bourbons sortent de France, spécialement la branche d'Orléans.

Il indiquait avec beaucoup de précision et de force les moyens par lesquels cette branche parviendrait au trône : d'une part, ses amitiés puissantes dans l'Europe (je veux dire en Angleterre); d'autre part, ses efforts pour capter la popularité en France, ce nom d'Égalité qu'Orléans venait de prendre, l'ambition, l'intrigue précoce de ses enfants.

Louvet appuya, et un autre encore, disant qu'on ne pouvait être sans crainte, quand on voyait les armées dans les mains des généraux orléanistes (Dumouriez, Biron, Valence).

Buzot et Louvet étaient les organes ordinaires, non de la Gironde en général, mais de la fraction Roland.

Ils ne trouvèrent aucun appui dans les autres girondins. Brissot crut inopportune une attaque qu'on ne pouvait pousser à fond sans y comprendre Dumouriez, le général heureux, l'homme indispensable pour la grande affaire de la Belgique. Pétion et d'autres, girondins ou neutres, Barrère par exemple, avaient une raison personnelle de ménager la maison d'Orléans, étant fort liés avec Mme de Genlis. Les femmes de cette maison semblaient s'être divisé l'œuvre de corruption. Mme de Genlis, par elle, et son mari, Sillery, influaient sur la Gironde. Mme de Buffon, maîtresse du prince, avait, dit-on, influence sur Danton, et partant sur la Montagne, où siégeait le prince lui-même.

La proposition d'expulsion, faite par les rolandistes

seuls (non par tous les girondins), eut l'aspect d'un acte d'hostilité personnelle. La Montagne y répondit par une représaille personnelle aussi : « Il faut expulser Roland. » — Et ils faisaient entendre qu'on avait également à craindre que Roland ne devînt roi !

Réponse vraiment ridicule, propre à faire douter de la sincérité de ceux qui pouvaient la faire. Roland, avec sa vertu et le génie de sa femme, n'était nullement une puissance, nullement un parti ; il y paraissait très-bien à ce moment où la Gironde le soutenait si peu. Il avait eu un moment populaire, et voilà tout. Il était insensé de le comparer à cette énorme et dangereuse puissance de la maison d'Orléans, qui, indépendamment de tant d'amitiés et de clientèles, par l'argent seul, par la force d'une fortune monstrueuse, la plus grande de l'Europe, restait une royauté.

Il était insensé de croire qu'on ferait une république tant qu'on aurait, au milieu, un roi de l'argent.

Royauté non disputée, bien plus effective et réelle que celle de Louis XVI, royauté sans charges ni devoirs, disposant de tous ses moyens sans contrôle, sans autre règle que l'utilité personnelle, la direction occulte d'une politique ténébreuse.

On sait comment se grossit cette fortune prodigieuse, comment de proche en proche, l'or attirant l'or, la masse emportant la masse, une énorme boule de neige s'est formée, pour ainsi dire, jusqu'à faire une avalanche qui a emporté le trône.

Vaines prévoyances des hommes! L'origine en fut la crainte qu'eurent les rois que les cadets, légitimes ou bâtards, ne recommençassent les guerres civiles pour la royauté. Ils crurent, en accumulant dans leurs mains la propriété, en soûlant leur avarice, les rendre moins ambitieux. La propriété, par laquelle on croyait les éloigner du trône, a été justement pour eux le chemin de la royauté.

Louis XIII a peur de son frère, et il l'étouffe de biens.

Louis XIV a peur de son frère, et il l'étouffe de biens. Il réunit ces deux fortunes dans la main de ce frère, ancêtre des Orléans d'aujourd'hui. Rien que cent cinquante millions.

Le même Louis XIV, en face des Orléans, avait bâti une puissance, celle de ses deux bâtards, dotés chacun de cinquante millions. Ceux-ci s'éteignent sans autre héritier qu'une petite-fille, Mlle de Penthièvre, qui, par mariage, porte les cent millions à la maison d'Orléans. Elle réunit deux cent cinquante millions.

Orléans-Égalité eut de son père sept millions et demi de rentes, et de sa femme quatre millions et demi, — douze ou treize, en tout, selon le calcul le plus modéré.

Fortune entamée sans doute par l'argent considérable qu'il jeta dans la révolution, mais d'autre part augmentée par des spéculations heureuses, spécialement par la construction du Palais-Royal.

Ces grandes fortunes ont cela d'être à peu près immuables. *La Régence n'avait rien diminué* à celle-ci, le régent n'ayant pas mis un sol du sien aux choses de l'État, au contraire, ayant fait doter ses filles par le roi, son pupille. *La Révolution de 93 n'y diminua rien.* Madame d'Orléans rentra dans ses biens personnels dès 95, et son fils retrouva le reste, soit comme bien non vendu en 1814, soit dans le milliard de l'indemnité. *La Révolution de 1830, enfin, n'y diminua rien;* le roi, comme on sait, entra en chemise aux Tuileries, laissant tout à ses enfants. *La Révolution de 48 enfin n'y a pas touché.* Elle a cru, ou feint de croire, que cette fortune, dont tout le monde connaît l'origine politique, était une propriété privée [1].

Ce royaume dans le royaume exige, on le comprend sans peine, une administration immense, domestiques, employés, gardes, ouvriers, serviteurs de toute espèce; les seuls gardes des forêts feraient une

[1] Ce mot *propriété privée*, appliqué aux fortunes royales et princières, ne contribuera pas peu à empêcher le retour de la royauté en France, et à la tuer en Europe. L'exemple du vieux roi des Pays-Bas, avec ses 200 millions de *propriété privée*, celui de Christine, avec ses 136 millions (en ducats d'or, dans 136 coffres de maroquin rouge), le trésor du roi de Naples et de tant d'autres princes, enseignent trop bien que la royauté n'est plus rien qu'une pompe aspirante qui de la *propriété publique* fait la *propriété privée*. — Les rois se rendent justice. Ils font leurs paquets, plient bagage. Dans la prévoyance louable qu'ils ont des événements, ils en sont à quitter même ce rôle de propriétaires pour celui de capitalistes, qui est plus mobile. Seulement, ils ne voient pas qu'ils se sont entièrement déracinés du sol. Qui se fiera à des gens toujours prêts à lever le pied?

armée. Ajoutez la légion innombrable des fournisseurs, des marchands, petits créanciers, dans la dépendance de ce puissant débiteur, qui aime à les faire attendre, les suspend à sa fortune. Ajoutez un autre peuple, celui des solliciteurs, de ceux qui attendent, espèrent les vacances qui adviendront, et qui provisoirement dépendent plus que les titulaires.

Puissance énorme aujourd'hui, et la même comme valeur. Mais elle avait dans l'ancien régime et sous la Révolution un caractère quasi-féodal qui ajoutait à sa force. Ce personnel immense n'était pas variable, comme aujourd'hui. Il se composait de familles héréditairement employées dans les mêmes fonctions, d'anciens serviteurs dévoués. Dans les pays isolés, misérables, comme la principauté de Dombes, comme le duché de Penthièvre, c'était une force trois fois forte, féodalité, royauté, l'incroyable ascendant de l'argent dans les pays pauvres.

Le duc, par une telle fortune, était suffisamment roi, et n'avait aucun intérêt à l'être davantage. Rien n'indique qu'il y ait songé sérieusement. Il s'était jeté dans la Révolution par légèreté, par conseils de femmes et pour se venger des plaisanteries de la reine. Sa vengeance fut satisfaite, le 6 octobre, quand, de sa terrasse de Passy, il la vit venir de Versailles, traîner dans la boue, captive, au milieu de ce carnaval effroyable d'hommes ivres et de têtes coupées.

Cela le refroidit bien fort, et lui calma sa velléité

d'être lieutenant-général du royaume. Sa correspondance avec le Roi est d'un homme qui voudrait à tout prix se réconcilier; il a peur de la Révolution, il écrit au Roi à plat ventre. Il fit une démarche expresse aux Tuileries pour avoir sa grâce. Le Roi lui parla sèchement, la reine lui tourna le dos; un homme à elle, Goguelat (le Goguelat de Varennes), enhardi par l'insolence de tous ceux qui étaient là, cracha sur lui dans l'escalier.

Il resta fort embarrassé. Sa tentative de se faire donner par la Constituante la dot d'une fille du régent (v. t. II, p. 415), trait d'avarice incroyable! l'avait coulé à fond dans l'opinion publique. Il se cacha à la Montagne, et prit nom *Égalité*; nom étrange! vraie caricature! On l'appela *Prince-Égalité!*

Ce n'était pas un médiocre tour de force de défendre une telle fortune, à travers 93. Orléans n'y épargna rien. Il s'assit tout près de Marat. Il se fit l'effort (pénible pour lui, il n'était pas né sanguinaire) de voter la mort de Louis XVI. Au total, il réussit à ce qu'il voulait avant tout, il sauva l'argent, et ne perdit que la tête.

Lui-même, il était peu dangereux; ses fils l'étaient. On a vu comment les bulletins de Valmy et de Jemmapes avaient été combinés pour les faire valoir, exagérer leurs services. Le mari de Mme de Genlis, Sillery, trouva moyen d'être des trois commissaires envoyés à l'armée après Valmy, voulant sans doute tâter les Prussiens sur les chan-

ces qu'auraient les Orléans d'être acceptés de l'Europe.

Ce fut alors ou peu après qu'on publia, pour l'édification du public, un curieux journal du jeune duc de Chartres, où l'excellent élève de Mme de Genlis lui écrivait, jour par jour, comme à sa mère, toutes ses belles actions : visites aux hôpitaux, saignées faites aux malades, noyés retirés de l'eau, un homme sauvé de la fureur du peuple, etc., etc.

Les Roland n'avaient pas tort de voir là un prétendant. Ils croyaient qu'on n'attendait que la mort de Louis XVI et l'anarchie qui suivrait, pour faire descendre de la machine un dieu sauveur, ce jeune homme dont la popularité était si délicatement, si habilement soignée. Tout leur tort était de croire que la Montagne était dans ce complot; elle en était innocente, aussi bien que la Gironde. Un girondin, Sillery, un montagnard, Danton peut-être, furent quelque temps orléanistes. Pour ce dernier, j'ai peine à croire que le puissant organisateur de la république ait eu cette arrière-pensée. Ce qui m'en fait douter encore, c'est la vigueur avec laquelle il insista, malgré Dumouriez, pour révolutionner la Belgique de fond en comble, pour la républicaniser, l'unir à la France républicaine ; c'était briser le second espoir de la maison d'Orléans.

Pour revenir, Chabot objecta, en faveur d'Égalité, qu'il était représentant. La Convention ajourna sa décision à deux jours. Le 19, après une discussion très-longue et pitoyablement bruyante, la Gironde se

divisa. Un girondin mit à néant tout ce grand effort girondin. Pétion fit écarter la proposition de Buzot, demandant et obtenant que tout fût ajourné après le procès du Roi.

CHAPITRE X.

LE PROCÈS. DÉFENSE DU ROI. ROBESPIERRE ET VERGNIAUD.

(Décembre 92.)

Les Polonais demandent secours (30 déc.). — Accord des rois contre la Pologne. — La Révolution eût dû être le jugement général des rois. — Défense du Roi (26 déc.). — Le Roi se croit innocent. — Le Roi se croit toujours roi — Il ne pouvait avoir nul autre juge que la Convention. — La Convention ne sait pas si elle juge, ou si elle prononce par mesure de sûreté. — Elle devait déclarer qu'elle jugeait, et pour le droit seul, non pour la sûreté et l'intérêt public. — Les deux partis attestèrent l'intérêt public plus que la justice. — Robespierre établit que la Convention doit juger (27 déc.). — Il soutient, au nom de la Montagne, le droit des minorités. — Sombre prophétie de Vergniaud sur les malheurs qui seront la suite de la mort du Roi (30 décembre).

Le 30 décembre, un Polonais, membre de la diète, vint apporter à la Convention la plainte de la Pologne. Jamais il n'y eut un peuple plus indignement trahi, plus honteusement vendu. Jamais on ne vit mieux et dans une plus pleine lumière que des rois aux nations il n'y a ni morale, ni règle de droit. La royauté, en créant des êtres hors de la nature, les

place aussi en même temps hors de la moralité. Le mot terrible de Saint-Just : *De peuple à roi, nul rapport naturel*, ne fait rien que reproduire la maxime non proclamée, mais pratiquée par les rois : *De roi à peuple, nul rapport naturel, nulle justice et nulle pitié.*

La Russie, en 92, se déclarant *protectrice de la liberté* polonaise, provoque dans ce malheureux pays une confédération de traîtres et d'hommes crédules, qui placent dans la générosité de l'ennemi l'espoir de l'indépendance nationale. La Prusse et l'Autriche, qui, la veille, encourageaient la Pologne et lui promettaient appui, tournent contre elle et la livrent. Le roi Poniatowski, impatient d'abdiquer, demande pour toute grâce à cette cruelle Catherine qu'elle finisse ce long supplice d'un peuple, qu'elle lui donne plutôt un prince russe pour successeur... A cela, que dit la Russie? Elle est indignée! Bon Dieu! que c'est méconnaître le désintéressement de l'impératrice! Est-ce pour elle qu'elle agit? non, c'est pour la Pologne seule, c'est uniquement pour son intérêt, qu'elle l'use, l'épuise et la torture. Donnez le gibier au chasseur, il n'en voudra pas; donnez la souris au chat, il la laisse, il ferme les yeux, bonne et douce bête de proie! La proie est bonne, mais le meilleur, c'est de la tromper, ruser avec elle, lui faire croire qu'elle échappera... La vieille femme, au cœur byzantin, n'eut pas de plus doux plaisir. La veille du second partage, son jeune favori, qu'on croyait avoir son secret intime et la pensée de l'oreiller, jurait encore aux

Polonais qu'aussitôt la constitution républicaine proclamée, l'armée de sa souveraine, sagement, honnêtement, repasserait la frontière [1].

Ceci en 92. En 93, tout change. L'impératrice a une peur subite des jacobins polonais. Elle aimait la liberté, à tort, elle se convertit. Une farce nouvelle commence. Qu'il y eût quelques jacobins dans les villes, on le comprend. Mais les villes comptent bien peu dans cette vaste Pologne, à peine un peu plus qu'en Russie. Les paysans étaient à cent lieues de ces idées. La noblesse, qui était le grand corps de la nation, pouvait-elle sérieusement, vraiment, être jacobine? Elle y aurait tout perdu.

Cette comédie hideuse, et qui ne trompait personne, eût dû rendre exécrables au monde les trois voleurs couronnés. Ce fut le contraire. L'Angleterre, jusque-là jalouse des progrès de la Russie, est prise tout-à-coup d'amitié, de tendresse pour elle. La loyauté de la Prusse, de l'Autriche, lui gagne le cœur. L'Europe est réconciliée. La fraternité règne entre les rois. Beau spectacle et doux ! La France seule fait un accident pénible dans cet aimable tableau.

On ne voit pas que les rois de cette époque aient été plus mauvais rois que ceux d'avant ou d'après. Leur conduite ici révèle seulement ce qui dans tous

[1] Je ne puis comprendre comment les Polonais, acharnés à leurs discordes au point d'en oublier l'Europe, n'ont pas publié, répandu tant de livres qu'elle eût dévorés. les Mémoires de Niemcewicz, une traduction des Mémoires du cordonnier Kilinski, etc.

les temps fut le fond du cœur royal, le résultat nécessaire d'une institution monstrueuse : *le mépris profond de l'espèce humaine*[1].

Tout ceci, depuis soixante ans, a éclaté de plus en plus pour l'instruction du monde. Les peuples, dès longtemps, auraient dû être avertis. Que la lumière vient lentement ! La France même, en 92, n'était pas bien sûre encore du rôle qu'elle devait prendre. La Révolution était loin de connaître sa grandeur. Elle ne savait pas elle-même son nom intime, mystérieux, qui est : *Le jugement des rois*.

[1] Toute la terre, à l'heure même où nous écrivons ceci, est rouge du sang versé par les rois. Le monde est en deuil. Ce n'est pas un médiocre effort pour l'historien de continuer ce livre, de détourner les yeux de l'infortune des peuples innocents, et de concentrer sa pitié sur un roi coupable. Non, mon cœur, je dois le dire, ne peut s'enfermer au Temple. Il est sur toutes les routes, à la suite de ces longues processions de femmes et d'enfants en noir, avec ces fils des martyrs, qui vont mendiant leur pain. Les familles des héros du Danube, qui, d'une générosité inouïe, partagèrent, en 1848, tout leur bien avec le peuple, elles tendent la main aujourd'hui. Qu'elles reçoivent ce que j'ai, cette parole et cette larme... Recevez-la, ruines des villes, froidement écrasées sous les bombes, qui restez là pour témoigner de la paternité des rois ! Recevez-la, tombes muettes, sans inscriptions, sans honneurs, qui, de l'Apennin aux Alpes, marquez d'une ligne funèbre le chemin de Radetski... Je n'ose regarder au fond des fossés de Vienne ; j'aurais peur d'y voir encore ces barbares meurtres d'enfants, ces cadavres mutilés, ces ossements marqués du couteau croate, de la dent des chiens..... Ah ! pauvre *légion académique*, vous les braves entre les braves et les bons entre les bons, soldats de vingt ans, de quinze ans, échappés à peine aux mères désolées, fleur héroïque de l'Allemagne, fleur de la poésie et de la pensée, vous avez laissé au monde une trop cruelle histoire... On commencera souvent, mais qui pourra achever ?...

Le dirons-nous? Elle manqua d'audace. Le jugement d'un roi était peu. Du moment qu'on avait lancé les décrets de la guerre révolutionnaire, levé l'épée contre les rois, Louis XVI n'était plus qu'un accessoire, un incident du grand procès. Il fallait donner à cette lutte le caractère d'un jugement général, faire de la guerre européenne une exécution juridique. La France était constituée, par le fait même de ces décrets, le grand-juge des nations.

C'était à elle de dire : « Le droit est le droit, le même pour tous. Je juge pour toute la terre. »

« Mes griefs ne sont pas ce qui me trouble le plus. Je suis ici pour tous ces peuples mineurs, sans voix pour se plaindre, sans avocat qui les défende. Je parlerai, j'agirai, en leur lieu et place. Je juge d'office pour eux. »

« Ici, Catherine d'Anhalt, aventurière allemande, qui, par surprise et par meurtre, avez volé la couronne du grand peuple Russe, paraissez et répondez !..... »

Un simple huissier à la porte de la Convention eût cité les rois. Et l'on n'aurait pas manqué de patriotes intrépides pour afficher la citation dans leur capitale, dans Rome, dans Vienne ou dans Moscou... Ce n'eût pas été sans pâlir, que ces orgueilleuses idoles, le matin, sortant du palais, auraient lu elles-mêmes sur leurs murs et sur leurs portes : « Vous êtes sommé de venir répondre tel jour devant Dieu et la République..... »

Une instruction immense serait sortie de cette en-

quête. Le monde eût été étonné de voir les misérables fils qui avaient tiré, brouillé les affaires humaines; qu'il suffise de rappeler la honteuse et cruelle intrigue par laquelle la Prusse poussa la Turquie, poussa la Pologne, aux dépens de leur sang, escroqua Dantzig.

« Mais quoi! ce grand procès n'eût-il pas été ridicule?..... La France qui ne pouvait envoyer à son armée de Belgique ni vivres, ni bas, ni souliers, n'aurait-elle pas été folle d'adresser aux plus grandes puissances du monde ces impuissantes menaces, impossibles à réaliser? Les rois n'auraient-ils pas ri de l'étrange Don Quichotte qui eût prétendu redresser tous les torts du genre humain? »

Non, les rois n'auraient pas ri.... Nos armées étaient impuissantes, dit-on, sans argent, mal équipées?... On se trompe, elles étaient admirablement armées, équipées, vêtues, munies... de quoi? d'un petit talisman, qui n'en était pas moins terrible, du décret du 15 décembre, l'appel universel aux peuples, qui partout dispensait les masses pauvres de payer l'impôt, qui sommait tout peuple envahi de reprendre sa souveraineté, de n'obéir qu'aux magistrats qu'il aurait créés lui-même. Appliqué sérieusement[1], le décret eût percé les murs des villes, fou-

[1] Pour l'appliquer sérieusement, il eût fallu convaincre les peuples du désintéressement de la France, employer strictement les contributions qu'on levait aux affaires spéciales du peuple sur lequel on les levait, appliquer uniquement, par exemple, à la guerre du Rhin l'argent levé sur les villes du Rhin. Je sais bien que cette spécification

droyé les forts, renversé les tours. Sans armée, par la force seule du principe émis par la France, par la vertu de la croisade sociale qu'il proclamait sur le globe, il eût anéanti les rois.

La défense de Louis XVI, présentée le 26 décembre par son avocat, est une apologie complète, où tous les actes du roi sont défendus avec une hardiesse extraordinaire. Elle indique dans le roi une parfaite sécurité. Il savait, voyait que la Convention n'avait aucune pièce sérieuse contre lui, rien qui constatât ses rapports les plus accusables avec l'étranger. Très-probablement, l'avocat Desèze, Tronchet et le bon Malesherbes, n'en savaient pas là-dessus plus que la Convention. De là l'assurance du premier, l'extrême effusion de cœur et la sensibilité du dernier, qui ne put parler, à force de larmes.

On s'étonne, en lisant les paroles que le roi prononça après Desèze. Il protesta *que sa conscience n'avait rien à lui reprocher*.

Mais qu'est-ce donc, alors, qu'une conscience catholique? quelle puissance de mort faut-il reconnaître

était difficile, mais, comme effet moral, elle était utile, indispensable. Ce fut la grande faute de Cambon de ne pas l'avoir respectée, d'avoir appliqué aux besoins généraux de la guerre les contributions de Mayence, fait passer l'argent levé par Custine à l'armée de Belgique ou d'Italie, etc. Cela créa chez les peuples envahis une défiance infinie, très-injuste, il faut le dire. Qui ne comprend que, dans l'ensemble immense d'une telle guerre, tout est solidaire, que l'argent du Rhin pouvait être employé en Belgique très-utilement pour le Rhin? etc.

dans la direction des prêtres pour rendre la conscience muette, pour la faire devenir insensible, inerte, ou plutôt pour l'effacer !... Quoi ! si sa conscience de roi, l'opinion qu'il avait de son droit illimité, lui faisait trouver légitime l'appel aux armes étrangères, tout au moins sa conscience de chrétien pouvait-elle s'accommoder d'un long et persévérant usage du mensonge (mensonge avoué par lui dans sa déclaration du 20 juin 91) ?

Il faut supposer, pour expliquer cette miraculeuse sécurité d'âme, cette absence de scrupules et de remords, qu'il s'était laissé volontiers persuader par les prêtres ce qu'il avait déjà en lui, dans le cœur et dans la race, à savoir : *Qu'il était roi*, roi de ses actes, roi de sa parole, qu'un droit absolu résidait en lui soit pour régner par la force, soit pour tromper au besoin. C'est ce qu'un journaliste du temps lut, d'un œil pénétrant, sur le visage même du prisonnier, le jour du 11 décembre : « Il semblait nous dire encore :—Vous aurez beau faire, je suis toujours votre roi. Au printemps, j'aurai ma revanche. »

Oui, Louis XVI, hors de Versailles, hors du trône, seul et sans cour, dépouillé de tout l'appareil de la royauté, *se croyait roi* malgré tout, malgré le jugement de Dieu, malgré sa chute méritée, malgré ses fautes, qu'il n'ignorait pas sans doute, mais qu'il jugeait excusables, absoutes d'ailleurs et lavées par la seule autorité qu'il reconnût au-dessus de lui.

C'est là ce qu'on voulut tuer.

C'est cette pensée impie (l'appropriation d'un

peuple à un homme) que la révolution poursuivit dans le sang de Louis XVI.

Captif au Temple, au milieu de ses geôliers, il se croyait toujours le centre de tout, s'imaginait que le monde tournait toujours autour de lui, que sa race avait une importance mystérieuse et quasi divine. Il dit un jour à quelqu'un : « N'a-t-on pas vu la *Femme blanche* se promener autour du Temple ?.. Elle ne manque pas d'apparaître, lorsqu'il doit mourir quelqu'un de ma race. »

Dans les paroles qu'il ajouta au plaidoyer de Desèze, outre sa profession d'innocence, il protestait encore « qu'il n'avait jamais voulu répandre le sang ». On ne peut nier en effet que, malgré son caractère colérique, il n'ait eu ce qu'on appelle la bonté, et qui est plutôt la tendresse ; allemand par sa mère, il avait ce qui est commun chez cette race, une certaine débonnaireté de tempérament, la sensibilité sanguine, les larmes faciles. Il semble pourtant avoir surmonté, dans deux occasions graves, cette disposition naturelle. Au 10 août, il ne donna l'ordre de cesser le combat, d'arrêter l'effusion du sang, qu'une heure après que le château était pris, lorsque les siens étaient défaits, sa cause perdue. Humanité bien tardive ! L'affaire de Nancy, nous l'avons vu, fut arrangée d'avance entre la cour, Lafayette, et Bouillé ; on voulut frapper un coup, et un coup sanglant. Ce ne fut pas certainement à l'insu de Louis XVI. L'affaire faite et le sang versé, il écrivit à Bouillé qu'il avait *de cette affligeante, mais nécessaire*

affaire une extrême satisfaction. Il le remercia de sa bonne conduite, et l'engagea *à continuer*. (V. t. II, p. 282.)

Toute la force du plaidoyer de Desèze reposait sur le reproche d'incompétence qu'il faisait à la Convention : « Je cherche des juges, dit-il, et je ne vois que des accusateurs. »

Ce que le breton Lanjuinais traduisit avec une audace brutale : « Vous êtes juges et parties... Comment voulez-vous qu'il soit jugé par les conspirateurs du 10 août?.. » Une tempête s'éleva, effroyable, à ces paroles; et il expliqua sa pensée en disant « qu'il y avait de saintes conspirations, etc. »

Saintes? mais pourquoi le sont-elles? Parce qu'elles sont le retour au droit; le vrai maître rentre chez lui, chasse l'intrus, le prétendu maître. Entre le peuple qui est tout, et le Roi qui se crut tout, qui sera arbitre? où voulez-vous trouver un juge qui ne soit le peuple même. « A qui en appeler? dit très-bien quelqu'un; aux planètes, apparemment? »

Le Roi, dit Lanjuinais, sera donc jugé par l'insurrection? — Eh! sans doute. Comment voulez-vous qu'il puisse en être autrement? Celui qui a confisqué dans une main d'homme toute la puissance publique, l'âme d'un peuple et son *genius*, pour dire comme l'antiquité, celui qui est constitué un dieu contre Dieu, il ne peut guère attendre les ménagements de l'homme. Il s'est follement mis au dessus, il faut qu'il tombe au-dessous. Il s'est prétendu infini; infinie sera sa chute.

Quels sont les vrais régicides? ce sont ceux qui font les rois. Imaginez ce que c'est que d'imposer à une créature humaine cette responsabilité énorme, ce rôle insensé du Génie d'un peuple... L'imposer à qui? à celui qui, par l'effet seul de cette situation impossible, par suite du tiraillement, du vertige infini qui en est inséparable, deviendra moins qu'homme!...

Les faits parlent assez haut. Le bon sens avance. On ne pourra plus trouver dans quelque temps (c'est notre pensée) un être assez imprudent, assez imbécile, pour accepter cette chance effroyable. Les royalistes obstinés qui voudront absolument que les trônes soient remplis seront forcés de faire *la presse*, d'enlever au coin des rues, le soir, quelque pauvre diable pour être la victime humaine qu'on appelle roi, pour parader quelques jours entre des singes à genoux, et ensuite épuiser l'outrage, la coupe d'enfer... Ce n'est jamais modérément que l'on expie le crime de contrefaire Dieu... La royauté et les rois deviendront un paradoxe, et la critique à venir niera qu'ils aient existé.

Le peuple doit juger le Roi, et il n'y a pas d'autre juge. Maintenant, la Convention représentait-elle le peuple? il est difficile de le contester; mais le représentait-elle expressément dans son pouvoir judiciaire? Pour répondre à la question, il faut se rappeler le moment où elle fut élue.

Elle le fut au moment où l'impression du 10 août était tout entière, le sang versé non refroidi, au mo-

ment où l'on voyait venir l'invasion étrangère, que personne ne doutait être amenée par le Roi. Le Roi venait d'être mis au Temple, non comme otage seulement, mais comme responsable envers la nation et visiblement coupable. Les électeurs devaient sentir, en nommant les représentants, qu'ils nommaient des juges. Il est juste pourtant de dire que, dans quelques départements, Seine-et-Marne par exemple, on ne crut pas nommer des juges; on pensait à un haut jury.

La colère publique s'alanguit en octobre, nous l'avons dit, et l'on put douter alors si la nation voulait expressément le procès du Roi; mais ce changement d'esprit n'altérait en rien le caractère du pouvoir que la Convention tenait de l'élection de septembre.

Si elle se constituait juge, on croyait encore la tenir par un dilemme qu'on ne manquera jamais de présenter en cas semblable, et dont l'effet serait d'assurer à ceux qui ont le privilége absurde de la toute-puissance un second plus absurde encore, celui de l'impeccabilité : « Est-il roi? est-il citoyen?... S'il est roi, il est inviolable, au-dessus du jugement. S'il est citoyen, il faut le juger d'un jugement de citoyen.» C'est-à-dire mettre au jugement les lenteurs, les réserves, les formes compliquées qui feront traîner l'affaire, donneront lieu à d'autres circonstances politiques, détourneront, amortiront le coup. Dans le premier cas, le jugement est illégitime, impossible; dans le second, il est entravé, éludé, non moins

impossible. Des deux façons le Roi échappe; eût-il exterminé un peuple, il est impeccable, il échappe, se moque du peuple.

Quel que dût être le jugement, il le fallait prompt. On ne traîne pas impunément une situation pareille. Il fallait bien regarder si les preuves étaient suffisantes, puis juger, sans perdre une heure. Cette question brûlante n'agitait que trop le peuple. De glace pour les questions générales, il était de feu pour la tragédie individuelle. Sans parler de l'agitation des sections, des clubs, la famille, au moment du procès du Roi, eut tout le trouble d'un club. Deux factions s'y trouvaient généralement en présence : l'homme indifférent ou républicain, la femme ardemment royaliste; la question de la royauté se posait entre eux sur un débat d'humanité et de cœur, où la femme était très-forte; l'enfant même intervenait, prenait parti pour la mère. Le meilleur républicain se trouvait avoir chez lui la contre-révolution, audacieuse et bruyante, une insurrection de larmes et de cris.

Lanjuinais et Pétion, organes d'une partie de la droite, firent l'étrange proposition qu'on déclarât *ne pas juger* Louis XVI, mais *prononcer sur son sort par mesure de sûreté générale*. Ils demandaient encore qu'on accordât, pour l'examen de la défense, *un ajournement de trois jours*.

Le tumulte fut terrible. Un montagnard du Midi, Julien de Toulouse, jura au nom de la gauche qu'on voulait tuer la République, mais que les Montagnards ne lâcheraient pas pied, qu'ils resteraient immuables,

que ce côté de l'Assemblée serait les Thermopyles de la Révolution, qu'ils les défendraient, et qu'ils y mourraient.

Couthon, avec une force de raison que sa froideur apparente ne rendait que plus forte, établit que la Convention avait été élue pour juger Louis XVI, et obtint *que la discussion continuerait*, toute affaire cessante. Mais rien ne put empêcher l'Assemblée d'établir la réserve proposée par Pétion : Qu'elle ne préjugeait pas la question de savoir si l'on *jugeait* Louis XVI, ou si l'on prononçait sur son sort *par mesure de sûreté*.

Notable hésitation d'une Assemblée, si peu sûre de son propre droit, qui ne sait si elle est tribunal, ou assemblée politique ! Grande concession aux royalistes, qui se ressaisissaient du droit, lâché par la Convention.

La vie, la mort de Louis XVI, cette question si grave, était elle-même dominée par une autre, plus haute encore. La question capitale, c'était qu'il fût *jugé*, que le faux roi rendît compte au vrai roi, qui est le Peuple ; que celui-ci, ressaisissant la souveraineté, l'établît par ce qui en est le caractère éminent, *la juridiction*. Qu'est-ce que la juridiction ? la lieutenance de Dieu sur la terre, et c'est là qu'on connaît les rois.

Abandonner le mot de *jugement* pour y substituer les mots *sûreté*, mesure de salut public, ou quelque autre que l'on prît, c'était déserter la haute juridiction du peuple, le faire descendre du tribunal, avouer

que, n'étant pas juge, il agissait par intérêt, par voie de pur expédient.

Ceux qui abaissaient ainsi la question suivaient à l'aveugle, il faut le croire, un instinct d'humanité, supposant que, s'ils parvenaient à biffer le mot *jugement*, ils biffaient aussi la mort, qu'on n'oserait tuer un homme *par mesure de sûreté*. La Montagne avait un beau rôle, reprendre la question de justice et s'y attacher. Elle devait s'asseoir sur un roc (non sur l'utilité qui est variable, non sur la nécessité indifférente, immorale), s'asseoir sur le roc du droit.

Il fallait porter le procès dans cette île inaccessible qui est la justice, hors des mers et des orages de la politique. Et du haut de la justice, il fallait pouvoir dire au peuple : « Ce n'est point pour ton intérêt, pour nul intérêt humain, que nous jugeons ici cet homme. Ne t'imagine jamais que ce soit à ton salut que nous ayons immolé une victime humaine... Nous n'avons point pensé à toi, mais à la seule équité. Qu'il vive ou qu'il meure, le droit seul aura dicté son arrêt. » Le peuple, nous en répondons, aurait été reconnaissant; il eût senti qu'un tel tribunal le représentait dignement. La grande masse de la nation (nous ne parlons pas des quelques centaines d'hommes qui hurlaient dans les tribunes), la nation, disons-nous, avait un besoin moral, que ni l'un ni l'autre parti ne sut satisfaire, le besoin de croire que Louis XVI n'était point immolé à l'intérêt.

Il fallait donner au cœur agité du peuple ce ferme

oreiller, ce solide appui : *le droit pour le droit;* ne pas permettre qu'il eût un moment l'inquiétude et le remords de croire que ses trop zélés tuteurs avaient tué un homme pour lui.

Plusieurs hommes dans la Convention étaient dignes, ce semble, de poser cette base stoïcienne, où la conscience publique, assise une fois, eût dormi pour tout l'avenir.

La grande âme de Vergniaud était digne de trouver ceci. Telles aussi des âmes fortes que l'on voyait dans la Montagne.

Saint-Just put faire croire un moment qu'il était à cette hauteur. Le plus jeune de l'Assemblée (lui qui par son âge n'avait pas droit d'y siéger) la rappela à elle-même. Le 27, la voyant flotter et ne pas même savoir si elle était juge, il lui adressa cette censure d'une remarquable gravité : « Vous avez laissé outrager la majesté du Peuple, la majesté du Souverain... La question est changée. Louis est l'accusateur; *vous êtes les accusés maintenant...* On voudrait récuser ceux qui ont déjà parlé contre le roi. Nous récuserons, au nom de la patrie, ceux qui n'ont rien dit pour elle. Ayez le courage de dire la vérité; elle brûle dans tous les cœurs, comme une lampe dans un tombeau... » (Applaudissements.)

Saint-Just, d'un élan spontané, et comme d'un mouvement héroïque, atteignait la question; il en touchait le seuil. On pouvait croire qu'il allait y entrer, et traiter avec la grandeur qui lui était naturelle la thèse qui seule était solide : *Le droit absolu.*

Nullement. Il s'arrête là, et rentre dans les considérations de la politique, dans les raisons banales d'intérêt public.

Nul orateur, ni de la Gironde, ni de la Montagne, ne s'éleva davantage. Les deux principaux combattants, Robespierre, Vergniaud (admirables du reste par la persévérance passionnée, ou parla grandeur du cœur), restèrent dans cette région inférieure, défendant ou le salut public ou l'humanité, subordonnant la justice, ne la défendant que secondairement, et la montrant à demi.

La question, ainsi abaissée, se posait, entre les deux partis, non sur la culpabilité de Louis XVI (tous le déclaraient coupable), mais principalement sur la détermination du tribunal qui le jugerait en dernier ressort.

Les montagnards, pour juge, voulaient la Convention, les Girondins la nation. La plupart du moins de ceux-ci voulaient que le jugement de la Convention fût ratifié par les assemblées primaires.

Ainsi les rôles étaient intervertis. La Gironde, taxée d'aristocratie, se fiait au peuple même. La Montagne, le parti essentiellement populaire, semblait se défier du peuple.

Ce dernier parti se trouvait, par cela seul, dans une situation très-fausse. De là, l'excès de sa fureur. De là, ses accusations terribles contre la Gironde, meurtrières et calomnieuses. La Gironde ne trahissait point, elle n'était nullement royaliste. Quelques Girondins le devinrent plus tard, mais plu-

sieurs Montagnards devinrent aussi royalistes. Ceci ne prouve rien contre la sincérité des deux partis en 92.

Des Girondins, plusieurs voulaient et votèrent la mort du roi, sans appel, ni condition. Pour les autres qui votèrent l'appel, ils croyaient très-sincèrement à la supériorité du jugement populaire, et pensaient, conformément aux leçons des philosophes, leurs maîtres, que la sagesse du peuple, c'est la sagesse absolue.

Oui, dans l'ensemble des siècles, la voix du peuple, au total, c'est la voix de Dieu, sans doute; mais pour un temps, pour un lieu, pour une affaire particulière, qui oserait soutenir que le peuple est infaillible?

En affaire judiciaire, surtout, le jugement des grandes foules est singulièrement faillible. Prenez des jurés, prenez un petit nombre d'hommes du peuple, à la bonne heure; isolez-les de la passion du jour; ils suivront naïvement le bon sens et la raison. Mais un peuple entier, en fermentation, c'est le moins sûr peut-être, le plus dangereux des juges. Un hasard infini, inaccessible à tout calcul, plane sur ses décisions, incertaines et violentes; nul ne peut savoir ce qui sortira de cette urne immense où vont s'engouffrer les orages. La guerre civile en sortira, bien plutôt que la justice.

La Montagne n'osait s'exprimer nettement sur cette première pensée, l'incapacité judiciaire d'une nation prise en masse; elle n'osait dire que la se-

conde, et la lançait aux Girondins : « Vous voulez la guerre civile ! »

Robespierre, dans son discours, établit, d'une manière forte et vraiment politique, le danger, l'absurdité de renvoyer la décision à quarante-quatre mille tribunaux, de faire de chaque commune une arène de disputes, peut-être un champ de bataille.

Pour soutenir leur dangereuse proposition, les Girondins étaient obligés de poser un principe faux, à savoir : Que le peuple ne peut déléguer aucune part de sa souveraineté, sans se réserver toujours le droit de ratification. De ce que la Constitution devait être présentée à l'acceptation du peuple, ils induisaient que toute mesure politique ou judiciaire était dans le même cas.

Robespierre, obligé de parler contre ce droit illimité du peuple que soutenait la Gironde, était dans une situation difficile et dangereuse. *Nier l'autorité du nombre*, n'était-ce pas ébranler le principe même de la révolution? Il se garda bien d'examiner cette terrible question en face. Il s'en tira par un lieu commun, très-éloquent, sur le droit de la minorité : « La vertu ne fut-elle pas toujours en minorité sur la terre? Et n'est-ce pas pour cela que la terre est peuplée d'esclaves et de tyrans? Sidney était de la minorité, il mourut sur l'échafaud. Anitus et Critias étaient de la majorité, mais Socrate n'en était pas, il but la ciguë. Caton était de la minorité, il déchira ses entrailles. Je vois d'ici beaucoup d'hommes qui serviront, s'il

le faut, la liberté, à la manière de Sidney, de Socrate et de Caton... »

Noble protestation, et qui fut couverte des applaudissements de la majorité elle-même, aussi bien que des tribunes. Tous sentaient que ce jugement, quel qu'il fût, pourrait coûter un autre sang que celui de Louis XVI. Si les partisans de l'indulgence craignaient le poignard jacobin, les accusateurs du roi voyaient le poignard royaliste, sentaient déjà sur leur poitrine le fer qui allait frapper Saint-Fargeau.

Robespierre était fort contre la Gironde, quand il voulait le jugement, et pour juge la Convention. On peut même dire qu'ici, s'il représentait la minorité de l'Assemblée, il avait derrière lui l'immense majorité du peuple. La France voulait le jugement, et immédiat, et par l'Assemblée.

Mais, pour la question de la mort que demandait la Montagne, là elle était véritablement la minorité, et n'avait pour elle dans la nation qu'une imperceptible minorité. La France ne voulait pas la mort.

C'est ce qui prêta une grande force, un poids incroyable à la réponse de Vergniaud. La Convention, pour quelques jours, fut emportée dans la voie qu'il avait ouverte[1]. Ce discours, faible de base, comme

[1] Son succès, immense dans le public, coïncida pour l'époque avec celui de son amie, Mlle Julie Candeille, qui, au même moment, dans le même esprit, donnait la pièce dont nous avons parlé. Je m'aperçois, à ce propos, d'une erreur du tome IV. Ce n'est pas Julie Candeille qui donna la fête de conciliation où l'on vit Dumouriez entre Danton et Vergniaud ; c'est Julie Talma. N'importe, Mlle Candeille y était certainement, avec toutes les illustrations littéraires et politiques de

tous ceux du parti, tira un effet extraordinaire de l'effusion de cœur qui partout y débordait, et du mot que personne n'avait osé dire, que Vergniaud ne dit qu'en passant, mais qui illumine tout le reste : *L'humanité sainte.*

On n'abrége point ces grandes choses, et moins encore les discours de Vergniaud que ceux de tout autre orateur. Leur force est surtout dans leur abondance, leur inépuisable flot, dans ce roulement grandiose, ce tonnerre de cataracte, comme on l'entend de loin aux grandes chutes des fleuves d'Amérique.

Nous ne citerons rien autre chose que la sombre prophétie qui termine le discours :

« J'aime trop la gloire de mon pays pour proposer à la Convention de se laisser influencer dans une occasion si solennelle par la considération de ce que feront ou ne feront pas les puissances étrangères. Cependant, à force d'entendre dire que nous agissons dans ce jugement comme pouvoir politique, j'ai pensé qu'il ne serait contraire ni à votre dignité, ni à la raison, de parler un instant politique. Si la condamnation de Louis XVI n'est pas la cause d'une nouvelle déclaration de guerre, il est certain du moins que sa mort en sera le prétexte. Vous vaincrez ces nombreux ennemis, je le crois : mais quelle reconnaissance vous devra la patrie pour avoir fait couler des flots de sang, et pour avoir exercé en son nom un acte de vengeance devenu la cause de tant de cala-

l'époque, et la fête eut précisément le caractère et le but que j'ai indiqués.

mités? Oserez-vous lui vanter vos victoires? j'éloigne la pensée des revers. Mais par le cours des événement, même les plus prospères, elle sera épuisée par ses succès. Craignez qu'au milieu de ses triomphes la France ne ressemble à ces monuments fameux qui, dans l'Egypte, ont vaincu le temps. L'étranger qui passe s'étonne de leur grandeur; s'il veut y pénétrer, qu'y trouve-t-il? Des cendres inanimées et le silence des tombeaux. . . . .

. . . .

« N'entendez-vous pas tous les jours dans cette enceinte et dehors des hommes crier avec fureur : « Si le pain est cher, la cause en est au Temple; si « le numéraire est rare, si nos armées sont mal ap- « provisionnées, la cause en est au Temple; si nous « avons à souffrir chaque jour du spectacle du dé- « sordre et de la misère publics, la cause en est au « Temple! » Ceux qui tiennent ce langage savent bien cependant que la cherté du pain, le défaut de circulation des subsistances, la disparition de l'argent, la dilapidation dans les ressources de nos armées, la nudité du peuple et de nos soldats tiennent à d'autres causes; et quels sont donc leurs projets? Qui me garantira que ces mêmes hommes ne crieront pas, après la mort de Louis, avec une violence plus grande encore : « Si le pain est cher, si le numéraire est rare, « si nos armées sont mal approvisionnées, si les ca- « lamités de la guerre se sont accrues par la décla- « ration de guerre de l'Angleterre et de l'Espagne, « la cause en est dans la Convention qui a provoqué

« ces mesures par la condamnation précipitée de « Louis XVI? » Qui me garantira que dans cette nouvelle tempête, où l'on verra ressortir de leurs repaires les tueurs de Septembre, on ne vous présentera pas, tout couvert de sang, ce *défenseur*, ce chef qu'on dit être devenu si nécessaire?... Un chef! ah! si telle était leur audace, ils ne paraîtraient que pour être à l'instant percés de mille coups... Mais à quelles horreurs ne serait pas livré Paris! Qui pourrait habiter une cité où régneraient la désolation et la mort!... Et vous, citoyens industrieux, dont le travail fait toute la richesse et pour qui les moyens de travail seraient détruits, que deviendriez-vous! Quelles seraient vos ressources? Quelles mains porteraient des secours à vos familles désespérées? Irez-vous trouver ces faux amis, ces perfides flatteurs qui vous auraient précipités dans l'abîme? Ah! fuyez-les plutôt, redoutez leur réponse; je vais vous l'apprendre: « *Allez dans les carrières disputer à la terre quelques* « *lambeaux sanglants des victimes que nous avons* « *égorgées... Ou, voulez-vous du sang? Prenez-en,* « *voici du sang et des cadavres, nous n'avons pas* « *d'autre nourriture à vous offrir.* » Vous frémissez, citoyens... O ma patrie! je demande acte à mon tour, pour te sauver de cette crise déplorable. »

CHAPITRE XI

LE PROCÈS. MENACES DE LA COMMUNE. TENTATIVE PACIFIQUE DE DANTON.

(Décembre 92-janvier 93.)

Grand courage des deux partis.—Générosité héroïque de la Gironde.—Audace indomptable de la Montagne.—Les deux partis se trompèrent.—En quoi se trompa la Montagne.—En quoi se trompa la Gironde.—La Gironde accusée de relations avec le Roi (3 janvier 93).—La Convention énervée, avilie, par les tergiversations du centre (janvier 93).—La Commune essaie d'intimider la Convention. — Leur conflit sur l'Ami des lois. — Les Jacobins embauchent, non les hommes des faubourgs, mais les fédérés des départements. —La bataille semblait imminente (14 janvier 93).—Dispositions pacifiques de Danton. — Danton rapportait de Belgique la pensée de l'armée. — Héroïsme de l'armée contre elle-même. — Ce que Danton avait fait en Belgique. — Il craint une éruption du fanatisme religieux. — Les chouans. — La légende du Roi. — Affluence aux églises, la nuit de Noël. — Danton fait un pas vers la Gironde. — Voulait-il sauver le Roi? ou la Convention? — Il est repoussé (14 janv. 93).

Les deux partis, dans cette terrible discussion, firent preuve d'un grand courage qu'on ne peut pas méconnaître. Certes, il y en eut beaucoup à défendre la vie du roi, en présence des furieux fanatiques qui, des tribunes, criaient, interrompaient l'orateur, lui montraient le poing, qui, à l'entrée, à la sortie, l'environnaient de menaces. Et il n'y en eut pas peu du côté des accusateurs opiniâtres de

Louis XVI, lorsque Paris était plein de royalistes cachés, qui, sous la veste du peuple, sous la livrée des faubourgs, venaient écouter ces débats, tous militaires et duellistes, qui, pour un oui, pour un non, autrefois versaient le sang. N'était-il pas vraisemblable qu'ils ne pourraient pas jusqu'au bout endurer une telle épreuve, qu'un jour, au dernier paroxysme de fanatisme et de fureur, il s'en trouverait quelqu'un pour frapper un coup?

Et c'est aussi, justement, à cause du péril, à cause du grand courage qui, des deux parts, était nécessaire, c'est, dis-je, pour cela même que les partis poussèrent à l'extrême l'opinion qui pouvait leur coûter la vie.

Les Girondins n'ignoraient pas que leurs noms étaient les premiers écrits sur la liste des proscriptions de Coblentz. Si Lafayette, le défenseur obstiné du roi, après le sang versé au Champ-de-Mars, n'en avait pas moins été enterré par l'Autriche aux cachots d'Olmütz, que devait attendre Brissot, l'auteur du premier acte de la République, le rédacteur de la pétition sur laquelle tira Lafayette? que devaient craindre ceux qui créèrent le bonnet rouge et le firent mettre, au 20 juin, sur la tête de Louis XVI?.. L'homme qui, le 20 juin, enfonça la porte de l'appartement du Roi, le sapeur Rocher, que nous voyons geôlier au Temple, était l'homme de la Gironde..... Si l'émigration eut soif du sang patriote, ce fut du sang des Girondins. Les émigrés, dans leurs furieux pamphlets, savourent d'avance

la mort de Brissot, se baignent, en esprit, dans le sang de Vergniaud et de Roland. — La Gironde savait tout cela. Et c'est pour cela, ce semble, qu'elle défendit Louis XVI. Il était chevaleresque, fou peut-être, mais héroïque, de se faire égorger par l'émeute pour sauver le roi, quand on savait parfaitement que la rentrée des royalistes, si elle avait lieu jamais, serait inaugurée par la mort des Girondins. Le salut de Louis XVI (dont les émigrés se souciaient si peu au fond) n'eût certes point expié auprès d'eux le crime d'avoir préparé et fondé la République.

Cette défense de la vie du Roi par la République elle-même peut paraître absurde, mais elle est sublime. N'oublions pas que la Gironde la fit entre deux échafauds. Que les Royalistes ou les Jacobins vainquissent, elle avait chance de périr.

Et d'autre part, la Montagne n'en fut pas moins admirable d'audace et de grandeur. C'était pour elle un point de foi de ne pouvoir fonder la République qu'en frappant les rois de terreur, qu'en constatant par un procès, mené à sa fin dernière, qu'un roi était responsable tout autant qu'un homme, en montrant aux peuples que le prestige était vain, qu'une tête de roi ne tenait pas plus qu'une autre, que la mort de ce Dieu vivant se passerait sans miracle, sans éclair et sans tonnerre. Elle croyait enfin, non sans vraisemblance, que l'homme est corps autant qu'esprit, et qu'on ne serait jamais sûr de la mort de la royauté, tant qu'on ne l'aurait pas touchée, palpée

et maniée dans le corps mort de Louis XVI et dans sa tête coupée. — Alors seulement la France, vaincue d'évidence, dirait : « J'ai vu, je crois... Chose sûre, le roi est mort... Et vive la République ! »

Mais les Montagnards, en même temps, savaient bien, en faisant ceci, que chacun d'eux avait dès-lors pour ennemi mortel, acharné, chacun des rois de l'Europe; que les familles souveraines, si fortement mêlées entre elles, qui, sans parler même du trône, ont par leur richesse et leurs clientèles une influence infinie, leur voueraient une haine fidèle, implacable à travers les siècles. Chacun de ces juges du Roi devenait un but pour tout l'avenir, en lui-même, en ses enfants. Qu'on pèse bien tout ceci, pour avoir la vraie mesure du courage de la Montagne. Un Montagnard, contre les rois, était bien roi aujourd'hui; mais, demain, que serait-il? il se retrouverait un particulier isolé, faible et désarmé, comme avant 89, un médecin, un avocat obscur, un pauvre régent de collége..... restant toujours sous le coup de la vengeance, veillé, épié des tyrans, intéressés tous à persuader le monde qu'on ne touche pas impunément à leurs têtes sacrées. Qu'arriverait-il, si, à la longue, la royauté travaillant habilement la pensée publique, mettant à profit les réclamations de la pitié et de la nature, elle réussissait à pervertir entièrement l'opinion, à trouver des hommes sincères, d'un cœur naïf et poétique (un Ballanche, par exemple), pour flétrir ces juges intrépides... La Montagne n'ignorait pas qu'en frap-

…, … créait sous elle-même un gouffre de mort et d'exécration... Elle le vit, et s'y jeta, et crut avoir sauvé la France, si, en se précipitant, elle emportait le roi et la royauté dans l'abîme.

Nous devions ce solennel hommage au courage héroïque, au dévouement des deux partis. Tous, Montagnards et Girondins, ils ont su parfaitement qu'ils se vouaient à la mort. Et ils ont cru mourir pour nous.

Cela dit et la dette payée, déclarons-le hardiment : Les deux partis se trompèrent.

La Montagne se trompa sur l'effet que devait produire la mort de Louis XVI.

Les rois furent, sans doute, indignés, blessés en leur orgueil par la punition d'un des leurs. Mais leur intérêt politique y trouvait son compte. Un roi tué n'était pas chose nouvelle; Charles Ier avait péri, sans que la religion monarchique en fût ébranlée. Louis XVI, en périssant, rendit force à cette religion. Avilie par le caractère des rois du XVIIIe siècle, elle avait grand besoin d'un saint, d'un martyr. Cette institution usée a revécu par deux légendes, la sainteté de Louis XVI, la gloire de Napoléon.

La mort de Louis XVI était si bien dans l'intérêt des rois (dans leur secret désir peut-être?) qu'ils ne purent se décider à faire la moindre démarche, de bienséance du moins, pour paraître s'intéresser à lui.

Le roi d'Espagne, son cousin, ne remua pas. Il y eut une lettre, tardive, du chargé d'affaires d'Espa-

gue, M. Ocariz, mouvement spontané, honorable, du cœur espagnol, qui n'eut rien d'officiel; il avoue lui-même que son maître n'a pas dicté cette démarche, et demande le temps de lui envoyer un courrier, pour qu'il intervienne.

L'Empereur, neveu de la reine, n'intervint pas davantage.

L'Angleterre avait vu joyeusement la ruine de Louis XVI, qui la vengeait de la guerre d'Amérique; elle se plut à voir la France s'enfoncer dans ce qui semblait un crime.

La Russie vit avec bonheur la France lui donner un texte sur les *horreurs de l'anarchie*, qui l'autorisât contre la Pologne et *les jacobins polonais*.

Je ne vois pas, au reste, que les frères de Louis XVI aient demandé en sa faveur aucune intervention des puissances. Sa mort les servait directement. Monsieur ne perdit pas une minute pour se faire proclamer par l'Empereur régent de France, et le comte d'Artois ne tarda pas à tirer de Monsieur le titre de lieutenant-général du royaume. Calonne régna paisiblement, et d'une manière si absolue qu'il remplit d'émigrés français, rebelles à son autorité, les prisons de l'électeur de Trèves et autres bastilles du Rhin.

Nous le répétons encore, la Montagne se trompa. La mort du roi n'eut nullement l'effet qu'elle supposait. Elle mit l'opinion générale contre la France, dans toute l'Europe. Frappant, sans convaincre le monde qu'elle avait droit de frapper, elle oubliait que la Justice n'est exemplaire, efficace, qu'autant

qu'elle est lumineuse. Si le glaive qu'elle porte est terrible, c'est lorsque, levé par elle, il éclaire d'une telle lueur que tous, en baissant les yeux, se résignent et se soumettent... En sorte qu'on ne dispute pas, mais qu'on soit forcé de dire : « Dur est le coup, mais d'en haut! »

La Gironde, d'autre part, se trompa également, en soutenant que la Convention ne pouvait juger en dernier ressort, en voulant renvoyer au peuple le jugement suprême, ce qui le rendait, en réalité, tellement incertain, difficile, impraticable, qu'en réalité il n'y avait plus de jugement.

Ces excellents républicains compromettaient la République. S'il n'y avait pas un jugement, sérieux, fort et rapide, et par la Convention, la République était en péril.

Si le succès de Vergniaud et des Girondins eût duré, il aurait changé de nature. Et qu'aurait-il amené? le triomphe de la Gironde? Non, celui des royalistes.

Les Girondins se trompaient absolument sur la situation. Ils croyaient d'une foi trop simple à l'universalité du patriotisme. Ils ignoraient la foule effroyable de royalistes qui, dans les départements, se disaient des leurs, qui, sous le masque, attendaient. Ils ne soupçonnaient en rien la conspiration des prêtres, qui, tapis dans la Vendée, écoutaient, l'oreille à terre, ces fatales discussions, épiant, dans telles paroles imprudemment généreuses, l'occasion de la guerre civile.

Dans une situation si tendue, on ne pouvait desserrer qu'avec un éclat terrible. A lâcher la moindre chose, on risquait que tout s'emportât. Il y eût eu non pas seulement détente et descente ; il y eût eu énervation subite, chute, défaite et déroute, abandon, *sauve qui peut.* La Montagne le sentait d'instinct ; elle reprochait, non sans cause, à la Gironde, d'énerver la Révolution. Dans un mouvement de fureur où le patriotisme et la haine, la vengeance personnelle, étaient confusément mêlés, elle essaya de lui rendre le coup de Vergniaud.

Le 3 janvier, une redoutable machine lui fut lancée par la Montagne, qui fit passer les Girondins de leur position de juges au rang d'accusés.

Un représentant estimé, sans importance politique, le militaire Gasparin, qui, comme Lepelletier Saint-Fargeau, eut le bonheur de sceller sa foi de son sang sous le poignard royaliste, Gasparin déclara à l'Assemblée que Boze, peintre du roi, chez lequel il avait logé l'été précédent, lui avait parlé d'un mémoire demandé par le château, écrit par les Girondins, signé de Vergniaud, Guadet, Gensonné. Dans ce mémoire, dit-il, ils exigeaient que le roi reprît le ministère girondin.

Gasparin savait le fait depuis juin, et l'avait gardé cinq mois. Il le croyait apparemment d'une médiocre importance. S'il y eût vu un acte de trahison, n'eût-il pas dû le révéler, au moment où la Convention, se faisant lire les papiers des Tuileries, examinait sévè-

rement les précédents politiques des hommes de la Législative?

Une nouvelle lumière lui était venue apparemment; il avait tout-à-coup senti la gravité de cet acte. Qui la lui avait révélée? Sans doute, les chefs de la Montagne, qui, d'abord, muets, atterrés, sous le discours de Vergniaud, avaient saisi cet incident comme une ressource suprême, le *poignard de miséricorde*, comme disait le moyen-âge, arme dernière et réservée, dont le vaincu terrassé pouvait percer son vainqueur.

Vergniaud les avait abattus. Gensonné, qui parla ensuite et qui appuya le coup, les avait relevés, ravivés, sous l'aiguillon d'une impitoyable piqûre. Il avait été sans colère, ironique et méprisant, cruel surtout pour Robespierre. Il l'avait poussé jusqu'à dire : « Rassurez-vous, Robespierre, vous ne serez pas égorgé, et vous n'égorgerez personne; c'est le plus grand de vos regrets... »

Le lendemain, Gasparin fut lancé sur la Gironde.

La chose ne fut point niée. Les députés incriminés déclarèrent sans difficulté, qu'en effet, priés par Boze d'indiquer leurs vues sur les moyens de remédier aux maux que l'on prévoyait, ils n'avaient pas cru devoir repousser cette ouverture. Gensonné avait une lettre; Guadet, Vergniaud l'avaient signée. Qui pouvait trouver mauvais qu'à une époque où les chances étaient si incertaines encore, où la cour avait de si grandes forces, une espèce d'armée dans Paris, ils eussent saisi l'occasion d'éviter l'effu-

sion du sang? On voyait venir la bataille; une foule sans discipline, sans poudre, sans munitions, allait jouer, sur une carte, tout l'avenir de la liberté et de la France. Ce n'était point du reste un mémoire au roi, c'était *une lettre à Boze*[1]. Quelle en était la pensée? non douteuse certainement : montrer que le roi avait tout à craindre, qu'il lui valait mieux descendre que tomber, qu'il devait plutôt désarmer, rendre l'épée, sans qu'on la lui arrachât.

La déposition de Boze, que l'on fit venir, établit parfaitement qu'il s'agissait d'un acte tout à fait loyal de la part des Girondins. Il déclara que, du reste, *la lettre était écrite à lui, Boze, et non pas au roi.*

Ce singulier entremetteur laissait très-bien voir les trois rôles qu'il avait joués. Il était bon royaliste, et voulait sauver le roi. Il était bon girondin; c'est lui (il le dit lui-même) « qui donna aux trois l'idée d'exiger le rappel des ministres Girondins ». Il était bon montagnard, logeait Gasparin, faisait, d'amour, d'enthousiasme, les portraits des montagnards illustres, celui de Marat, par exemple, qui peut-être est son chef-d'œuvre.

Le temps avait marché vite; le point de vue était changé; on ne pouvait plus comprendre, sous la lumière éclatante de la République, ces temps de crainte et de ténèbres où l'avenir de la liberté était si nuageux encore. On en avait perdu le sentiment, sinon la mémoire; on ne pardonnait pas

[1] Rectifier, d'après ceci, la page 48 du tome IV, qui est, en partie, inexacte.

aux hommes d'alors de n'avoir pas été prophètes. Les Girondins, mal attaqués et très-faiblement, ne pouvaient cependant se défendre qu'à grand'peine en présence d'un monde nouveau, qui déjà connaissait peu cette antiquité de cinq mois et ne voulait pas la comprendre. Lorsque Guadet dit pour se défendre : « D'après l'impression fâcheuse qu'avait laissée le 20 juin, on pouvait douter du 10 août... », il y eut, à la gauche, un soulèvement d'indignation, comme si chacun eût voulu dire : « Vous avez douté du Peuple!... Vous n'avez pas eu la foi! »

La Convention passa à l'ordre du jour, et témoigna peu après sa haute estime à Vergniaud, en le nommant président. Elle prit dans la Gironde les secrétaires et tout le nouveau comité de surveillance. Elle repoussa les accusations de la Commune contre Roland. Elle accueillit les adresses du Finistère et de la Haute-Loire; la première demandait *qu'on chassât* Marat, Robespierre et Danton; la seconde offrait une force pour escorter la Convention, l'aider *à sortir de Paris*. Dangereuses propositions, que beaucoup croyaient royalistes sous le masque girondin, mais que semblait motiver la situation, chaque jour plus critique, de la Convention dans Paris. La fureur, feinte ou simulée, des tribunes, qui sans cesse interrompaient, les outrages personnels aux représentants, la violence surtout des cris, des pamphlets, avaient lassé toute patience. Les Montagnards les plus honnêtes étaient indignés autant que la droite; Rewbell demanda que du moins on chassât les

colporteurs qui, dans la Convention même, venaient vendre leurs libelles contre la Convention; sur quoi, le girondin Ducos demanda l'ordre du jour. Legendre, avec l'accent d'un honnête homme, d'un vrai patriote, dénonça la coupable légèreté d'un de ses collègues, le montagnard Bentabole, qui, du geste et du regard, avait donné aux tribunes le signal de huer la droite, avec d'ironiques applaudissements.

Ces insultes étaient-elles fortuites? ou devait-on les attribuer à un système exécrable d'avilir la Convention? Les violents pensaient-ils qu'un pouvoir bravé chaque jour, insulté impunément, serait déjà, par cela seul, désarmé dans l'opinion, qu'on ferait meilleur marché d'une Assemblée imbécile, qui, ayant la toute-puissance, se laissait marcher et cracher dessus?

Qui donc énervait la Convention, en réalité? Comment expliquer le phénomène de son impuissance? Par la terreur? Il y avait en effet autour d'elle beaucoup de bruit, de menaces; toutefois, je ne vois point que cette foule aboyante ait frappé ni blessé personne, autour de la Convention. Les cinq cents députés du centre, protégés par leur obscurité, pouvaient sans nul doute voter au scrutin secret les mesures énergiques qui leur furent souvent proposées. Qui les arrêta? La crainte de remettre le pouvoir à ceux qui les proposaient, à la droite, ou à la gauche. Cette grande masse muette du centre avait ses guides muets; Sieyès et autres politiques y avaient beaucoup

d'influence; elle suivait d'ailleurs, d'instinct, un sentiment mixte de défiance patriotique et de médiocrité envieuse. De là, ses contradictions, généralement volontaires; quand elle a voté pour la gauche, elle croit faire de l'équilibre en votant aussi pour la droite. Elle ne s'aperçoit pas qu'en se démentant et se déjugeant ainsi, elle se discrédite, s'avilit plus que ne pourraient jamais le faire les outrages des violents. Ceux-ci, tantôt irrités, tantôt enhardis, attribuent ces variations aux alternatives de la sécurité et de la peur, et se jettent, sans marchander, dans les plus coupables moyens d'intimidation. La Convention ne vit pas que sa fausse politique de bascule, de faux équilibre, était une prime à la terreur.

La Commune venait de faire, le 27 décembre, une chose de grande audace. Elle avait lancé une assignation contre un représentant du peuple.

Celui-ci, Charles de Villette, avait mis dans un journal girondin un très-dangereux conseil de résistance armée aux violences révolutionnaires, dont le royalisme eût pu faire profit. On devait poursuivre l'article, mais on ne le pouvait qu'avec l'autorisation de l'Assemblée. La Commune s'en passa.

Autre incident sinistre. Elle vit, sans s'émouvoir, des fenêtres de l'Hôtel-de-Ville, passer sur la Grève et le long des quais le corps d'un homme assassiné. Le 31 décembre, un certain Louvain, ex-mouchard de Lafayette, s'étant avisé de dire dans le faubourg un mot pour le Roi, un fédéré lui passa son sabre à travers le corps.

Ce meurtre, à un tel moment, lorsque la Commune avait osé assigner un représentant, semblait une odieuse machine pour faire peur à l'Assemblée, un crime pour préparer des crimes. Tout le monde fut indigné. Marat même s'éleva avec violence contre Chaumette, en parla avec horreur et mépris. Celui-ci prit peur à son tour, fit révoquer l'assignation et vint excuser la Commune. Villette, un moment entouré aux portes de la Convention par des furieux qui parlaient de le tuer, leur rit au nez, et passa. Ces aboyeurs n'étaient pas toujours braves. Un autre député, Thibaut, menacé aussi de mort, en empoigna un, qui demanda grâce.

Au moment même où la Commune s'excuse à la Convention, elle lui fait un nouvel outrage. Un drame venait d'être lancé sur le Théâtre-Français, *l'Ami des lois*, pièce médiocre, mais hardie dans la circonstance. Un beau vers faisait tout passer : « Des lois! et non du sang! » A ne regarder que la lettre, la pièce n'était point contre-révolutionnaire; elle l'était beaucoup comme esprit. Grand bruit pour et contre. La Convention, consultée, permet la représentation. La Commune la défend.

Cet incroyable conflit, sur un sujet en apparence futile, semblait bien près d'un combat. Tout s'y préparait. Les Jacobins avaient oublié leur ancienne réserve, pour entrer dans l'action. La Presse était unanime contre eux; ils s'en inquiétaient si peu qu'ils parlaient de chasser les journalistes de leur salle. Ils aimaient mieux le huis-clos. Toute leur affaire était

une propagande personnelle, une espèce d'embauchage, contre la Convention. Il n'y avait pas beaucoup à espérer, sous ce rapport, du faubourg Saint-Antoine. Quoique la misère y fût excessive et la passion violente, il y avait dans cette population beaucoup plus de respect des lois qu'on ne l'a cru généralement. J'ai sous les yeux les procès-verbaux des trois sections du faubourg (Quinze-Vingts, Popincourt et Montreuil)[1]. Rien de plus édifiant. Il y a

[1] Archives de la Préfecture de police. — On voit que les actes publics sont ici, comme bien souvent, en contradiction avec l'histoire convenue, les prétendus mémoires, etc. Ceux-ci ont généralement appliqué au faubourg, en 93, ce qui est bien plus vrai des sections des Gravilliers, de Mauconseil et du Théâtre-Français. Généralement, j'ai préféré l'autorité des actes à celui des récits. Entre ceux-ci, il y en a très-peu de vraiment historiques. Les mémoires de Levasseur, instructifs, admirables pour les pages où il raconte ses missions militaires, n'apprennent rien pour l'intérieur; ils semblent faits avec des rognures de journaux. — Les mémoires de Barrère, édités par deux hommes du caractère le plus honorable, n'en sont pas moins pleins d'erreurs, erreurs volontaires, mensonges calculés, par lesquels Barrère a cru sans doute pouvoir tromper l'histoire et refaire sa triste réputation. — Les souvenirs de M. Georges Duval ne sont qu'un roman royaliste. — L'intéressant ouvrage de M. Grille (sur le 1er bataillon de Maine-et-Loire) contient, parmi les pièces historiques, nombre de lettres visiblement inventées, fort ingénieuses du reste et propres à faire connaître l'esprit du temps, les opinions populaires. — J'ai déjà parlé de la fausse Correspondance de Louis XVI, un faux grossier, que MM. Roux et Buchez ont cité gravement comme une collection de pièces authentiques. — Les mémoires de Barras, naturellement suspects pour le Directoire, ne le sont nullement pour 93; ils témoignent au contraire d'une extrême impartialité; retenu presque toujours dans les missions militaires, Barras est très-peu influencé par les discordes intérieures de la Convention. Je remercie M. Hortensius de Saint-

bien moins de politique que de charité; ce sont des dons innombrables aux femmes de ceux qui sont partis, aux vieux parents, aux enfants. Du reste, le faubourg ne formait nullement un corps; les trois sections avaient un esprit très-différent, étaient jalouses l'une de l'autre. Leurs assemblées étaient paisibles, généralement peu nombreuses, de cent ou deux cents personnes, cinq cents au plus, et pour une grande circonstance. Les émissaires jacobins ne remuaient pas si aisément qu'on l'a dit ce peuple de travailleurs. Je vois (au 5 novembre) l'homme de Robespierre, Hermant, qui a peine à animer, pour l'élection du maire, la section de Popincourt.

Les Jacobins et la Commune n'embauchaient guère dans le faubourg, mais dans une population non parisienne, les fédérés nouveaux venus. Ceux du 10 août étaient partis; la plupart, gens établis et pères de famille, quel que fût leur enthousiasme républicain et leur désir de protéger l'Assemblée, ils ne purent rester. Les sociétés jacobines des départements en envoyèrent d'autres, ou fanatiques, ou affamés, avides d'exploiter l'hospitalité parisienne. Les ministres, Roland, ses collègues, fort effrayés de ces bandes, se gardaient bien de les fixer ici en leur rendant la vie facile. Ils espéraient que la famine qui les avait amenés pourrait les remmener aussi. Les Jacobins y suppléaient. Ils les logeaient, les hébergeaient, les endoctrinaient, homme à homme, les

Albin de m'avoir obligeamment communiqué les premiers livres de ces importants mémoires.

tenaient prêts à agir. La Commune les favorisait également, les encourageait. Elle les employait comme siens ; elle les promenait armés, de quartier en quartier, pour imprimer la terreur.

Les Jacobins d'accord avec la Commune ! toute nuance effacée entre les violents ! les uns et les autres ayant sous la main une force armée très-irrégulière, composée d'hommes inconnus et étrangers à la population de Paris ! Nulle situation plus sinistre.

Le 8 janvier, une section infiniment plus violente que celles du faubourg Saint-Antoine, la section des Gravilliers, provoque la formation à l'Évêché d'un comité de surveillance, qui aidera celui de la Convention, recevra les dénonciations, arrêtera les dénoncés, les lui enverra. Le 14, cette section veut qu'on forme un jury *pour juger les membres de la Convention* qui voteront l'appel au peuple. Le même jour, sur l'invitation de la section des Arcis, une réunion armée se fait dans une église, composée en partie de fédérés qui s'intitulent fièrement *Assemblée fédérative des départements*, en partie de sectionnaires, spécialement des Cordeliers ; au milieu d'eux se trouvent les députés de la Commune. Et pourquoi cette prise d'armes ? Sous le prétexte étrange et vague de jurer la défense de la République, la mort des tyrans.

La bataille semblait imminente. Le ministre de l'intérieur écrit à la Convention qu'il ne peut rien et ne fera rien. « Eh bien ! s'écrient Gensonné, Barba-

roux, que l'Assemblée elle-même prenne la police de Paris. » Mais la Convention refuse; si elle craint l'insurrection, elle craint aussi la Gironde, ne veut pas lui donner force. Elle décrète... encore des paroles, elle demande compte au ministre... Que lui dira-t-il, le ministre, lui qui, déjà le matin, dans sa triste jérémiade, a déploré son impuissance?

A cette heure sombre, où l'on pouvait croire que le navire enfonçait, Danton, rappelé par décret, comme les autres représentants en mission, arrivait de la Belgique. Il put juger combien un homme politique perd à s'éloigner un moment de l'arène du combat. Paris, la Convention, étaient changés, à ne pas les reconnaître.

Un changement très-grave qui put le frapper d'abord, c'est que ses amis personnels, Camille Desmoulins, Fabre d'Églantine, suivaient désormais à l'aveugle le torrent des Jacobins et votaient sous Robespierre. Robespierre et les Jacobins donnant la main aux exaltés, les Dantonistes suivaient.

Il put voir encore sur un autre signe tout le chemin qui s'était fait. Les Jacobins avaient eu toujours pour présidents des hommes d'un poids considérable et qui avaient fait leurs preuves, Pétion, Danton, Robespierre. Maintenant, c'était Saint-Just. Était-ce l'homme de vingt-quatre ans, estimé pour deux discours, qu'ils avaient pris pour président? Non, c'était la hache ou le glaive. Ce choix n'avait pas d'autre sens. La Société, vouée jadis à la discussion des principes, ne visait qu'à l'exécution. L'af-

faire des fédérés était tout pour elle; Robespierre l'avoua le 20 janvier; elle s'était faite uniquement embaucheur et recruteur.

Danton apportait des pensées absolument différentes, celles de l'armée elle-même.

Cette grande question de mort que les politiques de clubs tranchaient si facilement, l'armée ne l'envisageait qu'avec une extrême réserve. Nulle insinuation ne put la décider à exprimer une opinion ou pour ou contre le Roi. Réserve pleine de bon sens. Elle n'avait nul élément pour résoudre une question si obscure. Elle croyait le Roi coupable, mais voyait parfaitement qu'on n'avait aucune preuve. Elle ne désirait pas la mort[1].

Cette modération de l'armée était d'autant plus remarquable qu'elle semblait devoir être exaspérée par ses souffrances. La France l'abandonnait. La lutte acharnée de Cambon et de Dumouriez, la désorganisation absolue du ministère, avaient porté au comble le dénûment de nos soldats. Notez que généralement ce n'étaient pas des soldats. Beaucoup étaient des hommes de métiers sédentaires, qui, ayant toujours vécu sous un toit, ignoraient entièrement l'inclémence de la nature, la dureté des hivers du nord. Il y avait en grand nombre des artisans, des artistes, un bataillon, entre autres, tout

[1] Ce qui le prouve d'une manière, selon nous, indubitable, c'est que le courtisan de l'armée, qui faisait tout pour la gagner, le jeune duc de Chartres, se déclara contre la mort du roi et désapprouva le vote de son père.

de peintres et de sculpteurs. Ces jeunes gens, partis en frac, blanches culottes et bas de coton, légers sous le vent de bise, n'avaient au fond de leur sac, pour nourrir leur enthousiasme, que la Marseillaise et quelque journal chaudement patriotique. Jamais une armée plus pauvre n'entra dans un pays plus riche. Et ce contraste même ajoutait à leurs misères. Ces faméliques soldats semblaient amenés tout exprès dans le plus gras pays du monde pour mieux sentir la famine. La lourde et plantureuse opulence des Pays-Bas, étonnante dans les églises, les châteaux, les abbayes, les splendides cuisines de moines, était pour nos maigres compatriotes un sujet trop naturel d'envie et de tentation[1].

[1] Le comfortable des gros bourgeois oisifs, solidement nourris, continuant les repas à l'estaminet par une bierre nourrissante, l'aisance, ou plutôt la richesse des simples curés, donnaient beaucoup à penser à nos soldats philosophes. Quelles étaient leurs impressions, on le devine de reste, quand le soir, entrant avec un billet de logement chez quelque bon bénéficier, ils regardaient, au feu bien clair, le chapon ecclésiastique tourner sous les belles mains des cuisinières de Rubens? —Le Français libérateur, qui venait de débarrasser le pays des Autrichiens, n'en était pas mieux reçu. L'accueil douteux qu'il obtenait témoignait qu'au fond le prêtre eût mieux aimé voir encore ces Autrichiens tant maudits. L'humeur venait lorsqu'en causant, le gras pharisien régalait son hôte du raisonnement ordinaire que nous avons cité déjà : « Si c'est la liberté qu'on nous apporte, qu'on nous laisse libres de nous passer de la France », c'est-à-dire d'appeler l'Autriche, d'abdiquer la liberté. — Nos soldats n'étaient pas des saints. Leurs vertus d'abstinence, fort ébranlées par ce contraste de misère et de jouissances, l'étaient naturellement plus encore par de tels raisonnements. La tentation était forte, pour le révolutionnaire qui arrivait à jeun, de dévorer le chapon d'un homme qui raisonnait si mal.

Cette armée, enthousiaste, dans la naïve exaltation du dogme révolutionnaire, se trouvait dès son début placée dans l'alternative de prendre ou de mourir de faim. Toutefois, Dumouriez l'avoue (et il faut le croire, il est peu suspect de partialité pour l'armée qui le chassa), elle tenait encore tellement aux principes, cette armée, elle se ressentait tellement de la pureté sublime de son premier élan, qu'elle souffrit de se voir devenir, par nécessité, voleuse et pillarde. Elle rougit, s'indigna de sa mauvaise conduite, demanda elle-même au général de la défendre contre ses tentations, et de proclamer la peine de mort contre l'indiscipline et le pillage.

Danton, envoyé en Belgique, échappé à la situation double qui l'annulait à Paris, était tombé dans des difficultés plus grandes peut-être. Nul moyen d'accorder Dumouriez avec le ministre, avec la Révolution. Les amis, publics ou secrets, du général, étaient les banquiers, les aristocrates, les prêtres. Ce que Danton avait à faire, c'était, en opposition, de tendre à l'excès le nerf de la Révolution. C'est ce qu'il fit, surtout à Liége. Ce vaillant peuple, qui, de lui-même, avait conquis la liberté, qui se l'était vu arracher, qui était France de cœur, et vota pour être France jusqu'au dernier homme, reçut Danton comme un dieu. Il s'établit, au milieu des forgerons d'Outre-Meuse, soufflant le feu, forgeant l'épée, fondant l'argent des églises pour les besoins de l'armée; saints et saintes passaient au creuset. Les paroles étaient terribles, meurtrières, les actes humains; il

sauvait des hommes en dessous[1]. Chez ce peuple exaspéré, où les meilleurs patriotes avaient, l'année précédente, subi la torture, il y eut quelques vengeances, mais point d'échafaud.

Danton revint à regret, pour retrouver à Paris le terrible nœud qu'il avait laissé. L'armée ne voulait pas la mort, la France ne la voulait pas; une imperceptible minorité la voulait; et cependant les choses étaient tellement avancées, la question placée dans un point si hasardeux, qu'à sauver Louis XVI on risquait la république.

Mais ne la risquait-on pas, d'autre part, si on le tuait? On pouvait le croire aussi. De grandes choses

[1] Rouget de l'Isle a conté le fait suivant à notre illustre Béranger, qui me l'a redit. Dans une ville de Belgique, subitement occupée par nos armées dans cette invasion rapide, se trouvait un pauvre diable d'émigré qui s'était fait épicier. Il se mourait de peur, mais comment partir? Il s'adresse à l'auteur de la Marseillaise. Rouget, alors aide-de-camp du général Valence, s'entremet près des commissaires de la Convention pour en tirer un passeport. Sa répugnance était extrême pour Danton; il aima mieux s'adresser à Camus. L'aigre janséniste le refusa net. Rouget ne savait plus que faire. L'émigré avait tant peur, il supplia tellement Rouget, que celui-ci alla enfin chez ce terrible Danton; il lui conta piteusement sa mésaventure, la dureté de l'homme de Dieu. « C'est bien fait, lui dit Danton; pourquoi allez-vous aux dévots? que ne veniez-vous tout de suite trouver ce Septembriseur?... » Il donna le passeport.

Garat dit dans ses Mémoires : « *Danton eût sauvé tout le monde, même Robespierre.* »—M. Fabas, dans un très-bel article (un peu sévère sur Danton) qu'il a placé dans l'*Encyclopédie nouvelle* de Leroux et Reynaud, fait cette réflexion juste et profonde : Ce qui diminua sa force révolutionnaire, c'est qu'il ne put jamais croire que ses adversaires fussent coupables.

couvaient dans l'Ouest. L'ami de Danton, Latouche, qui était alors à Londres pour épier les royalistes, lui donnait sur le travail souterrain de la Bretagne et de la Vendée de terribles appréhensions.

Un péril était à craindre, un péril unique. Le génie de la Révolution ne pouvait rien redouter sur la terre ni sous la terre, hors une chose... Quelle? Lui-même, sous son autre face, lui-même retourné contre lui, lui dans sa contrefaçon effroyable : *La Révolution fanatique.*

Qu'arriverait-il, si, dans cette France malade, éclatait l'horrible épidémie, contagieuse entre toutes, cet affreux vent de la mort, qui a nom : Le fanatisme?

Deux siècles à peine étaient écoulés depuis qu'une population tout entière, savamment travaillée des prêtres, était tombée un matin dans l'incroyable accès de rage qu'on appela la Saint-Barthélemi. A la fin même du XVII[e] siècle, en pleine civilisation, n'avait-on pas vu aux Cévennes le phénomène effrayant d'un peuple tombant du haut-mal et frappé d'épilepsie? Au milieu d'une assemblée qui semblait paisible et pieuse, des hommes que vous auriez crus sages, se tordaient tout-à-coup, criaient. Des femmes, les cheveux au vent, sautaient sur une pierre avec d'horribles clameurs et prêchaient l'armée; les enfants prophétisaient. On a fait des livres entiers de leurs cris sauvages, religieusement recueillis.

Danton savait peu le passé. L'instinct du génie

suppléait; il sentait, pénétrait les choses, et toute histoire était en lui. Nous ne doutons nullement qu'il n'ait, dès cette époque, flairé la Vendée.

Des signes très-mauvais, très-bizarres, apparaissaient dans l'Ouest. La Vierge redoublait de miracles. On ne se battait pas, depuis l'affaire de Châtillon; on assassinait. Aux parties sauvages du Maine, aux environs de Laval et de Fougère, les frères Chouan, sabotiers, s'étaient jetés dans les bois. Les paysans fanatiques ou paresseux venaient les joindre et s'appelaient les *chouans*. Pour coup d'essai, ils avaient assassiné un juge-de-paix. Leur grand-juge était un abbé Legge, qui gouvernait ces bandits en une sorte de tribu biblique; ce Samuel avait son David dans son frère, ancien officier.

Qu'on juge des effets terribles de la légende du Temple chez des populations préparées ainsi. Les rois, dans l'Écriture, sont appelés *mes christs;* le Christ est appelé *roi*. Il n'y avait pas un incident de la captivité du roi qui ne fût saisi, traduit au point de vue de la Passion. La *Passion de Louis XVI* allait devenir une sorte de poëme traditionnel qui passerait de bouche en bouche, entre femmes, entre paysans, le poëme de la France barbare [1] !

[1] On ne peut se figurer avec quelle promptitude se fait la légende. De nos jours, un voyageur voit, en passant par un canton de la Grèce, un jeune Grec, nommé Nicolas, décapité par les Turcs. Peu d'années après, il retrouve au même pays la même histoire, déjà antique, chargée d'incidents poétiques; le mort avait déjà des chapelles, il était déjà devenu *Agios Nicolaos*. — Dès la fin de 1849, le Gouvernement provisoire a passé à l'état de légende dans certaines parties de la Bretagne.

Et ce n'était pas seulement dans les forêts de l'Ouest que la superstition gagnait. Dans Paris même et tout autour, où la peur la rendait muette, elle n'en était pas moins forte. La Révolution voyait, sentait sous ses pieds le sourd travail de l'ennemi. De là, une haine cruelle entre les deux fanatismes. Qu'avaient-elles dans le cœur, ces femmes qui, en janvier, à cinq ou six heures du matin, s'en allaient dans quelque coin écouter un prêtre réfractaire, entendre la nouvelle légende et dire les litanies du Temple? Elles avaient, dans leur silence, tout ce qu'avaient dans la bouche les violents révolutionnaires, la haine de l'autre parti, la vengeance, une sombre fureur contre le dogme opposé...

Marat, allant avant jour surveiller ses colporteurs, comme il aimait à le faire, rencontrait sa propriétaire, une femme riche et âgée, qui déjà était dans la rue : « Ah! je te vois, disait-il, tu reviens de manger Dieu... Va, va, nous te guillotinerons. » Il ne lui fit aucun mal[1].

A la Noël de 92, il y eut un spectacle étonnant à Saint-Étienne-du-Mont. La foule y fut telle que mille personnes restèrent à la porte et ne purent entrer.

Ledru-*Roland* est un guerrier d'une force extraordinaire; il est invulnérable, le redresseur des torts, le défenseur des faibles. La *Martyn* est une puissante fée, comme la Mélusine; en elle réside un charme invincible. Telle est la légende du Finistère. — Dans Ille-et-Vilaine, Ledru-*Roland* a été l'amant de *La Martyn;* il l'a épousée, etc.

[1] C'est la vieille propriétaire elle-même qui l'a conté à M. Serres, le célèbre physiologiste, dont je tiens l'anecdote.

Cette grande foule s'explique, il est vrai, par la population des campagnes qui, de la Noël à la Sainte-Geneviève, du 25 décembre au 3 janvier, vient faire la neuvaine. La châsse de la patronne de Paris est à Saint-Étienne. Nulle autre, on le sait, n'est plus féconde en guérisons miraculeuses. Point d'enfants infirmes, aveugles, tortus, que les mères n'apportent. Beaucoup de femmes de campagne étaient venues, on peut le croire, dans l'idée, le vague espoir, que la patronne pourrait faire quelque grand miracle.

Chose triste! que tout le travail de la Révolution aboutît à remplir les églises! Désertes en 88, elles sont pleines en 92, pleines d'un peuple qui prie contre la Révolution, contre la victoire du peuple!

Il n'y avait pas à se jouer avec cette maladie populaire. Elle tenait à des côtés honorables de l'humanité. L'élan superstitieux, dans beaucoup d'âmes excellentes, était sorti de la pitié, d'une sensibilité trop vive. Il était juste, il était sage, d'épargner ces pauvres malades. Que Louis XVI fût jugé, condamné, cela était très-utile; mais que la peine le frappât, c'était frapper tout un monde d'âmes religieuses et sensibles, c'était leur donner une superstition nouvelle, décider un accès peut-être d'épilepsie fanatique, tout au moins fonder ce qui pouvait être le plus funeste à la république, le culte d'un roi martyr.

Le moyen qu'employa Danton, le seul peut-être qu'il pût hasarder, dans l'état violent des esprits, lui Danton, lui dont la Montagne attendait les plus vio-

lentes paroles, ce fut, sans préface, ni explication, de présenter une liste de questions très-nombreuses, habilement divisées, où revenait par deux fois, sous deux formes, la question capitale : *La peine*, quelle qu'elle soit, *sera-t-elle ajournée après la guerre?*

Danton, évidemment, mettait une planche sur l'abîme et tendait la main, invitant à passer dessus.

On devait croire que la Gironde s'empresserait de passer la première, de donner l'exemple au centre.

La Montagne resta un moment muette d'étonnement. Un seul homme réclama, et un homme secondaire. Robespierre n'eut garde de rien dire. Il regarda froidement si Danton allait se perdre, en avançant vers la Gironde.

Mais celle-ci n'avança pas. L'œuvre subtile de Danton, où se reconnaissait la main d'un légiste habile, n'eut d'appui qu'un légiste, le jurisconsulte Cambacérès.

Le génie, noble, héroïque, de Vergniaud et de ses amis n'accepta pas ce qui leur semblait une œuvre de ruse. Leur loyauté recula.

Un seul sortit de la Gironde, et ce fut pour repousser Danton. Fonfrède, écartant la division qui pouvait sauver Louis XVI, s'accorda avec la Montagne, réduisant toutes les questions à cette simplicité terrible :

Est-il coupable?

Notre décision sera-t-elle ratifiée?

Quelle peine?

Une partie de la Gironde voulait et vota la mort. En écartant la division de Danton, elle manifesta d'avance son opinion. On vit que, des Girondins, les uns seraient pour le Roi, et les autres contre. La Gironde parut brisée.

La Convention comprit décidément où était la force, du côté de la Montagne, et elle s'y jeta tout entière. La proposition montagnarde du girondin Fonfrède fut votée sans difficulté.

Danton retomba sur lui-même, outrageusement rejeté.

Il recula en fureur, ne vint pas le 15, revint le 16, mais dès-lors changé, violent, contre le Roi et la Gironde.

Quelle avait été sa pensée dans l'étrange tentative qui pouvait le perdre? Sauver le Roi? ou sauver la Convention? prêter à la masse de l'Assemblée l'appui d'une fraction de la Montagne contre l'insurrection qui grondait à l'Évêché? L'une et l'autre explication est très-admissible.

Ils l'ont voulu. C'est désormais le Danton de 93.

CHAPITRE XII

LE JUGEMENT DE LOUIS XVI.

(15-20 janvier 93.)

On ne peut accuser de barbarie ceux qui votèrent la mort. — On ne peut accuser de faiblesse ceux qui votèrent le sursis, le bannissement, etc. — La Gironde haïssait le Roi, autant que la Montagne. — La Gironde épargnait le Roi par respect pour la volonté du peuple. — Testament républicain de la Gironde.—Fable royaliste de la lâcheté de Vergniaud.—Les deux partis demandent la publicité des votes. —Découragement de Danton (15 janv. 93). —Le Roi jugé coupable à l'unanimité.—Le jugement non soumis au peuple (15 janvier). —Danton reprend l'avant-garde de la Montagne contre le Roi et la Gironde (16 janvier). — Le Roi condamné à mort (16-17 janvier). — Discussion du sursis (18-19 janvier).— Le sursis rejeté.— Lepelletier assassiné (20 janvier).—Ferme attitude des Jacobins (nuit du 20-21 janvier).

Nul événement n'a été plus cruellement défiguré par l'histoire que le jugement de Louis XVI. Les déclamations des partis, les plus injurieuses à la France, ont été accueillies, autorisées par des écrivains d'un grand nom.

Nous prions le lecteur de ne pas se laisser traîner dans ce sillon de routine où toute l'histoire a passé, mais d'examiner lui-même et de conserver son libre jugement. Nous lui demandons de ne pas être partial contre la France, crédule contre la patrie.

Que la Gironde et la Montagne se soient également trompées (ce qui est notre opinion), elles n'en ont pas moins droit à notre profond respect

pour leur sincérité, pour leur héroïque courage.

Ce qui peut faire songer d'abord et paraître surprenant, c'est que des caractères, entre tous, bons et humains, des cœurs généreux et tendres, se trouvaient justement parmi ceux qui votèrent la mort. Il n'y a jamais eu un homme plus sensible que le grand homme qui organisa les armées de la république, le bon, l'excellent Carnot. Il n'y a point eu de caractères plus héroïquement magnanimes que les deux beaux-frères bordelais, Ducos et Fonfrède, jamais il n'y en eut de plus aimable, aucun qui exprimât mieux le brillant et doux génie, l'esprit éminemment humain du pays de Montesquieu. Ces deux jeunes gens étaient de ceux que la France eût montrés au monde pour le séduire à la liberté par le charme de la civilisation. Point d'esprits plus indépendants, plus affranchis par la philosophie; sortis de familles marchandes, ils protestèrent plus d'une fois contre l'aristocratie mercantile. Admirables de pureté, de sincérité, de candeur, ils touchèrent jusqu'à Marat. Il essaya de les sauver du sort commun des Girondins. Leur grand cœur ne le permit pas. Ils luttèrent intrépidement, jusqu'à ce qu'ils obtinssent le même sort, la même couronne.

N'accusez point de barbarie ceux qui ont voté la mort. Ce n'était pas un barbare, le grand poëte, Joseph Chénier, l'auteur du chant de la Victoire. Ce n'était point un barbare, Guiton-Morveau, l'illustre chimiste de la république. Ce n'était pas un barbare, le modeste Lakanal, qui eut une si grande part aux plus belles créations révolutionnaires, le Muséum,

l'École Normale, l'Institut, la nouvelle organisation de l'enseignement [1]. Cambon n'était pas un barbare; la violence de sa révolution financière fut le fait du temps, non le sien. Ne jugeons pas la Montagne par les fureurs déclamatoires de ses orateurs ordinaires, qui tant de fois ont si mal traduit sa pensée. Jugeons-en par le caractère des grands citoyens qui, moins bruyants, plus utiles, siégeaient aussi à la gauche; jugeons-en par ces travailleurs énergiques, qui, en présence des plus grands dangers, organisèrent la République au-dedans, la défendirent au-dehors dans leurs missions, au premier front des premières lignes, couvrant des armées entières de leur poitrine héroïque et de leur ceinture tricolore, que les boulets respectaient [2].

[1] Voir sa brochure *Sur ses travaux pendant la Révolution*, et les notices de MM. Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire, Lélut et Mignet. Lakanal avait fait un ouvrage important *Sur les États-Unis*, dans un point de vue opposé à celui de M. de Toqueville, comme il me l'expliquait lui-même. « Cet ouvrage dont nous avions vu le manuscrit et le titre déjà imprimé, a mystérieusement disparu au moment de la mort de Lakanal! A-t-il été anéanti pour jamais? Est-il tenu en réserve pour reparaître un jour? Quels motifs ont pu armer des mains impies contre le trésor le plus précieux d'un mourant, contre le testament qu'il laissait à la postérité?... Il laissait aussi des notes précieuses sur la Révolution. Elles ont disparu avec l'ouvrage sur les États-Unis, et peut-être est-ce à cause d'elles seulement que celui-ci a été enlevé. » Geoffroy-Saint-Hilaire, p. 33, note, article publié dans la *Liberté de penser*, n. 17-18, avril-mai 1849.

[2] C'est à moi de les adopter, de les défendre, ces hommes tellement attaqués. Je me sens leur parent, si les leurs les ont oubliés. Leurs familles montrent peu d'empressement à accomplir leurs volontés, à donner au public leurs souvenirs, leurs justifications. Plusieurs ont écrit, et l'on n'a presque rien publié.—Qu'ils sachent bien pourtant

D'autre part, tous les monuments historiques sérieusement examinés, *je ne vois pas la moindre preuve pour affirmer qu'il y ait eu ni peur, ni faiblesse, dans ceux qui votèrent le bannissement, la réclusion, l'appel au peuple, ou la mort avec sursis.*

Je suis seul ici, je le sais ; les historiens sont contre moi. Que m'importe ! l'histoire est pour moi. Je n'entends par ce mot, histoire, rien autre chose que les actes du temps, les témoignages sérieux.

Les royalistes ont fondé cette tradition honteuse, que tous ont suivie.

Habitués à livrer la France, ils ont fait aussi bon marché de l'honneur que du territoire ; ils ont soutenu hardiment que la Convention a eu peur, les uns votant la mort parce qu'ils avaient peur du peuple, les autres votant la vie parce qu'ils craignaient la vengeance des royalistes, le retour des émigrés.

Le plus curieux à observer, c'est que l'objet principal de la fureur des royalistes, c'est justement le parti qui sauvait le Roi. Robespierre leur déplaît moins. Leur indulgence pour les Jacobins a été même au-delà ; ils ont baisé la main du féroce duc d'Otrante ; il s'agissait alors, il est vrai, de capter l'homme puissant, de ravoir les biens non-vendus.

ceux qui gardent leurs écrits sous la clef, qui se sont constitués geôliers de leur pensée, qu'elle n'appartient à nul qu'à la France ; la France est, avant tous, la fille et l'héritière ; on restera responsable envers elle de ces dépôts précieux. — Baudot et Larévellière-Lépeaux ont laissé des mémoires ; j'en ai demandé communication, inutilement jusqu'ici. M. Baudot, en mourant, avait spécialement chargé M. Quinet de publier les siens ; la famille ne l'a pas permis.

Pour la Gironde, ils n'ont pas eu assez de paroles furieuses, d'imprécations. C'est le trophée des Girondins, leur couronne et leur laurier.

Ceux-ci ont bien mérité une telle haine. C'est la presse girondine qui a fondé la République. Les Jacobins avaient le tort de croire, même en 91, que la question de monarchie et de république est une question de forme, accessoire, extérieure. Robespierre disait encore à cette époque : « Je ne suis ni républicain, ni monarchiste. »

La Gironde eut deux grands courages, elle donna deux fois sa vie aux idées. Fille de la philosophie du XVIII[e] siècle, elle en porta la logique aux bancs de la Convention. Un principe lui fit renverser la royauté, et le même principe lui fit épargner le Roi.

Ce principe ne fut autre que le dogme national de la souveraineté du peuple. Ils venaient de l'appliquer, l'avaient écrit sur l'autel du Champ-de-Mars, en 91, et ils l'écrivirent encore, au 10 août, sur les murs des Tuileries, par les balles et les boulets de la légion marseillaise amenée par eux. Ils y restèrent fidèles, au procès du Roi, soutinrent (à tort ou à droit) qu'ils ne pouvaient commencer leur carrière républicaine en violant le dogme qu'ils avaient proclamé la veille, en se faisant souverains contre la volonté du peuple.

La Montagne soutint ouvertement le droit de la minorité ; elle prétendit sauver le peuple, sans respect pour sa souveraineté. Sincère, patriote, héroïque, elle entrait ainsi néanmoins dans une voie dan-

gereuse. Si la majorité n'est rien, si *le meilleur* doit prévaloir, quelque peu nombreux qu'il soit, ce *meilleur* peut être minime en nombre, dix hommes, comme les Dix de Venise, un seul même, un pape, un roi. La Montagne ne frappait le Roi qu'en attestant le principe que la royauté atteste, le principe de l'autorité, le principe qui eût rétabli le Roi. Elle en déduisait l'échafaud; on pouvait en déduire le trône.

Il faut ignorer singulièrement les choses de ce temps-là, l'intérieur des hommes d'alors, pour croire que la haine de Louis XVI ait été plus faible dans la Gironde que dans la Montagne. Les royalistes, mieux éclairés là-dessus, vous diront bien le contraire. La Montagne n'avait point approché de Louis XVI; elle n'avait pas touché, manqué le pouvoir. Elle était plus furieuse, mais non plus hostile. La cour et la Gironde se connaissaient bien, et se haïssaient, non d'une haine générale et vague, mais éclairée, réfléchie. Les Montagnards poursuivaient le Roi à l'aveugle, comme je ne sais quel monstre inconnu. Les Girondins le haïssaient, personnellement et comme homme. La peine capitale du Roi eût été pour plusieurs d'entre eux une vengeance personnelle [1]. C'est, sans doute, après le respect du principe, la raison même qui les décida à épargner sa tête. Il était leur ennemi.

[1] Saint-Just et Fabre d'Églantine n'en sont pas disconvenus. Il leur est échappé ce remarquable aveu, qu'en réalité le côté droit eût plutôt penché pour la mort.

Mme Roland avait pour Louis XVI une antipathie naturelle, instinctive. Ce caractère faible et faux répugnait à son âme forte plus que n'eût fait un caractère méchant. L'élève de Sparte et de Rome, nourrie de Plutarque, avait pour l'élève des Jésuites horreur et dégoût. Elle ne tenait aucun compte des circonstances atténuantes qu'on eût pu admettre pour un homme né roi, après tout, élevé dans la tradition idiote de la royauté.

Le vote de Mme Roland eût été très-rigoureux, si elle eût siégé à la Convention.

Ses amis se divisèrent. Lequel exprima son vote? Il est difficile de le dire. Celui qu'elle aimait sans doute. Ceci soit dit sans vouloir chercher le secret de son cœur; nul ne fut assez haut pour être son idéal absolu. Quel ami vota pour elle? Fut-ce le courageux Barbaroux? Il vota la mort. Était-ce l'illustre Buzot, le vrai cœur de la Gironde, pour qui elle avait aussi une profonde estime de cœur? Il vota la mort, sauf ratification du peuple. Lanthenas, qui vivait chez elle, comme un ami inférieur, le *famulus* de la maison, vota la mort avec sursis. Bancal, qu'elle avait aimé, vota la détention. Et ce fut aussi le vote de son journaliste, de l'ardent, du romanesque, du fanatique Louvet.

Ceux qui ont vu Louvet mourir sous l'outrage des royalistes, consumé à petit feu, chaque jour insulté par eux, en lui, en sa femme même! ont dû comprendre enfin son vote. Au plus profond du cœur, il avait la République ardente et gravée; il avait le Roi

en horreur. Il lui fallut, pour l'épargner, le respect le plus fanatique de la souveraineté du peuple. Il aima encore mieux ne pas tuer Louis XVI que de tuer le principe. Le peuple ne voulait pas la mort; et Louvet vota la vie.

Un Montagnard me disait, il n'y a pas dix ans encore : « Hélas ! quel malentendu ! » Le montagnard Levasseur a de même, en ses Mémoires, pleuré la Gironde, et Louvet plus qu'aucun autre.

Quels pleurs de sang ont dû sortir du cœur des vrais républicains, quand, dans ces Mémoires de Louvet, écrits à travers le Jura et de caverne en caverne, ils n'ont trouvé nul sentiment, chez ce prétendu royaliste, que l'amour obstiné, indomptable, de la République, la haine du fédéralisme et la religion de l'unité!

Pour moi, je ne puis, encore aujourd'hui, rappeler ici, sans un extrême serrement de cœur, l'impression que j'eus le 30 septembre 1849, lorsque, fouillant l'Armoire de fer, parmi une foule de papiers insignifiants, je tombai sur deux chiffons rouges qui n'étaient pas moins que la dernière pensée de Pétion et de Buzot, et leur testament de mort. Le rouge n'est point du sang. Ces infortunés, on le voit, portaient un gilet écarlate, comme on les avait alors, et leurs corps restant abandonnés à la pluie et à la rosée des nuits, le papier s'est empreint de cette couleur. Aux coins, il est en lambeaux, mais le milieu reste. Pétion, dans une lettre à sa femme, la rassure, non sur sa vie, mais sur sa bonne conscience, lui affirme

« que son caractère ne s'est jamais démenti ». Buzot, dans une apologie d'une écriture nette et ferme, proteste « au moment de terminer ses jours » contre les imputations dont on a souillé l'honneur de son parti, contre ce grief impie d'avoir songé à démembrer la France. L'adoration de la patrie est ici, à chaque ligne.

Saintes reliques! qui ne vous croira?... Quand on songe que ces choses furent écrites au moment où ces infortunés, se sachant traqués par la meute (à la lettre, une meute de chiens), quittèrent héroïquement leur asile, leur hôte qu'ils craignaient de compromettre, et s'en allèrent mourir ensemble sous leur seul abri, le ciel!... Nul murmure pourtant, nul reproche. Ils attestent, sans accusation, le nom de la Providence.

La Providence a répondu..... Cette frêle justification a survécu. Les chiens, en dévorant une partie de leurs corps et déchirant leurs habits, n'ont pas atteint ce pauvre papier qui n'a que le souffle..... Le voilà, il a subsisté, le voilà, sale et rougi, avec ses moisissures, comme exhumé d'un cercueil.....

Lâches, osez me dire maintenant que les hommes qui moururent ainsi, dans cette héroïque douceur, ont été des lâches, que la Convention a eu peur, que Roland, mort comme Caton, que Vergniaud, mort comme Sidney, bégayaient et tremblotaient, aux cris des tribunes.... Le bruit, les menaces ont pu troubler un Barrère, un Sieyès, je veux bien

le croire. Mais de quel droit, sur quelles preuves, osez-vous bien affirmer que les hommes héroïques de la gauche ou de la droite aient voté par crainte? Qui croirai-je, en vérité, ou de vous, ennemis acharnés, qui affirmez sans prouver, dans un intérêt de parti? ou de ces hommes eux-mêmes qui, par leur vie courageuse, par leurs morts sublimes, nous défendent ces basses pensées? Vous venez me dire qu'ils ont eu peur devant un danger incertain, douteux, possible. Et moi, je vous dis qu'ils n'ont pas eu peur devant la mort même; ils ont souri sur la charrette, plusieurs ont chanté à la guillotine le chant de la délivrance. Vous ne me persuaderez pas aisément que ceux qui portèrent la tête si haut à leur propre exécution d'octobre ou de thermidor, l'aient baissée lâchement devant les cris de la foule au jugement de janvier.

Dans ce but visible d'avilir la Convention en ses plus grands hommes, ils n'ont pas manqué, au défaut de faits précis, de forger des anecdotes pittoresques, mélodramatiques, sachant très-bien qu'on les répéterait, au moins pour l'effet littéraire. Selon eux, Vergniaud, par exemple, la veille du vote, aurait promis, juré, à une femme qu'il aimait, de ne point voter la mort. Il aurait gardé encore cette disposition dans la Convention même et jusqu'au moment fatal. Il monte lentement à la tribune, au milieu d'un grand silence, sous les regards fascinateurs de la Montagne et des tribunes; il arrive, baisse les

yeux, et, son cœur faiblissant sans doute, il dit d'une voix sourde : « La mort. »

Indigne anecdote ! honteuse ! Que de preuves et de témoins faudrait-il pour croire un fait tellement déplorable, humiliant pour la France, pour la nature humaine !

Nulle autre source, nulle preuve, qu'un pamphlet de réaction ! nul témoin qu'un homme qui, dans le procès du Roi, changea plusieurs fois de partis, qui trouvait son compte à montrer la variabilité, la tergiversation dans les plus illustres[1].... Vous avez vu

[1] Nous devons ce récit des prétendues variations de Vergniaud à l'homme qui, entre tous, a le plus varié dans la Convention, au même moment. En deux jours, M. Harmand de la Meuse vota en trois sens : 1° *avec la gauche*, contre l'appel au peuple; 2° *avec la droite*, pour le bannissement; 3° *avec la gauche*, contre le sursis. — Bonapartiste zélé, puis royaliste fanatique en 1814, il publia alors une brochure historique pour antidater son zèle et faire croire qu'il était dès longtemps royaliste. Il la réimprima augmentée, aggravée, en 1821, et c'est alors enfin qu'il se souvint de la lâcheté de Vergniaud. On lui sut gré de flétrir les fondateurs de la république. Il fut nommé préfet. — Voilà la source respectable où M. de Lamartine a puisé ce fait. Que mon illustre ami me permette de lui exprimer ici ma vive douleur. Son livre m'a rendu souvent presque malade : « C'est une improvisation, dit-il, un livre sans conséquence. » Il se trompe : toute erreur de M. de Lamartine est immortelle. — A jamais l'on répètera ses cruelles paroles sur Target, qui pourtant défendit le roi (par écrit); on citera la punition de Target, *sa mort* sous la Terreur, et il a travaillé au Code civil, il est mort dans son lit sous l'Empire, en 1806. — Rien ne m'a plus affligé que de voir une si noble main relever, employer tel libelle royaliste qui n'eût dû être touché que de la main du bourreau. De là, ce travestissement des plus glorieuses journées de la Révolution, le 10 août d'après Peltier !.. Encore, s'il eût cité ses sources, on eût vu bien souvent qu'il suivait non

cette infamie, vous, intéressé à la voir; mais personne ne l'a vue!

Le fond de l'histoire est ceci :

Vergniaud croyait le roi coupable, coupable de lèse-nation et d'appel à l'étranger, crime à coup sûr digne de mort. Et néanmoins il y avait des circonstances atténuantes, dont le Souverain pouvait tenir compte; le peuple pouvait faire grâce. Vergniaud le désira sans nul doute, et c'est pour cela qu'il soutint l'appel au peuple. L'appel n'étant pas admis, il vota la mort, comme les autres députés de Bordeaux,

pas même des livres imprimés qu'on peut discuter, mais de simples *on dit*, que dis-je? des hommes intéressés à mentir, parfois les perfides confidences d'un ennemi sur un ennemi, du meurtrier sur la victime! M. de Lamartine, qui ne hait personne et ne comprend rien à la haine, n'a pas craint de consulter et de croire sur Danton les juges qui ont tué Danton, sur la Gironde les parents ou amis du capital ennemi de la Gironde. Ainsi l'histoire, une histoire immortelle, s'est trouvée livrée aux haines secrètes; ce qu'on n'aurait jamais imprimé, on l'a dit hardiment, dans la sûreté du tête-à-tête, loin du jour et de la critique; on a tout osé contre les morts, sous l'abri respecté d'un si grand nom; la médiocrité implacable s'est jouée à plaisir de la crédulité du génie. — Lui, son vol l'a porté ailleurs; il va de sa grande aile, oublieux et rapide. Ne lui parlez pas de son livre, il ne s'en souvient plus. Mais le monde se souvient; le monde lit insatiablement et croit docilement. Je m'en souviens aussi, moi, et c'est ma plus grande peine. Car l'honneur de la France me travaille, et gémit en moi. Je ne me résigne pas à cette immolation des gloires de la patrie. Par quelle bizarrerie, lui si clément pour tous, a-t-il été barbare pour les hommes qui honorent ce pays, ou qui l'ont sauvé?..... Hélas! infortunés, morts avant l'âge, et morts pour la patrie, fallait-il que vos implacables ennemis eussent cette injuste puissance, après vous avoir guillotinés une fois, de vous guillotiner à perpétuité dans un livre éternel!

comme Ducos et Fonfrède, ajoutant, admettant la possibilité d'un sursis. Il n'y a dans tout cela ni faiblesse, ni contradiction.

Supposons même que Vergniaud eût redouté la guerre civile, qu'il eût craint, en épargnant un sang coupable, de faire répandre des torrents de sang innocent, je pourrais le blâmer peut-être, mais je ne le flétrirais pas pour avoir été sévère dans un but d'humanité. Je ne frapperais pas un tel acte de l'injuste mot : Lâcheté!

Les deux partis avaient montré une émulation courageuse pour la publicité des votes. La Gironde demanda, par l'organe de Biroteau, que chacun se plaçât à la tribune et dît tout haut son jugement. Le montagnard Léonard Bourdon fit décréter de plus que chacun signerait son vote. Un homme de la droite, Rouyer, d'accord avec le montagnard Jean-Bon-Saint-André, demanda encore que les listes fissent mention des absents par commission, et que les absents sans cause fussent censurés, leurs noms envoyés aux départements[1].

[1] Cette demande unanime de la publicité des votes, si honorable pour la Convention, s'accorde peu avec l'humiliant tableau qu'en fait M. de Lamartine. On ne voit chez lui qu'une assemblée de misérables, dominés par la peur, bouleversés d'avance par le remords. Mais Louis XVI, vraiment, n'inspirait, ni aux uns, ni aux autres, cet excès d'intérêt. Le caractère de la grande séance, prolongée pendant soixante-douze heures, fut la fatigue morale, l'insupportable dégoût d'une lutte pénible pour un homme qui, par ses mensonges, avait lui-même fort diminué la sympathie des juges.—Un témoin oculaire, Mercier, nous a tracé le tableau intérieur de la salle, dans ces longues et dernières

Cette dernière disposition tombait d'à-plomb sur Danton. Dans ce grand jour décisif du 15 janvier, où l'on vota sur la culpabilité et l'appel au peuple, Danton était resté chez lui.

L'échec du 14 l'avait dégoûté, découragé; c'est la seule explication qu'on puisse donner de cette absence déplorable. Frappé au cœur par ses circonstances de famille, il avait d'autant moins supporté son revers public. La droite s'étant divisée, partant annulée, il n'était pas difficile de voir que le centre, faible et mou, se porterait tout à gauche, que l'Assemblée

heures. « Vous vous représentez sans doute dans cette salle le recueillement, le silence, une sorte d'effroi religieux. Point du tout. Le fond de la salle était transformé en loges où des dames, dans le plus charmant négligé, mangeaient des oranges ou des glaces, buvaient des liqueurs. On allait les saluer, et l'on revenait. » — Le côté élégant, mondain, était celui des tribunes voisines de la Montagne. Les grandes fortunes siégeaient de ce côté de la Convention, sous la protection de Marat et de Robespierre; Orléans y était, et Lepelletier, et Hérault de Séchelles, et le marquis de Châteauneuf, et Anacharsis Clootz, beaucoup d'hommes fort riches. Leurs maîtresses venaient couvertes de rubans tricolores, remplissaient les tribunes réservées. « Les huissiers, du côté de la Montagne, dit Mercier, faisaient le rôle d'ouvreuses de loges d'opéra, conduisaient galamment les dames. Quoiqu'on eût défendu tout signe d'approbation, néanmoins, de ce côté, la mère duchesse, l'amazone des bandes jacobines, quand elle n'entendait pas résonner fortement le mot *mort*, faisait de longs : Ah! ah! » — Les hautes tribunes destinées au peuple ne désemplissaient pas d'étrangers, de gens de tout état; on y buvait du vin, de l'eau-de-vie, comme en pleine tabagie. Les paris étaient ouverts dans tous les cafés voisins » — « L'ennui, l'impatience, la fatigue, caractérisaient presque tous les visages. Chaque député montait à son tour à la tribune. C'était à qui dirait : « Mon tour approche-t-il? » On fit venir un député malade; il vint affublé de son bonnet de nuit et de sa

tout entière perdrait l'équilibre. Dès-lors, elle était perdue elle-même, il n'y avait plus d'Assemblée. Restait la Montagne. Mais la Montagne, toute bruyante, tonnante et rugissante qu'elle fût, n'en subissait pas moins la pression du dehors, l'oppression jacobine. Le grand corps des Jacobins, puissant instrument révolutionnaire, ne servait la Révolution qu'en dénaturant son esprit, y mettant un esprit contraire, l'esprit de police et d'inquisition, l'esprit même de la tyrannie. La Révolution, entrant dans le jacobinisme, périssait infailliblement dans un temps donné; elle y trouvait une force, mais elle y trouvait une ruine, comme ces malheureux sauvages, qui n'ont, pour remplir leur estomac, que des substances vénéneuses; ils trompent un moment la faim, ils mangent, mais mangent la mort.

Voilà sans nul doute la pensée terrible dont ce pénétrant génie fut assailli, terrassé. Il vit distinctement ce que d'autres, moins clairvoyants, commençaient à apercevoir, que la droite était perdue, et par suite la Convention. Il se vit, lui Danton,

robe de chambre; cette espèce de fantôme fit rire l'Assemblée, » — Passaient à cette tribune des visages rendus plus sombres par de pâles clartés, et qui, d'une voix lente et sépulcrale, ne disaient que ce mot : La mort! Toutes ces physionomies qui se succédaient, tous ces tons, ces gammes différentes; d'Orléans, hué, conspué, lorsqu'il prononça la mort de son parent; puis, les autres calculant s'ils auraient le temps de manger avant d'émettre leur opinion, tandis que des femmes, avec des épingles, piquaient des cartes, pour comparer les votes; des députés qui tombaient de sommeil et qu'on réveillait pour prononcer, » etc.

avec sa force et son génie, asservi à la médiocrité inquisitoriale et scolastique de la Société jacobine, condamné à perpétuité à subir Robespierre, comme maître, docteur et pédagogue, à porter l'insupportable poids de sa lente mâchoire, jusqu'à ce qu'il en fût dévoré.

Pensée atroce, humiliante ! exorbitante fatalité !... Elle tint Danton accablé, tout ce jour du 15 janvier, près de sa femme mourante, assis sur son foyer brisé.

Et cependant le grand cours de la fatalité allait tout de même. Danton de plus, Danton de moins, elle cheminait invincible. *Coupable à l'unanimité* (moins trente-sept qui se récusèrent), tel fut le premier vote de ce jour ; il était prévu. Ce qu'on prévoyait moins, c'était le second : *Le jugement ne sera pas soumis à la ratification du peuple.* Quatre cents voix environ, contre un peu moins de trois cents, le voulurent ainsi. Ici encore la droite apparut brisée ; les uns, comme Condorcet, Ducos, Fonfrède, etc., s'étant prononcés contre la ratification que demandait la Gironde.

Le 16, Danton retrouva ses forces dans la fureur ; il revint tonnant, terrible, déterminé à reprendre, de haute lutte, par la mort de Louis XVI, et, s'il le fallait, de la Gironde, l'avant-garde de la Révolution. N'était-il pas encore le plus fort à la Commune ? Qu'étaient les gens de la Commune ? Jacobins ? Non, Cordeliers, pour la plupart, trop heureux de suivre Danton, s'il redevenait le Danton

des vengeances révolutionnaires, le Danton de la colère, de la mort et du jugement.

Ce jour, l'orage était très-fort autour de la Convention. On parlait d'un 2 septembre ; la panique était dans Paris, la fuite immense aux barrières. Roland avait écrit à la Convention une lettre désespérée. Un homme de la gauche, Lebas (ardente et candide nature), avoua qu'il partageait les inquiétudes de la droite, et dit : « Qu'on assemble nos suppléants hors de Paris... Dès-lors, nous pouvons mourir; nous resterons ici, pour braver nos assassins. »

La Commune avait demandé, exigé, qu'on fit venir des canons pour les donner aux sections. Elle comptait sur les fédérés. Les nouvelles sinistres arrivaient de moment en moment, et Marat riait.

C'est alors que Danton entre, décidé pour la Commune. On parlait de l'*Ami des lois*. « Il s'agit bien de comédie ! dit-il ; il s'agit de la tragédie que vous devez aux nations ; il s'agit de la tête d'un tyran que nous allons faire tomber sous la hache des lois. » — Et alors il fit hautement l'apologie de la Commune. demanda, obtint qu'on jugeât sans désemparer. Par Lacroix, son ami, son collègue dans la mission de Belgique, il fit écarter la demande des Girondins, qui voulaient ôter à la Commune, donner au ministère, à Roland, la réquisition de la force armée.

On discutait à quelle majorité se ferait le jugement. Plusieurs demandaient qu'elle fût des deux tiers des voix. Danton, d'une voix tonnante : « Quoi ! vous avez décidé du sort de la nation à la majorité

simple. Vous n'en avez pas demandé d'autres pour voter la république, pour voter la guerre... Et maintenant, il vous faut une autre majorité pour juger un individu. On voudrait que le jugement ne fût pas définitif... Et moi, je vous demande si le sang des batailles, qui coule aujourd'hui pour cet homme, ne coule pas définitivement... » Ce mot terrible rappelait une lettre récente de Rewbell et Merlin de Thionville, qui, de l'armée, du milieu des morts et des blessés, écrivaient à la Convention pour demander si l'auteur de ces maux vivait encore. Il fut décidé que la majorité simple suffirait, que la moitié, plus un seul vote, pourrait décider la mort.

Le troisième appel nominal commença sur cette question : « *Quelle peine sera infligée?* » — Il était huit heures du soir. Le lugubre appel dura toute la nuit, une longue nuit de janvier, un jour encore, un pâle jour d'hiver, jusqu'à huit heures, la même heure qu'il avait commencé la veille. A ce moment, l'appel étant terminé, mais le résultat n'étant pas proclamé encore, on apporta la lettre du ministre d'Espagne. Danton bondit sur son siége et prit la parole sans la demander... Sur quoi, Louvet lui cria : « Tu n'es pas encore roi, Danton... »

« Je m'étonne, dit Danton, de l'audace d'une puissance qui prétend influer sur vos délibérations... Quoi ! on ne reconnaît pas la République, et l'on veut lui dicter des lois, lui faire des conditions, entrer dans ses jugements !... Je voterais la guerre à l'Espagne !... Répondez-lui, président, que les vain-

queurs de Jemmapes ne se démentiront pas, qu'ils retrouveront les mêmes forces pour exterminer tous les rois... »

La Gironde demanda, obtint, que, sans lire la lettre, on passât à l'ordre du jour.

Les défenseurs de Louis demandaient à être entendus avant le dépouillement du scrutin. Danton y consentait. Robespierre s'y opposa.

Un député de la Haute-Garonne, Jean Mailhe, montagnard, mais modéré, avait exprimé un vote qui influa sur les autres, et rallia spécialement beaucoup d'hommes de la droite et du centre. *Il vota la mort*, ajoutant cette proposition, qu'il déclarait lui-même indépendante de son vote : « Je demande, si la mort est votée, que l'Assemblée discute *s'il est de l'intérêt public que l'exécution soit immédiate ou soit différée.* »

L'effet fut très-fatal au Roi, il était aisé de le prévoir. Faut-il croire que ceux qui votèrent ainsi, comme Vergniaud, ignoraient les conséquences de leur vote, qu'ils furent assez simples pour ne pas prévoir une chose tellement naturelle et possible? Qui osera le dire? Chacun d'eux spécifia expressément, comme Mailhe, que son vote pour la mort était positif, *indépendant de la question discutable du sursis*.

Il y eut pour la mort 387 voix. Et pour la détention ou la mort conditionnelle 334 voix. Majorité : cinquante-trois.

Le président (Vergniaud), avec l'accent de la douleur : « Je déclare, au nom de la Convention,

que la peine qu'elle prononce contre Louis Capet est la mort. »

Les défenseurs, introduits, lurent une lettre du Roi, qui protestait de son innocence et en appelait à la nation. MM. de Sèze et Tronchet firent remarquer, non sans fondement, qu'il était dur de trancher une telle affaire par cette majorité minime. En retranchant les quarante-six qui demandaient un sursis, elle n'eût été que de sept voix.

L'infortuné Malesherbes, assommé du coup, se troubla, commençant des phrases sans pouvoir les continuer, suppliant qu'on lui permît de parler le lendemain, de communiquer sur la question les résultats de sa longue expérience de magistrat. Tout le monde fut très-ému. Robespierre déclara qu'il l'était lui-même, mais il dit en même temps (ce qui était vrai) que, si l'on recevait l'appel du Roi, la nation se trouverait dans une position plus fâcheuse qu'auparavant, dans un état d'incertitude infiniment dangereux. Il ajouta durement que ceux qui travaillaient à apitoyer les cœurs pour le tyran « aux dépens de l'humanité » méritaient d'être poursuivis comme perturbateurs du repos public.

Guadet rejetait l'appel, mais demandait qu'on entendît Malesherbes le lendemain. La Convention rejeta et l'appel et la demande, rejet raisonnable, vraiment politique; on ne pouvait prolonger cette situation brûlante ; on sentait le feu sous les pieds.

La longue séance fut levée à onze heures du soir. Une illumination générale fut ordonnée dans l'intérêt

de la sûreté publique. Nulle chose plus sinistre. Partout les lumières aux fenêtres, pour éclairer les rues désertes ; un faux effet de fête qui serrait le cœur. Toute la nuit, les colporteurs couraient et criaient : La mort.

Le 18, question du sursis, question infiniment grave. Le sursis pouvait devenir un moyen d'éluder le vote, donner temps aux royalistes, ouvrir la porte à la guerre civile. La mort d'un seul ajournée pouvait amener mille morts.

La Montagne parla en ce sens, mais très-maladroitement. Reprenant le mot que Robespierre avait fait entendre (*aux dépens de l'humanité*), les voilà tous qui répètent le même mot en différents sens : « Point de sursis, dit Tallien, l'*humanité* l'exige ; il faut abréger ses angoisses... Il est barbare de le laisser dans l'attente de son sort... » — « Point de sursis, dit Couthon ; au nom de l'*humanité*, le jugement doit s'exécuter, comme tout autre, dans les vingt-quatre heures... » — Robespierre répéta, je ne sais combien de fois, ce mot d'*humanité*... — La Convention perdait patience. La Révellière-Lépeaux, Daunou, Chambon, exprimèrent courageusement leur indignation sur cette douceur exécrable, qui ressemblait tant à l'hypocrisie.

La séance fut levée à dix heures et demie, malgré les cris de la Montagne, qui resta jusqu'à minuit, tellement furieuse et délirante qu'un membre proposa le massacre des représentants royalistes ou brissotins. Lacroix, appelé au fauteuil, leur fit honte de

cet accès d'hydrophobie. Legendre leur persuada de ne pas inquiéter Paris, de quitter enfin la place.

Rien de plus incohérent que la discussion du 19. La Gironde, comme en déroute, ne fit guère que battre la campagne. Buzot et Barbaroux renouvelèrent leurs attaques contre Orléans, attaques absurdes, intempestives, au point où l'on était venu. Condorcet énuméra les bonnes lois qu'il fallait faire, pour prouver aux nations que ce jugement sévère n'était point un acte d'inhumanité. Brissot parla seul d'une manière spécieuse. Il montra l'état de l'Europe, et dit qu'en précipitant l'exécution, on populariserait la coalition des tyrans contre la France, on ferait les peuples alliés des rois.

Un spectacle surprenant, dans une Assemblée si émue, ce fut de voir à la tribune la glaciale et muette figure de Thomas Payne, dont on lut la judicieuse opinion. Il regrettait de n'avoir pu encore parler, voulant proposer *la peine même qu'eût votée la nation :* Réclusion, et, à la paix, bannissement. Il demandait si la France voulait perdre son seul allié, les États-Unis, liés par la reconnaissance à Louis XVI. Il déclarait qu'on allait donner au roi d'Angleterre la plus douce satisfaction qu'il pût désirer, en le vengeant du libérateur de l'Amérique. Il ajoutait avec un bon sens admirable : « Ayez pour vous l'opinion, c'est-à-dire, soyez grands et justes, et vous n'avez rien à craindre de la guerre. L'opinion vous vaudra des armées, si vous la mettez de votre parti. La guerre contre la liberté ne peut durer, à

moins que les tyrans n'y puissent intéresser les peuples,.. » Puis, avec une netteté parfaite, une sorte de seconde vue, il voyait, racontait d'avance tout ce qui arriva, comment les rois exploiteraient la pitié publique, et trouveraient dans l'indignation des peuples abusés une force inouïe contre la Révolution.

L'esprit répondit au bon sens, Barrère à Thomas Payne. Il fut adroit, subtil, ingénieux. Il résuma habilement toutes les raisons contre le sursis, comme il avait déjà tout résumé contre l'appel au peuple. S'il attesta l'*humanité*, ce ne fut point avec la gaucherie odieuse des Montagnards. Il demanda à ceux qui voulaient garder Louis comme otage responsable, s'il ne serait pas horrible, *inhumain*, de tenir ainsi un homme sous un glaive suspendu. Puis, détournant un moment les yeux de ce triste sujet, il parla à la Convention des réformes philanthropiques qu'une fois libre elle ferait à l'aise ; il lui ouvrit un horizon immense dans la carrière du bien public. L'Assemblée fut comme enlevée de ce brillant air de bravoure, elle sembla avoir hâte de partir pour cette terre promise. Le roi était le seul obstacle, elle passa par dessus. Il n'y eut qu'environ 300 voix pour le sursis, et contre, près de 400. Louis XVI fut tué cette fois, décidément tué.

La séance fut levée à trois heures du matin, le dimanche 20 janvier. Le même jour, un de ceux qui avaient voté la mort fut assassiné par un garde du roi.

La victime, Lepelletier-Saint-Fargeau, était spé-

cialement haï des royalistes, comme transfuge, comme traître. Orléans et lui, c'étaient leurs Judas. Lepelletier et sa famille étaient des créatures du roi, de ces familles de robe que la royauté avait comblées, accablées de biens, qu'elle croyait avoir acquises, les *gens du Roi*, c'était tout dire. Lepelletier avait six cent mille livres de rente. Il fut fidèle au roi, à sa manière. Membre de la noblesse aux États-Généraux il s'opposa seul, ou presque seul, à la réunion de la Noblesse au Tiers. A la prise de la Bastille, la royauté passant au peuple, il y passa aussi, servit le nouveau roi tout comme il avait servi l'autre. Ces familles ont toujours été servantes du pouvoir et des faits accomplis. Nulle hypocrisie en ceci. Lepelletier était sincère ; c'était un homme doux, bon et généreux, d'un génie médiocre, agrandi par moments d'un véritable amour de l'humanité. Dans son essai d'un code criminel, il se déclare contre la peine de mort. Son plan d'éducation dont nous parlerons, et qu'on a trop souvent défiguré, est plein de choses excellentes et pratiques. Il s'était subordonné à Robespierre, le suivait docilement, présidait souvent les Jacobins à sa place. C'était un des hommes par lesquels Robespierre agissait ; il lui fit faire une brochure contre l'appel au peuple. Les royalistes ne désespéraient pas néanmoins de son vote. Ils s'obstinaient à croire que l'ancien magistrat, comblé par le roi, hésiterait à condamner son maître. Lepelletier, quoi qu'il pût lui en coûter secrètement, entre son maître et son principe, fut fidèle au principe et vota la mort.

Beaucoup de royalistes conservaient l'espoir d'enlever le roi. Cinq cents s'y étaient engagés ; au jour fatal, vingt-cinq seulement parvinrent à se réunir ; c'est l'aveu du confesseur même de Louis XVI. Ces royalistes n'étaient pas tous des nobles ; c'étaient en grande partie des employés de la maison royale, d'anciens gardes constitutionnels ; cette garde, nous l'avons dit, avait été recrutée de spadassins, très-braves et très-hardis ; gens toutefois moins propres à la bataille qu'à frapper un coup isolé de duel ou d'assassinat. Ces *bravi* se tenaient cachés, généralement au centre de Paris, tel jour ici, et là demain, dans des retraites fortuites, chez des femmes surtout, des filles, des marchandes, que leur péril intéressait. Les boutiques du Palais-Royal d'alors, surtout aux galeries de bois, obscures et basses, à double issue, semblaient faites exprès pour cela. Plusieurs étaient des caves. Dans ces trous, comme autant de dangereux scorpions, nichaient par moments les hommes à poignards. L'un d'eux, Pâris, fils d'un employé de la maison du comte d'Artois, se retirait la nuit dans une de ces échoppes, au lit de sa maîtresse, une jeune parfumeuse. C'était un homme de main, grand, leste, étonnamment audacieux, hardi. Ne pouvant enlever le roi, Pâris, enragé de l'impuissance du parti, voulait tout au moins se laver lui-même de l'inaction des royalistes ; le plus beau eût été de tuer le duc d'Orléans, il rôdait tout autour, ne quittait pas le Palais-Royal. Le 20, mené par un ami, il descend dans une de ces boutiques souterraines, chez le trai-

teur Février. Il y voit Saint-Fargeau. Celui-ci avait dîné là, selon toute apparence, pour recueillir les bruits, savoir ce qu'on disait du vote. Il payait au comptoir. On le nomme. Pâris approche : « Êtes-vous Saint-Fargeau ? — Oui monsieur. — Mais vous avez l'air d'un homme de bien... Vous n'aurez pas voté la mort ?..—Je l'ai votée, monsieur, ma conscience le voulait ainsi...— Voilà ta récompense... » Il tire un coutelas, lui traverse le cœur. Pâris se déroba. Mais telle était sa fureur, son audace, que le soir il se promenait encore au Palais-Royal, cherchant le duc d'Orléans. Atteint en Normandie, il se fit sauter la cervelle.

Ce tragique événement pouvait avoir des résultats très-différents qu'on ne pouvait prévoir. Ferait-il passer la terreur des Royalistes aux Jacobins ? On aurait pu le craindre. Ces derniers se montrèrent d'une fermeté admirable. Ils prirent en main, on peut le dire, la chose publique. Sur la proposition de Thuriot, ils se mirent en permanence, toute la nuit, fermèrent leur porte, empêchèrent de sortir personne, de façon qu'on ne pût révéler leurs délibérations, leurs décisions, avant qu'elles ne fussent arrêtées et complètes. Les Dantonistes, patriotiquement serrés aux Jacobins, firent résoudre qu'on enverrait à la Commune, qu'on la sommerait de doubler tous les postes, qu'on avertirait les quarante-huit sections d'arrêter et d'exécuter au besoin les ennemis publics. Les Jacobins se chargèrent eux-mêmes de visiter les corps-de-garde, d'y consigner les hommes, d'assu-

rer tous les moyens de répression contre le complot royaliste.

Robespierre demanda de plus qu'on avertît les Cordeliers, qu'on animât le zèle du commandant de la garde nationale. Avec une remarquable présence d'esprit, il ménagea les faibles, les timides, ne permit pas qu'on parlât de la mort de Lepelletier : « Un député a été *outragé*, dit-il, laissons cela, allons droit au tyran... Il faut demain autour de l'échafaud un calme imposant et terrible... »

Chose étrange! qui témoigne de l'exaltation prodigieuse de la passion chez ces excellents citoyens, de leurs aveugles préjugés. Thuriot n'hésitait pas à croire que les intrigants (la Gironde) étaient complices des Royalistes. Et Robespierre, abondant dans ce sens, demanda une adresse où les Jacobins décriraient *les manœuvres des intrigants pour anéantir les patriotes le lendemain de l'exécution!*

CHAPITRE XIII

L'EXÉCUTION DE LOUIS XVI.

(21 janvier 93.)

Intérêt que le Roi inspire à ses gardiens. — Changement de la reine à son égard. — Elle devient passionnée pour lui. — Le Roi épuré par le malheur, sans pouvoir l'être du vice essentiel à la royauté. — Il remet sa conscience aux prêtres réfractaires. — On lui fait croire qu'il est un saint. — Exécution du Roi. — Son confesseur l'assimile au Christ. — Violente douleur, pour la mort de Louis XVI. — Fureur de la Montagne contre la Gironde. — Danton réclame l'union. — Jugement sur le jugement.

Le danger était très-réel, et ce n'était pas la Gironde, ce n'était même pas le Royalisme, les quatre ou cinq cents royalistes qui auraient entrepris d'enlever le roi du milieu d'une armée. Le danger, c'était la pitié publique.

Le danger, c'étaient les femmes sans armes, mais gémissantes, en pleurs, c'était une foule d'hommes émus, dans la garde nationale et dans le peuple. Si

Louis XVI avait été coupable, on s'en souvenait à peine; on ne voyait que son malheur. Dans sa captivité de plusieurs mois, il avait converti, attendri, gagné presque tous ceux qui l'avaient vu au Temple, gardes-nationaux, officiers municipaux, la Commune elle-même. La veille de l'exécution, on eut peine à trouver deux officiers municipaux qui voulussent affronter cette image de pitié. Les seuls qui y consentirent furent un rude tailleur de pierre, aussi rude que ses pierres, l'autre, un jeune homme, un enfant, qui eut cette curiosité barbare; il eut lieu de s'en repentir; le Roi lui adressa quelques mots de bonté, qui lui percèrent le cœur.

Un garde national exprimait un jour bien naïvement à Cléry l'attendrissement public. C'était un homme du faubourg qui témoignait un désir extrême de voir le Roi. Cléry lui obtint cette grâce. « Quoi ! monsieur, c'est là le Roi ! disait ce pauvre homme. Comme il est bon ! comme il aime ses enfants !...— Ah ! disait-il encore en se frappant la poitrine, jamais je ne pourrai croire qu'il nous ait fait tant de mal ! »

Le Roi causait volontiers avec les municipaux, parlait à chacun de son état, des devoirs de chaque profession, et cela en homme instruit, judicieux. Il s'informait aussi de leur famille, de leurs enfants. La famille, c'était le point où ces hommes, partis de si loin, l'un de Versailles et du trône, les autres de leurs ateliers ou de leurs boutiques, se trouvaient naturellement rapprochés. C'était là le côté vulnérable

de Louis XVI, et c'était aussi celui où tous les cœurs se trouvèrent blessés pour lui.

Personne qui ne fût ému, quand il dit, le 11 décembre : « Vous m'avez privé une heure trop tôt de mon fils. » Sa séparation d'avec les siens était parfaitement inutile, dans un procès d'une telle nature, où l'on avait peu à craindre les communications des accusés entre eux. Elle donna lieu à des scènes infiniment douloureuses, qui attendrirent tout le monde pour le Roi. Le 19 décembre, il disait à Cléry, devant les municipaux : « C'est le jour où naquit ma fille..... Aujourd'hui son jour de naissance, et ne pas la voir !..... » Quelques larmes coulèrent de ses yeux..... Les municipaux se turent, respectèrent sa douleur paternelle ; eux-mêmes se défiaient les uns des autres, et n'osaient pleurer.

Un dédommagement très-sensible qu'il eut dans son malheur, ce fut le changement total de la reine à son égard. Il eut bien tard, près de la mort, une chose immense, qui vaut plus que la vie, qui console de la mort : Être aimé de ceux que l'on aime.

La reine était fort romanesque[1]. Elle avait dit, dès

[1] Elle parut romanesque au Temple même, mais ce fut dans la forme, et la situation excusait tout. Un des combattants du 10 août, municipal et commissaire au Temple, Toulan, s'était dévoué à elle et se faisait fort de sauver la famille royale, avec l'aide des royalistes. Elle lui donna une boucle de ses cheveux, avec cette devise en italien : *Qui craint de mourir ne sait assez aimer*. Toulan périt sur l'échafaud.

longtemps : « Nous ne serons jamais sauvés, que quand nous aurons été quelques mois dans une tour. » Elle le fut moralement. Sa captivité du Temple la purifia, l'éleva ; elle gagna infiniment au creuset de la douleur. Le meilleur changement qui se fit en elle, ce fut de retourner aux pures et saintes affections de la famille, dont elle était fort éloignée jusqu'en 89, et même depuis. Elle méprisait trop son mari, n'en voyant que les côtés lourds et vulgaires. Son peu de résolution à Varennes et au 10 août lui avait fait croire qu'il manquait absolument de courage (Campan, ch. 18 et 21). Elle apprit, au Temple, qu'il en avait beaucoup, en réalité ; un courage, il est vrai, passif, qu'il puisait principalement dans la résignation religieuse. Elle partagea l'intérêt général, en le voyant si calme dans une situation si périlleuse, si patient parmi les outrages, doux pour les hommes et ferme contre le sort. La sécheresse naturelle aux femmes mondaines et légères s'amollit, fondit, à la tendresse, à la sensibilité extrême de l'époux, du père de famille, qui aimait tant, n'ayant plus pour aimer que si peu de jours!..... Elle devint (plus que tendre) passionnée pour lui. Elle le gardait tout le jour, quand il fut malade, et aidait à faire son lit. Cet amour nouveau, la séparation le poussa aux excès de la passion. Elle dit qu'elle voulait mourir, et qu'elle ne mangerait plus. Ce n'étaient point des plaintes ni des larmes, mais des cris perçants de douleur. Un municipal n'y tint pas. Il prit

sur lui, avec le consentement des autres, de réunir la famille et de les faire dîner ensemble, au moins pour un jour. A cette idée seule, la reine eut un violent accès de joie ; elle embrassa ses enfants, et Madame Élisabeth remerciait Dieu, en levant les mains au ciel. Alors la pitié vainquit, les assistants fondirent en larmes, jusqu'au cordonnier Simon, le féroce gardien du Temple : « En vérité, dit-il, mettant la main sur ses yeux, je crois que ces s..... femmes me feraient pleurer!... »

Le Roi paraît avoir senti, dans sa profonde douleur, le bonheur amer d'être aimé enfin, pour mourir... Ce fut la cruelle blessure qu'il montra lui-même au prêtre qui le confessait, au moment de la dernière séparation : « Hélas ! faut-il que j'aime tant, et sois si tendrement aimé! »

On voit, dans son testament, que par un sentiment de générosité et de clémence qui fait honneur à son cœur, une de ses dernières craintes était que cette chère personne, qui n'avait pas aimé toujours, n'eût quelques remords du passé. Cela est exprimé avec beaucoup de délicatesse ; il lui demande d'abord pardon lui-même des chagrins qu'il peut lui avoir causés: « Comme aussi elle peut être sûre que je ne garde rien contre elle, si elle croyait avoir quelque chose à se reprocher. »

La religion était tout son secours dans ses extrêmes épreuves. Dès son arrivée au Temple, il s'était fait acheter le bréviaire de Paris. Il le lisait plusieurs heures par jour, et chaque matin priait longtemps à

genoux. Il lisait beaucoup aussi le livre de l'Imitation, s'affermissant dans ses souffrances par celles de Jésus-Christ. L'opinion qu'avaient sa famille et ses serviteurs qu'il était un saint, aidait à le faire tel. Il s'épurait de ses faiblesses, de ses défauts naturels. On parlait de je ne sais quels retranchements sur l'ordinaire de sa table ; il dit, loin de s'irriter : « Mais le pain suffit... » Ce qui est bien plus, ce qui indique un grand effort, selon l'esprit chrétien, c'est qu'averti qu'il n'avait qu'à redemander ses enfants à la Convention, et qu'elle les lui rendrait, il dit : « Attendons quelques jours... Bientôt, ils ne me les refuseront plus. » Il voyait sa mort prochaine, et jusque-là, apparemment, se refusait ce bonheur par esprit de mortification.

L'épuration fut-elle cependant complète en cette âme ? Il y aurait lieu de s'en étonner, d'après le caractère étroit de sa dévotion. On voit par le récit de son confesseur, par les protestations qu'il adressa à l'archevêque de Paris, comme d'une ouaille à son pasteur, on voit qu'il resta un dévot de paroisse, plus qu'un croyant dans la Cité universelle de la Providence. Le caractère d'une telle dévotion, c'est de purger l'âme, moins le défaut essentiel, moins le vice favori. Louis XVI n'eut qu'un vice, qui était la royauté même ; je parle de la conviction qu'il avait de la légitimité du pouvoir absolu, et, par suite, de celle des moyens de force ou de ruse qui peuvent maintenir ce pouvoir. C'est ce qui explique comment il ne se reproche, à la mort, aucun de ses

mensonges avoués et constatés. Dans son testament, tout en recommandant à son fils de régner selon les lois, il ajoute : *Qu'un roi ne peut faire le bien qu'autant qu'il a l'autorité, qu'autant qu'il n'est point lié*. S'il règne selon les lois, *sans être lié*, c'est qu'il les fait ou les domine, c'est qu'il est roi absolu. Louis XVI mourait ainsi, dans l'impénitence, emportant la pensée coupable qui condamne la royauté : l'appropriation d'un peuple à un homme.

Ce fut aussi, nous le pensons, une chose très-funeste à sa conscience, très-propre à le confirmer dans les pensées d'un orgueil plus que royal, d'une étrange déification de lui-même, que l'empressement de ceux qui l'entouraient à lui demander des reliques. « Ses dépouilles, dit Cléry, étaient déjà sacrées, même aux yeux de ses gardiens. » A l'un, il donnait sa cravate, à l'autre ses gants. Quelle devait être sur lui-même l'opinion d'un homme qui voyait devenir précieuses, les moindres bagatelles qui lui avaient appartenu, tout ce qu'il avait touché? fort éloignée certainement de l'humilité chrétienne. Il n'y eut guère jamais pour un mourant une pire tentation.

La Convention lui ayant permis de choisir un prêtre, il désigna le directeur de madame Élisabeth, un Irlandais, élève des jésuites de Toulouse, l'abbé Edgeworth de Firmont. Ce prêtre appartenait à l'église non assermentée qui avait perdu le roi, et qui, jusqu'en juin 92, avait cruellement persécuté les prêtres ralliés à la Révolution. Elle existait sous la terre cette église, terrifiée, mais vivante, prête à persécuter en-

core, comme elle a fait dès qu'elle a reparu [1]. Elle avait le cœur de Louis XVI, et son dernier acte fut un acte solennel de sympathie et de confiance pour ces ennemis de la loi.

On lira dans Cléry le douloureux récit de la dernière entrevue de Louis XVI et de sa famille. Si nous ne le reproduisons pas, ce n'est point que nous n'en partagions les émotions déchirantes. Hélas! ces émotions, nous les retrouverons souvent dans la grande voie de la mort où nous met 93, et nous ne pourrons toujours donner aux morts les plus illustres, à ceux qui ont le mieux mérité de la patrie, la consolation qu'emporta le roi : celle d'être entouré à la dernière heure de l'embrassement des objets aimés, celle d'occuper tous les cœurs, de confisquer la pitié, de faire pleurer toute la terre.

Inégalité profonde, injuste! que la souveraine injustice, la royauté, subsiste encore dans la mort, qu'un roi soit pleuré plus qu'un homme !..... Qui a raconté dans ce détail infini d'accidents pathétiques les morts admirables des héros de la Gironde et de la Montagne, ces morts où le genre humain aurait appris à mourir? Personne. Chacun d'eux a eu un

[1] A quoi s'occupaient-ils la veille du coup qui les terrassa, eux et leur roi, en 92? A persécuter les prêtres qui suivaient la loi et la nature, voulaient se marier. Le 27 mai 92, nous les voyons poursuivre, pour cette cause, un prêtre du faubourg Saint-Antoine. — Leurs malheurs ne les changent point. A peine reparaissent-ils qu'ils persécutent. Ils ont fait mourir de faim, forcé au suicide, un prêtre marié, le seul homme du temps de l'Empire qui ait eu la grande invention épique, Grainville, l'auteur du *Dernier homme*.

mot, et c'est tout, un mot d'injure le plus souvent. Basse ingratitude de l'espèce humaine !

Le Roi entendit sa sentence, que le ministre de la justice lui fit lire au Temple, avec une remarquable fermeté. Il dormit profondément la veille de l'exécution, se réveilla à cinq heures, entendit la messe à genoux. Il resta quelque temps près du poêle, ayant peine à se réchauffer. Il exprimait sa confiance dans la justice de Dieu.

Il avait promis le soir à la reine de la revoir au matin. Son confesseur obtint de lui qu'il épargnerait aux siens cette grande épreuve. A huit heures, bien affermi, et muni de la bénédiction du prêtre, il sortit de son cabinet et s'avança vers la troupe qui l'attendait dans la chambre à coucher. Tous avaient le chapeau sur la tête ; il s'en aperçut, demanda le sien. Il donna à Cléry son anneau d'alliance, lui disant : « Vous remettrez ceci à ma femme et lui direz que je ne me sépare d'elle qu'avec peine. » Pour son fils, il donna un cachet où était l'écu de France, lui transmettant, en ce sceau, l'insigne principal de la royauté.

Il voulait remettre son testament à un homme de la Commune. Celui-ci, un furieux, Jacques Roux, des Gravilliers, se recula, sans rien dire. Une chose qui peint le temps, c'est que ce Roux, dans son rapport, se vante d'un mot féroce qu'il ne dit point réellement : « Je ne suis ici que pour vous mener à l'échafaud. » Un autre municipal se chargea du testament.

On lui offrit sa redingote ; il dit : « Je n'en ai pas besoin. » Il était en habit brun, culotte noire, bas blancs, gilet de molleton blanc. Il monta dans la voiture, une voiture verte. Il était au fond avec son confesseur, deux gendarmes sur le devant. Il lisait les psaumes.

Il y avait peu de monde dans les rues. Les boutiques n'étaient qu'entr'ouvertes. Personne ne paraissait aux portes, ni aux fenêtres.

Il était dix heures dix minutes, lorsqu'il arriva dans la place. Sous les colonnes de la Marine étaient les commissaires de la Commune, pour dresser procès-verbal de l'exécution. Autour de l'échafaud, on avait réservé une grande place vide, bordée de canons ; au-delà, tant que la vue pouvait s'étendre, on voyait des troupes. Les spectateurs, par conséquent, étaient extrêmement éloignés. Le Roi recommanda vivement son confesseur, et d'un ton de maître. Il descendit, se déshabilla lui-même, ôta sa cravate. Selon une relation, il aurait paru vivement contrarié de ne voir que des soldats, eût frappé du pied, crié aux tambours d'une voix terrible : « Taisez-vous ! » Puis, le roulement continuant : « Je suis perdu ! je suis perdu ! »

Les bourreaux voulaient lui lier les mains, et il résistait. Ils avaient l'air d'appeler et de réclamer la force. Le Roi regardait son confesseur et lui demandait conseil. Celui-ci restait muet d'horreur et de douleur. Enfin, il fit l'effort de dire : « Sire, ce dernier outrage est encore un trait de ressemblance

entre Votre Majesté et le Dieu qui va être sa récompense. » Il leva les yeux au ciel, ne résista plus : « Faites ce que vous voudrez, dit-il, je boirai le calice jusqu'à la lie. »

Les marches de l'échafaud étaient extrêmement raides. Le roi s'appuya sur le prêtre. Arrivé à la dernière marche, il échappa, pour ainsi dire, à son confesseur, courut à l'autre bout. Il était fort rouge ; il regarda la place, attendant que les tambours cessassent un moment de battre. Des voix criaient aux bourreaux : « Faites votre devoir. » Ils le saisirent à quatre, mais pendant qu'on lui mettait les sangles, il cria, dit-on, d'une voix forte qui put s'entendre au loin : « Je meurs innocent.... je pardonne à mes ennemis.... Je désire que mon sang apaise la colère de Dieu. »

Le corps, placé dans une manne, fut porté au cimetière de la Madeleine, jeté dans la chaux. Mais déjà sur l'échafaud, des soldats et autres, soit outrage, soit vénération, avaient trempé leurs armes, du papier, du linge, dans le sang qui était resté. Des Anglais achetaient ces reliques du nouveau martyr.

Il y avait eu à peine sur le passage quelques faibles voix de femmes qui avaient osé crier grâce, mais, après l'exécution, il y eut chez beaucoup de gens un violent mouvement de douleur. Une femme se jeta dans la Seine, un perruquier se coupa la gorge, un libraire devint fou, un ancien officier mourut de saisissement. On put voir cette chose fatale que la royauté morte sous le déguisement de Varennes,

avilie par l'égoïsme de Louis XVI au 10 août, venait de ressusciter par la force de la pitié et par la vertu du sang.

Le lundi matin, à l'ouverture de la séance, l'exécution faite à peine et le sang fumant encore, une lettre vint à la Convention, terrible dans sa simplicité, amère pour les consciences. Un homme demandait qu'on lui livrât le corps de Louis XVI, « pour l'inhumer auprès de son père. » La lettre était intrépidement signée de son nom.

Une extrême agitation se voyait sur la Montagne. Elle éclata par le récit de la mort de Lepelletier. Ce récit, fait par Thuriot, n'était pas fini, que Duquesnoy (un moine défroqué, fixe à l'état de fureur) commença à rejeter l'événement sur la Gironde : « Ne sont-ce pas eux, dit-il, qui, il n'y a pas un mois, nous injuriaient, nous menaçaient?... jusqu'à tirer l'épée sur moi... » Le coup ne fut pas manqué. La Montagne exigea le renouvellement du comité de sûreté générale, où la Gironde avait la majorité. On leur ôtait cette force au moment où elle allait leur être le plus nécessaire pour leur propre sûreté.

Une grêle d'accusations tombe en même temps de la Montagne. Toute la droite, pêle-mêle, est successivement dénoncée. Robespierre, tout en pleurant Lepelletier, et recommandant l'union, porte un nouveau coup : il demande que le nouveau comité de sûreté commence l'examen de la conduite de Roland. La Convention, docile, frappe Roland en supprimant le bureau des journaux dans son ministère.

Pétion, né gauche et maladroit entre tous, eut l'imprudence d'aller se mêler à la bagarre; il monta à la tribune et gémit de la défiance qui régnait dans l'assemblée. Vingt accusations fondent sur lui à l'instant : c'est Tallien, c'est Thuriot, c'est Collot-d'Herbois; de tous côtés vole l'injure, les cris les plus violents. Le pauvre homme restait interdit, ne sachant à qui répondre.

Danton en eut pitié. Il sentit aussi, sans doute, qu'il ne fallait pas laisser porter le dernier coup à la vieille idole populaire qui représentait encore dans l'Assemblée l'âge humain de la révolution. Il fit descendre Pétion, prit sa place, dit que sans doute il avait eu quelques torts, mais qu'enfin, pour lui, il ne pouvait l'accuser. Jamais l'union, la paix, n'avaient été plus nécessaires. Point de mesures violentes; les visites domiciliaires que quelqu'un avait proposées semblaient inutiles à Danton. Il demanda qu'on changeât le ministère girondin, que Roland quittât l'intérieur; et d'autre part, il voulait qu'on divisât le ministère jacobin, que Pache ne restât pas seul ministre de la guerre. Il exprima ce vœu que l'Assemblée, la nation, fissent taire la discorde intérieure, tournassent leur énergie contre l'ennemi étranger; que chacun oubliât ses haines, se réservât à la patrie, lui donnât sa vie et sa mort. Il parla de celle de Lepelletier, non pour la déplorer : « Heureuse mort! dit-il d'un accent poignant, profond, d'une sincérité douloureuse. Ah! si j'étais mort ainsi!... » Il y eut un grand silence; ce mot avait atteint les

cœurs; toute l'assemblée tomba en pensée de l'avenir, et il n'y eut peut-être personne qui ne répétât pour lui-même, à voix basse, le vœu de Danton.

Une tombe fermée veut le silence, mais celle-ci n'est pas fermée; elle est béante et demande...

La chaux de la Madeleine est de nature dévorante, elle est altérée, elle fume, elle veut de la pâture. Ce n'est rien que Louis XVI. Il lui faut des hommes tout autres, nos grands citoyens, les héros de la patrie.

Donc, puisque la tombe est ouverte, nous dirons un mot encore : nous jugerons le jugement.

Ce procès, nous l'avons dit, avait eu l'effet très-fatal de montrer le roi au peuple, de le replonger dans le peuple, de les remettre en rapport. Louis XVI, à Versailles, entouré de courtisans, de gardes, derrière un rideau de suisses, était inconnu au peuple. Au Temple, le voilà justement comme un vrai roi devrait être, en communication avec tous, mangeant, lisant, dormant sous les yeux de tous; commensal, pour ainsi dire, et camarade du marchand, de l'ouvrier. Le voilà, ce roi coupable, qui apparaît à la foule en ce qu'il a d'innocent, de touchant, de respectable. C'est un homme, un père de famille ; tout est oublié. La nature et la pitié ont désarmé la justice.

Ce n'est rien de le montrer, on le change, on le refait. Le procès en fait un homme. A Versailles, c'était un être fort prosaïque, vulgaire, point méchant,

point bon, mais sensible et facile de cœur, asservi à ses habitudes, tout entier dans la famille, dévot, étroitement dévot, avec un vice de dévot, une certaine sensualité dans les choses de la table. Une prison humaine n'y eût rien changé. Mais cette captivité cruelle de vexations et d'outrages refait son âme et l'affermit. Sa lourde et vulgaire nature est sculptée par la douleur. Ennobli par la résignation, le courage et la patience, il s'élève, il monte; sacré par le malheur mieux que par la royauté, il est un objet poétique; changement tel, que les siens même sont atteints de cette poésie. Qui eût dit à la reine, en 88, qu'elle aimerait Louis XVI?

Et pourtant, le fond de l'homme a-t-il été vraiment changé? Non, rien ne l'indique. Devant la Convention, il continue de mentir; le nouveau saint est resté ce qu'il fut, un homme double; c'est toujours l'élève du jésuite La Vauguyon.

Une sorte de conjuration morale se fait instinctivement autour de lui, pour l'affermir dans la conviction qu'il a de son droit, l'endurcir dans le dogme royal du pouvoir illimité, l'enfoncer dans l'impénitence. Il meurt sans avoir la moindre notion de ses fautes. Chose inouïe pour le chrétien, il se croit innocent et juste. Que dis-je? on parvient à le convaincre de sa propre sainteté, on lui compare ses souffrances à la Passion de Jésus, et il accepte si bien l'étrange assimilation, qu'il dit en mourant : « Je bois le calice. »

C'est un mauvais jugement que celui qui, loin

d'améliorer, d'épurer (vrai but de toute justice), renvoie devant Dieu un homme, qui avait besoin du temps pour comprendre et expier, un jugement qui l'affermit en ce qu'il eut de mal, lui donne précisément le contraire du repentir, la conviction qu'il est un saint! pervertissant ainsi sa raison et le rendant peut-être plus coupable à la mort qu'il ne l'a été dans la vie.

Un résultat très-funeste s'accomplit sur l'échafaud, par la mort de ce faux martyr : le mariage de deux mensonges. La vieille Église déchue et la vieille Royauté, abandonnées dès longtemps de l'esprit de Dieu, finirent là leur longue lutte, s'accordèrent, se réconcilièrent dans la Passion d'un roi.

Elles partaient, ombres vaines, au royaume du néant. Et la réalité du sang leur rend un corps, une vie. Que dis-je? Voilà qu'elles engendrent! Voilà un monde qui pullule, de leur accouplement maudit, un monde d'erreur et de sottise, un monde de fausse poésie, une race de sophistes impies, pour mordre le sein de la France.

Quels qu'aient été ces résultats du jugement de Louis XVI, il n'en doit pas moins être l'objet d'un respect profond, éternel. De tels actes s'estiment moins par leurs fruits que par la pensée courageuse, par l'esprit de dévouement qui les a dictés. Ils savaient trop, ceux qui jugèrent, tout ce qui leur en coûterait dans l'avenir. Ils savaient qu'en frappant le Roi, ils se frappaient eux-mêmes. Et ils se sont dévoués. Tel en eut le cœur arraché, et

put dire, comme Carnot : « Nul devoir ne m'a tant coûté. »

Ils s'arrachèrent le cœur pourtant, et passèrent outre... Pourquoi? (Méditez-le, amis de l'ennemi...) Ils pensèrent que, si, retenus par les circonstances atténuantes qui couvraient Louis XVI, ils pardonnaient en lui l'appel à l'étranger, l'inviolabilité de la Patrie en serait à jamais compromise. Ils crurent ne pouvoir autrement confirmer la croyance dont vivent les nations : La Patrie est sacrée, et qui la livre en meurt.

Le respect de la France, l'intégrité du territoire, la religion des limites, notre sûreté à nous, qui n'étions pas encore, ils ont cru garantir tout cela par ce jugement. Étaient-ils dans l'erreur? Ce n'est pas nous, du moins, nous qu'ils pensaient sauver, qui leur en ferons un reproche. Non, hommes héroïques, vos fils reconnaissants vous tendent la main à travers le temps... Vos ennemis eux-mêmes, qui sont ceux de la France, sont obligés, en vous, d'honorer leurs vainqueurs, les fondateurs de la République, leurs vainqueurs pour tout l'avenir.

circulation ; il leur a suffi, pour les admettre, qu'un autre les eût admis avant eux, ou qu'ils les eussent lus ou entendus une seule fois ; aussi les termes scientifiques les moins usités, les mots de création récente et non encore accrédités, les expressions composées les plus étranges, les locutions hybrides les plus bizarres, enfin tout ce que la raison et le goût doivent repousser a été recueilli avec autant de soin qu'on en a mis à cataloguer les termes les plus vulgaires et les plus grossiers. Mais un Dictionnaire, est-ce donc une lourde et indigeste compilation ? N'est-ce pas, au contraire, une œuvre qui doit se recommander par son esprit plutôt que par son volume ? Tout ce qui se dit et s'imprime a-t-il droit d'y être admis ? La langue de Corneille, de Molière, de La Fontaine et de Voltaire doit-elle y être confondue avec l'argot des mélodramaturges, des vaudevillistes et des romanciers, celle de Pascal, de Bossuet et de Fénelon avec le jargon de la polémique ou de la fausse éloquence de nos harangueurs modernes ? Assurément non. Aujourd'hui la langue française, à part quelques accessions qui ont complété son vocabulaire, est encore la langue du XVIIe et du XVIIIe siècle. Tout ce qui, par l'analogie, s'éloigne des formes heureuses que le génie et l'esprit ont successivement consacrées dans chacune de ces glorieuses époques, n'est que factice, transitoire, périssable, et le lexicologue n'en doit tenir compte qu'avec une très grande réserve.

On comprend, d'après ce qui précède, l'esprit dans lequel a été fait le livre que nous annonçons, et quelles sont les autorités modernes sur lesquelles s'appuie l'auteur. Les continuateurs de nos deux grands siècles littéraires, l'Académie française, et les savants illustres qui ont su, sous les aspects les plus divers, populariser la science, tels sont les collaborateurs que s'est donnés M. P. Poitevin. Aussi trouvera-t-on, cités à chaque page, dans son livre, les noms des disciples, ou plutôt des heureux émules des illustres fondateurs de la langue française.

ATLAS HISTORIQUE DE LA FRANCE

ACCOMPAGNÉ

D'UN VOLUME DE TEXTE

RENFERMANT

DES REMARQUES EXPLICATIVES ET UNE CHRONOLOGIE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE,

Par V. DURUY.

Atlas. 1 vol. in-4 de 14 cartes col. -- **Texte.** 1 vol. in-8 de 30 feuilles.

Prix de l'ouvrage complet: 12 fr.

Voici les cartes qui composent ce nouvel atlas :

1° *Carte physique de la France*, présentant la hauteur relative des montagnes, les bassins hydrographiques, les grandes divisions géologiques du sol, les lignes de culture et d'égale intensité pluviale, les lignes isothermes, isothères et isochimènes.

2° *La Gaule indépendante et romaine*, avec la division en 17 provinces et le tracé des voies militaires.

3° *La France mérovingienne*, vers 630, à l'époque de la plus grande extension de la puissance des rois mérovingiens, avec l'indication des *villæ regiæ*, et des lieux où l'on battait monnaie sous les deux premières races, et un carton pour le partage entre les quatre fils de Clovis.

4° L'empire de Charlemagne.

5° *La France carlovingienne*, présentant les divisions territoriales en comtés et cantons (*pagi*), et la limite imposée à la France par le traité de Verdun.

6° *La France au temps de la première croisade*, avec l'indication des principaux fiefs, laïques et ecclésiastiques.

7° *La France à l'avenement de Philippe VI*, 1328, avec l'indication des principales villes, des communes et des terres dont les seigneurs allèrent à la croisade.

8. *La France au temps de Louis XI*, avec l'indication des lieux devenus historiques durant la guerre de cent ans contre l'Angleterre.

9° *La France en* 1589, avec l'indication des provinces et des villes occupées par les ligueurs, les calvinistes et les royalistes, et celle de tous les points devenus historiques pendant les guerres de religion ; plus une carte de la vallée du Pô pour les guerres d'Italie et du Piémont.

10° *La France divisée en 32 gouvernements militaires*, avec l'indication des principales subdivisions et terres titrées, plus celle de tous les points historiques en France, et le long de nos frontières pour les campagnes d'Italie et d'Allemagne de 1610 à 1789.

11° *La France ecclésiastique*, donnant les divisions des provinces ecclésiastiques et des évêchés avant 1789, avec l'indication des abbayes les plus célèbres pendant toute la durée du moyen-âge.

12° Le Poitou, l'Anjou et la Bretagne, pour l'intelligence de la guerre de Vendée; les vallées du Pô et de l'Adige pour l'histoire des campagnes de Bonaparte en Italie; la vallée du Rhin pour l'intelligence des opérations militaires dont ces pays furent le théâtre sous la République et l'Empire.

13° *L'Empire français* en 1811, et les pays voisins, pour l'intelligence des guerres de l'Empire.

14° *La France actuelle*, avec sa division en 86 départements, et l'indication des archevêchés et des évêchés, des cours d'appel et des Académies, des places fortes et des ports militaires, des grandes usines et des principaux lieux de production, des canaux et des chemins de fer plus un carton pour Paris et les fortifications.

15° *Planisphère* pour l'intelligence des guerres maritimes, avec huit cartons pour l'*Algérie*, le Sénégal, la Guadeloupe, la Martinique, l'île de la Réunion, la Guyane, Saint-Pierre et Miquelon, les Marquises et Tahiti.

HISTOIRE UNIVERSELLE,

PAR MM.

DUMONT, BURETTE, GAILLARDIN,
Professeurs d'histoire à l'Académie de Paris,

et MAGIN,
Conseiller de l'Université.

NOUVELLE ET BELLE ÉDITION DE BIBLIOTHÈQUE,

13 volumes grand in-18, format anglais, à 3 fr. 50 c.

L'Histoire Universelle est divisée en cinq parties, savoir :

- **HISTOIRE ANCIENNE**, 3 vol.
- **HISTOIRE ROMAINE**, 3 vol.
- **HISTOIRE DU MOYEN AGE**, 3 vol.
- **HISTOIRE MODERNE**, 2 vol.
- **HISTOIRE DE FRANCE**, 2 vol.

Chaque partie se vend séparément.

HISTOIRE DE FRANCE,

SOUS

LOUIS XIII

ET SOUS LE MINISTÈRE DU

CARDINAL MAZARIN,

PAR M. A. BAZIN.

Ouvrage qui a obtenu de l'Académie française le second des prix Gobert.

Seconde édition, revue par l'auteur, et augmentée d'une Table analytique.

4 volumes gr. in-18, format anglais. — Prix : 14 fr.

LEÇONS D'ASTRONOMIE
PROFESSÉES A L'OBSERVATOIRE

Par M. ARAGO, membre de l'Institut,

Recueillies par un de ses Élèves.

5e édit., avec planches. — 1 vol. grand in-8. Prix : 3 fr. 50 c.

INTRODUCTION A L'ÉTUDE DE LA CHIMIE,
PAR
LE SYSTÈME UNITAIRE,

Par M. Ch. GERHARDT,

Professeur à la Faculté des sciences de Montpellier.

Un volume grand in-18, avec planche. — Prix : br. 4 fr.

HISTOIRE
DE LA
RÉVOLUTION FRANÇAISE,

Par M. MICHELET.

L'ouvrage complet formera 6 vol. in-8. — Prix de chaque volume : 6 fr.

QUATRE VOLUMES SONT EN VENTE.

Ouvrages du même auteur :

Du Prêtre, de la Femme, de la Famille. 4e édition, 1 volume grand in-18 br. . . . . 3 »

Le Peuple. 3e édition, 1 volume grand in-18 br. 3 50

Les Jésuites, par MM. Michelet et Quinet, 7e édition, 1 volume grand in-18 br. . . . . 2 »

Cours de M. Michelet au Collége de France. 1847-1848. In-8. . . . . 6 »

7

LES

REVOLUTIONS D'ITALIE,

Par Edgar QUINET,

1 volume in-8 — Prix : broché, 3 fr.

Ouvrages du même auteur :

L'ultramontanisme, ou L'ÉGLISE ROMAINE ET LA SOCIÉTÉ MODERNE. 2e édition, 1 volume in-18 br. . . . 2 »

Le Christianisme et la Révolution française. 2e édition, 1 volume in-8 br. 7 50

Ahasvérus Nouvelle édition, 1 vol. gr. in-18. br. 3 50

La Croisade autrichienne, française, napolitaine, espagnole, **contre la République romaine.** Brochure in-18. . . . . » 30

OU L'ÉGLISE OU L'ETAT,

PAR F. GÉNIN,

Professeur à la Faculté des lettres de Strasbourg.

1 vol. in-8 — Prix : 4 fr. 50.

8

TROIS SEMAINES
DE L'HISTOIRE D'UN PEUPLE LIBRE,

Par L.-J. SAINT-ANGE.

LES ÉVÉNEMENTS DE FÉVRIER 1848. *Lutte et triomphe.*
LES IDÉES DE FÉVRIER 1848. *Réforme et progrès.*
LES HOMMES DE FÉVRIER 1848. *Les réprouvés et les élus.*
APPENDICE. *La France devant l'Europe.*

Brochure in-8. — Prix : 50 c.

ŒUVRES COMPLÈTES DE ROLLIN,

AVEC NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

SUR LES SCIENCES, LES ARTS, L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE DES ANCIENS,

PAR ÉMILE BÈRES.

7 forts vol. gr. in-8 à deux colonnes, format du Panthéon littéraire, publié en trois parties,

Avec Atlas par A.-H. DUFOUR, Album antique par A. MENOIR,

90 PLANCHES GRAVÉES SUR ACIER PAR NOS PREMIERS ARTISTES.

DIVISION :

HISTOIRE ANCIENNE, 3 vol. in-8, et atlas.	30 »
HISTOIRE ROMAINE, 3 vol. in-8, et atlas.	30 »
TRAITÉ DES ÉTUDES, 1 vol. in-8.	10 »

Chaque partie se vend séparément.

On vend aussi séparément :

L'Atlas et l'Album de l'HISTOIRE ANCIENNE, avec portrait	8 »
L'Atlas et l'Album de l'HISTOIRE ROMAINE, avec portrait	8 »
L'Atlas et l'Album complet des deux HISTOIRES, avec portrait. .	15 »

HISTOIRE ROMAINE,

Par Édouard DUMONT,
Docteur ès-lettres, professeur d'histoire au lycée de Saint-Louis.

2e édition. — 3 vol. in-8. — Prix : 18 fr.

HISTOIRE DU MOYEN AGE

PAR G. GAILLARDIN,
Docteur ès-lettres, professeur d'histoire au lycée de Louis-le-Grand

2e édit. 3 vol. in-8. — Prix : 18 fr.

HISTOIRE RÉSUMÉE DU MOYEN AGE

Par M. PETIT DE BARONCOURT,
Professeur agrégé d'histoire au lycée Bonaparte.

2e édition. — 1 volume in-8. — Prix : 7 fr 50 c.

NOUVELLE GRAMMAIRE GRECQUE

A L'USAGE

DE TOUS LES ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION PUBLIQUE,

Par M. Émile PESSONNEAUX,
Ancien élève de l'Ecole normale, professeur au lycée Saint-Louis.

1 vol. in-8, cart. — Prix : 1 fr. 50 c.

PRÉCIS DE L'HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION ET DE L'EMPIRE

FRANCE ET EUROPE, 1789-1814,

Par Camille ROUSSET,
Professeur d'histoire au lycée Napoléon.

Ouvrage admis par le Conseil de l'Instruction publique pour l'enseignement dans les Lycées et Collèges communaux.

1 vol. in-8. — Prix : br., 4 fr.

DESSIN LINÉAIRE,

ALBUM DES ÉCOLES,

Par M. POMPEE,
Instituteur communal.

Ouvrage approuvé par le comité d'instruction primaire.

1 vol. in-8 oblong cart., 66 pl. gravées. — Prix : 5 fr.

DIVISION DE L'OUVRAGE :

1re	classe.	Tracé et divisions des lignes droites; 3 planches. . .	» 40
2e	—	Angles et lignes brisés; 9 planches.	» 60
3e	—	Triangles, quadrilatères, polygones irréguliers; 9 pl.	» 60
4e	—	Circonférence, cercles et polygones réguliers	» 60

CAHIERS DE THÈMES GRECS,

OU

GRAMMAIRE GRECQUE DE M. BURNOUF,

DISPOSÉE EN EXERCICES ÉLÉMENTAIRES POUR LES CLASSES DE 6e ET DE 5e,

PAR M. BARTHÉLEMY,
Professeur au lycée de Dijon.

2e édition. — Ouvrage autorisé par l'Université.

DIVISION DES CAHIERS.

Cours de sixième.

Notions préliminaires. — Déclinaisons. — Conjugaisons.

Cours de Cinquième.

Supplément aux lettres, aux déclinaisons. Formation des comparatifs et superlatifs. — Supplément aux adjectifs démonstratifs et conjonctifs, aux pronoms, aux verbes, etc.

PRIX DE CHAQUE CAHIER : 1 FRANC.

COURS COMPLET

D'HISTOIRE UNIVERSELLE,

DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE

ET D'HISTOIRE LITTÉRAIRE,

PAR MM.

DUMONT, BURETTE, GAILLARDIN, DURUY ET WALLON,

Professeurs à l'Académie de Paris,

ET CHARPENTIER,

Inspecteur de l'Académie de Paris.

HISTOIRE UNIVERSELLE,

PAR MM.

DUMONT, BURETTE et GAILLARDIN.

Édition classique.

14 vol. format in-12, brochés ou cartonnés.

Chaque cours se vend séparément.

DIVISION DE L'OUVRAGE :

Histoire ancienne (1re partie).	Cours de sixième.	2 vol.	4	50
— — (2e partie).	— de cinquième.	2 vol.	4	50
— romaine.	— de quatrième.	3 vol.	7	50
— du moyen âge. . .	— de troisième.	3 vol.	7	50
— moderne.	— de seconde.	2 vol.	5	»
— de France.	— de rhétorique.	2 vol.	5	»

Ouvrages adoptés par l'Université.

GÉOGRAPHIE HISTORIQUE,

PAR

MM. BURETTE, DURUY ET WALLON.

Ouvrage autorisé par l'Université.

9 volumes, format in-12, brochés.

DIVISION DE L'OUVRAGE :

Géographie physique	Cours de septième.	1 vol.	1	25
— ancienne (1re partie).	— de sixième.	1 vol.	1	25
— — (2e partie).	— de cinquième.	1 vol.	1	25
— romaine	— de quatrième.	1 vol.	2	50
— du moyen âge. . .	— de troisième.	1 vol.	2	50
— moderne.	— de seconde.	1 vol.	2	50
— de la France. . . .	— de rhétorique.	2 vol.	2	50
— contemporaine.		1 vol.	3	»

Chaque cours se vend séparément.

ATLAS

DE

GÉOGRAPHIE HISTORIQUE UNIVERSELLE,

PAR M. V. DURUY,

Professeur d'histoire au lycée Saint-Louis.

Formant le Complément des Cahiers de Géographie historique

DE MM. BURETTE, DURUY ET WALLON.

Ouvrage autorisé par l'Université, format in-8, cartonné.

Chaque cours se vend séparément.

Atlas physique.	Cours de septième.	2	25
— des temps anciens (1re partie).	— de sixième.	2	»
— — (2e partie).	— de cinquième.	2	»
— de la république romaine . .	— de quatrième.	4	
— du moyen âge	— de troisième.	5	
— des temps modernes	— de seconde.	5	»
— de la France.	— de rhétorique	2	50
— contemporain.		3	»

HISTOIRE LITTÉRAIRE,

PAR MM. CHARPENTIER ET BURETTE.

15 volumes, format in-12.

DIVISION :

Introduction. — *Cours de Sixième.*

Histoire des sciences et des arts chez les Égyptiens, les Assyriens, les Babyloniens, 1 vol.

Littérature grecque. — *Cours de Cinquième.*

1er VOLUME. Histoire des lettres chez les Grecs, depuis les temps héroïques jusqu'à Alexandre.
2e — Depuis Alexandre jusqu'à la conquête romaine.
3e — Depuis la conquête romaine jusqu'à la prise de Constantinople.

Littérature romaine. — *Cours de Quatrième.*

1er VOLUME. Histoire des lettres chez les Romains, depuis le décemvirat jusqu'à Théodose.
2e — Depuis Théodose jusqu'à Charlemagne (en dehors de la Gaule).

Littérature du moyen âge. — *Cours de Troisième.*

1er VOLUME. Histoire des lettres depuis Charlemagne jusqu'au quatorzième siècle.
2e — Histoire des lettres pendant les quatorzième et quinzième siècles (en dehors de la France).

Littérature moderne. — *Cours de Seconde.*

1er VOLUME. Histoire des lettres pendant les quinzième et seizième siècles.
2e — Suite de l'histoire des lettres pendant les quinzième et seizième siècles.
3e — — — pendant les dix-septième et dix-huitième siècles (en dehors de la France).

Littérature française. — *Cours de Rhétorique.*

1er VOLUME. Histoire des lettres en France depuis les premiers temps de la Gaule jusqu'à l'avénement des Capétiens.
2e — Depuis l'avénement des Capétiens jusqu'aux guerres d'Italie.
3e — Depuis les guerres d'Italie jusqu'à la fin du seizième siècle.
4e — Depuis le commencement du dix-septième siècle jusqu'à la mort de Louis XIV. Depuis la mort de Louis XIV jusqu'en 1789.

Chaque partie se vend séparément. Prix de chaque volume : 1 fr.

LA MAIRIE PRATIQUE

A l'usage de MM. les maires, adjoints, conseillers municipaux,
membres des commissions administratives, membres des conseils d'administration, des établissements ecclésiastiques, électeurs, instituteurs, gardes nationaux, receveurs municipaux, &c., &c.

Par M. MOITIÉ, ancien notaire,

et LABROSSE, chef de bureau de la préfecture de l'Allier,

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES DE M. LE PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE L'ALLIER.

2e édition. — 1 vol. in-8. — Prix broché : 9 fr.

RECHERCHES SUR LA VÉGÉTATION,

APPLIQUÉES A L'AGRICULTURE,

Par M. BOUCHARDAT,
Pharmacien en chef de l'Hôtel-Dieu, membre de l'Académie nationale de médecine.

1 volume in-12. — Prix broché : 2 fr.

SUPPLÉMENT

AU GLOSSAIRE DE LA LANGUE ROMANE,

Par ROQUEFORT.

1 volume in-8 — Prix : 8 fr.

Paris. — Imprimerie de L. Martinet, rue Mignon, 2.

Ouvrages de M. MICHELET.

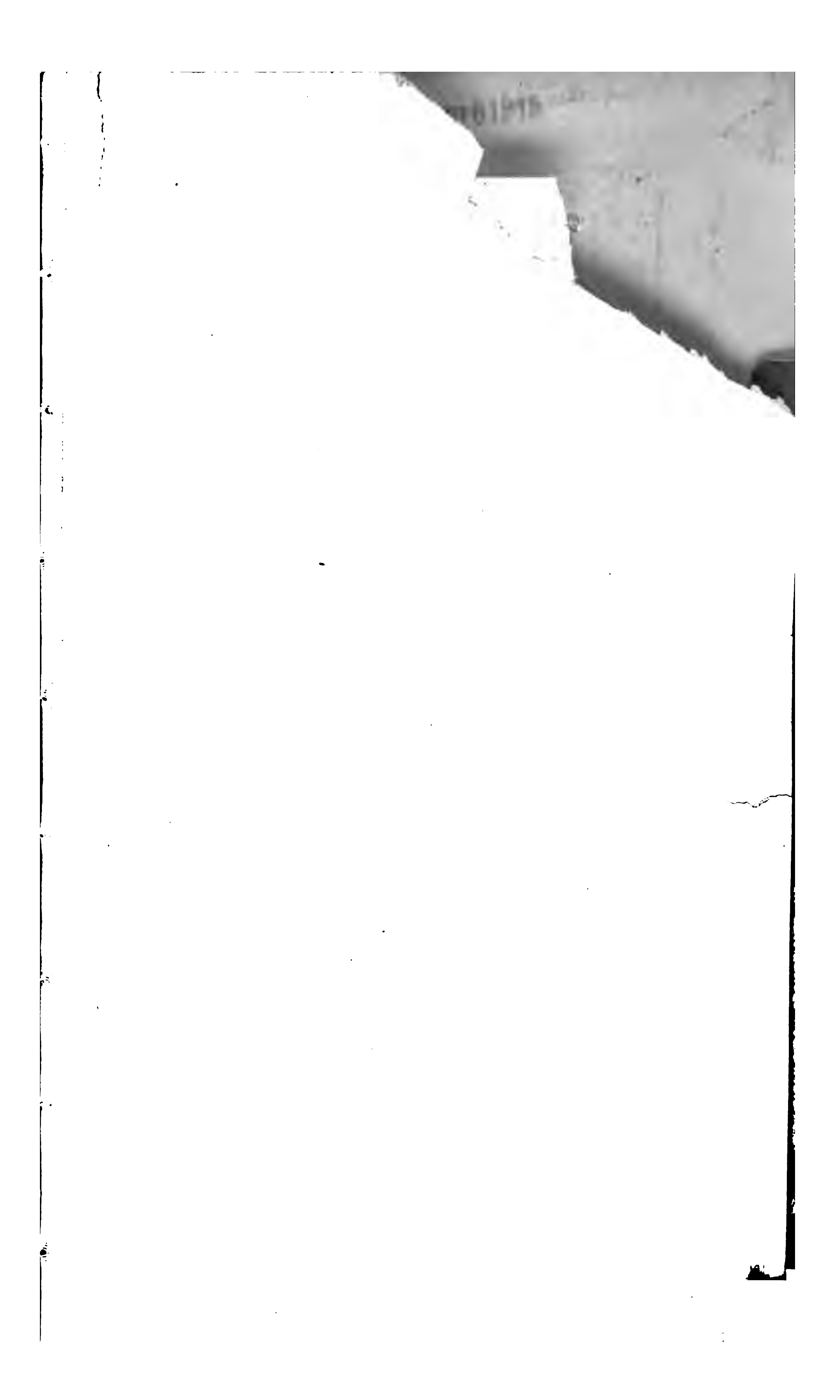
HISTOIRE DE FRANCE (complète pour le moyen-âge). 6 vol. in-8.
PRÉCIS DE L'HISTOIRE DE FRANCE. In-8. 5me édition.
PRÉCIS DE L'HISTOIRE MODERNE. In-8. 8me édit.
TABLEAUX SYNCHRONIQUES DE L'HISTOIRE MODERNE. In-8.
OEUVRES DE VICO, ses Mémoires, précédés d'une Introduction, par M. Michelet. 2 vol. in-8.
INTRODUCTION A L'HISTOIRE UNIVERSELLE. In-8. 3me édit.
HISTOIRE ROMAINE. 2 vol. in-8, 3me édition.
MÉMOIRES DE LUTHER, par lui-même, traduits, etc. 2 vol. in-8.
ORIGINES DU DROIT FRANÇAIS. In-8.
DU PRÊTRE, DE LA FEMME, DE LA FAMILLE. Grand in-18. 4e édit.
LE PEUPLE, In-18. 3e édition.
COURS PROFESSÉ AU COLLÉGE DE FRANCE. In-8.

DES JÉSUITES, par MM. Michelet et Quinet. Grand in-18. 7e édit.

Ouvrages de M. E. QUINET.

MES VACANCES EN ESPAGNE. In-8.
LE CHRISTIANISME ET LA RÉVOLUTION FRANÇAISE. In-8.
L'ULTRAMONTANISME, ou l'*Église romaine* et la *Société moderne*.
AHASVÉRUS, nouvelle édition. Grand in-18.
DU GÉNIE DES RELIGIONS. In-8.
NAPOLÉON. In-8.
PROMÉTHÉE. In-8.
ALLEMAGNE ET ITALIE. 2 vol. in-8.
DE LA GRÈCE MODERNE. In-8.
IDÉES SUR LA PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE, par Herder. 3 v
DE L'ALLEMAGNE ET DE LA RÉVOLUTION. In-8.
1815 ET 1840. In-8.
AVERTISSEMENT AU PAYS. In-8.
RÉVOLUTIONS D'ITALIE, 1 vol. in-8.
LA CROISADE CONTRE LA RÉPUBLIQUE ROMAINE, in-18.
DE L'ÉTAT DE SIÉGE, in-18.
DE L'ENSEIGNEMENT DU PEUPLE. In-18.

Paris.—Imprimerie Bonaventure et Ducessois, 55, quai des Grands-Augustins.



[illegible]

